This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

H 1158.34

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE

PURCHASED APRIL, 1927

MÉMOIRES

DE TOUS.

Collection

DE

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

TENDANT A ÉTABLIR LA VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE.

TOME SIXIÈME.

Mémoires

D'UN HOMME D'ÉTAT,
DE LOUIS BOURQUIN, DU BARON ROUGÉ,
DU CITOYEN TALLEYRAND,
DU MARQUIS DE REZENNES.
PROCÈS-VERBAL DE LA NOMINATION DE SAINT NARCISSE
COMME CAPITAINE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE CATALANE.

PARIS.

PUBLIÉ PAR ALPHONSE LEVAVASSEUR ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE VENDÔME, 16.

1837

MÉMOIRES DE TOUS.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT,
Rue d'Erfurth, 1.

MÉMOIRES

DE TOUS.

Collection

DE

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

TENDANT A ÉTABLIR LA VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE.

TOME SIXIÈME.

Mémoires

D'UN HOMME D'ÉTAT,
DE LOUIS BOURQUIN, DU BARON ROUGÉ,
DU CITOYEN TALLEYRAND,
DU MARQUIS DE REZENDE.
PROCÈS-VERBAL DE LA NOMINATION DE SAINT MARCISSE
COMME CAPITAINE GÉNÉRAL DE L'ARMÉE CATALANE.

PARIS.
PUBLIÉ PAR ALPHONSE LEVAVASSEUR ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE VENDÔME, 16.

1837

H 1158.34

HARVARD COLLEGE LIBRARY
FROM THE LIBRARY OF
COMTE ALFRED BOULAY DE LA MEURTHE
APRIL, 1927

SOUVENIRS D'UNE MISSION

DANS LE NORD DE L'EUROPE

PENDANT LES GUERRES DE L'EMPIRE.

SOUVENIRS D'UNE MISSION

DANS LE NORD DE L'EUROPE

PENDANT LES GUERRES DE L'EMPIRE.

En 1820, le sieur Castel, négociant, porta plainte, devant la Cour royale de la Seine, contre les sieurs duc de Rovigo, ex-ministre de la police générale de l'empire; Bourrienne, ministre d'Etat sous la restauration; Bernard, ex-entrepreneur des jeux de Paris; Tamisier, son caissier; Gérard, son beau-frère; Fain, imprimeur et autres quidams dénommés dans sa requête, comme ayant tous sciemment contribué à la

fabrication et à la vente de faux billets de trois des principales banques de l'Europe, manœuvre criminelle dont, lui Castel, avait été victime pour une somme considérable.

Le plaignant avait pour conseil Me Deliége, avocat en cassation, lequel publia sur cette affaire un Mémoire très-détaillé.

De ce document, de l'instruction en Cour d'assises et des Mémoires fournis par les parties, il est résulté une histoire complète d'un des plus singuliers épisodes des grandes guerres de l'empire ; à ce titre, elle mérite une place dans la collection des *mémoires de tous*, destinée à faire connaître à fond cette époque remarquable sous tant de rapports.

A la rupture du traité d'Amiens, on indiqua à l'empereur, comme un moyen certain d'attérer la puissance de l'Angleterre, qu'on ne pouvait combattre sur le continent, une contrefaçon des billets de banque dont elle empruntait son principal crédit. On lui faisait observer que par cette mesure on ne ferait qu'user de représailles pour la masse énorme de faux assignats dont le cabinet britannique avait inondé la France et l'Europe pendant les cinq ou six premières années de la révolution française.

On lui disait encore que l'Autriche et même la Russie avaient reçu des ministres anglais, Drake et Specer

Smith, indépendamment de subsides en espèces sonnantes, d'autres remises dans ces fausses valeurs, et qu'elles les avaient employées indifféremment à l'entretien de leurs armées contre la France.

Ces considérations furent décisives pour l'adoption de ce projet; la dernière fit comprendre l'Autriche et la Russie dans les représailles à exercer. Ce fut donc de l'assentiment du chef de l'Etat, et sous le point de vue d'une vengeance nationale excitée par la plus noire perfidie, que la fabrication fut entreprise. Cette adhésion explique la sécurité dont jouirent les meneurs de cette infernale trame. Mais l'empereur resta toujours étranger à la destination donnée aux faux billets de la banque d'Angleterre, lorsqu'ils servirent à faire des dupes dans les pays devenus français par leur réunion à l'empire.

La mesure arrêtée, on se mit à l'œuvre; l'opération s'ouvrit par l'envoi à Londres d'un émissaire intelligent. Il parvint à y séduire un des agents principaux de la banque de Saint-James, et à obtenir, par son entremise, une collection complète des instruments de fabrication et des instructions jusqu'alors secrètes de la manutention de ce service.

Malgré son adresse et ses efforts, une difficulté resta insoluble. Elle eût fait échouer l'entreprise, si le génie du mal n'eût inspiré à ses auteurs un biais pour la

tourner. Pour l'intelligence de ce fait, il importe de faire connaître les usages invariables de la banque, quant à la circulation de ses banknotes.

La banque de Londres ne laisse jamais sortir deux fois de ses mains les mêmes billets. Lorsqu'un billet lui revient par suite du mouvement des affaires, il est à l'instant vérifié et annulé; on le détruit; s'il est reconnu bon, mention en est faite sur le registre d'émission: s'il est faux, on le paie dans l'intérêt du crédit de l'établissement; mais les investigations commencent à l'instant auprès du porteur et en remontant, autant que possible, jusqu'à l'origine de l'effet, pour parvenir à en découvrir le falsificateur.

La banque prépare chaque jour le nombre de billets dont elle présume le besoin pendant les vingt-quatre heures suivantes. On leur donne un numéro d'ordre; on les inscrit sur un registre *ad hoc*, et avant qu'ils sortent de ses bureaux, on leur imprime une marque indélébile. Elle consiste à présenter la masse des billets du même jour sur une forme carrée en bois dont l'intérieur est garni d'aiguilles très-fines; en appuyant sur la masse, les pointes pénètrent, et grâce à la nature du papier, ces traces ne sont plus sensibles à l'œil dès que les billets sont sortis de cette espèce de presse. La boîte ou forme reçoit une étiquette portant indication du jour de l'émission. Le billet en reparaissant est sou-

mis à une nouvelle application; s'il est bon, les pointes s'y emboîtent sans déchirement. Cette épreuve est aussi simple qu'infaillible.

On sent que les fabricateurs durent renoncer à l'imitation sur ce point. Pour parer à ce grave inconvénient, ils arrêtèrent que leurs agents ne feraient de distribution que dans les lieux écartés de Londres, en Ecosse, en Irlande, à Glascow et sur le continent, afin d'éloigner le plus possible le moment fatal où les effets viendraient subir à la banque la vérification qui les y attendait.

Ils perdirent du temps dans les préliminaires de leurs opérations. Il y eut beaucoup d'allées et de venues du continent en Angleterre. Elles étaient difficiles à cause de l'état de guerre entre les deux côtes et périlleuses par leur objet. On dut multiplier les essais, avant d'atteindre l'exactitude des poinçons, matrices, planches, etc. Ce ne fut qu'en 1809, après la ruine de la quatrième coalition contre la France, que tout fut prêt pour l'exécution.

Mais dans l'intervalle, la France avait eu à combattre l'Autriche dans la guerre terminée par le traité de Presbourg, et ses armées victorieuses avaient occupé Vienne. Là aussi existe une banque qui alimente le commerce. Elle fait des émissions journalières de billets. La quotité en est fixée, et les négociants savent

que, sous aucun prétexte, on ne dépasse les fixations sans que le public en soit officiellement prévenu.

L'empereur Napoléon, en occupant Vienne et la plus grande partie des Etats héréditaires de la maison d'Hapsbourg, ayant décidé que les revenus ordinaires des pays conquis, indépendants des contributions extraordinaires qu'il imposait, seraient perçus pour le compte de l'armée, il fut ordonné que le service de la banque se ferait comme en temps ordinaire; et pour que la confiance publique dans la régularité de ce service ne souffrît pas de l'intervention et de l'omnipotence du vainqueur, on laissa subsister le personnel autrichien. La fabrication et l'émission furent continués sur le même pied qu'avant la conquête; seulement les produits furent versés dans la caisse de l'armée, au lieu de l'être dans celle du prince dépossédé.

L'occasion pour mettre à exécution l'anathème lancé contre la banque viennoise, aussi bien que sur celles de Londres et de Pétersbourg, était trop belle pour qu'on la laissât échapper. Le directeur en chef de la fraude, qui se trouvait chargé de la police de Vienne et des États héréditaires, fit venir de Paris très-secrètement des ouvriers habiles, auxquels on assigna une maison abandonnée dans les faubourgs de la capitale. Quand les employés autrichiens avaient terminé leur travail quotidien et s'étaient retirés, on profitait

de leur absence pour déplacer successivement toutes les pièces de fabrication : on les portait aux ouvriers français qui employaient la nuit à en faire d'une ressemblance exacte. Le matin, ces pièces étaient remises en place avant l'ouverture de l'établissement, et personne ne se doutait qu'on y eût touché.

On se procura ainsi un double de tout le matériel de la banque et on l'envoya à Paris, sans avoir encore rien d'arrêté sur l'époque où l'on s'en servirait.

Cet assortiment fut placé dans une maison du quartier du Mont-Parnasse, louée et disposée à cet effet. Peu de temps après, on y établit aussi celui qu'on s'était procuré pour l'imitation des billets de la banque de Londres, et plus tard, comme on le verra dans le cours de ce récit, on y réunit également un atelier propre à reproduire les billets de celle de Pétersbourg.

En 1809, de nouvelles mésintelligences avec l'Autriche firent juger inévitable une rupture avec cette puissance. Le moment parut favorable pour se servir contre elle des armes qu'on avait préparées dès la guerre précédente et que l'on considérait comme autorisées par les lois des nations, comme de justes représailles. En conséquence, l'atelier autrichien du Mont-Parnasse fut mis en activité.

A mesure que des billets étaient prêts, on les dirigeait, soit par des agents choisis, soit par l'intermé-

diaire de maisons de banque, qui étaient loin d'en soupçonner la fausseté, sur toutes les villes commerçantes qui ceignent l'Autriche. Augsbourg, Ratisbonne, Venise, Trieste, Cracovie, etc., furent inondées de ces envois qui de là se répandaient dans les États de cette puissance.

Par ce manége, on obtenait sans éclat deux résultats également funestes pour l'ennemi contre lequel on sévissait. D'une part, on détériorait ses cours par la trop grande multiplication de son papier : de l'autre, on l'appauvrissait d'espèces, en soutirant en échange de ces billets un numéraire qui devait bientôt servir à lui faire la guerre.

On a dit, mais cela peut à peine paraître croyable, que l'émission des faux billets de la banque de Vienne s'est élevée, dans les six mois qui ont précédé la seconde prise de cette ville, à la somme énorme de quarante-quatre millions. Que ce calcul soit exact ou exagéré, il n'en est pas moins certain que les fonds autrichiens éprouvèrent à l'approche de la guerre une baisse considérable qui accrut les embarras déjà très-grands du cabinet aulique. L'Europe attribua cette dépréciation à l'infériorité de forces que l'Autriche pouvait opposer à l'invasion qui la menaçait. La chute de son crédit ne provenait cependant que de ce qu'on la battait avec

ses propres armes, avant même que les hostilités fussent commencées.

Ce fut vers la même époque (1809) que l'atelier anglais du Mont-Parnasse commença ses fabrications. Trois agents principaux, les nommés Bernard, Blanc et Balthus ou Malchus, ce dernier Israélite, furent chargés de la direction du placement des bancknotes. L'instruction dont on les munit à leur départ pour Londres portait, comme il a été dit ci-dessus, qu'ils devaient placer leurs effets le plus loin possible de Londres, afin de reculer le moment de la vérification.

On leur recommandait, pour faciliter ce placement, de préférer l'emploi en achats de produits de la fabrique anglaise. Ces produits étaient frappés d'une prohibition presque générale sur le continent, et l'ordre était donné de les détruire partout où on les découvrirait. Les magasins de la Grande-Bretagne regorgeaient d'articles fabriqués restés sans écoulement; l'empressement à s'en défaire devait rendre les possesseurs moins difficiles et moins clairvoyants dans l'acceptation des valeurs qu'on leur offrirait en paiement. On conviendra que ces calculs révélaient une profonde étude de la matière dans les ordonnateurs de ce ténébreux trafic.

Le succès couronna les premières opérations des émissaires de la fraude; ils parvinrent à faire plu-

sieurs chargements d'objets manufacturés; et comme ils ne craignaient pas de perdre sur des marchés qu'ils soldaient avec des valeurs venues gratis dans leurs mains, il leur importait peu de les diriger sur telle plutôt que sur telle autre partie du globe. Quelques cargaisons parvinrent aux destinations qu'on leur avait données, et procurèrent d'assez forts bénéfices; d'autres furent prises par des corsaires français et subirent la loi de la destruction dans les ports où elles furent conduites. Mais les succès en ce genre n'étaient considérés par les chefs que comme des moyens d'encouragement pour les séides qu'ils employaient. Le véritable objet était l'émission des fausses valeurs, dont le propre était d'affaiblir la confiance dans les effets réellement émis par la banque, et sous ce rapport le but était rempli dès que les banknotes de fabrique étaient jetées dans le public, quel que fût le sort des produits qu'elles avaient payés.

Tout n'est pas rose dans le métier de faux monnayeur, la banque fut bientôt sur les traces des émissaires français : on saisit le Juif Balthus ou Malchus; son procès lui fut fait ; ses deux complices contumaces furent compris dans la sentence, sous la qualification de *quidams ;* Balthus ou Malchus subit seul sa sentence. Il fut pendu.

Bernard et Blanc trouvèrent le moyen de gagner

les côtes d'Angleterre, d'où un smogleur, stimulé par une forte récompense, se chargea de les transporter sur les terres de France. Ils en approchaient, quand un canot armé de la douane leur donna chasse, s'en empara et les remit au commissaire général de police à Boulogne.

Ce magistrat, croyant avoir fait une capture importante, s'empressa, avant même de les avoir interrogés, d'en rendre compte par le télégraphe. Quel ne fut pas son étonnement, quand il lui fut répondu par la même voie qu'il devait avoir les plus grands égards pour ses prisonniers, leur faciliter les moyens de se rendre sans retard auprès du ministre de la police générale, et même leur prêter sa propre voiture pour les réhabiliter auprès de la population de Boulogne. On voit de quelle faveur ces aventuriers étaient l'objet. Il fallait qu'ils comptassent bien sur cette faveur, car ils oublièrent de restituer la voiture qui leur avait été confiée par ordre supérieur. Le commissaire général de Boulogne a consigné ce curieux incident dans son interrogatoire devant le juge d'instruction.

Il ne fallait peut-être pas moins qu'une aussi éclatante protection unie à l'énormité des gains, pour tenter une seconde fois des hommes échappés à d'aussi graves dangers. Cependant un seul des évadés osa courir une nouvelle aventure. Ce fut le nommé Bernard;

il est vrai que dans la chance qu'on lui offrait, appuyé comme il l'était, les risques étaient nuls et les avantages presque assurés.

Vers le milieu de 1810, un sénatus-consulte réunit à l'empire les pays conquis en Allemagne des rives du Rhin à celles de la Baltique. Les villes anséatiques, enveloppées dans cet amalgame, conservaient des liaisons intimes avec les îles Britanniques. Il était douteux qu'on parvînt à les rompre entièrement, quelque rigoureuse que pût être l'application à ces contrées du blocus continental et des décrets de Berlin et de Milan contre le commerce britannique. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la carte. On y voit que le territoire qui formait sous l'empire la 32e division militaire, était accessible aux émissaires de l'Angleterre par une côte étendue sur la mer du Nord et sur la Baltique par les bouches de la Trave; les Anglais possédaient deux foyers de correspondance et de contrebande, à Héligoland aux bouches de l'Elbe, et à Anholt, en face de celles de la Trave. Ils pouvaient encore communiquer par dix lieues de frontières ouvertes devenues françaises du côté du territoire danois et à peu près autant du côté du Mecklembourg-Schwerin.

Ce fut sur ce point, si favorablement situé pour favoriser ses vues, que l'association pour les faux billets

de banque anglais jugea convenable de reprendre ses opérations, désormais impossibles sur le sol britannique. Bernard s'adjoignit un sieur Tamissier, et tous deux s'acheminèrent vers Hambourg, munis de lettres pour les deux principales autorités de la 32e division militaire, lesquelles lettres les accréditaient comme devant établir dans cette ville des jeux de hasard à l'instar de la ferme que l'on voit dans Paris. Cette mesure était présentée comme devant aider dans sa surveillance la haute police qui avait la triple mission de veiller sur une population dévouée par intérêt à l'Angleterre, de prévenir les intrigues de cette puissance sur le continent et d'être exactement informée du mouvement des subsides que le cabinet de Saint-James faisait payer à ses alliés secrets ou patents par la banque anséate.

Mais pendant que Bernard et son complice épuisaient leur rhétorique à faire valoir à l'appui de leur projet de ferme de jeux de hasard, ces considérations générales et d'autres plus spéciales dont le sieur Bourrienne, ancien ministre de France près de la ligue anséatique, leur avait suggéré la pensée, ils faisaient provisoirement et en secret le commerce encore moins tolérable de fausses banknotes.

Leur trafic ne pouvait échapper à une police aussi vigilante que l'était celle de Hambourg, quoique à

peine instituée. Le directeur général de ce service les fit arrêter, et, après avoir pris les ordres du prince d'Eckmuhl, il allait les faire partir sous escorte pour Paris, lorsque la même main protectrice qui les avait tirés des cachots de Boulogne demanda qu'ils fussent renvoyés sur parole. Le duc de Rovigo se rendait leur caution.

Cette fois la faveur qui les couvrait ne se borna pas à de simples regrets sur les tribulations auxquelles leur dévouement peu ordinaire les exposait. L'un d'eux, Bernard, à son retour dans la capitale, obtint l'opulente ferme des jeux de Paris ; et l'autre, Tamissier, devint son associé et son caissier.

Ces individus ayant obtenu pour retraite ces riches canonicats, ne reparurent plus sur la scène périlleuse d'où ils étaient sortis avec tant de bonheur. Le trafic fut confié à d'autres mains, sans que de semblables avantages dédommageassent celles-ci des risques qu'elles coururent à leur tour. Mais avant d'entrer dans le détail de l'événement qui mit fin à l'infâme commerce des valeurs publiques, au moins de la part de ceux qui en étaient les inventeurs, il convient d'exposer et de couler à fond la partie de cette machination qui a trait à la banque de Saint-Pétersbo[illegible]

Après la paix de Tilsitt, l'éta[illegible] nasse possédait déjà, comme o[illegible]

complets pour la fabrication des billets de banque de Londres et de Vienne. Il entrait dans le plan général d'attaque contre le crédit ennemi, de fabriquer aussi des billets russes. Le cabinet de Pétersbourg était convaincu, ainsi qu'on l'a déjà dit, d'avoir participé à la détérioration des assignats, en recevant de fausses valeurs de cette nature, entremêlées avec les subsides que le cabinet anglais lui fournissait en espèces ; cette accusation était difficile à prouver. A l'époque où Souvarow parut en Suisse et en Italie, les assignats avaient cessé d'avoir cours. Mais il ne s'agissait point de discuter la vraisemblance de l'imputation, elle était admise pour exacte, et, comme on ne cherchait qu'un prétexte de représailles, celui-là parut suffisant pour justifier l'action.

Le traité de Tilsitt mettait fin à la quatrième rencontre arrivée, depuis la révolution, entre les Français et les Russes. Elles avaient eu lieu en Hollande, en Suisse, à Austerlitz et à Friedland. Mais on devait s'attendre à ce que, malgré les sévères leçons qu'on leur avait données partout où on avait pu les rejoindre, ils reparaîtraient à la première occasion favorable ; peut-être même le projet de l'invasion si désastreuse de 1812 était-il déjà arrêté ; il fallait donc se préparer à tout événement.

Après la séparation des trois souverains que le Nié-

men avait vus réunis sur ses bords, avec tous les dehors de la plus franche cordialité, le duc de Rovigo fut envoyé à Pétersbourg, pour y préparer la réception de M. le duc de Vicence, nommé ambassadeur de France auprès de l'empereur Alexandre.

Ce fut pendant le séjour que le duc de Rovigo fit dans cette capitale, que les agents chargés de l'exploration de la banque russe réussirent à se procurer tout ce qui pouvait servir à en imiter les produits. Cette besogne n'éprouva pas les difficultés que l'on s'attendait à rencontrer. Nulle défiance de la part du gouvernement russe ne gênait les explorateurs. Les billets russes étant plus grossièrement travaillés que ceux des autres puissances, la contrefaçon en était plus aisée, et l'imitation, vu l'ignorance des masses auxquelles on les destinait, n'avait nul besoin d'être aussi parfaite que dans les bancknotes et les effets de la banque de Vienne.

Le travail de Pétersbourg terminé, ses résultats furent envoyés à Paris, et un troisième atelier vint s'installer à côté de ceux déjà établis; on eut alors au grand complet ces instruments de représailles, dont on comptait faire usage pour venger d'anciens griefs et affaiblir les ennemis acharnés de la France.

La raison d'Etat pouvait malheureusement être invoquée pour la justification de ces mesures. Les puis-

sances à l'égard desquelles on en faisait l'application n'étaient point exemptes de faits d'un machiavélisme encore plus perfide vis-à-vis de la France ; elles avaient d'ailleurs, soit comme inventeurs, soit comme participantes, pris l'initiative de mesures pareilles dans l'affaire des assignats ; au moins pouvait-on le croire. Mais ce qu'il y eut de plus odieux, et ce qui, dans ces tripotages, devait rester sans excuses, c'est l'extension que les directeurs de la fraude s'efforcèrent de lui donner.

Ils profitèrent de l'éloignement de l'empereur, engagé dans la guerre de Russie, pour entreprendre le placement de leurs bancknotes auprès de particuliers français ou devenus tels par la réunion de leur pays au grand empire. Il y eut, à Hambourg, deux victimes de ces trames infernales. Sans l'activité et la fermeté du directeur-général de police, en résidence dans cette ville, le nombre en eût été immense. Mais, avant d'aborder ces détails, il est nécessaire d'en finir avec la banque de Russie.

L'atelier établi à Paris pour la fabrication de ses billets était mis en état de fonctionner (1811) au moment où les notes du gouvernement français, sur des infractions au système continental, auquel le tzar avait adhéré pendant les conférences d'Erfurth, furent répandues avec hauteur. Dès cet instant on se disposa à la guerre de part et d'autre, et les préparatifs s'en

firent ouvertement, malgré l'attention que l'on eut, de chaque côté, de paraître en repousser jusqu'à la pensée.

Dans le nombre des moyens d'agression préparés avant l'ouverture de la campagne de 1812, l'emploi des billets de banque ne fut point oublié. On se mit à l'ouvrage et on en confectionna une énorme quantité ; mais on ne pouvait ici, comme on l'avait fait en 1809 pour l'Autriche, en faire débiter d'avance par la voie du commerce. La Russie n'avait pas de relations assez suivies, ni de communications assez actives avec le reste de l'Europe, pour que ses effets publics pussent sortir de son territoire et y rentrer par des paiements ou des opérations de change.

A défaut de cette ressource, on se résolut à consacrer les billets fabriqués en France à l'acquittement de la solde des troupes et au paiement des achats que l'on ferait pour les besoins de l'armée, dès que l'on aurait mis le pied sur le sol moscovite. Dans cette vue, trente-quatre fourgons furent chargés de ces fausses valeurs, et dirigés sur le quartier général, qu'ils ont suivi jusqu'à Moscou.

Un dépôt de ces mêmes valeurs fut en outre formé dans la place forte de Torgau (Saxe), pour alimenter le service actif au fur et à mesure de l'écoulement des premiers envois.

Mais une circonstance tout aussi imprévue que l'incendie de Moscou vint déjouer ces prévisions. Le cabinet de Pétersbourg avait adopté un système de résistance qui devait multiplier les embarras sur les pas de l'armée d'invasion; il consistait à faire détruire, ruiner, incendier en avant d'elle, tout ce qui aurait pu lui offrir asile ou lui être de quelque utilité, et à repousser vers l'intérieur du pays les habitants des lieux qu'elle traversait. Il résulta de ce système, de la dernière mesure surtout, que l'on ne trouva nulle part à placer des billets, et que force fut de conserver l'approvisionnement intact jusqu'à Moscou, où l'on espérait rencontrer enfin l'occasion d'en faire usage.

La résolution extrême du cabinet moscovite, qui amena l'incendie et la ruine de cette grande ville, fit encore avorter cette dernière espérance, et les trente-quatre fourgons qui portaient le trésor de contrebande, remisés, à leur arrivée, sous les hangars du Kremlin, y furent anéantis en même temps que tout ce qui était susceptible de destruction, par suite des dispositions prises par M. le maréchal duc de Trévise, resté en arrière de l'armée, avec l'ordre de faire sauter l'antique palais-citadelle des autocrates.

Restait le dépôt formé à Torgau, qui n'avait pas été entamé, et auquel, dans la confusion des événements survenus pendant la retraite de l'armée, personne ne

songeait plus. Dans la campagne suivante et après la bataille de Dresde, M. le comte de Narbonne, aide de camp de l'empereur, fut nommé gouverneur de cette place. Il y arriva avec son état-major et un préposé du trésor, chargé d'y faire le service financier des vingt-cinq mille hommes qu'on destinait à la défense de ce point important.

Dans les recherches que le nouveau gouverneur et les chefs de service sous ses ordres durent faire, à la veille d'un siége, pour connaître les ressources à leur disposition, on découvrit des ballots sans étiquettes ni indication de ce qu'ils pouvaient contenir. Par un sentiment de circonspection, bien naturelle dans la position où l'on se trouvait, l'ouverture d'un de ces ballots fut faite devant un très-petit nombre de témoins. On reconnut avec surprise qu'ils renfermaient des valeurs immenses en billets de banque de Russie; mais nul indice n'en faisait connaître l'origine, et l'on était loin d'en soupçonner la fausseté. A qui d'ailleurs appartenaient-ils? était-ce au gouvernement saxon? était-ce un dépôt commercial mis en sûreté jusqu'à des temps meilleurs, derrière les excellents remparts de Torgau? ou enfin provenaient-ils des prises faites dans le cours de la guerre, et envoyées sur les derrières de l'armée?

Au milieu de ces diverses conjectures, et dans l'im-

possibilité de tirer parti de ce trésor, par suite du resserrement de la place dont l'ennemi s'approchait chaque jour davantage, en l'employant à l'achat de ce qui pouvait manquer dans l'approvisionnement de siége, on se résolut à un parti mixte, entre la destruction, pour que l'étranger n'en profitât pas, si on devait lui ouvrir les portes, et la conservation pour la France, dans le cas où les chances de la guerre se déclareraient en sa faveur. On choisit quelques hommes sûrs et intelligents parmi les ouvriers militaires; et après s'être assurés de leur discrétion en la réclamant au nom de l'honneur, on profita d'une nuit obscure pour faire transporter ces ballots sur le terre-plein d'un bastion isolé. On y avait, d'avance et sous un prétexte naturel, fait ouvrir une tranchée suffisante pour contenir l'ensemble du dépôt. Il y fut enfoui et recouvert de terre et de gazon. L'opération était terminée avant le retour du jour, et le secret, d'après la précaution prise d'écarter la garde de ce poste, resta concentré entre ceux qui avaient travaillé à cet ensevelissement.

Après la première abdication de l'empereur, Torgau a été remis aux ennemis, en vertu de cet ordre fameux émané de Monsieur, depuis Charles X, alors lieutenant-général du royaume, qui fit rentrer dans leurs mains, sans coup férir, une grande quantité de places fortes. Toutes eussent exigé des siéges longs, dispendieux et

sanglants : ce fut là le premier bienfait de la restauration.

En 1822, aucun indice n'avait mis les Russes sur les traces de ce dépôt. Il existe peut-être encore dans le bastion où il a été formé.

Il est temps de revenir aux spéculations de billets de la banque d'Angleterre, qui, déjouées à Hambourg par une volonté ferme et soutenue, amenèrent enfin la cessation de cet odieux commerce.

On a vu qu'en 1810, au moment de la réunion des villes anséatiques à l'Empire français, les distributions de fausses banknotes étaient devenues impossibles sur le sol britannique, par l'éveil donné par l'audacieuse entreprise des émissaires Bernard, Blanc, Balthus ou Malchus, et par le supplice de ce dernier. On a vu également qu'aussitôt après la réunion de ces villes effectuée, il avait été décidé, dans le comité de faussaires établi à Paris, que le trafic se continuerait à Hambourg; qu'à cet effet, le nommé Bernard s'était adjoint un sieur Tamissier, et que, parvenus ensemble dans cette cité, avec des recommandations auprès des premières autorités, qui les légitimaient, comme recherchant l'agrément de créer une ferme de jeux de hasard, à l'instar de celle existant à Paris, ils avaient été surpris, arrêtés et chassés pour distribution de faux billets de banque.

Pendant les trois jours qui précédèrent l'arrestation de ces émissaires, ils avaient trouvé moyen de faire deux ventes de bancknotes. L'une l'avait été à un particulier, qui, n'ayant point soldé son marché au moment où on lui livrait les effets, refusa de payer dès qu'il apprit l'arrestation de ses vendeurs.

L'autre acquéreur, le sieur Castel, le même dont la plainte adressée en 1820 au parquet de la Cour royale de la Seine a réveillé cette affaire, était chef d'une société qui armait des corsaires contre le commerce britannique. Elle était sous le patronage de M. le général comte Pajol, qui lui avait permis de prendre son nom.

Le sieur Castel était souvent obligé de faire des remises en Angleterre, soit pour l'entretien des hommes de ses équipages qui tombaient au pouvoir des croisières anglaises, soit pour leur faciliter les moyens de s'évader. Il lui parut plus sûr et plus avantageux, vu l'élévation du change, de faire ses remises en papier-monnaie; il saisit donc avec empressement l'occasion qui lui fut offerte, et il échangea son or contre les bancknotes de Bernard.

A cette époque, il était d'usage, pour diviser les risques, de ne jamais expédier pour l'Angleterre des billets entiers. On les coupait en deux parties égales qui partaient par deux navires différents. Le consignataire

à Londres, quand elles lui étaient parvenues, les réunissait pour les présenter à la banque. Il arrivait, dans certains cas, que la banque payait sur la présentation d'une des parties, quand le porteur était connu et qu'il affirmait que l'autre était perdu. Mais des mesures sont toujours prises pour que cet établissement ne soit jamais exposé à payer deux fois.

Le sieur Castel s'était conformé à cet usage. Il avait divisé ses billets en deux portions égales, et les avait expédiés par des occasions diverses. A Londres, on ne put les présenter au remboursement qu'après l'arrivée des secondes moitiés, ce qui entraîna un assez long délai. Quand les bancknotes eurent été reconnues fausses, l'administration de la banque, bien que les ayant biffées, hésitait encore à les rendre au porteur, lequel pourtant prouvait les avoir reçues du continent. Elle ne se détermina à les lui remettre que sur la présomption que le propriétaire trompé se donnerait beaucoup de soins pour obtenir justice et remboursement, et que cette circonstance pourrait la mettre sur la trace des fabricateurs.

Il n'en arriva pas ainsi : le sieur Castel, que d'autres soins préoccupaient, et que ses affaires avaient éloigné de Hambourg, ne put retirer ses billets des mains de son correspondant que longtemps après l'arrestation et l'envoi en France de Bernard, et il ne porta sa

plainte qu'à sa rentrée dans Paris, en 1820. Il était alors parvenu à réunir assez de preuves pour pouvoir espérer de faire condamner celui-ci au remboursement du capital et des intérêts de cette très-légitime créance. C'était l'objet de la requête qu'il déposa au parquet du procureur du roi.

Mais il n'était pas possible au ministère public de scinder une affaire de cette nature, dont la gravité s'était accrue par l'intervention des grandes puissances lésées par la fabrication. En 1814, MM. Stuard de Rothsay, pour l'Angleterre, Pozzo-di-Borgo, pour la Russie, et de Bombelle, pour l'Autriche, avaient présenté des notes restées pendantes, faute de réponses satisfaisantes de la part du gouvernement de la restauration, lequel hésitait, au milieu des embarras de l'époque, de donner matière à de nouvelles demandes en indemnités. On ne pouvait suivre au civil et négliger l'action criminelle. Un juge d'instruction fut commis à l'investigation de la cause. Il recevait des pièces, entendait des témoins, et préparait son rapport, lorsque le sieur Castel, tombé en démence, mourut dans la maison de santé où ses amis l'avaient fait conduire.

Cet événement, et l'opinion exprimée devant les juges par l'ex-directeur général de la police de Hambourg, que, dans l'intérêt du dernier gouvernement, et bien qu'il eût la certitude que, postérieurement à 1810,

les misérables qu'il avait contenus et réprimés avaient opéré pour leur compte et à l'insu du chef de l'Etat, cette affaire devait être étouffée, détermina la chambre d'accusation à rendre un jugement de non-lieu quant au réclamant, laissant d'ailleurs toutes choses en état sur le fond même de l'affaire.

Cette dernière opinion que les fraudeurs opéraient pour leur compte, au moins depuis l'année 1811, se justifie par les faits qu'il reste à reproduire. A l'ouverture de la campagne de Russie, on vit apparaître à Hambourg, sans cause connue, l'ancien résident de France près les villes anséatiques, le sieur Bourrienne. Il venait, disait-il, renouer d'anciennes relations, pour procurer au grand quartier général, pendant la campagne de Russie, des nouvelles fraîches sur les mouvements de l'Angleterre, comme il l'avait fait en 1806 et 1807, pendant la guerre terminée par le traité de Tilsitt.

Mais il était suspect et observé par ordre exprès de l'empereur. A peine Sa Majesté fut-elle instruite de son départ de Paris pour Hambourg, qu'un ordre venu de l'état-major-général de la grande armée, signé Berthier, prince de Neufchâtel et Wagram, enjoignit au comte Carra Saint-Cyr, commandant la 32e division militaire, de lui signifier de repasser immédiatement le Rhin. Le directeur général de la police reçut en même

temps du ministre de ce service l'ordre de le faire arrêter, s'il n'obtempérait pas à l'invitation du commandant de la division : il obéit.

Après le sieur Bourrienne, on vit arriver à Hambourg un sieur Schulmister, le même que les Prussiens ont fait arrêter dans Paris en 1814. Cet homme passait pour un explorateur très-habile. Il connaissait à fond toute les parties de l'Allemagne, théâtre ordinaire de la guerre ; et il avait, disait-on, rendu de très-grands services dans les précédentes campagnes. On sut qu'il concluait très-secrètement des marchés de fausses bancknotes. Comme il ne livrait pas ce qu'il vendait (il eût été difficile de le convaincre de fraude), on le laissa repartir quand il eut terminé ses traités.

Mais les livraisons devaient nécessairement suivre de près son départ. C'était le moment de redoubler de vigilance pour prévenir la ruine d'une foule de dupes et couper court à ces manœuvres coupables. Les mesures furent si bien prises, que ce double résultat fut obtenu sans éclat et sans frais.

Un sieur Girard, ancien officier décoré de la Légion-d'Honneur et beau-frère du nommé Bernard, avait été choisi, sans qu'on lui apprît ce qu'il y avait de criminel au fond de la mission qu'on lui donnait, pour transporter à Hambourg et remettre à des courtiers danois le montant, en fausses bancknotes, des

marchés précédemment conclus. Ces ventes s'élevaient à la somme de 500,000 liv. sterling, qui, vendues par les spéculateurs à raison de 16 fr. l'une (la livre sterling vaut 25 fr.), leur laissait un bénéfice net de 8,000,000 fr.

L'association avait fait choix du sieur Girard pour cette mission périlleuse, dans l'opinion que sa qualité d'officier en activité de service servirait à le soustraire à la juridiction civile, dont on redoutait la vigilance. Mais indépendamment de ce que le général Carra Saint-Cyr était loin de vouloir couvrir de son égide une entreprise criminelle, attendu qu'il s'agissait d'un acte de haute police, il s'était empressé d'adhérer aux mesures que le directeur général de ce service lui avait annoncé devoir prendre dans l'intérêt de l'Etat.

Le sieur Girard, du moment où il eut passé le Rhin et pénétré dans Wesel, où commençait le rayon de surveillance de la direction de police de Hambourg, ne fut plus perdu de vue; en arrivant dans cette dernière ville, il resta trois heures enfermé dans l'appartement qu'on lui avait donné à l'hôtel de l'Empereur-Romain où il était descendu; il en sortit, au bout de ce temps, pour se rendre au pavillon dit de l'Elbe, estaminet situé sur la limite du sol alors français et contigu au territoire danois, où les courtiers de cette nation l'attendaient déjà. Il y fut arrêté avec un de ces entre-

metteurs, nommé Biorn, à qui il venait de faire un premier versement de 30,000 liv. sterling (environ 600,000 fr.).

Pendant que cette capture s'opérait, on avait ouvert à l'hôtel de l'Empereur l'appartement qu'il venait de quitter, et l'on y avait trouvé, sous une planche enlevée du parquet et puis rajustée, le surplus des 500,000 liv. sterling.

Cet officier, immédiatement interrogé, parut abattu. Il ignorait tout et avait cru être porteur de véritables bancknotes, qu'on lui avait dit saisies à la poste ou trouvées sur des navires capturés, et que c'était pour le compte du gouvernement qu'on les faisait vendre avec mystère. Il ne concevait pas surtout que son beau-frère Bernard, qui devait être instruit, l'eût laissé choisir et peut-être désigné lui-même pour une mission aussi avilissante que dangereuse.

La bonne foi de cet officier parut si évidente, que le directeur général, touché de son malheur, prit sur lui de le laisser retourner à Paris, sans escorte, tandis qu'il y fit conduire par la gendarmerie le courtier danois Biorn, qui était incontestablement dans le secret de cette détestable spéculation.

Cet événement coïncidait à peu près avec le retour de l'empereur dans sa capitale, après la désastreuse campagne de Moscou. On se garda bien de l'entre-

tenir de cette affaire ; elle fut assoupie. Assez de soins d'une autre importance absorbaient les pensées du chef de l'Etat, et la police de Paris était bien autrement compromise à ses yeux par la tentative du général Mallet.

En 1814, la question des faux billets de banque fut réveillée, ainsi qu'on l'a déjà vu, par les commissaires des trois grandes nations dont l'existence avait été compromise par les ateliers du Mont-Parnasse. Ils s'adressèrent d'abord confidentiellement à l'ex-directeur général de la police de Hambourg, qu'ils savaient avoir poursuivi avec constance les agents et adhérents de ce vil trafic. Ce magistrat refusa de s'expliquer vis-à-vis d'étrangers sur un objet que l'on avait considéré comme question d'État. Il alla même jusqu'à déclarer que si les fausses bancknotes n'avaient fait que traverser son arrondissement pour être mises en circulation en Angleterre, il n'eût pas cru, quelle que fût son horreur pour un semblable manége, devoir intervenir, à cause du souvenir du mal que les faux assignats avaient fait à la France : mais on en avait vendu à ses administrés, devenus Français par l'acte de réunion, et il leur devait la protection de l'autorité dont il était investi.

Sur son refus, les commissaires alliés procédèrent par notes diplomatiques. Une commission fut formée,

et devant elle l'ex-directeur général dut donner tous les détails qui étaient à sa connaissance.

Les alliés n'insistaient que sur la destruction des ateliers. Ils ne demandaient pas précisément la recherche des coupables, qu'on prévoyait devoir se retrancher derrière une volonté souveraine qui n'était plus. Et encore cette destruction n'était plus qu'une affaire de haute convenance, car le danger était passé, chaque banque ayant changé la qualité de son papier, la forme et la physionomie de ses billets.

La restitution des mécaniques et de tous les accessoires fut ordonnée par le gouvernement royal et immédiatement exécutée. Mais on assura dans le temps que la maison du Mont-Parnasse, qui renfermait les véritables ateliers, avait été vidée sous le gouvernement provisoire. Que devinrent-ils? Il courut de singuliers bruits à ce sujet, car l'on prétendit que les meneurs de cet interrègne avaient usé pendant quelques jours, pour leur propre compte, de la faculté de fabrication.

Quoi qu'il en soit, les étrangers ne se montrèrent pas difficiles, vraisemblablement par suite des précautions prises dans leurs banques respectives, contre de nouvelles émissions; ils se contentèrent de ce qu'on leur remit. La grande masse se composait de pièces d'essai : on n'atteint pas tout de suite l'exactitude de l'imitation dans des opérations pareilles.

Deux remarques doivent clore cet exposé.

La première, c'est que dans cette succession de forfaits, l'apposition des signatures fut confiée à de jeunes demoiselles, dont l'oncle est aujourd'hui en grande faveur en haut lieu.

La seconde, c'est que M. Pasquier, étant préfet de police, reçut un jour un rapport qui lui signalait les fabrications du Mont-Parnasse. Il crut avoir fait une découverte importante, mais sur le compte qu'il en rendit, on l'engagea à ne point se mêler de cette affaire.

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

AU DUCHÉ DE MECKLENBOURG.

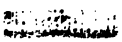

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

AU DUCHÉ DE MECKLENBOURG.

Le traité de paix qui termina la campagne d'Austerlitz fit éclore deux royautés nouvelles dans les contrées qui avaient été le théâtre de la guerre. L'électeur de Bavière et le duc de Wurtemberg furent élevés au rang des rois, par l'omnipotence de Napoléon qui se substituait, au nom de la victoire, aux priviléges auxquels l'empereur d'Allemagne avait renoncé en abandonnant ce titre pour celui d'empereur d'Autriche.

Le traité de Tilsitt, qui mit fin en 1807 à la campagne de Prusse, donna également naissance à deux nouvelles royautés dans l'Allemagne septentrionale. L'électeur de Saxe reçut le titre de roi, et une foule de petits Etats groupés autour de la Hesse électorale formèrent un royaume, qui devint l'apanage du prince Jérôme Bonaparte, le plus jeune des frères de Napoléon, créé roi de Westphalie, par ce traité et en vertu du droit qui avait déjà été exercé pour l'érection des trônes de Bavière et de Wurtemberg.

Les Anglais seuls en Europe ne reconnurent pas ces nouveaux titres; à défaut de protestations qu'on ne provoqua pas par des demandes de reconnaissance, la presse privée britannique se chargea d'exprimer le refus d'adhésion et les répugnances éprouvées à la fois par la nation et par son gouvernement. Il n'est sorte d'outrages qu'elle n'adressa aux deux princes qui devaient leur élévation à la chute de la troisième coalition soudoyée contre la France par l'or de l'Angleterre.

Dans le nombre des sarcasmes, quolibets, caricatures que cet événement produisit, on remarqua un dessin qui, au mérite de l'à-propos, joignait celui d'être caractéristique. L'empereur, obligé d'agrandir Bade qui l'avait aidé et dont une princesse de son adoption partageait la souveraineté; d'augmenter aussi la Ba-

vière passant à l'état de royauté, et de ménager la Suisse déjà liée à son système, avait été gêné dans ses largesses envers le Wurtemberg. Il n'avait pu doter son nouveau roi que d'accroissements bien peu supérieurs, en territoire et en sujets, à ce qu'il possédait dans l'état de duché.

Chacun trouva que c'était un royaume de mince portée, quoique son possesseur fût de sa personne de la plus vaste encolure. Les Anglais constatèrent cette double observation. Ils représentèrent Sa Majesté wurtembergeoise assise sur son trône et revêtue de ses habits et de ses insignes de souverain. La culotte monarchique était soutenue par un bouton placé au milieu de son volumineux abdomen, et l'on voyait sur ce bouton la carte du royaume récemment constitué.

L'empereur, qui tenait à savoir tout ce qu'on disait de lui, et quels jugements le public portait sur ses actes, eut connaissance de cette espièglerie des voisins d'outre-mer; elle ne lui déplut pas, parce que le prince à qui elle s'adressait, enthousiasmé de son nouveau rang, était toujours enclin à oublier que sa consistance comme puissance continentale ne s'était pas élevée dans une proportion relative à l'importance de son nouveau titre.

Quand, deux ans après, Napoléon fit de nouveaux rois, il se rappela la plaisanterie anglaise, et comme

s'il eût voulu empêcher que son second enfantement ne prêtât à de nouveaux sarcasmes, il dit tout haut, à son retour de Tilsitt, dans les salons qu'il habitait dans le palais de Dresde : « Je pense qu'on ne critiquera » pas l'étendue que j'ai donnée aux nouvelles royautés. » *L'une s'appuie sur le duché de Varsovie dont les* » *limites ne sont pas irrévocablement fixes ; et l'autre* » *a en perspective une assez grande étendue de côtes* » *sur la Baltique et sur la mer du Nord.* » Cette annonce se réalisait en 1810, quant à la Westphalie : le Hanovre, moins le duché de Luxembourg, se fondait dans les Etats du roi Jérôme. Il est vrai que six mois après on lui retirait le littoral, mais on lui promettait des dédommagements au delà de l'Elbe, que les événements n'ont pas permis de réaliser.

La presse anglaise resta muette au sujet des trônes de Saxe et de Westphalie ; les paroles de Dresde avaient été entendues à Londres, et l'on y éprouva la crainte d'en exciter l'accomplissement par d'indirectes provocations. Cette réserve ne sauva pourtant point les Etats héréditaires de la famille régnante. L'électorat d'Hanovre, comme on vient de le dire, fut partagé entre la France et la Westphalie.

Le retentissement de ces mêmes paroles avait été plus pénible pour les petites puissances du corps germanique, que leur position territoriale rendait sus-

ceptible d'amalgame avec le royaume de Westphalie. Le plus menacé paraissait être le duché de Mecklenbourg-Schwerin, pays riche et fertile avec une population de 4 à 500,000 âmes. Il était d'autant plus à la convenance du nouvel Etat, qu'il n'en était séparé que par le cours de l'Elbe. Il a d'ailleurs une étendue de vingt à vingt-cinq lieues de côtes sur la Baltique, sur lesquelles sont situées les deux villes importantes de Rostock et de Wismar.

L'indépendance de ce duché rompait l'unité de surveillance que la France pouvait exercer contre la contrebande anglaise de la Hollande au Niémen, au moyen de ses propres douanes, ou par l'influence qu'elle avait acquise, depuis le traité de Tilsitt, sur celles de la Prusse.

Cette considération était appréciée tant dans le Mecklenbourg que dans les Etats limitrophes; et l'on en concluait assez logiquement qu'une réunion de ce duché au royaume de Westphalie était un fait arrêté, dont l'exécution n'était différée que par la nécessité de pourvoir le possesseur actuel d'un équivalent convenable. Ce possesseur était beau-frère de l'empereur Alexandre, et à ce titre, il devait être ménagé.

On voit au premier coup d'œil tout ce que cette position avait d'exploitable pour les coureurs d'affaires.

Les pots-de-vin ne sont pas d'invention récente. Seulement, moins de gens en couraient les chances sous les gouvernements précédents, et ceux qui en goûtaient, mettaient plus de pudeur à les dissimuler, autant par respect pour la morale publique, que parce qu'ils étaient assurés d'une prompte punition, s'ils étaient découverts.

L'intrigue s'empara de la situation équivoque du Mecklenbourg-Schwerin et chercha à l'exploiter par ses deux côtés vulnérables. Cette avidité réduisit des quatre cinquièmes, comme on va le voir, le produit du vol organisé au détriment de ce pays.

Il y avait à Schwerin, capitale du duché, comme dans la plupart des principautés de l'Allemagne, deux autorités distinctes, souvent rivales dans leurs intérêts respectifs, mais toujours unies pour la conservation de l'indépendance et de l'intégrité du territoire, qui eussent été également froissées par la réunion du pays à une puissance étrangère. L'une de ces autorités était le duc régnant par droit d'hérédité, qui, par une semblable mesure, eût perdu son apanage et sa souveraineté; l'autre, les états-généraux dont un amalgame à un autre Etat eût fait disparaître la prépondérance sur le pays.

Les craintes furent vives des deux côtés, quand un bruit adroitement semé annonça une réunion décidée

du sol du duché à l'apanage du plus jeune frère de l'empereur, et l'on se rappela alors avec effroi les funestes paroles de Dresde, qui semblaient avoir été l'avant-coureur de cette résolution. Le duc et les Etats eurent à la fois, et sans se l'être communiquée, la pensée de faire tête à l'orage et de ne rien négliger pour en détourner les effets.

Le duc prit une marche qui s'accordait avec sa dignité et dont d'ailleurs la pénurie de son trésor lui faisait une nécessité. Les Etats, plus confiants dans la puissance de l'or, osèrent compter sur l'infaillibilité d'un sacrifice, s'ils parvenaient à faire accepter la rançon de leur territoire. On verra plus bas comment furent conduites ces deux négociations et combien fut meilleure l'inspiration ducale.

On sait déjà que ce prince était beau-frère de l'empereur Alexandre, lequel venait de contracter à Tilsitt et de resserrer dans les conférences d'Erfurth avec Napoléon, une amitié qui semblait devoir être éternelle. Au moins à l'époque où ceci se passait, cette union était-elle dans sa première ferveur.

Le duc de Mecklenbourg, s'appuyant sur ce fait, écrivit à son illustre beau-frère, pour lui faire part du danger qui menaçait son existence politique. Il racontait comment l'avis lui en était venu, rapportait ce qui avait été dit à Dresde, et faisait remarquer les con-

venances du projet attribué à l'empereur Napoléon dans l'intérêt du système continental, considéré à cette époque comme la base de toute sa politique.

Le duc sollicitait avec instance la protection et les bons offices de son puissant parent, à l'effet d'être maintenu dans la possession des domaines de ses pères. Il faisait observer que nulle compensation, fût-elle même supérieure en population et en étendue à ce qu'il serait obligé de céder, ne formerait pour lui un dédommagement satisfaisant de la privation de l'apanage de sa maison.

On a prétendu dans le temps que la supplique ducale était lardée de considérations d'un autre ordre, telles, par exemple, que l'affront qui rejaillirait sur le diadème russe, de la spoliation, en pleine paix, d'une famille à laquelle le tzar était allié d'aussi près; le danger, pour l'Europe, de la facilité avec laquelle l'empereur Napoléon disposait des territoires indépendants, sans même que la victoire pût servir de prétexte à de tels déplacements de puissance; et enfin l'intérêt qu'il y avait à empêcher une unité de possession, si propre à favoriser l'exécution de ses plans ambitieux.

Il est possible, il est même vraisemblable que tout cela aura été écrit, et que le cabinet du duc se sera servi de réflexions aussi fondées en logique. Mais qui

pourrait l'attester? ce n'était pas là un langage que l'on pût employer vis-à-vis de Napoléon, alors à l'apogée de sa puissance. Le cabinet de Pétersbourg prit une autre allure pour arriver à rassurer le duc de Mecklenbourg. La marche qu'il suivit dénote qu'il craignit, en abordant franchement la question, de faire naître des pensées qui pouvaient ne pas exister.

Le ministre russe qui avait suivi à Paris l'empereur des Français après la paix de Tilsitt, était M. d'Oubril. Il n'avait que le simple titre de chargé d'affaires; mais son maître l'avait chargé, en l'environnant d'une confiance entière, du maniement des plus hauts intérêts.

Le tzar lui fit savoir les appréhensions du duc de Mecklenbourg, avec communication des circonstances qui leur donnaient du poids. Il lui était enjoint de chercher à découvrir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans les vues prêtées à Napoléon, en faveur de son frère Jérôme; la plus grande réserve lui était recommandée. Les ouvertures, d'abord indirectes, ne devaient devenir plus claires qu'autant que ce serait indispensable pour obtenir d'exactes informations; mais il devait couper court et refuser toute explication, dès qu'il se croirait assuré d'avoir pénétré au fond de la pensée impériale.

M. d'Oubril avait deux moyens de remplir cette délicate mission; il pouvait s'adresser à M. de Talleyrand,

ou la traiter directement avec le chef de l'Etat; il s'en tint à ce dernier parti.

Il sollicite une audience particulière, et parle de toute autre chose que de l'affaire qui la lui a fait désirer. Dans cette conférence il parcourt diverses matières; coule légèrement sur chacune en particulier, et ne touche qu'en passant, mais avec l'apparence de la plus entière indifférence, sur les changements territoriaux qui s'opèrent en Allemagne, sur ceux qui peuvent encore être en projet, et notamment à l'égard des Etats tels que l'Oldenbourg, les villes anséatiques, le Mecklenbourg, qui, par leur enclave dans les provinces tombées par la victoire entre les mains des Français, pourraient gêner les combinaisons arrêtées contre le commerce britannique.

L'empereur était attentif et sur ses gardes; il n'était point accoutumé à entendre, de la bouche d'un diplomate aussi réservé que l'était M. d'Oubril, une semblable fluidité de communications sans objet évident; impatient d'arriver à découvrir où voulait en venir le plénipotentiaire russe, Napoléon répondait brièvement et catégoriquement à chaque nouvel incident de la conversation. Au sujet des réunions, il dit que le royaume de Westphalie avait toute l'importance qu'il entendait lui donner, et que, quant au système continental, il le croyait aussi bien maintenu par les soins

du duc de Mecklenbourg dans sa principauté, qu'il pourrait l'être par le roi Jérôme, si on lui donnait ce pays : car le duc devait se régler sur l'empereur Alexandre, son beau-frère, lequel venait d'adhérer complétement et sincèrement, à Erfurth, aux dispositions arrêtées contre le commerce britannique.

M. d'Oubril n'en voulait pas savoir davantage ; persuadé que le danger dont on avait cru le Mecklenbourg menacé n'existait pas, il ne songea plus qu'à rompre la conférence, sans exciter la défiance de l'empereur. Ce n'était pas chose facile ; et, comme on l'a déjà fait observer, la qualité de l'interlocuteur, sa faconde inaccoutumée, et l'air de réserve qui avait dû nécessairement percer dans ses paroles, lorsque son principal soin avait été d'en déguiser la portée, étaient autant de stimulants pour la curiosité impériale. Napoléon, voyant que M. d'Oubril allait lui échapper sans qu'il fût parvenu à pénétrer sa pensée, se détermina à l'interpeller ouvertement sur le motif de sa visite.

« Vous vouliez, monsieur, lui dit-il, apprendre quelque chose de moi, sans me le demander ouvertement ; expliquez-vous, je vous satisferai. Ces moyens détournés d'investigation ne sont plus de mise entre nous, aux termes où j'en suis avec votre maître. Parlez : soyez sincère. » M. d'Oubril se défendit le mieux qu'il put, protesta de sa sincérité, de sa confiance sans bor-

nes dans son illustre interlocuteur, et se retira sans s'être expliqué; mais cette conversation avait fait une impression profonde sur Napoléon. On en trouvera plus bas la preuve.

Pendant que le duc de Mecklenbourg prenait la bonne voie pour être rassuré sur son avenir, ou pour conjurer l'orage qui aurait pu être préparé contre son existence politique, les Etats de sa principauté, aussi intéressés que lui-même à rester puissance indépendante, ne s'étaient point endormis. Comme les avis qu'ils avaient reçus relativement à l'incorporation prête à les atteindre étaient accompagnés d'insinuations que des sacrifices bien placés seraient de nature à détourner cette catastrophe, ils se décidèrent à user de cette voie de salut, mais ils ignoraient à quelle porte ils devaient frapper pour entamer une semblable négociation.

M. le comte Daru, investi des trois grandes intendances-générales de la maison impériale, de l'armée et des pays conquis, était en même temps plénipotentiaire de France pour l'exécution du traité de Tilsitt. Il résidait à Berlin, d'où il dirigeait ces différents services. Il jouissait de toute la confiance de l'empereur, et, en raison de l'importance de sa mission, on lui supposait un crédit plus étendu encore que celui qu'il avait réellement.

Le projet qui inquiétait si vivement les Etats du Mecklenbourg pouvant être considéré comme un dérivé du traité de Tilsitt, il était possible que son exécution eût été confiée à ce plénipotentiaire. On était également fondé à penser qu'il était resté dans les attributions du ministre des relations extérieures, le prince de Bénévent.

Dans le doute, les Etats se résolurent à une double tentative. Ils songèrent d'abord à Berlin, où ils envoyèrent deux députés, avec l'ordre de s'assurer adroitement de l'existence du projet, et, s'il était réel, de s'informer si M. le comte Daru devait présider à son accomplissement; dans ce cas, seulement, les pouvoirs dont on les munissait devaient leur servir à se légitimer et à entrer en pourparler; mais ils devaient quitter Berlin sans faire aucune ouverture si le plan n'y était pas connu.

Ce premier soin rempli, on songea à ouvrir des négociations avec l'office des relations extérieures à Paris, pour le cas où l'affaire devrait y être traitée. Mais comment arriver d'emblée à M. de Talleyrand avec des propositions d'argent? On se rappela qu'il se trouvait à Hambourg, à quinze lieues de Schwerin, un homme d'un accès facile, et connu par son extrême obligeance, le sieur Bourrienne, ministre de France près des villes anséatiques. Ce fut un trait de lumière

pour l'assemblée. Il fut décidé que les députés destinés pour Paris s'adresseraient d'abord à lui, lui exposeraient l'embarras dans lequel on se trouvait, prendraient ses conseils, réclameraient sa protection, et s'en rapporteraient aveuglément à ce qu'il prescrirait.

Les députés nommés pour Berlin étaient partis les premiers; ils s'étaient munis d'une lettre d'introduction de l'ex-intendant français pour le sieur d'Aubignosc, secrétaire de l'administration des pays conquis. Ils surent de lui que nulle disposition de nature à affecter l'intégralité du territoire du Mecklenbourg n'était connue dans les bureaux de l'intendance-générale; qu'il était même naturel d'admettre qu'aucune pensée de ce genre n'était venue dans l'esprit de l'empereur, puisque l'on avait tout récemment rendu à leur maître l'administration de ses Etats; et enfin, sur ce que les députés lui avouèrent la disposition où ils seraient de racheter leur indépendance si elle était mise en question, le sieur d'Aubignosc leur fit comprendre que ce serait un sacrifice en pure perte si la mesure qu'ils redoutaient était entrée dans les combinaisons de l'empereur. Au surplus, il ne leur laissa pas ignorer que toute tentative insidieuse serait dangereuse pour eux auprès de M. le comte Daru, tout aussi bien que vis-à-vis de M. le baron Bignon, alors administrateur-général des pays conquis.

Ces députés quittèrent Berlin très-satisfaits de leur voyage. Ceux qui s'étaient rendus à Hambourg furent aussi contents des premiers résultats de leur mission; mais leur joie ne fut pas de longue durée; ils eurent bientôt de cuisants regrets de la précipitation qu'ils avaient apportée dans leurs négociations.

Introduits dès leur arrivée dans cette ville auprès du ministre près duquel ils étaient venus chercher des conseils, de l'appui et des consolations, il en furent parfaitement bien accueillis; il les écouta avec le plus touchant intérêt, entra dans toutes leurs peines, et y parut d'autant plus sensible, que, leur avoua-t il, le plan impérial lui était parfaitement connu; il avait même été consulté, à cause du voisinage de sa résidence, sur différentes particularités concernant le Mecklenbourg, sa population, ses produits, qui dénotaient des projets sur ce pays.

« Eh bien! que voulez-vous faire? leur dit alors cette excellence. — Tout ce qui sera possible, répondirent les députés, pour éviter de perdre notre nationalité. Il n'y a pas de sacrifice auquel nous ne soyons prêts pour écarter ce malheur, le pire de tous pour nous. — Je ne peux rien personnellement, vous le sentez, répliqua le ministre; votre affaire regarde le prince de Bénévent, lui seul connaît les intentions de l'empereur et peut vous prêter une main secourable.

Vous appréciez ce que vaudrait un tel service ; je consens à vous mettre sur la voie, c'est tout ce qui est en mon pouvoir. »

Bref, un sacrifice de cinq millions, dont un à remettre tout de suite, fut consenti par les députés au nom de leurs commettants. Ce paiement fut en effet exécuté le même jour entre les mains d'une tierce personne, qui déclara le recevoir pour le tenir à la disposition du haut personnage dont les bons offices devaient détourner l'anathème impérial. Les quatre autres versements d'un million chaque furent assignés à des époques rapprochées, à partir de l'époque où l'on aurait obtenu l'assurance que le Mecklenbourg ne subirait ni incorporation ni morcellement.

Les députés étaient à peine revenus à Schwerin, que déjà ils se repentaient d'avoir agi aussi précipitamment. Ceux qui arrivaient de Berlin avaient fait leur rapport, et l'on pouvait douter que le sujet qui tenait tous les esprits en émoi eût quelque fondement. Cependant, comme il se pouvait aussi qu'on ne sût rien au quartier général de ce qui se projetait à Paris, on ne condamnait pas encore entièrement la convention arrêtée à Hambourg.

Mais quand plus tard l'empereur Alexandre eut informé le duc son beau-frère de la conversation que M. d'Oubril avait eue avec Napoléon, et de laquelle

il était permis de déduire que la fusion du Mecklenbourg dans le royaume de Westphalie n'avait jamais été résolue, ni même projetée, on resta convaincu qu'on avait été victime d'une bien odieuse machination.

Ce fut alors seulement que les États avouèrent à leur prince ce qu'ils avaient fait pour lui conserver sa couronne et l'intégrité de son patrimoine. Son Altesse fut vivement touchée de cette preuve d'attachement, et ne songea plus qu'à faire rentrer ses fidèles sujets dans le million qu'ils avaient déposé, comme arrhes d'abord et à-compte ensuite sur la somme totale de la capitulation. Un conseiller du prince, muni de pleins pouvoirs, fut envoyé à Hambourg pour en faire le retrait; mais, ô douleur! il apprit en arrivant, du moins on s'efforça de lui prouver que cette somme avait été immédiatement envoyée à Paris. Il insista, on lui promit d'écrire pour la faire revenir, et il dut retourner auprès de sa cour, en ne rapportant à celui qui l'avait envoyé que cette stérile promesse.

De nouvelles instances pour rentrer dans cet argent furent renouvelées à différentes époques, jusqu'à ce qu'enfin il fut répondu à de trop vives insistances : « Eh bien, *attaquez le dépositaire infidèle.* » Les États n'eurent garde d'en venir à cette extrémité, ils auraient craint de faire naître des idées qu'ils étaient sûrs que l'on n'avait point eues ; et d'ailleurs, ne se seraient-ils

point exposés à l'accusation d'avoir osé penser que l'on pouvait suborner des hommes tels que MM. de Bénévent et Bourrienne? Cette dernière considération surtout était puissante; il ne fut plus question de la revendication du million d'arrhes.

Au commencement de 1811, cette affaire était oubliée de tous ceux qui y avaient joué un rôle; mais l'empereur, qui avait pu la soupçonner d'une manière confuse, était encore tourmenté de ce souvenir. Il se résolut à tirer au clair l'intrigue qu'il avait cru démêler dans les questions, les réticences et les embarras de M. d'Oubril. La possession de Hambourg et la présence du prince d'Eckmuhl dans cette ville lui parurent favorables à une investigation ayant cet objet.

Au milieu d'une nuit de février 1811, le sieur d'Aubignosc, directeur général de police à Hambourg, est réveillé et averti que le prince gouverneur général de la 32e division lui envoie l'ordre de se rendre immédiatement auprès de lui, pour affaire urgente; il y court et trouve le maréchal se promenant à grands pas dans son cabinet et paraissant vivement agité.

« Voici, lui dit le prince, une lettre de l'empereur qui me parvient à l'instant; prenez-en connaissance. » Cette lettre était conçue à peu près dans les termes suivants : « Mon cousin, après mon retour à Paris, au

» retour de Tilsitt, je reçus sur sa demande, en au-
» dience particulière, le chevalier d'Oubril, chargé
» d'affaires de Russie. Il m'adressa plusieurs questions
» sur divers sujets, et entre autres sur le Mecklen-
» bourg-Schwerin. Je voulus à mon tour avoir des
» explications sur ses demandes, il joua serré : je n'ap-
» pris rien. Je veux avoir la vérité sur cette affaire;
» demandez-la au duc. Au reçu de ma lettre, faites
» partir pour Schwerin un aide de camp, qui vous la
» rapportera. Prévenez-le que s'il est sincère, la chose
» en restera là. S'il y a du louche dans sa réponse,
» faites occuper ses États par cinquante mille hom-
» mes. »

« Savez-vous quelque chose de cette affaire? dit le prince au directeur général de police. Vous étiez employé dans le traité de Tilsitt sous MM. Daru et Bignon. — Je n'entrevois, répondit celui-ci, qu'une seule circonstance qui ait pu donner ouverture à des démarches de la part de M. d'Oubril, à l'occasion du Mecklenbourg. En 1807 ou 1808, des députés de ce pays vinrent à Berlin, chargés de solliciter les bons offices de M. le comte Daru, à l'effet d'obtenir l'allégement des charges imposées à leur pays; ils me rencontrèrent sur la promenade dite *Unter der Linden*. L'un d'eux, qui avait fait partie d'une autre députation antérieurement adressée à M. Estève, alors administrateur

général des pays conquis, m'ayant reconnu, ces messieurs vinrent à moi et me prièrent de leur donner quelques renseignements sur la manière d'aborder M. Daru, qu'on leur avait dit peu traitable. Je les rassurai, tout en convenant qu'il n'était guère accessible aux sollicitations pour diminution d'impôts, quand ils avaient été fixés par l'empereur; mais que sur tout autre sujet, ils n'auraient qu'à se louer de son accueil et de son équité.

» Ils me parlèrent alors de leur crainte que l'indépendance de leur territoire ne fût menacée et qu'il ne fût au moins question d'un morcellement au profit du royaume de Westphalie, désastres qu'ils étaient résolus à détourner à tout prix, même par des sacrifices pécuniaires, s'il fallait en venir là. « Gardez-vous, leur dis-je, de penser que vous réussiriez par ce moyen auprès de l'homme que vous désirez entretenir. Son intégrité devrait vous être connue. Personne ici n'a entendu parler du projet qui vous alarme. S'il existe, nul traité avec des sous-ordres ne pourrait vous en garantir. — Ah! je vois, dit le prince, il y aura eu quelque tripotage d'un autre côté : les Daru sont rares. »

A l'instant, il fit écrire par le directeur général une lettre pour le duc de Mecklenbourg, dans laquelle les expressions de celle de l'empereur étaient conservées autant que possible. Il la signa, et un de ses aides de

camp fut chargé de la porter. Il avait ordre de faire la plus grande diligence et d'exiger une réponse catégorique.

Le territoire du Mecklenbourg commence à six lieues de Hambourg ; sa capitale, Schwerin, est située dix lieues plus loin. L'aide de camp était de retour à la vingt-quatrième heure après son départ, avec la réponse de l'altesse ducale.

Le duc témoignait le plus vif regret de voir réveiller une affaire qu'il croyait étouffée et qui lui avait causé dans le temps un bien vif chagrin, car ses fidèles États avaient été victimes de leur dévouement à sa personne. C'était à son insu qu'ils avaient pris une voie détournée pour conserver leur nationalité. Lui, dans sa confiance entière dans la magnanimité de l'empereur Napoléon, n'avait point cherché ailleurs qu'auprès de ce monarque la conservation de l'apanage de sa maison.

Les États, ajoutait-il, étaient excusables par l'intention qui avait déterminé leurs démarches : ils avaient été entraînés dans le piége par des insinuations perfides, et en avaient été punis par la perte d'un million, déposé trop légèrement à titre d'arrhes. Ils ignoraient de qui ils auraient pu le réclamer, et il leur avait paru préférable à tout éclat de renoncer à revendiquer cette somme.

Le duc donnait encore d'autres détails ; il excusait tout le monde, et, faisant abnégation de toute pensée de vengeance, il invoquait l'engagement formel pris par M. le maréchal au nom de l'empereur de ne donner aucune suite à cette affaire et de pardonner aux coupables ; ses vœux furent exaucés.

Dans l'événement qui vient d'être rapporté, il n'y eut qu'une fausse alarme pour le duc régnant de Mecklenbourg. Le pays ne s'en tira pas aussi heureusement, puisqu'il lui en coûta une somme importante ; mais quelques années plus tard, ce prince fut menacé dans sa personne d'un danger un peu plus sérieux.

Le duc de Mecklenbourg-Schwerin ne pouvait pas rester étranger au mouvement général qui en 1813 s'opérait en Europe pour refouler les Français dans leurs anciennes frontières. Deux puissants motifs le poussaient à entrer dans la coalition générale de l'Europe contre Napoléon : d'une part, le besoin d'affranchir ses États d'un joug onéreux ; de l'autre, ses liaisons intimes et sa parenté avec l'empereur Alexandre, dont il devait s'attendre à partager le sort, s'il recevait à Moscou la loi du vainqueur. Nul doute qu'impuissant alors à protéger l'existence de son beau-frère, celui-ci ne se fût vu priver de son apanage, si fort à la convenance du roi Jérôme.

Des intérêts aussi manifestes avaient eu leur plein

effet sur les résolutions de cette altesse et de son conseil. On avait agi en conséquence, et, sans s'être prononcé ouvertement en faveur de la Russie, on était entré dans toutes les combinaisons ayant pour objet de la seconder dans tel cas éventuel qui se présenterait. Ainsi, si le premier plan de campagne arrêté entre la Russie, l'Angleterre, la Suède et quelques autres cours, avant les conférences d'Abo en Finlande en 1812, eût amené le prince royal de Suède en Allemagne à la tête d'une armée russo-suédoise, les États de Mecklenbourg eussent coopéré à ce mouvement par des secours de tous genres et même par des levées d'hommes.

Napoléon n'avait ignoré ni ces dispositions ni les accords tacites qu'elles avaient produits. La police de Hambourg l'avait tenu, à cet égard, dans de bonnes informations avant les conférences d'Abo, comme elle le prévint à point des résolutions ultérieures qui furent arrêtées dans ce congrès; sa mauvaise étoile, et la brillante ardeur de Joachim, roi de Naples, qui gagna la bataille de Valentino le jour même où ces derniers avis parvinrent au quartier général impérial de Smolensk, les lui firent négliger. Il poursuivit sa marche sur Moscou lorsqu'il devait s'arrêter, et trouva dans cette ville le terme de cette carrière de victoires qu'il parcourait depuis dix-huit ans.

La fortune lui redevint un moment favorable dans la première partie de la campagne de Saxe en 1813. Les victoires de Lutzen et de Bautzen amenèrent l'armistice de Dresde, dans lequel beaucoup de gens se plurent à découvrir les germes d'une paix générale. On ne peut dire si l'empereur partagea cette illusion, au moins est-il certain qu'il agit et traça ses instructions, comme si une rupture était inévitable.

Après l'arrivée de Napoléon au milieu de l'armée qu'il avait si miraculeusement créée au centre de la Saxe, le prince d'Eckmuhl avait quitté ce royaume pour reprendre sur le bas Elbe le gouvernement de la 32e division militaire. Il devait organiser à Hambourg, avec les conscrits et les débris de régiments qu'on lui envoyait de France, un quatorzième corps de la grande armée, destiné, s'il y avait reprise d'hostilités, à tenir tête aux Suédois, rentrés en Poméranie pendant la retraite de Russie.

Parvenu à Brémen sur le Weser, ce prince y trouva le corps que venait d'y former le général Vandamme, avec lequel il marcha sur Hambourg pour être en mesure de franchir l'Elbe et d'occuper Hambourg au moment où l'armistice cesserait. Ce fut à Hambourg que lui parvinrent des instructions dictées à Dresde par l'empereur au prince de Neufchâtel, major général de la grande armée, relativement à la conduite qu'il au-

rait à suivre après être rentré dans le chef-lieu de son gouvernement.

Dans un Mémoire justificatif publié à Paris en 1814, M. le prince d'Eckmuhl a donné toute la partie de ces instructions qu'il a jugée indispensable à la justification de ses opérations; mais il a évité avec le plus grand soin de faire connaître celle qui s'appliquait à des faits qui n'ont pu s'accomplir. Cette réserve honore sa mémoire, car il ne pouvait que gagner dans l'opinion en faisant ressortir sous quelle grave influence il avait dû régler sa marche. Il y avait encore, de sa part, beaucoup de délicatesse à ne pas fournir de nouveaux aliments à tout ce que la haine et la rage des ennemis du grand homme inventaient et amplifiaient pour rendre son nom odieux.

Les temps sont changés : les reproches adressés au gouvernement impérial s'effacent devant les fautes des règnes plus modernes, et le monde ne prononce plus qu'avec admiration le nom du héros auquel survivent de si glorieux souvenirs. Qu'on n'aille point se figurer que l'on va entendre un récit dont la mémoire de Napoléon aurait à rougir; si l'on se reporte aux circonstances dans lesquelles il était placé en 1813, où la trahison était célébrée comme le fait le plus méritoire, tout paraîtra légal dans le fait dont l'exposé va suivre.

A la suite de dispositions très-étendues, relatives à

la réoccupation de Hambourg et des parties de la 32e division militaire qui avaient été momentanément envahies par l'ennemi; à l'installation du gouvernement exceptionnel qui devait, jusqu'à la paix, remplacer dans cette division les formes régulières du régime impérial, et à l'organisation du 14e corps de la grande armée, l'instruction portait : « Ces soins rem-
» plis, vous marcherez vers les frontières de la Pomé-
» ranie suédoise. En passant à Schwerin, vous y aurez
» une entrevue avec le duc de Mecklenbourg-Schwe-
» rin, que vous aurez fait prévenir de votre arrivée.
» Dans cette conférence, il devra s'expliquer claire-
» ment sur sa conduite depuis l'ouverture des différends
» survenus entre l'empire et la Russie. Si ses réponses
» ne vous paraissent pas satisfaisantes, vous lui signi-
» fierez l'ordre de se rendre à Francfort-sur-le-Mein,
» où je convoquerai une assemblée composée de ses
» pairs, sous la présidence d'un roi ou du prince pri-
» mat; c'est devant ce conseil qu'il aura à rendre
» compte de ses actes. »

Le duc avait prudemment quitté sa résidence au moment où il avait appris la rupture de l'armistice et la reprise des hostilités; il n'y revint que lorsque le prince d'Eckmuhl fut forcé de se replier sur Hambourg et de s'y enfermer. Cette partie des instructions impériales ne put donc être remplie. Si les événe-

ments en eussent autrement disposé, la comparution d'un souverain devant un tribunal composé de têtes couronnées eût offert un spectacle nouveau dans les annales du monde.

Avant de terminer cette relation, il n'est point hors de propos de rapporter ici les faits que M. le prince d'Eckmuhl a également passés sous silence, en publiant dans son Mémoire justificatif les instructions en vertu desquelles il agissait sur la fin de son importante mission en Allemagne.

On a vu qu'en venant reprendre le gouvernement de la 32^e^ division militaire, il avait trouvé à Bremen le général Vandamme, qui venait d'y former le corps avec lequel il a succombé à Culm, sur la lisière de la Bohême et de la Saxe, le lendemain de la célèbre bataille de Dresde. Ce général, dont l'audace et la bravoure étaient proverbiales, ayant un commandement séparé et ne faisant que traverser la 32^e^ division militaire pour aller se mettre en ligne sur le haut Elbe avec les autres corps de la grande armée, avait dû cependant coopérer à la reprise de Hambourg, puisque les éléments du 14^e^ corps n'étaient point encore réunis. Il souffrait impatiemment l'obligation d'obéir au maréchal gouverneur général, et manifestait une sorte de dédain pour ses ordres, qui n'eussent point été soufferts ni même essayés par lui dans tout autre

temps, malgré la violence connue de son caractère.

La patience insolite avec laquelle le prince supportait ces hauteurs étonnait tous ceux qui l'environnaient, et fournissait ample matière à de perfides insinuations de la part de ses ennemis. On avait répandu des bruits fâcheux sur son compte : on disait que des revers, des chagrins personnels, le froid excessif dans la retraite de Russie avaient affecté son moral, et on voulait en conclure que Vandamme, qui l'avait deviné, en profitait pour se livrer sans crainte à son effervescence naturelle. Ces idées, aussi injustes que désobligeantes, reposaient sur les plus fausses conjectures. Le prince d'Eckmuhl avait le mérite bien rare de faire céder la plus juste susceptibilité à son obéissance et à son dévouement aveugle à l'empereur.

Voici ce que contenait un post-scriptum des instructions dont il a été parlé; le corps de la lettre était signé par le prince de Neufchâtel, ce paragraphe l'était par l'empereur; il portait : *Prince, l'empereur vous ordonne de ménager le général Vandamme, les hommes de guerre deviennent rares.*

Qu'on juge par cette seule phrase de l'immensité du changement qui s'était opéré dans les allures du cabinet impérial, dans le court intervalle du passage du Niémen à la reprise des hostilités en Saxe, un an après. Avant la première époque, le prince d'Eckmulh, ma-

réchal et gouverneur général, eût renvoyé sur les derrières de l'armée un officier général qui eût méconnu son rang et son autorité, et l'empereur l'eût approuvé. Après la seconde, c'était l'empereur qui ordonnait à son vice-roi de tolérer de tels écarts, en présence d'une armée formée d'éléments nouveaux, et à la veille de l'ouverture d'une campagne décisive. Quelle leçon dans ce rapprochement!

LE BARON DE GÉRAMB.

LE BARON DE GÉRAMB.

Dans le cours du printemps de 1811, les journaux anglais, dont la circulation sur le continent était devenue très-difficile et qui n'en étaient que plus recherchés, signalèrent un fait de nature à exciter vivement la curiosité publique. Un jour les habitants d'un des quartiers les plus populeux de Londres s'étaient réveillés au bruit qu'un siége d'une espèce nouvelle allait être entrepris par la police contre une habitation particulière.

La nouveauté de ce spectacle attira bientôt sur les

lieux une foule considérable, avide d'émotions et jalouse de juger sous le rapport légal, c'est toujours la première pensée chez les Anglais, l'acte que l'autorité allait se permettre. On voyait en effet une maison dont toutes les ouvertures, portes, fenêtres, soupiraux, etc., étaient soigneusement fermées, et on les disait barricadées à l'intérieur.

Une large bannière blanche flottait au sommet de l'édifice et portait cette inscription : LA GÉNÉRATION DE GÉRAMB SE PLACE AVEC CONFIANCE SOUS LA PROTECTION DU PEUPLE ANGLAIS.

Les voisins interrogés répondaient que ce baron, ou soi-disant tel, avait apparu tout à coup dans Londres, il y avait quelques mois; qu'il avait débuté par déployer beaucoup de faste, ne sortant jamais que dans un fort bel équipage ou monté sur un cheval de prix; que dans ce dernier cas l'uniforme hongrois qui le couvrait était de la plus grande richesse, ainsi que les décorations de ses ordres et la livrée de ses gens. On le disait général au service des Cortès d'Espagne et chargé d'une mission auprès du cabinet britannique. Cet étalage avait successivement diminué et fini par cesser, en même temps que l'on avait appris le renvoi des domestiques qui avaient été attachés à cet étranger.

Pendant que ces détails, très-incomplets au gré des anditeurs, volaient de bouche en bouche et se répé-

taient à chaque nouvel arrivant, on vit une voiture percer la foule et s'arrêter devant la maison mise en état de défense. De nombreux constables l'accompagnaient; un magistrat en sortit, fit les sommations prescrites par la loi et ordonna immédiatement après l'ouverture de force de la porte d'entrée.

Dès que les ouvriers appelés par ses ordres l'eurent opérée, des constables se lancèrent dans l'intérieur et furent suivis par l'alderman. Les assistants attendaient avec anxiété la fin de cette scène qui, d'après les dispositions de défense faites par le prévenu, semblait devoir devenir grave, lorsque le baron parut, marchant sans embarras au milieu de ses nouveaux gardes et saluant le public d'un air satisfait. Il gagna la voiture, y entra et avec lui trois constables. La foule s'ouvrit pour lui donner passage. On la vit se diriger vers l'est de la ville, et bientôt après on la perdit de vue.

Le lendemain les journaux annoncèrent que le prisonnier arrêté en vertu de l'*alien-bill* (loi sur les étrangers) s'était livré sans résistance et qu'on l'avait conduit à Douvres où il serait embarqué pour le continent. Contre l'usage, aucun détail sur l'individu n'accompagnait ce récit, et à partir de ce moment il ne fut plus question ni de lui, ni de son arrestation, ni des motifs qui pouvaient y avoir donné lieu.

Ce silence ou cette réserve de la presse anglaise, or-

dinairement si empressée à exploiter de semblables événements, fut précisément ce qui fixa l'attention du gouvernement français. Depuis la rupture du traité d'Amiens, le cabinet anglais s'était accoutumé à lancer sur le continent des émissaires secrets, dont la recherche et la surveillance formaient sans cesse une des occupations les plus assidues de la police générale de l'empire. Ces agents se servaient de toutes sortes de déguisements, employaient toutes les ruses, se donnaient tous les caractères propres à masquer leurs desseins. La machine infernale et la conspiration avortée de Georges Cadoudal avaient donné de trop forts avertissements, pour que l'on ne fût pas continuellement sur ses gardes contre d'aussi odieuses tentatives. Dès que les papiers anglais eurent fait connaître à Paris l'événement qui vient d'être rapporté, des ordres précis furent expédiés sur toutes les côtes de l'empire, pour que l'on eût à s'assurer de la personne du déporté, partout où il aborderait. On ne devait rien négliger pour savoir ce qu'il était, quels avaient été ses antécédents, quels pouvaient être ses projets ultérieurs.

La direction générale de la police de Hambourg, instituée et agissant dans un système purement politique et munie d'ailleurs de pouvoirs très-étendus, n'avait nul besoin de ces instructions communes à toutes les

parties de ce service. Cependant on les lui communiquait, mais seulement comme simples renseignements et dans l'objet d'entretenir une sorte d'harmonie dans l'ensemble de la surveillance. Cette fois elle les avait devancées, comme elle le faisait assez généralement, grâce à la précision de ses mesures et à son active intelligence, toutes les fois que les faits se rapportaient à son vaste arrondissement et aux territoires étrangers, jusqu'au pôle, sur lesquels sa surveillance devait s'étendre.

La déportation du baron de Géramb avait été connue à la direction générale de la police de Hambourg, en même temps qu'on y avait appris son arrivée à Héligoland, rocher sis aux bouches de l'Elbe, occupé par une garnison anglaise, sur lequel l'*alien-office* l'avait dirigé. Ce prisonnier avait voyagé sur le même paquebot que les journaux qui donnaient le récit de son arrestation.

Par l'effet des mesures prises au reçu de ce double avis, il se trouva au pouvoir de l'autorité française au moment même où il fut jeté sur la côte danoise par l'ordre du gouverneur d'Héligoland; mais son arrestation ne lui fut officiellement dénoncée qu'après son entrée sur les terres impériales. Il résulta de cette rapidité d'exécution, que lorsque les instructions le concernant, envoyées de Paris, parvinrent à la direction

générale de Hambourg, le directeur put répondre qu'on était déjà saisi de la personne de l'agent supposé de l'Angleterre, et que l'on marchait en voie de recherches pour l'appréciation de son caractère et de ses desseins.

L'accusé de réception de cette réponse maintenait l'ordre de faire conduire le prisonnier à Paris; seulement on laissait la direction libre de retarder l'instant du transfert, afin qu'elle pût le faire précéder d'une investigation complète. Cette affaire s'annonçait en effet avec une certaine gravité, car elle paraissait se lier à un de ces projets de destruction imputés au machiavélisme britannique et si souvent déjoués depuis la révolution de 1789.

Le baron de Géramb déclara tout d'abord appartenir à l'ancienne famille du nom de Géramb, dont les diverses branches sont établies en Hongrie et en Transylvanie. C'était ainsi qu'il avait toujours été connu dans les différents Etats qu'il avait servis de sa personne et où il désirait que l'on fût aux informations sur ce qui le concernait. Il convient donc de lui conserver et ce titre et ce nom de baron de Géramb, bien que des données qui n'ont jamais été entièrement confirmées ni contredites aient pu faire penser qu'il appartenait à une famille juive portugaise du nom de Gérambo, et qu'on le crût né à Lyon.

En l'année 1809, l'Autriche, à peine remise des désastres de la guerre de 1806, voyant la France engagée, avec des chances diverses, dans une lutte sérieuse avec l'Espagne, et la plus grande partie de ses forces retenues dans la Péninsule, crut le moment favorable pour essayer une nouvelle levée de boucliers. L'or de l'Angleterre lui était offert avec la plus grande prodigalité. Cette puissance promettait en outre une formidable diversion au plus fort des hostilités, par un débarquement aux bouches de l'Escaut; et d'autres Etats prenaient l'engagement de se déclarer contre la France, dès que des premiers succès pourraient faire présumer un retour de fortune en faveur de l'Autriche.

Le cabinet de Vienne pouvait espérer, en se déclarant inopinément, prendre Napoléon au dépourvu, et l'on se flattait de le priver de l'aide de ses nouveaux alliés, les rois de Bavière et de Wurtemberg et le grand-duc de Bade, en envahissant leurs Etats, avant qu'il eût eu le temps de réunir et de transporter en Allemagne une armée capable de tenir tête aux forces considérables que le conseil aulique levait à petit bruit, depuis le traité de Presbourg.

Ces considérations ayant prévalu, on se décida à agir sans plus de retard. Dans ce but, on hâta les préparatifs de l'invasion méditée, et, quand il ne fut plus possible d'en déguiser les développements, le gouver-

nement autrichien leva le masque en appelant aux armes tous ceux de ses sujets en état de les porter. Ses premiers coups furent dirigés contre la Bavière. L'armée bavaroise, trop faible pour résister à l'agression, évacua son pays qui fut presque entièrement occupé et fortement rançonné par les Autrichiens.

Mais il n'était pas facile de surprendre Napoléon, et il était impossible de le gagner de vitesse. Depuis longtemps il devinait les intentions de l'Autriche. Il se préparait sourdement à les déjouer, et déjà il lui faisait une guerre de finances, qui l'affaiblissait plus que ne l'auraient pu des hostilités ouvertes. Des billets de la banque de Vienne, fabriqués à Paris et d'une imitation parfaite, avaient été répandus avec une profusion extraordinaire dans toutes les villes qui avoisinaient ses frontières.

Ces émissions extraordinaires avaient eu le double résultat d'affaiblir le crédit autrichien, au moment où la cour de Vienne lui demandait les plus grands efforts, tandis que le produit des négociations clandestines de ces valeurs avait servi à couvrir une bonne partie des avances nécessitées par la guerre qu'on allait lui faire.

Napoléon parut tout à coup sur les confins de la Bavière et du Wurtemberg. Il y trouva, outre les troupes de ces deux Etats, le corps d'armée du prince d'Eckmulh, et quelques contingents de la confédération

rhénane, avec lesquels il n'hésita pas à ouvrir la campagne. Des corps en marche de l'intérieur de la Hollande et de divers autres points devaient le rejoindre successivement, tandis que l'armée d'Italie opérait une diversion, et forçait l'ennemi à diviser ses ressources.

Les premiers combats furent à l'avantage des Français. Ils eurent pour effet immédiat de porter le désordre dans les corps autrichiens et le découragement dans les Etats héréditaires. Dès ce moment, les levées en masse devinrent impossibles. Les landwhers, les landsturms et toutes les autres dispositions de défense ne purent se réaliser, et la consternation se répandit jusque dans la capitale de l'Empire, où il ne fut plus question que de fuir devant un ennemi qui en connaissait déjà le chemin.

Il y avait cependant encore à Vienne, parmi les conseillers de la couronne, des âmes fortement trempées, qui ne désespéraient pas du salut de l'Etat. Celles-ci songeaient à défendre les approches de la résidence impériale, ou au moins à résister derrière ses remparts. Elles s'efforçaient de remonter le moral des Viennois. Toutes propositions, quelle qu'en fût l'invraisemblance, pourvu qu'elles tendissent à un de ces résultats, étaient bien accueillies.

Ce fut dans ce moment de confusion et de péril éminent, qu'un particulier, se disant baron de Géramb,

se présente au conseil aulique. Il déclare accourir du fond de la Transylvanie pour offrir son concours au salut de la monarchie. Il demande l'autorisation de lever un corps considérable de hussards de son nom, dont, assure-t-il, les éléments sont déjà préparés. Enfin, ajoute-t-il, il ne demande aucune avance de fonds : il s'est procuré des ressources suffisantes pour faire provisoirement face à toutes les dépenses de première levée.

Il n'est pas difficile de comprendre avec quelle faveur ces propositions furent reçues. On adhéra à la demande de ce fidèle sujet ; on le munit des titres et des pouvoirs qui pouvaient lui être nécessaires, et il resta maître de réaliser ses projets.

Ainsi autorisé, le baron établit son quartier général dans un hôtel de grande apparence. Il s'environne de tous les dehors de l'autorité, s'affuble d'un uniforme hongrois aussi riche qu'élégant, et couvre les murs d'affiches, et les rues d'émissaires annonçant la formation de la nouvelle légion. Il fait enfin un appel à la jeune noblesse et à la riche bourgeoisie, leur offrant des commissions et des grades dans son corps.

L'honneur qui vibrait dans tous les cœurs, le danger de la patrie, une noble émulation qui poussait à répondre à un appel fait au nom du souverain, et l'attrait de remplir des devoirs sacrés en débutant par un grade

dans l'armée, tous ces motifs éveillèrent beaucoup d'ambitions. Quatre-vingts commissions furent placées dans les premières vingt-quatre heures, et la finance de ces grades, fixée à un prix assez élevé, fit entrer une somme considérable dans les mains du colonel propriétaire.

L'enrôlement des hommes, l'achat des chevaux, la confection des habits et des harnais ne pouvant marcher aussi lestement, des marchés avaient été passés pour tous ces objets; mais la rapidité des progrès de l'armée française ne permit pas leur réalisation. Le baron fut entraîné dans la déroute générale. Il quitta Vienne. Ses officiers lui firent cortége pendant quelques jours, et peu à peu se dispersèrent pour rentrer dans leurs foyers, ou pour courir d'autres chances. De Géramb se trouvant seul et dans l'impossibilité de tenir ses engagements, se résolut à aller servir sur un autre point la cause à laquelle il venait de se vouer un peu tard.

Ce fut vers la Sicile qu'il dirigea sa route; il parvint à s'embarquer à Zura, avec la caisse du corps qu'il n'avait pu réussir à organiser, et arriva, sans encombre, à Palerme, où résidait la cour de Naples.

Là régnait la reine Caroline, tante de l'empereur à qui le baron avait voulu venir en aide, dans ces moments de si haute crise. Le simple récit de son généreux dévouement, la nouvelle des revers éprouvés par la

maison d'Autriche dont il apportait les premiers détails, lesquels furent bientôt confirmés par des dépêches officielles, enfin la commission extraordinaire dont on l'avait muni et dont la date caractérisait l'importance autant que l'urgence, toutes ces considérations étaient faites pour lui préparer la réception la plus gracieuse. Elle fut telle qu'il pouvait la désirer, et devint le préalable de la grande confiance qu'il obtint, en peu de jours, dans cette cour, jouet de tant de vicissitudes.

Le baron de Géramb déclara qu'il venait consacrer son honneur, son épée, sa fortune, sa vie, au service de l'auguste parente de son bien-aimé souverain. Ce n'était point fuir la lutte périlleuse dans laquelle celui-ci se trouvait engagé, car le même ennemi qui le poursuivait sur le continent, menaçait sans cesse d'envahir les dernières possessions du prince à qui cette parente était unie. Les Français étaient établis en Calabre ; ils y faisaient des préparatifs de descente, et la Sicile pouvait, d'un moment à l'autre, devenir une nouvelle annexe du grand empire.

La soumission des Siciliens était équivoque. Les troupes napolitaines, restées fidèles à la cour dans son infortune, étaient travaillées par des émissaires détachés de l'autre rive du détroit. De fréquentes preuves de mécontentement se manifestaient dans l'armée, et l'on ne parvenait à les réprimer que par des mesures ri-

gueuses qui étaient dans les allures de la reine Caroline, et dont l'application s'étendait même sur la population civile.

Au milieu de cette disposition des esprits, l'arrivée d'un homme qui paraissait avoir joué un rôle important à Vienne dans les moments les plus difficiles, pouvait recevoir une interprétation favorable dans l'intérêt de la cour. La présomption naturelle du personnage, ses dehors, son langage, tout en lui se prêtait à créer une utile illusion. Les ministres le sentirent, et se décidèrent à faciliter cette fascination en paraissant l'éprouver les premiers. Le baron de Géramb fut présenté au public comme un homme de haute capacité, dont l'empereur d'Autriche se privait en faveur de sa tante. On parut le consulter sur toutes les affaires ; on lui fit passer des revues, visiter les travaux de défense, inspecter les forteresses. On eut enfin l'air de ne vouloir plus rien faire sans avoir d'abord pris son avis.

Sa faveur ne parut pas moins grande à la cour, et surtout auprès de la reine, qu'auprès du gouvernement. Palerme le voyait accompagner cette princesse dans ses promenades ; il assistait au spectacle dans sa loge, et semblait avoir atteint ce degré d'intimité qui autorise toutes les conjectures. La preuve la plus signalée du crédit acquis par le favori, quinze jours après son débarquement en Sicile, fut révélée au public par la

résistance d'abord et la soumission ensuite du grand-maître de l'ordre de Malte à une exigence élevée en faveur du nouvel arrivé.

Ce prince, dépossédé du chef-lieu de son ordre, avait trouvé un asile à Catanes, ville du littoral sicilien. Il y tenait sa cour, si on pouvait donner ce nom à la réunion de quelques vieux baillis et commandeurs, derniers débris d'une institution autrefois si illustre. Malgré la gêne qui régnait dans cette congrégation, privée de ses revenus, et ne subsistant que des rares subventions de la chrétienté restée fidèle à ses croyances, on retrouvait à Catanes la morgue, les prétentions et la sévérité de la vieille étiquette. Les statuts étaient rigoureusement observés, et lorsque, par hasard, quelques néophytes se présentaient encore pour entrer dans les cadres languissants de l'ordre, les preuves étaient exigées avec un scrupule égal à celui des temps les plus fortunés.

La reine, après avoir conféré au baron de Géramb les insignes des ordres de Naples, voulut aussi qu'il fût commandeur de celui de Saint-Jean-de-Jérusalem. La demande en fut immédiatement faite à la cour de Catanes. On ne supposait pas un refus possible. Il eut cependant lieu, et même avec une hauteur marquée. Mais, dit un viel adage, ce que femme veut, Dieu le veut; et cette sentence triviale se vérifiait partout où

le pouvoir de la fière Autrichienne Caroline pouvait atteindre. Irrité d'un semblable refus, en présence de l'hospitalité qu'elle avait fait accorder par le roi, son époux, au chapitre à qui elle s'adressait, elle répliqua qu'il n'y avait pas à choisir entre la concession ou le départ.

Cette dure alternative fut résolue dans le sens qu'elle imposait, et le baron de Géramb put ajouter à ses titres celui de commandeur de l'ordre de Malte. En reconnaissance, il ne manqua pas de faire promettre au grand-maître l'aide de son épée pour le rétablissement de son trône et de ses droits, ainsi qu'il en usait vis-à-vis de tous les souverains écrasés sous l'ascendant de Napoléon. On ne sait si le grand-maître fit un grand fond sur l'assurance de cette protection, mais on apprit bientôt qu'une protestation solennelle contre la violence qui venait de lui être faite avait été rédigée et signifiée au château d'Hartwell, en la personne de Louis XVIII, comme chef de toutes les branches de la maison de Bourbon.

La fortune est changeante, mais elle n'accable pas toujours tout à coup ceux qu'elle s'est plu à combler de ses faveurs. C'est quelquefois en leur faisant subir des épreuves diverses, dans lesquelles les chances deviennent successivement moins propices, qu'elle les conduit à la catastrophe qui doit être le terme des

prospérités que, dans sa capricieuse humeur, elle leur avait ménagées. La baron de Géramb était destiné à passer par une semblable filière.

Un crédit si spontanément surgi et appuyé sur d'aussi frêles bases que l'était celui dont il jouissait, ne pouvait être de longue durée. Il avait soulevé de vives jalousies, on avait été aux renseignements jusque dans la capitale de l'Autriche, et ceux qu'on avait obtenus ne justifiaient nullement l'aspect sous lequel il s'était présenté à Palerme. Le public accusait le gouvernement, dont il n'avait point pénétré le but secret, d'avoir été la dupe d'un aventurier. La reine elle-même commença à regretter d'avoir donné lieu, par trop de condescendance, aux inductions que la malignité publique n'avait pas manqué de tirer d'une protection si légèrement accordée.

Il fut résolu à l'unanimité que le baron serait congédié. Mais comme il était convenable de ménager l'opinion, qu'un trop brusque renvoi, tout aussi peu motivé que l'avait été l'accueil, eût livrée aux plus fâcheuses déductions, on lui insinua de se dire appelé, par suite de la mission qu'il s'était imposée, sur un point où le danger de l'usurpation française était plus actuel; en effet, il ne restait pas en ce moment sur le territoire de Naples assez de troupes impériales pour qu'on pût craindre de longtemps une descente sur les côtes de la Sicile.

Le baron de Géramb, toujours monté à la hauteur de son rôle, profita avec empressement d'une faculté qui entrait parfaitement dans ses allures et concordait avec le plan de conduite aventureuse qu'il s'était tracé. Il annonça très-haut que les Cortès d'Espagne réclamaient sa présence et demandaient sa coopération active à la défense de leurs libertés. Il ne pouvait se refuser à ces sollicitations, d'après l'engagement qu'il avait pris à la face de l'univers, de combattre l'usurpation française partout où il la rencontrerait. Il faisait enfin remarquer que la Sicile, où il avait reçu un si généreux accueil, était pour le moment à l'abri de toute atteinte de l'ennemi commun, et qu'il abandonnerait tout autre soin pour revenir partager ses dangers, dès qu'une véritable démonstration pourrait faire croire à de nouvelles attaques.

Ces discours furent diversement appréciés. La haute société ne prit point le change. Elle avait fini par reconnaître, dans l'espèce d'engouement excité par cet homme, une de ces manœuvres que les cabinets se permettent, comme moyens d'influences passagères sur les peuples. Le reste du public, qui n'avait pas trop compris en quoi la présence d'un courtisan pouvait ajouter à la sécurité de l'Etat, le laissa partir avec la plus grande indifférence.

Le baron de Géramb profita de l'occasion d'un bâ-

timent de guerre anglais, allant à Portsmouth, qui devait toucher à Gibraltar, pour gagner ce port, d'où il lui fut ensuite facile de passer à Cadix.

L'antique monarchie espagnole ne consistait plus que dans cette opulente ville et dans quelques parties des provinces voisines du Portugal, que les troupes impériales n'avaient pas encore occupées. Les Cortès et l'élite de leurs partisans s'étaient réunies dans ces murs réputés inexpugnables, et c'était de là qu'elles bravaient la puissance du vainqueur et qu'elles méditaient sans cesse les moyens d'affranchir leur pays du joug de l'étranger.

Le baron de Géramb ne pouvait rencontrer de plus favorables dispositions, pour faire écouter le langage qu'il avait eu le temps de préparer pendant sa traversée sur le vaisseau anglais. Ses moyens de séduction s'étaient accrus. A l'importance qu'il avait su se donner à Palerme, avec la seule ressource d'un plan presque aussitôt avorté que conçu, mais qui pourtant avait eu la sanction du cabinet aulique, il pouvait ici exciper en outre de la confiance qui lui avait été officiellement accordée à la cour de Sicile, pour se produire comme un homme essentiel et à grandes ressources.

Le thème qu'on lui avait permis de développer, pour déguiser les causes réelles de son renvoi de Palerme, devait obtenir un grand succès à Cadix. Il n'a-

vait quitté leurs majestés napolitaines, au milieu des plus graves embarras, que pour courir vers un poste plus menacé. C'était aux braves défenseurs de la monarchie espagnole, acculés sur un îlot et exposés à succomber dans ce dernier asile, qu'il devait les premiers secours; il accourait où son devoir et son enthousiasme pour la cause européenne l'appelaient d'urgence.

Ce n'était point pour les Cortès le moment de se montrer difficiles, on en était aux derniers expédients; aucun aide ne devait être refusé. L'homme qui se présentait avec tant d'assurance pouvait bien n'être qu'un aventurier; mais il s'appuyait sur des faits récents et matériellement vrais, à la boursouflure près dont il savait les revêtir. Le temps et les moyens manquaient pour une investigation; et d'ailleurs les insignes des ordres qu'il rapportait de la cour qu'il venait de quitter n'étaient-ils point des pronostics qui parlaient pour lui? On ne pouvait supposer qu'il les eût obtenus par pure faveur; il était plus naturel d'admettre qu'ils étaient, sinon le prix de services rendus, au moins celui d'avis dont on avait apprécié l'opportunité.

Ces considérations prévalurent, en raison des difficultés de la position, et on s'arrêta à l'idée d'utiliser un dévouement qui avait au moins le mérite de l'à-propos. En tout cas que risquait-on? n'était-ce que de la

jactance? elle pouvait encore recevoir une bonne direction, si même, sans être mise à l'épreuve, on s'en servait pour relever des courages chancelants, des dispositions équivoques, des espérances prêtes à s'éteindre, en montrant que la cause royale n'était pas encore désespérée, puisque des étrangers de marque accouraient à son aide. Il était d'ailleurs facile de représenter le nouvel intervenant comme l'expression des intentions bienveillantes des cours de Vienne et de Palerme, et de le dire envoyé pour prévenir de l'arrivée prochaine de secours importants. Ce système était adroit, il réunit tous les suffrages et l'on ne songea plus qu'à en développer les effets.

Dans la crise où l'on se trouvait, l'actualité était tout; il fallait agir sans le moindre retard : il y aurait eu un grave inconvénient à laisser le baron inoccupé sur le pavé de Cadix, c'eût été détruire l'illusion que l'on voulait tirer de sa venue inopinée. La difficulté était de lui assigner un rôle dans l'intérieur de la place. Lui donner un commandement? les chefs étaient déjà trop nombreux, comparativement aux forces existantes. Il y eût eu de violentes réclamations et peut-être refus d'obéir à un homme non éprouvé, dont on ne connaissait ni le passé ni la capacité; et encore eût-il été prudent de lui accorder une aveugle confiance?

Dans ce moment même, quelques parties de l'Anda-

lousie, qui n'avaient point encore vu les Français, formaient des guérillas. Elles faisaient demander aux Cortès des armes, des munitions et des chefs. Rien ne parut plus convenable que d'essayer le nouveau venu sur ce théâtre extérieur; il parut propre à y émouvoir les populations, et l'on pensa que sa qualité d'étranger, ses riches habits, ses ordres, sa présomption même pouvaient déterminer beaucoup d'entraînement parmi des hommes faciles à exalter avec le langage d'enthousiasme qui paraissait lui être familier.

Il fut en conséquence proposé au baron de Géramb de passer en Andalousie, pour y diriger l'insurrection; on lui offrit de le pourvoir du grade de maréchal de camp et de lui concéder des pouvoirs très-étendus. Le baron avait déjà compris les difficultés de sa position au milieu d'hommes énergiques, mus par une seule pensée, la délivrance de leur pays; et il avait entrevu qu'il ne tarderait pas à être démasqué et compromis, s'il ne se signalait par quelque fait éclatant. Il jugea l'occasion belle pour échapper à cet embarras; aussi il mit beaucoup d'empressement dans son acceptation, et ne manqua pas de faire espérer qu'il ne serait pas longtemps sans produire une puissante diversion.

Dès le lendemain, un bâtiment destiné pour l'Angleterre reçut le baron à son bord, et le capitaine,

moyennant un bon salaire, s'engagea à longer la côte et à le débarquer dans quelque lieu propice. L'exécution de cette promesse n'était pas sans péril : on pouvait rencontrer les Français aux attérages; on savait qu'ils parcouraient le rivage avec des batteries légères. Le capitaine aurait bien désiré s'affranchir de son obligation sans pourtant se dessaisir du prix qu'il avait touché; de son côté, son passager n'était guère jaloux de courir les chances de sa nouvelle mission : il ne l'avait acceptée que par calcul et seulement comme un biais honorable de retraite. Avec des dispositions aussi conformes, on est bientôt d'accord, ce fut ce qui arriva : il fut convenu entre les intéressés que l'on feindrait d'avoir été contrarié par les vents et que l'on fuirait des parages que chacun, à part soi, tremblait d'accoster. Cette résolution prise, le bâtiment cingla vers l'est, et parvint en peu de jours dans la rade de Portsmouth.

Les combinaisons sur lesquelles le baron de Géramb avait vécu depuis son départ de Vienne n'étaient plus de mise dans la nouvelle carrière où il allait entrer : le gouvernement anglais était plus clairvoyant que la cour de Sicile, devant laquelle il s'était d'abord produit, et même que les Cortès espagnoles, institution improvisée au milieu du bouleversement de leur pays; les événements d'ailleurs s'étaient dessinés depuis qu'il

avait quitté l'Autriche, et rien de ce qui s'y était passé ne pouvait être ignoré d'un ministère aussi bien informé que l'est ordinairement le cabinet anglais.

Le baron avait eu le temps, pendant son séjour sur le bâtiment qui l'avait amené en Angleterre, de se préparer un nouveau système de créance; son esprit fécond en ressources lui avait suggéré une idée dont vraisemblablement il ne se flattait pas de faire présumer la réalité, mais qui était de nature à être goûtée, caressée, et qui pouvait faire désirer de la voir aboutir à quelque résultat.

Son parti arrêté, il change de ton et d'allure : il ne ne se présente plus comme un sauveur, comme un homme à expédient, qui peut improviser des moyens extraordinaires, remonter le moral des masses et exciter par son exemple les plus nobles dévouements; il est devenu l'organe, l'émissaire secret d'une nation entière, et c'est pour offrir sa coopération contre l'ennemi des libertés de l'Europe, qu'il est député vers le cabinet de Saint-James.

Pour saisir le sens de la mystification que cet individu préparait au gouvernement anglais et comment il osait prétendre à produire quelque illusion, il faut savoir qu'après la paix de Presbourg les provinces vénitiennes, tombées en partage à l'Autriche par le traité de Campo-Formio, avaient été réunies au royaume

d'Italie. L'empereur Napoléon s'était cependant réservé celles qui étaient situées sur la rive orientale de l'Adriatique jusqu'aux bouches du Catarro, lesquelles, avec d'autres réunions postérieures, formèrent plus tard le royaume d'Illyrie.

On avait fait des levées indigènes dans ces parages et formé entre autres des régiments croates, qu'on finit par porter au nombre de vingt-quatre. Ce fut sur la connaissance de ce fait que le baron établit son nouveau système ; il se dit envoyé par les principaux chefs de ces corps pour ouvrir en leur nom une capitulation avec l'Angleterre ; ils ne demandaient qu'une flotte qui vînt les recevoir sur les côtes du golfe de Venise, et ils consentaient à se laisser transporter en Sicile, en Espagne, partout enfin où on jugerait convenable de les faire servir contre l'oppresseur de leur pays.

On ne peut admettre que les hommes d'État qui dirigeaient à cette époque la résistance de l'Europe contre les envahissements de Napoléon se soient laissé entraîner de conviction à croire à des offres de cette importance, présentées par un inconnu qui ne pouvait en aucune manière justifier la confiance qu'il invoquait. Mais il est, on l'a déjà fait observer dans le cours de cet écrit, des circonstances où, sans croire à la réalité des faits, il suffit qu'ils soient dans l'ordre des cho-

ses possibles, pour qu'on paraisse y donner créance, si la raison d'État peut trouver quelque bénéfice à une telle condescendance.

Telle était alors la position du ministère anglais : l'Autriche venait d'être vaincue pour la quatrième fois; la Russie avait été deux fois refoulée dans ses déserts; la Prusse était descendue au rang des puissances du troisième ordre; la France ne voyait plus au delà du Rhin que des sujets ou des amis; l'Italie lui était soumise, et dans la péninsule ibérienne, une seule ville servait de siége et de refuge à l'autorité de la branche espagnole des Bourbons, dont tous les membres étaient retenus en France.

L'Angleterre ne conservait sur le continent que des alliés intimidés et des partisans qui n'osaient avouer leurs sentiments secrets, mais dont il importait pardessus tout de soutenir le moral. Il fallait bien plus encore ranimer l'opinion dans l'intérieur des trois royaumes, que la renommée des victoires de Napoléon disposait à craindre qu'il ne parvînt tôt ou tard à effectuer cette descente, dont les préparatifs se poursuivaient à Anvers, à la vue de l'Angleterre. Le succès de cette entreprise eût brisé la dernière barrière de l'indépendance de l'Europe.

Etablir dans de semblables circonstances que la puissance de ce héros reposait sur des bases peu soli-

des, que ses alliés étaient las de son despotisme, et les peuples, en apparence soumis, prêts à reprendre les armes pour briser le sceptre usurpateur; donner surtout lieu de penser que les instruments mêmes de sa gloire pouvaient servir à en arrêter le cours, c'était faire une diversion précieuse aux causes de découragement qui paralysaient ses adversaires.

La fable imaginée par le baron de Géramb était propre à ouvrir le développement de ce système : vingt-quatre régiments qui offraient d'abandonner le service impérial devaient affaiblir l'idée que l'on se formait de la solidité de son empire, en même temps qu'ils fortifieraient la résistance partout où on jugerait convenable de les employer. On pouvait les promettre à la Sicile, les donner aux Cortès de Cadix, pour les aider à reporter la guerre dans le cœur de l'Espagne, ou enfin les amener sur le sol britannique et les y avoir toujours disponibles pour une irruption sur le continent.

L'exemple de ces transfuges croates pouvait avoir des imitateurs, et décider de nombreuses défections dans les troupes auxiliaires que l'empire faisait marcher sous ses étendards. L'armée espagnole de la Romana avait appris ce qu'on pouvait tenter et obtenir par voie de subornation.

Les ministres anglais n'adoptèrent pas aveuglément

les propositions du baron de Géramb : ils étaient trop éclairés pour n'avoir pas saisi de prime abord tout ce qu'il y avait de fantastique dans ses projets, d'incertain, de difficile, de dispendieux dans leur exécution, alors même que sa mission eût été l'expression réelle des dispositions des corps croates. Mais dans la pensée qui vient d'être indiquée, ils ne rejetèrent pas entièrement le plan qu'il leur avait soumis.

Il fut répondu à cet émissaire que le moment n'était pas venu d'examiner sérieusement ses offres, et de les mettre en voie d'exécution ; qu'on ne les rejetait pas ; qu'on se bornait à ajourner le parti à prendre à ce sujet ; que cependant on l'engageait à entretenir soigneusement ses relations avec les chefs croates et à les maintenir dans les bonnes dispositions où il les avait laissés. On finit par accorder au baron un traitement convenable, en lui recommandant la plus grande réserve sur l'objet des communications qu'il avait été chargé de présenter au gouvernement anglais.

Le secret qu'on lui demandait était précisément l'inverse de ce qu'on désirait ; il fallait, dans les vues du ministère, qu'il fût indiscret, communicatif, présomptueux à son ordinaire. Lui prescrire tout cela, c'eût été se compromettre, et il eût été dur de le voir, par un sentiment de dignité blessée, se piquer d'une discrétion qui n'était pas dans son caractère. Le parti que l'on

prit était bien plus sage. Une publicité à laquelle le gouvernement ne prenait aucune part devait éveiller l'attention des oisifs, des raisonneurs, de tous les hommes qui aiment à paraître pénétrer les secrets de l'Etat. Le bruit d'un soulèvement prêt à éclater dans les troupes auxiliaires de l'empire se propagerait, personne ne douterait que le cabinet n'en fût instruit, et ne se préparât à tirer parti de cet événement; on serait même porté à croire qu'il était l'âme de cette affaire, et qu'elle marchait sous sa direction, et dès lors personne ne serait surpris de sa discrétion sur des matières aussi délicates.

Cependant le traitement accordé au baron lui fournirait les moyens de contenter son goût pour la représentation; l'éclat de ses costumes et le faste dont il s'environnerait seraient remarqués; on voudrait connaître le personnage, et mille conjectures naîtraient de l'importance qu'il ne manquerait pas de se donner; de là à des confidences il n'y avait pas loin; le baron ne les épargnerait pas, et le but d'éventer un plan imaginaire serait atteint, sans que le ministère fût compromis.

Tout arriva comme on l'avait prévu. On ne vit plus que le baron dans les rues de Londres, et, chose remarquable, dans cette ville immense, où les plus grands événements ne parviennent à obtenir qu'un instant d'attention, il fut pendant assez longtemps l'objet de la

curiosité publique ; mais on effleurait à peine le fond de son affaire ; tantôt c'étaient ses uniformes et ses ordres, tantôt ses équipages ou ses chevaux qui fixaient les regards. Peu de personnes approfondirent les révélations qui surgissaient de ses discours ; celles qui entendirent proclamer qu'il était député par des corps étrangers à la solde de l'Empire, et qu'il venait offrir leur service à l'Angleterre, éprouvèrent d'abord quelque émotion à cette nouvelle, et bâtirent, sur ce texte, des raisonnements à perte de vue. Mais bientôt ce bruit ne trouva plus que des incrédules ; le continent était pacifié ; l'Autriche s'était liée à la France par le mariage d'une archiduchesse avec Napoléon, et l'on concevait que si la mission du personnage avait pu avoir un but utile, c'eût été dans le cours des hostilités, et non lorsque tout était redevenu calme.

Le gouvernement, qui avait toléré sans l'autoriser la parade jouée par le baron de Géramb sur le pavé de Londres, jugea à propos d'y mettre un terme quand ce ressort fut usé. Il ne restait en effet de toute cette fantasmagorie qu'un côté ridicule, dont il ne pouvait accepter la solidarité.

On commença par diminuer le traitement mensuel qu'on faisait secrètement à son auteur ; on finit par le supprimer entièrement. Ce n'était pas le compte de celui-ci, qui s'était en quelque sorte identifié avec un

rôle qui allait si bien à ses habitudes. Il cria à la mauvaise foi et menaça l'autorité d'un éclat qu'il supposait devoir la compromettre; mais on était très-rassuré à cet égard. On lui fit insinuer de se contenir et de ne point sortir des bornes que sa position lui conseillait; et comme il ne tint aucun compte de ces avertissements, l'office de l'*alien bill* prononça son renvoi sur le continent. Cette décision amena la scène dont il a été parlé au commencement de la présente relation.

Il y eut dans cette aventure plus de comique que de sérieux. On croirait difficilement qu'un inconnu ait pu tromper tour à tour quatre gouvernements, si on ne considérait les circonstances dans lesquelles il s'est produit auprès d'eux, et pourtant, malgré ces circonstances, excepté celui des Deux-Siciles, qui a pu être un moment sa dupe, il est évident que les autres n'ont prêté quelque attention à des offres dont le plus léger examen suffisait pour démontrer l'invraisemblance, que parce qu'ils ont pensé pouvoir s'en faire un moyen d'influence auprès du public.

Qu'en coûtait-il, en effet, au conseil aulique, à l'instant où il était forcé d'abandonner sa résidence, de fuir devant une armée victorieuse prête à l'envahir, et de laisser toutes choses dans la plus grande confusion, d'autoriser la levée d'un corps de cavalerie? Si le fait s'accomplissait, on avait des forces de plus; si le pro-

jet avortait, les embarras n'en devenaient pas plus grands.

A Cadix, il y avait au moins un effet moral à obtenir de l'accueil fait à un homme qui payait de mine et s'annonçait hautement, avec des dehors qui semblaient justifier sa prétention, au nom d'une cour luttant avec l'ennemi commun. On laissait entendre par cette condescendance tacite, qui n'engageait à rien, qu'on n'était pas sans alliés ; et, en dirigeant ce même individu sur une partie du territoire resté fidèle à la cause royale, on prolongeait la fascination qui portait la population de Cadix à croire à de prochains secours.

Quant à l'Angleterre, il a déjà été dit que les ministres, en restant étrangers à l'importance que s'attribuait le baron de Géramb et se bornant par des secours secrets à lui en faciliter la manifestation, ne donnaient lieu de soupçonner de leur part aucune connivence dans le burlesque spectacle dont il amusait les oisifs de Londres. Ils avaient parfaitement apprécié la petite diversion qui pouvait résulter de cette parade, et en fut sans embarras comme sans éclat, malgré l'appel au peuple invoqué par son auteur, qu'ils y mirent fin dès qu'ils le jugèrent convenable.

Il serait difficile de fixer le degré de confiance que méritent les événements relatés dans le cours de ce récit ; ils sont empruntés aux interrogatoires du baron

et à des notes fournies volontairement par lui à la direction générale de police. Un procès-verbal qui contenait tous ces détails fut envoyé au ministère de la police générale à Paris, et en réponse survint un ordre de diriger le prisonnier sur cette ville. Les recherches commencées à Hambourg pour vérifier l'exactitude de ses déclarations furent continuées à Vienne et ailleurs, par les soins du ministre. La gravité des événements fit probablement négliger cette investigation avant qu'elle fût terminée; elle n'avait, du reste, plus d'objet, puisque l'individu, quel qu'il fût, se trouvait hors d'état de nuire.

Le baron de Géramb, rendu à la liberté, se jeta dans le cloître des frères de l'ordre de la Trappe, établi près de Laval. S'il a eu d'autres torts que celui de vouloir jouer un rôle et se donner une haute importance dans ce monde; si même sa conduite n'a pas toujours été marquée au coin de la plus exacte probité, ce qu'il serait injuste d'affirmer d'après le vague de ce que l'on a su de ses aventures, il faut se hâter de convenir qu'il a bien expié, depuis sa retraite, ses égarements de jeunesse. Les personnes qui l'ont connu dans sa nouvelle profession s'accordent toutes à parler avec éloge de sa piété et de ses vertus claustrales.

MÉMOIRE

SUR LES ÉVÉNEMENTS QUI, EN 1803, ONT CONTRIBUÉ A ÉTENDRE LA PUISSANCE DES ANGLAIS AU BENGALE ET DANS L'INDE.

PAR LOUIS BOURQUIN,

OFFICIER SUPÉRIEUR AU SERVICE DE DOWLUT-RAO-SCINDIAH, CHEF SUPRÊME DE LA CONFÉDÉRATION DES MARATTES.

J'ai rédigé ce mémoire sur les renseignements que me donna verbalement, et sur les pièces que me communiqua M. Bourquin à son retour de l'Inde à Hambourg, où j'étais consul. Je n'eus que vingt-quatre heures pour sa rédaction, ce qui m'a empêché d'y mettre le soin convenable; mais les faits qu'il contient sont curieux pour l'histoire comme pour la politique.

MÉMOIRE

RELATIF A DIVERS ÉVÉNEMENTS QUI ONT EU LIEU AU BENGALE ET DANS L'INDE.

C'est une chose digne de remarque que les plus grands crimes, des crimes dont plusieurs millions d'hommes, des générations, des empires sont les victimes, échappent presque toujours à la justice humaine. Si les grands coupables ne sont pas justiciables des tribunaux ordinaires, ils le sont du moins du grand tribunal européen, devant lequel sont traduits tous les

hommes sans distinction de rangs, de pouvoir, de richesses, et dont depuis un siècle nous avons vu les arrêts renverser les trônes et créer des empires. Ce tribunal suprême est l'opinion publique.

C'est donc devant l'opinion que je viens citer un matelot français qui, surpassant ce que l'histoire des flibustiers a de plus surprenant, parvint à se rendre maître absolu du plus bel empire du monde, et qui, après s'être pendant neuf ans comblé de gloire et de richesses, a sacrifié l'honneur à la fortune, son prince à son ennemi, la France à l'Angleterre. Cet étonnant aventurier est mon compatriote ; il a été mon bienfaiteur et mon ami ; mais lorsqu'il a oublié qu'il était Français, dois-je me le rappeler ? mais lorsqu'il a forfait à l'honneur, pourrais-je encore le regarder comme mon ami ?

E. Perron, natif du Château-du-Loir, département de la Sarthe, passa dans l'Inde en 1774 comme simple matelot. Il y servit dans les troupes de Tipoo-Saïb, et resta ignoré jusqu'en 1785, époque à laquelle il fut admis, en qualité d'officier, au service du puissant prince maratte Madadgy Scindiah, par un Français nommé Hosteneau, que le prince aimait tellement, qu'il l'avait adopté pour son fils et lui avait confié le commandement d'un corps de troupes. Vers l'an-

née 1790, ce chef quitta le service et fut remplacé par M. de Boigne (1), né en Savoie.

C'est à cet officier que l'Indostan dut la formation de troupes indigènes, régulières et disciplinées à l'européenne. Des succès soutenus démontrèrent l'avantage de cette innovation; ils enhardirent Madadgy Scindiah, guerrier célèbre par sa bravoure et sa puissance, à s'emparer des États et de la personne de l'empereur du Mogol, Shah-Alum, vieillard aveugle qui habitait Delhi. Ce prince, pour mettre à exécution ses plans militaires, se décida à accueillir les Français et à leur confier le commandement de ses troupes. Ma-

(1) Le Borgne de Boigne (le comte Benoît) naquit à Chambéry en 1753; après une vie aventureuse passée au service de la Sardaigne, de la France et de la Russie, il s'enrôla dans la Compagnie anglaise, muni de lettres de recommandation de lord Perey pour lord Macarthney, gouverneur de Madras, et pour Hastings, gouverneur du Bengale. Nommé enseigne dans les gardes du corps, et traduit peu de temps après devant une cour martiale pour quelques propos injurieux tenus à la femme d'un officier supérieur, il fut acquitté, et partit pour Calcutta, où la bienveillance de lord Hastings lui valut le grade de capitaine. Après avoir obtenu, avec la permission de visiter Luknow, des lettres pour le nabab et le résident anglais, il partit et reçut du nabab de riches présents, qu'il vendit et dont il employa le produit à se procurer des armes, des habillements, et se rendit à Agrah, où il entra au service du radjah de Djeypour avec un traitement de 2,000 roupies par mois. Cité par suite de cet arrangement devant le gouverneur du Bengale, il se disculpa et revint à Luknow, où il se livra au commerce et se perfectionna dans la connaissance des langues de l'Indoustan. De retour à Agrah en 1784, il proposa au radjah de Gohed un plan de défense, qui fut intercepté

dadgy s'y résolut d'autant plus facilement, qu'ayant eu dans une bataille la cuisse emportée par un boulet, il n'était plus assez dispos pour conduire lui-même les opérations. Madadgy Scindiah, qui était nominativement le chef de la confédération maratte, vint à mourir et eut pour successeur Dowlut-Rao-Scindiah, âgé de seize ans. Peu de temps auparavant, M. de Boigne passa en Europe, et Perron, étant le premier officier en grade après lui, le remplaça.

L'on conçoit aisément que sous un prince de seize ans un général expérimenté devait prendre une grande influence; mais celle que Perron acquit surpassa tout ce qu'on pouvait prévoir : il s'insinua dans les bonnes

par Madadgy Scindiah, chef des Marattes, qui conçut une telle opinion de M. de Boigne, qu'il le prit à son service, et lui confia le commandement de deux bataillons, qu'il devait lever lui-même et former à la tactique européenne. Son crédit et sa fortune, dès lors, ne firent qu'augmenter : son nouveau souverain ne se conduisit que par ses conseils. Vainqueur aux batailles de Lallsont, Agrah et Chesana, il fut autorisé par Scindiah à porter à huit, et ensuite à seize, le nombre de ses bataillons, qu'il divisa en trois brigades, et confia au commandement d'officiers européens qu'il avait appelés sous ses drapeaux. Ses succès affermirent l'empire de Scindiah et en étendirent les bornes depuis les frontières du Puyd-ab ou Lahore jusqu'au Gange. Fidèle à son souverain, il en soignait les intérêts pécuniaires avec une économie que, sans l'affection de ses soldats, l'avidité de quelques officiers lui eût rendue funeste. Après la mort de Scindiah, arrivée en 1794, M. de Boigne, affaibli par les fatigues de la guerre et un travail opiniâtre, sentit la nécessité de revenir en Europe, où il jouit dans sa patrie d'une fortune de plus de dix millions, acquise par tant de peines et de dangers.

grâces du jeune prince, lui persuada qu'il ne pouvait confier la défense de ses États à des mains plus sûres que celles d'un homme qui lui devait tout, et qui, né Français, ne chercherait jamais à favoriser les ennemis de l'Inde, les Anglais.

Le jeune Dowlut-Rao-Scindiah dut le croire, et il le crut en effet. Il lui confia la garde de ses vastes États, mais lui adjoignit sagement un seigneur de sa cour aussi puissant par ses richesses et ses possessions que distingué par ses talents; ce fut Ambajée-Juglia.

Le premier soin de Perron fut de s'éloigner de son prince, de se mettre à la tête de son armée et de la placer dans la partie la plus riche et la plus importante des États de Scindiah. Ougein est la capitale de ce prince et le lieu de sa résidence. Perron se porta entre les villes importantes d'Agrah et de Delhi, et s'établit à Coël, à plus de cent lieues d'Ougein. Cette position avait l'avantage d'être à peu de distance de la frontière du territoire britannique.

Perron me distingua parmi les officiers français qui servaient sous ses ordres. Sorti de Paris, lieu de ma naissance, à l'âge de quinze ans, j'avais abandonné la maison paternelle, tourmenté par le désir vague des grandes entreprises, et m'étais, en 1783, embarqué pour l'Inde, où j'avais embrassé la profession des armes. J'eus le bonheur de réussir dans les diverses ex-

péditions qui me furent confiées; je contribuai à la prise de Delhi, et fus pendant un mois commandant de cette ville, dans laquelle réside Schah-Alum, empereur du Mogol, mais qui depuis longtemps était privé de la vue et du pouvoir.

Un partisan anglais, nommé *Georges Thomas*, était parvenu par son courage et ses talents à se former un État indépendant d'où il inquiétait ses voisins, auxquels il s'était rendu redoutable.

Perron sentit tout le danger de la formation de cette nouvelle puissance; il me chargea de l'attaquer, de le chasser, s'il était possible, du pays. J'eus le bonheur de parvenir, après plusieurs combats et des fatigues inconcevables, à repousser complétement et à détrôner ce nouveau souverain. Ce succès fut d'autant plus avantageux, que je trouvai dans les papiers de cet Anglais une correspondance avec le gouvernement britannique dans l'Inde, qui l'encourageait dans ses entreprises, et dans laquelle G. Thomas promettait aux Anglais de leur livrer bientôt tout l'Indoustan.

Cette expédition accrut considérablement la réputation et le crédit des troupes et des officiers de l'armée de Perron, tant auprès de Scindiah que dans l'esprit des princes marattes et celui des Anglais.

J'apaisai, à diverses reprises, des troubles qui s'élevèrent dans la province de Mérat.

J'emportai d'assaut le fort de la ville importante d'Agrah, malgré une vive résistance.

La ville de Jageré éprouva le même sort, quoique défendue par une garnison de trois mille hommes.

Jusque-là, Perron avait partagé l'autorité avec Ambajée, mais bientôt il parvint par certain arrangement à faire désister celui-ci du commandement.

Ce fut alors que l'on vit se développer tous les talents et toute l'ambition de Perron. Trente-trois provinces de l'Indoustan furent rangées sous sa loi, et quoiqu'il y eût des officiers civils au nom de Scindiah, néanmoins Perron y exerçait le pouvoir le plus absolu, pouvoir tel qu'aucun souverain de l'Europe n'en exerce de semblable, et ce fait est constaté dans le compte officiel rendu par les Anglais à l'occasion de leurs succès contre les Marattes.

Je participai à la prise de Jagogor, qui coûta beaucoup de sang des deux côtés. Chargé par deux chefs indiens des dispositions d'une bataille contre une armée de cinquante mille hommes du rajah de *Jépour*, je remportai une victoire qui eût été plus décisive si les deux chefs indiens, ennemis secrets de Scindiah, ne m'avaient empêché d'achever mon triomphe.

Alors Ambajée, le rival de Perron, revint de nouveau prendre le commandement d'un corps d'ar-

mée dont je faisais partie, mais dont je me séparai bientôt. Je pris, après un long siége, le fort d'Agémir (1).

Peu de temps auparavant, Perron lui-même s'était distingué par un de ces coups de vigueur qui décèlent l'homme d'un talent supérieur.

Depuis quatre mois, une partie de son armée sous les ordres d'Ambajée et d'un officier français, nommé Pedron, se trouvait vis-à-vis l'armée ennemie du rajah de Daltiah et de ses alliés. Des retranchements défendaient les deux camps, et il ne se faisait que de légères escarmouches. Perron, fatigué de ces tempori-

(1) A cette époque s'offrit à Perron la plus belle occasion qu'un homme ait jamais eue de faire passer son nom à la postérité en rendant à sa patrie le service le plus signalé. L'année 1798 vit s'exécuter ce vaste projet de rendre l'Égypte et les pays voisins à la civilisation, et ces contrées fameuses reçurent l'élite de l'armée française, commandée par le premier de ses généraux. Le bruit de cette grande entreprise parvint bientôt dans l'Inde, où les Anglais interceptèrent même la correspondance du général Bonaparte avec Tipoo-Saïb. Plusieurs Français s'entretinrent avec Perron de cette expédition, et de la possibilité de la favoriser. L'un d'eux, nommé *Fortier*, plein d'enthousiasme et de talents, offrit à Perron d'être le porteur de ses propositions au général Bonaparte. Il ne demandait que quatre compagnies d'escorte, et il est presque certain qu'au nom de Perron, tous les passages lui eussent été ouverts dans la Perse, le seul pays qu'il eût, avec une petite partie du territoire des Afghans, à traverser pour se rendre en Syrie, puisque le pays des Scicks, qui touche presqu'aux frontières de la Perse, était tributaire de Perron.

Les Scicks, qui occupent une contrée extrêmement fertile et riche, eussent fourni des hommes et tout ce qui eût été nécessaire pour tra-

sations, part de Coël avec deux bataillons et mille hommes de cavalerie. Il tombe à l'improviste sur le camp ennemi, et sans autre secours que celui de sa petite troupe, enlève les retranchements, taille en pièces une armée de quarante mille hommes, tue le rajah de Daltiah et retourne le même jour à Coël, en laissant son armée retranchée saisie d'étonnement et ses chefs couverts de honte.

C'est par cette valeur brillante, cette audace heureuse que Perron se faisait pardonner, s'il était possible, la dureté de sa domination, qui semblait s'accroître avec son pouvoir.

Les Scicks avaient promis à Perron trois lacks de

verser la Perse. Le général Bonaparte, suivant les traces d'Alexandre, fût entré dans l'Inde, non pas, comme le héros grec, en conquérant dévastateur, mais en libérateur; il eût pour jamais expulsé de l'Inde jusqu'au dernier des Anglais, et les privant des richesses intarissables de cet immense pays, il eût rendu l'indépendance, le repos et le bonheur à l'Asie, à l'Europe, à l'univers.

Ces projets n'étaient pas des plans vagues. Perron pouvait réunir en vingt jours plus de 300,000 hommes. Il avait à sa disposition des trésors immenses; les vœux de tous les peuples de l'Inde appelaient les Français. Tipoo-Saïb, ce redoutable ennemi des Anglais, existait encore. La Perse, le seul pays à traverser, était divisée en plusieurs partis, qui se fussent empressés de rechercher l'alliance ou plutôt la protection de Perron. Scindiah, au service duquel Perron était, avait toujours été favorable aux Français. Pour réussir enfin, Perron n'avait qu'à vouloir..... il ne voulut pas. Rejetant toute proposition à ce sujet, il laissa périr l'infortuné Tipoo : mais ce prince généreux laisse un nom glorieux, tandis que l'infamie est à jamais le partage de Perron.

roupies (900,000 fr.), s'il les délivrait de Georges Thomas, qui les désolait par des incursions continuelles. Je fus envoyé pour lever cette contribution, car tel est l'usage de ce pays, que toutes les impositions se lèvent à force armée. Les princes de cette contrée, qui avaient leurs troupes à solder, jugèrent à propos de faire payer sept lacks, me remirent ce qui revenait à Perron, dont je lui tins compte fidèlement, et les chefs se partagèrent les quatre autres lacks, ce qui ne me regardait plus, ma mission n'ayant pour but que de collecter les trois lacks promis.

Pendant cette expédition, je m'avançai jusque sur les bords de Saterlége, vis-à-vis la province de Lahore et celle de Cachemire. Ce fut là que quatre princes voisins se rendirent auprès de moi pour solliciter l'alliance et la protection de Perron : car son nom avait pénétré dans les contrées les plus reculées de l'Asie. Tous m'offraient l'entrée de leurs États : les uns pour reconquérir leurs possessions usurpées, d'autres pour les aider dans de nouvelles conquêtes; quelques-uns pour percevoir des contributions arriérées. De ce nombre fut Tara-Sing, prince seick âgé de quatre-vingt-dix ans, et dont la capitale est Raon. Ses États, qui sont traversés par la rivière de Saterlége, s'étendent jusqu'à l'Indus et lui fournissent une cavalerie de plus de soixante mille hommes. Il me proposait

d'employer une brigade à la levée des contributions de son territoire, et m'offrait pour ce seul objet quatre-vingt lacks de roupies, 24 millions de francs.

Je vis dans cet instant s'ouvrir devant moi la plus belle carrière de gloire. D'un côté je touchais au Thibet; d'un autre, les princes de Lahore et de Cachemire m'offraient l'entrée de leurs États et la jonction de leurs forces. Ainsi j'entrais dans l'empire des Afghans et touchais aux frontières de la Perse et de la Chine par le Thibet. La gloire des armes de Scindiah, celle de Perron, les immenses avantages qui résultaient des offres qui m'étaient faites, la facilité d'exécuter une jonction avec l'armée française en Égypte, tout me faisait espérer de pouvoir à la fois illustrer mon nom, celui de mon général et celui du prince que je servais. Déjà, me transportant par la pensée sur ces fertiles plaines arrosées par le Nil, où flottaient naguère les étendards français, j'entendais les échos de ces monts fameux répéter les noms des héros français..... Vains songes, hélas! vains projets!...

Au moment d'envoyer à Perron les propositions qui m'étaient faites, je reçus de lui l'ordre de rentrer dans l'Indoustan.... Le prétexte était qu'une de ses brigades ayant essuyé un échec, il avait besoin de réunir ses forces.... La raison véritable, je la laisse à deviner..... Pourquoi ne fut-il pas si empressé, lorsqu'un

danger plus réel le menaça ? Pourquoi, lorsqu'une armée anglaise marcha sur lui, ne prit-il pas contre une armée européenne les précautions qu'il prit alors contre une poignée d'indigènes ? Pourquoi..... Mais n'anticipons pas sur les événements.

Malgré tous les avantages qui s'offraient à moi, j'obéis, je ramenai mon corps d'armée dans la Soubabé d'Essar, et me transportai en personne à Coël auprès de Perron, sous l'escorte de quelques cavaliers. Je lui rendis compte de mes opérations et des offres séduisantes des princes de Lahore et de Cachemire. Il parut satisfait de ma conduite, mais ne prit aucun parti.

Peu après, je rejoignis ma brigade, qui, par parenthèse, n'avait point été employée, et chassai quelques brigands venus d'un désert voisin, et qui infestaient le pays. Il était très-difficile de les joindre, il fallait les effrayer. Je fis sauter à l'embouchure d'un canon les trois premiers qui furent saisis, et depuis lors l'on n'entendit plus parler de ces peuplades vagabondes qui s'enfoncèrent dans le désert.

Un rajah de Bikaner s'était emparé de la contrée de Badra, dépendante de Scindiah, je la recouvrai.

Les *Patis* occupent le terrain situé entre les Scicks et le rajah de Bikaner. Ce petit peuple, qui compte cinq à six mille individus, vivait errant et se rassemblait de temps en temps pour piller ses voisins. Je par-

vins à les fixer dans des villages et à les faire rentrer à Essar, ville considérable qu'ils avaient abandonnée depuis quarante ans. Je réussis à les attacher à la culture et à leur faire supporter le joug des lois. Je fis un traité avec leur chef, qui me céda plusieurs forteresses, entre autres celle de *Batnère*, située au milieu d'un désert où, dans un rayon de douze lieues, on ne trouverait pas une goutte d'eau, tandis que plusieurs puits abondants sont renfermés dans l'enceinte de cette place. Je m'engageai de mon côté à fournir à ce chef, qui était dans une pauvreté extrême, de quoi soutenir son rang, ce qui me fut facile par les impositions que j'établis sur ses peuples une fois qu'ils furent civilisés. Avant mon départ, elles s'élevaient déjà à plus de 200,000 roupies, environ 500,000 francs.

Sur ces entrefaites, la guerre se ralluma contre le rajah de Jépour, et je joignis le général Perron. Il me chargea d'attaquer la ville de *Bandaresse*, dont les fortifications étaient défendues par une garnison de dix mille hommes. L'attaquer, y faire brèche, monter à l'assaut, l'emporter, ainsi que la citadelle, après un combat opiniâtre et sanglant et la livrer au pillage, tout cela fut l'affaire de trois jours.

La vigueur de cette expédition termina la guerre en jetant la terreur chez l'ennemi qui accepta les conditions qu'on voulut lui imposer.

Dowlut-Rao-Scindiah avait dans Jessint-Rao-Holkar un ennemi actif et dangereux; ses progrès alarmèrent Scindiah, qui ordonna à Perron de se rendre auprès de lui à *Ougein*, sa capitale, pour le consulter.

Perron avait fait précédemment le voyage, mais cette fois il n'osa l'entreprendre. Depuis quelque temps Scindiah s'était aperçu que son général était plus maître que lui dans ses États. Il avait témoigné du mécontentement de ce qu'il ne lui rendait point de compte et de ce qu'il lui avait seulement envoyé de temps en temps quelques sommes d'argent, tandis que ce général accumulait des trésors dans les villes d'*Agrah*, de *Delhi*, *Ally-Ghur* et *Coël*, indépendamment des sommes considérables qu'il avait fait passer chez les Anglais.

Perron était instruit du mécontentement de Scindiah. Prétextant le mauvais état de sa santé, il se borna à envoyer au secours de ce prince une seule brigade, commandée par M. Dudrenec. Perron voyait avec plaisir Scindiah inquiété par Holkar, qu'il ne regardait pas alors comme un rival dangereux. De la sorte, il tenait toujours son prince dans un état de dépendance et augmentait son influence et son pouvoir personnels.

Scindiah et son allié le Peiswah furent complète-

ment battus par Holkar, qui entra à Pownah, capitale du Peishaw (1).

Ce fut par la suite de cette défaite que le peiswah se jeta dans les bras des Anglais et conclut un traité qui leur livra ses États et les immisça dans les affaires des Marattes. Époque fatale, source des malheurs de l'Indoustan, et qui fut amenée par le refus de Perron de se rendre auprès de son prince.

Ainsi, par jalousie et une soif inextinguible de l'or, Perron fut la première cause des malheurs de Scindiah et du Peiswah, et de la perte de l'Indoustan. Mais il lui était réservé d'ajouter à ces fautes le crime le plus odieux et le plus funeste pour l'Inde et la France, je dirais presque pour l'univers.

Cependant l'intervention des Anglais dans les affaires des Marattes produisit cet heureux effet, qu'elle réunit Holkar et Scindiah, qui, oubliant leurs différends, se concertèrent avec le rajah de Bérar pour sauver l'empire maratte et son chef du joug britannique, malgré le refus de Perron d'envoyer des secours.

Dès ce moment, tout annonçait la guerre contre les Anglais. Ambajée, ce prince si puissant à la cour de Scindiah, était l'âme de la nouvelle ligue formée con-

(1) Le Peiswah est le chef de la ligue des Etats marattes, confédération qui a quelque rapport avec la constitution germanique qui vient d'être détruite.

tre la puissance des Anglais. Il transmit à Perron, au nom du prince, l'ordre de *se disposer à tout événement en cas de rupture avec les Anglais.*

Perron, qui est l'un des hommes les plus actifs et les plus déterminés, ne fit alors que les démarches dont il ne pouvait se dispenser sans découvrir son plan de trahison. Les Anglais, sous le prétexte le plus frivole, venaient d'enlever à un prince voisin la forteresse de *Sassini*, où ils avaient formé un dépôt d'armes et de munitions de guerre à trois lieues de Coël, résidence ordinaire et quartier général de Perron. Il les laissa s'établir tranquillement.

Il savait que l'armée avait quelque confiance en moi : il m'envoya à l'extrémité de l'Asie, chez les Scicks, sous le prétexte de demander des secours en hommes ; mais, pour faire échouer cette mission, il m'ordonna d'y lever des tributs. Cette double demande devait faire révolter les Scicks ; mais je jouissais de quelque crédit parmi eux, et j'en obtins de l'argent et vingt mille hommes. Je ramenai aussi avec moi *Golam-Mahmod-Kan*, chef des rohilles de Rampour, dont les États avaient été envahis par les Anglais. Il pouvait seul nous fournir soixante mille bons soldats, mais la conduite ultérieure de Perron rendit ce secours inutile.

Les progrès des Anglais avaient alarmé tous les

princes de l'Inde, et quoique la plupart eussent des sujets de plainte contre Perron, tous lui offrirent troupes et argent pour la défense commune.

Pour donner une idée de la force dont Perron pouvait disposer, nous allons dénombrer celle des principaux rajahs qui imploraient sa protection.

1° *Sate-Sing*, rajah de Jépour, pouvait facilement fournir.	60,000 hommes.
2° *Rindgit-Sing*, rajah de Bordpour, pareil nombre.	60,000
3° *Rao-Rajah*.	20,000
4° Le rajah de *Carolie*, de la tribu des Jattes.	20,000
5° *Deram*, rajah d'*Atrace*, et son parent le rajah de *Sassini*, ennemi déclaré des Anglais, pouvaient mettre sur pied ensemble.	30,000
6° *Bampon-Scindiah*, qui avait déjà 25,000 hommes dans l'armée de Dowlut-Rao-Scindiah, pouvait facilement lever dans la Soubabié de Saram.	60,000
7° Le rajah *Ramdial*.	20,000
A reporter. . . .	270,000 hommes.

Report d'autre part. . .	270,000 hommes.
8° Le rajah de *Pavis* et *Gor-Surat-Sing.*	20,000
9° *Ira-Sing*, rajah de Balingor. . .	10,000
Indépendamment de ces forces indigènes, qui pouvaient être réunies autour de Perron en quinze ou vingt jours, il avait deux brigades d'infanterie parfaitement disciplinées de 8,000 hommes chaque.	16,000
Et enfin 20,000 hommes d'une cavalerie formée à l'européenne, et rompue aux fatigues et manœuvres de la guerre.	20,000
Total général. . . .	336,000 hommes.

Telles étaient les forces imposantes que Perron pouvait en moins d'un mois avoir à ses ordres, et qui non-seulement eussent préservé l'empire maratte, mais avec lesquelles il eût pu facilement chasser les Anglais de toutes leurs possessions, car leurs troupes étaient disséminées sur divers points; et je ne puis sans indignation observer que les forces anglaises opposées à Perron se montaient à peine à huit mille hommes,

dont les deux tiers étaient du pays ! ! ! ... Mais au lieu d'écouter la voix de l'honneur, une vile cupidité lui fit plonger cette nation dans un abîme de malheurs.

Vainement les ambassadeurs de ces princes le pressaient de donner ses ordres pour le point de réunion des troupes confédérées, il trouvait toujours quelques prétextes, et sut ainsi les conduire de délais en délais jusqu'à la catastrophe terrible qu'il préparait.

Mais reprenons le fil des événements : Perron, surpris de me voir obtenir dans ma mission un succès si prompt et si heureux, m'écrivit de venir à Delhi avec ce que je pourrais réunir de Scicks. Je lui en envoyai dix mille cavaliers, et plaçai les autres dix mille à mon avant-garde. Je fis faire à mon armée des marches forcées, et dès le 22 août 1803, j'arrivai à Delhi. Je croyais continuer ma route vers Coël, où était Perron, lorsqu'il m'adressa l'ordre de camper sous les murs de Delhi, d'y dresser la tente de l'empereur mogol Shah-Alum, de l'engager à s'y rendre et de l'envoyer à Agrah avec ma brigade, que j'avais laissée à l'un de mes officiers, devant me réunir seul à Perron.

D'un autre côté, ce chef perfide éloignait de lui une autre brigade de huit mille hommes disciplinés et commandés par le major Gélin, officier français, qui par ses ordres se porta à quelques lieues de Delhi. Ainsi, au lieu de concentrer ses forces, Perron les dissémi-

nait, et empêchait par ses feintes incertitudes le rassemblement des troupes auxiliaires.

Quelque surpris que je fusse à la réception de l'ordre qui m'ordonnait de camper à Delhi dans des circonstances semblables, j'obéis. La tente impériale fut dressée, et je pressai, mais vainement, l'empereur de s'y rendre. Ce vieillard ne pouvait se décider à quitter le lieu de sa résidence ordinaire; et en effet il n'eût pas été plus en sûreté à Agrah qu'à Delhi. L'événement l'a prouvé. Ce fut en vain que j'employai tous les moyens de persuasion pour déterminer ce monarque à passer dans mon camp; il ne me restait que la violence, et le prévoyant Perron ne m'avait pas autorisé à en faire usage.

Cependant, lorsqu'il donnait ces ordres, il était instruit des mouvements de l'armée anglaise : il savait que dès le 7 août 1803 le général Lake s'était mis en marche de Cawnpore et se dirigeait vers Coël, où il arriva le 28 du même mois. Si ces mauvaises dispositions n'eussent été que l'effet de l'ignorance ou de l'erreur, et non de la perfidie, Perron se fût empressé de les révoquer lorsque l'armée ennemie approcha de lui, et il ne fallait que deux à trois jours pour réunir à Coël les deux brigades commandées par le major Gélin et par moi, qui formaient seize mille hommes d'infanterie d'élite, et qui, joints aux vingt mille hommes

de cavalerie qu'il avait, eussent formé un corps d'armée de trente-six mille hommes disciplinés, outre huit mille Scicks, force plus que suffisante pour exterminer huit mille ennemis.

Mais il est temps de donner le secret de cette infâme conduite. J'ai dit plus haut que Perron avait accumulé dans ses coffres des trésors considérables; il les avait placés à Agrah où commandait son neveu, à Delhi chez le banquier Assou-Erah, dans la forteresse d'Ally-Ghur et à Coël, lieu de sa résidence; mais méditant dès longtemps sur sa trahison, il avait fait passer chez les Anglais à Calcutta, à divers banquiers anglais, et entre autres à l'amiral Coquerel, vingt-huit lacks de roupies (environ 8 millions 400 mille francs), et il avait pour secrétaire intime un Anglais nommé Becket. Le gouvernement britannique de l'Inde en était informé. Il avait vu avec plaisir l'homme qui seul dans cette contrée pouvait l'arrêter dans ses projets d'asservir l'Inde, se mettre dans sa dépendance, en faisant passer sa fortune sur le territoire britannique, en prenant un Anglais pour le confident et le témoin de ses actions les plus secrètes.

Cette précaution indiquait une arrière-pensée dans Perron; les chefs anglais la devinèrent, et il paraît que c'est à cette époque, et après une négociation secrète avec lui, qu'ils concertèrent le plan, qui sans cela eût

été extravagant et impraticable, de soumettre l'empire maratte à leur domination; de détruire, avec deux mille Européens et six mille Cypaies, l'armée de Perron qui était disciplinée, aguerrie, et beaucoup plus nombreuse que la leur, et qui au premier ordre pouvait s'augmenter d'une armée auxiliaire de plus de trois cent mille combattants.

Mais Perron voyait l'orage se former sur sa tête. Son prince, mécontent et de ses malversations et de son indépendance, irrité surtout du refus qu'il avait fait de se rendre à ses ordres, et du faible secours qu'il lui avait envoyé dans le moment le plus critique, lui avait donné un successeur qui était déjà en chemin, dans la personne d'Ambajée, que Perron haïssait dès longtemps. Dès lors il ne s'occupa que de sa sûreté personnelle et de celle de ses trésors.

Telles furent les causes réelles, les seules causes des incertitudes apparentes et de l'inaction de cet homme qui jusque-là avait déployé dans toutes ses opérations la plus vigoureuse activité.

Le général Lake marchait donc en toute confiance, avec ses huit mille hommes, contre Perron, qui, bien qu'il eût disséminé toutes ses forces, avait encore avec lui vingt mille hommes de bonne cavalerie et dix mille Scicks, avec trente pièces d'artillerie volante parfaitement bien servies. Il n'en fallait pas tant pour écra-

ser l'ennemi, et il fallut même tout l'ascendant de Perron pour l'empêcher.

Le 29 août 1803, à sept heures du matin, l'armée anglaise s'avança sur *Ally-Ghur*, forteresse située à une lieue et demie de Coël, où était Perron. Les officiers et les chefs marattes, que les lenteurs affectées de Perron, la dispersion de ses troupes, le refus de tout secours et son inaction en présence même de l'ennemi alarmaient, se pressent autour de lui, et, jetant leurs turbans à ses pieds, ils le conjurèrent, au nom de l'honneur, de leur laisser enfoncer les bataillons anglais. « Je fais pendre le premier qui remue ou qui tire un » coup de fusil.... » Telle fut la réponse du traître à ces braves. Au premier coup de canon des Anglais, il ordonna enfin... quoi?... la retraite.

« Cependant, dit un rapport officiel du gouverne- » ment anglais à ce sujet (1), le flanc droit était pro- » tégé par le fort d'*Ally-Ghur*. La position de M. Per- » ron était forte et favorable pour repousser l'attaque » de l'armée anglaise; son front était complétement » couvert par un marais étendu, qui dans quelques » parties n'était pas guéable, et la nature du terrain » et la situation de quelques villages lui donnaient un

(1) Notes relatives *to the late transactions in the Maratta empire.* — Calcutta, 1805. — D'Onello, pages 87 et 88.

» immense avantage; mais, dit le même rapport, il » abandonna le champ de bataille sans *oser risquer un* » *engagement.* »

Il est facile de pressentir l'impression que fit sur les troupes de Perron une trahison aussi manifeste. Le bruit s'en répandant aussitôt parmi les soldats qui étaient sous mes ordres et sous ceux du major Gélin, sous Delhi, l'indignation fut universelle, et ces troupes, croyant que Perron avait concerté sa perfidie avec les autres chefs, crurent voir un traître dans chaque Européen; le trouble, la confusion et la révolte s'y répandirent en un instant.

Perron lui-même, craignant d'être la victime de la fureur de ses troupes, détacha un corps de cavalerie commandé par M. Fleury, officier français, pour attaquer cinq compagnies de troupes ennemies commandées par un lieutenant-colonel anglais; et ce corps, avec son chef, fut entièrement fait prisonnier et son artillerie enlevée.

Ce détachement fut le seul auquel Perron permit d'exercer sa bravoure, et il eut un plein succès.

Perron se retira vers Mattra avec ce qui lui restait de cavalerie, en abandonnant la ville de Coël, dont il avait eu la précaution d'enlever les richesses et celles du fort important d'*Ally-Ghur,* dont il ne renforça pas même la garnison. Cependant cette forteresse était

un dépôt d'armes et de munitions militaires ; mais depuis peu de temps il l'avait dégarnie de son artillerie, qu'il avait envoyée à Ansie. Cette place était commandée par un officier français nommé Pédron, qui, soupçonné par ses troupes d'être d'intelligence avec Perron, fut arrêté par elles, en même temps qu'elles se disposèrent à la défense. Le 4 septembre, le général Lake fit attaquer cette place, qui fit une résistance énergique. L'artillerie anglaise y ayant pratiqué une brèche, on livra l'assaut ; mais les assiégés tuèrent et blessèrent beaucoup de monde aux assaillants, entre autres un grand nombre d'officiers européens. Enfin ces braves, sans chefs et succombant sous le nombre, trouvèrent encore moyen de faire, en présence de l'ennemi, une retraite honorable ; une partie seulement capitula et obtint des conditions avantageuses.

Voilà comment combattaient les troupes de Perron, alors même qu'elles se voyaient trahies et sans chefs !

En se portant vers Mattra, qui est entre Coël et Agrah, Perron voulait non pas couvrir cette dernière place, mais en enlever sa femme, ses enfants, et surtout vingt-quatre lacks de roupies (environ 7 millions 200 mille francs) qu'il avait laissés sous la garde de son neveu Georges Hessing, commandant d'Agrah, et dont il se croyait bien sûr ; mais il s'était trompé. Cet officier déclara à Perron qu'il était maître d'entrer

dans la place et d'en prendre le commandement; mais que tant qu'il le conserverait il serait fidèle à son prince et défendrait la ville contre ses ennemis; qu'à l'égard du trésor, il appartenait à Scindiah, et que lui seul pouvait en disposer. Quant à sa femme et à ses enfants, il les lui renvoya, et ce fut tout ce que Perron put en obtenir. Il s'en consola en se fiant sans doute aux promesses des Anglais; mais l'événement prouva cette fois, comme tant d'autres, que l'on méprise et se joue d'un traître, alors même qu'on a profité de sa trahison.

Le riche banquier *Assou-Erach* de Delhi avait encore entre les mains, pour le compte de Perron, douze lacks de roupies (3 millions 600 mille francs); mais la fermentation était au comble parmi le reste des troupes, qui l'environnaient et ne lui permettaient pas de les aller recueillir. Ce fut alors que, ne gardant plus de mesure, il consomma sa honte et la perte des troupes et des États qui lui étaient confiés.

Voici la manière dont l'ouvrage anglais précité raconte cet événement :

« Au 7 septembre, le commandant en chef (Lake) » reçut une lettre, sous la date du 5 *septembre*, de » M. Perron, informant le commandant en chef qu'il » avait *résigné* le service de Dowlut-Rao-Scindiah, et » demandant la permission de passer sa famille, ses

» *propriétés*, et les officiers de sa suite, à Lucknow, sur » le territoire de l'honorable compagnie et du nabab- » visir. M. Perron priait aussi le commandant en chef » de lui fournir une escorte composée partie de troupes » anglaises, partie de sa propre garde. Le général » Lake accorda immédiatement à M. Perron sa de- » mande, et lui permit de passer sur le territoire de la » compagnie, escorté par un officier anglais qui le » conduisit à Lucknow. Le général Lake permit aussi » à M. Perron de se faire escorter par sa propre garde, » et pourvut à ce que M. Perron fût reçu sur le terri- » toire britannique avec toutes les marques de respect » et d'honneur. »

Ici l'on croit terminé le rôle de cet aventurier fameux, point du tout.

L'on a vu que le 5 septembre (cette date est essentielle) Perron avait solennellement *résigné* le service de Scindiah, si toutefois une trahison infâme peut se décorer du nom de *résignation;* eh bien! Perron se rappelant qu'il reste devant Delhi deux brigades disciplinées de huit mille hommes chaque, qui pourraient encore combattre et défaire les Anglais, et sentant bien que cette circonstance ajouterait à sa honte une nouvelle honte, écrit le 6 *septembre*, lendemain de sa prétendue résignation, écrit, dis-je, au capitaine Laguerinière, qui servait sous mes ordres, une lettre dont

cet officier m'a remis ensuite l'original, et que je vais transcrire mot pour mot, lettre pour lettre.

« Monsieur,

» Je viens d'apprendre avec beaucoup de peine que » le colonel Bourquin est devenu rebelle. A l'instant » où vous recevrez cette lettre, armez-vous avec *un* » *bon pair* de pistolet; dites-lui : J'ai des ordres du » général de vous mettre aux arrêts; voulez-vous vous » y soumettre ou non? S'il répond que non, *brûler le* » *les cervelles tout suitte* sans attendre un instant. En- » suite de cela, montrez aux officiers et aux troupes le » papier inclus, et après que vous aurez accompli » cela, marchez avec la brigade pour me joindre im- » médiatement. Je suis, monsieur, votre serviteur » obéissant.

» *Signé* PERRON. »

Camp, 6 septembre 1803.

« Si vous êtes Français, et le serviteur de Matra- » Radje-Dowlut-Rao-Scindiah, vous exécuterez les » ordres à l'instant que vous les recevrez.

» *Signé* C. PERRON. »

A cette mesure Perron en joignit une autre non moins perfide. Il avait auprès de lui un agent particulier qui remplissait les fonctions de trésorier de l'armée, il l'envoya à ma brigade pour la débaucher; mais je déjouai cette manœuvre, et déterminai au contraire cet agent à rester fidèle au prince. Il en signa l'engagement formel avec les majors Drugeen, Gélin et moi; cet écrit, qui est en persan, est en mon pouvoir.

L'on va voir maintenant que C. Perron n'était pas plus heureux dans la définition du mot *rébellion* que dans celle du mot *résignation*.

L'on se rappelle que par ses ordres j'étais campé sous les murs de Delhi, en attendant que l'empereur mogol se décidât à se rendre dans mon camp. Il est peu de pays où les événements militaires soient aussi publics et aussi promptement répandus que dans l'Inde, chaque brigade ayant son gazetier, et la troupe de chaque rajah son écrivain, qui rédigent chaque soir les événements de la journée.

La nouvelle de l'affaire du 29 août, de la fuite honteuse de Perron et de son refus de combattre s'était répandue avec la rapidité de l'éclair. Je ne pus croire aux premiers rapports, et j'imposai silence à ceux qui me les faisaient; mais il ne me fut bientôt plus permis de douter de leur exactitude : une multitude d'avis me

parvinrent, et j'eus la conviction de ce malheur. Mon premier mouvement fut de réunir les principaux officiers marattes de ma brigade, et de signer avec eux l'engagement formel d'être fidèle au prince et de combattre les Anglais. J'ai cette pièce en ma possession; mais, comme elle est rédigée en langue persane, je ne puis la transcrire ici.

Au premier mouvement d'indignation qui s'était élevé dans mon corps d'armée succéda bientôt une défiance universelle : « Tous les Européens sont des traîtres, s'écria-t-on de toutes parts; tous s'entendent avec leur infâme chef! »

Des émissaires soudoyés par Perron fomentaient la sédition, échauffaient les esprits, et les choses en vinrent au point que je fus arrêté par mes propres troupes, ainsi que mes officiers européens. Ma tente fut investie par quatre compagnies, et douze factionnaires m'entourèrent le sabre à la main. Les soldats choisirent pour leur chef un commissaire maratte, qui vint vérifier mes papiers pour voir si j'étais d'intelligence avec Perron. Mon innocence ayant été reconnue, les soldats, dont j'étais aimé, me rendirent, au bout de deux jours, le commandement; mais il subsistait encore dans les troupes une défiance bien naturelle, et on laissa les factionnaires auprès de moi, en me déclarant que l'armée ne se mettait en mouvement que pour

passer la Jumna, rivière près de laquelle nous étions, et pour marcher contre les Anglais.

Des événements semblables se passaient dans la brigade voisine, commandée par le major Gélin, arrêté comme moi, et au même instant, par ses soldats ; il recouvra sa liberté ainsi que moi. Nous nous concertâmes sur le parti que nous devions prendre : il se réunit à moi, et, comme ayant un grade supérieur, j'eus le commandement des deux brigades.

N'ayant pas d'argent pour payer la troupe, et celles de ce pays étant très-rigoureuses pour le paiement de leur solde, j'entrai à Delhi et fis verser dans la caisse des deux brigades quatre lacks de roupies par Assou-Erah, caissier général dans cette capitale. Par suite de je ne sais quelle confusion qui s'emparait de toutes les têtes, le major Drageon, qui commandait à Delhi, ferma les portes de la ville et fit feu sur nous. Nouveaux cris *à la trahison!* nouveaux embarras pour moi.

Ce fut dans cet état de choses qu'il arriva deux courriers annonçant la prise du fort d'Ally-Ghur par les Anglais et leur marche sur Delhi.

Les troupes étaient pleines d'ardeur ou plutôt de fureur. D'un côté elles se voyaient trahies par leur général en chef, de l'autre elles se trouvaient placées entre une ville qui les traitait en ennemies et une armée anglaise.

Quoique l'on m'eût rendu le commandement, en apparence, l'esprit d'indiscipline subsistait toujours. Chacun commandait et personne n'obéissait. Fatigué d'un tel état de choses, je déclarai aux troupes que je ne me regardais plus que comme l'un de leurs camarades, et que je voulais combattre dans leurs rangs comme simple soldat.

Cette déclaration les toucha; soldats et officiers se pressèrent autour de moi, me jurèrent fidélité, et me demandèrent de marcher au combat; cependant, afin de ne pas laisser d'ennemis derrière eux, ils voulurent absolument faire le siége de Delhi, et m'obligèrent à laisser cinq bataillons devant cette place, quoique je leur observasse qu'il ne fallait pas nous affaiblir par une division, et qu'en réunissant nos forces nous reprendrions bientôt Delhi, si nous parvenions à battre les Anglais.

Toutes ces représentations furent inutiles; déjà de nouvelles scènes de désordre se préparaient. La méfiance des Marattes contre les Européens était si naturelle, que, ne pensant qu'au salut de l'armée, je crus devoir proposer d'envoyer inviter *Bampour-Bapon-Scindiah*, parent de notre prince, à venir prendre le commandement à ma place; cette proposition fut accueillie avec transport, la députation partit; mais les événements se pressaient.

A peine une émeute était-elle apaisée, qu'une autre s'élevait ; tous les liens de la discipline et de la subordination étaient rompus ; je sentis que pour prévenir de tels désordres il fallait marcher à l'ennemi. Ce mouvement nous ôtait à la vérité l'avantage de la position que nous occupions derrière la rivière de Jumna, dont nous eussions pu défendre le passage ; mais l'armée était sur le point de se dissoudre, il n'y avait plus à balancer ; je saisis un drapeau et me jetai dans une barque en criant : « Que ceux qui veulent combattre les Anglais me suivent ! » En moins de trois heures, toute l'armée fut de l'autre côté du fleuve, et j'eus sous mes ordres dix bataillons d'infanterie, trois mille hommes de cavalerie et soixante pièces de canon.

Il restait cinq bataillons devant Delhi. Le commandant Drageon m'envoya pendant la nuit une capitulation que j'acceptai, quoiqu'il me fût facile de voir qu'il ne cherchait qu'à me ménager dans le cas où je battrais les Anglais. J'aurais désiré rappeler mes cinq bataillons qui étaient devant Delhi, mais, dans ce moment, l'avant-garde ennemie n'était plus qu'à deux lieues, je ne songeai plus qu'à combattre. Après avoir reconnu la position de l'ennemi, je jugeai une charge de cavalerie nécessaire pour l'arrêter, et me donner le temps de ranger mes troupes en bataille et d'y ramener l'ordre.

Pendant que je parcourais la ligne, un cavalier se présente à cinquante pas de la troupe avec une lettre qu'il me remit de la part de Perron.

L'on se rappelle son ordre au capitaine Laguerinière de me traiter comme rebelle, et de me brûler la cervelle ; quel fut mon étonnement en lisant la lettre suivante :

« Louis, venez me joindre en poste ; je vous donne » ma parole d'honneur que si vous n'êtes pas content » *des propositions que je vous ferai*, vous aurez la » liberté de vous en retourner ; venez, ne perdez pas » les intérêts de la France et ceux du prince ; je vous » jure sur tout ce que j'ai de plus sacré que si vous » n'êtes pas content, vous aurez la liberté de vous en » retourner. Adieu ! *mon cher Louis ;* partez, partez, » partez.

» *Signé* C. PERRON. »

Mattra, le 9 septembre 1803.

Le cavalier armé porteur de cette lettre, qui s'était tenu à une certaine distance des troupes, m'engageait à l'approcher, ayant, disait-il, quelque chose de particulier à me dire. Sans doute il était chargé de quelque commission semblable à celle du capitaine Lague-

rinière; mais, indigné de tant de perfidie et de bassesse, je jetai la lettre à mes pieds, et aussitôt le cavalier repartit. Cette lettre fut ramassée par un officier qui me la remit; j'en ai gardé l'original.

Ma cavalerie réussit, comme je l'espérais, non-seulement à arrêter la marche de l'ennemi, mais elle jeta le plus grand désordre parmi les Anglais, et les força à rétrograder. Vainement le général Lake prétendit que ce n'était qu'une feinte pour me faire sortir des retranchements. Il n'y avait pas de retranchements, nous étions sur un terrain uni, sans aucun ouvrage, sur les bords d'une rivière, et ce fut la vigueur de la charge de ma cavalerie qui contraignit les Anglais à cette retraite forcée.

Pendant ce temps je faisais manœuvrer l'infanterie, mais j'eus en ce moment la preuve que l'indiscipline est la perte d'une armée. Je commandais à cinq bataillons d'avancer en ligne de bataille; au lieu de m'obéir, ils firent un à-droite, laissant entre eux et le reste de l'armée un vide qui coupait ma ligne; j'eus toutes les peines du monde à y rétablir l'ordre. Cela se passait vis-à-vis de l'ennemi.

Néanmoins je ranimai le courage des soldats, je parcourus leurs rangs et excitai leur ardeur. Nous marchâmes contre les Anglais, et les attaquâmes à demi-portée de canon, avec un feu bien nourri dont on dis-

tinguait les ravages dans leurs rangs. Arrivés à portée de la mitraille, une décharge leur fit le plus grand mal, et les fit reculer. Nous les poursuivîmes jusqu'à une petite rivière où je fis faire halte pour reprendre haleine. Dans cet intervalle les Anglais se rallièrent à leur réserve, et se reformèrent en colonnes serrées pour attaquer notre côté gauche. A l'instant j'ordonnai à mon aile droite un quart de conversion pour prendre l'ennemi en flanc, et cette manœuvre eût infailliblement causé sa défaite; mais l'on ne m'obéit pas. Les troupes de ma droite, au lieu de faire ce mouvement, restèrent immobiles; vainement je parcourus la ligne, pressant, conjurant, suppliant; un seul bataillon se rendit à mes prières, le surplus ne m'écouta pas.

Je sus depuis que les émissaires de Perron étaient dans ces bataillons, et paralysaient leur courage par mille bruits absurdes.

Cinq bataillons de ma brigade personnelle soutinrent seuls tout l'effort de l'armée anglaise. Pendant quatre heures ils arrêtèrent l'ennemi par un feu continu d'artillerie et de mousqueterie, et ensuite se retirèrent en bon ordre et au pas sur les bords de la Jumna.

La brigade du major Gélin et les autres troupes avaient longtemps auparavant quitté leur position. Ces cinq bataillons, affaiblis par la perte qu'un combat de

quatre heures aussi inégal leur avait fait éprouver, découragés surtout par la défection du reste des troupes, lâchèrent pied et se précipitèrent dans les bateaux pour passer la rivière. Je les suivis; et comme le désordre acheva de se mettre parmi cette poignée de soldats, qu'il m'était impossible de rallier, je me jetai sur le territoire du rajah de Bâlimgor. L'artillerie et la caisse de l'armée tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et le lendemain mes propres effets, qui étaient dans Delhi, furent pillés par les gens de l'empereur mogol.

Enfin, trois jours après cette bataille, qui eut lieu le 11 septembre, ne voulant pas compromettre le rajah qui me donnait asile, je fus réduit à la nécessité de me rendre prisonnier de guerre au général Lake, avec les officiers européens de ma brigade, qui m'avaient suivi. Il faut être Français pour apprécier tout ce qu'il m'en coûta pour cette cruelle démarche! Heureux du moins si j'avais pu périr les armes à la main!...

Bientôt Delhi, Agrah et tout le pays fut la proie du vainqueur, et Scindiah conclut avec les Anglais un traité, ou plutôt reçut la loi qu'ils lui dictèrent.

Tel fut le résultat de l'insatiable avidité de Perron; elle causa sa trahison, et sa trahison entraîna la perte de l'armée et de l'Indoustan.

Il est impossible d'unir plus de fausseté à plus de bassesse. Le 5 septembre il écrit au général Lake qu'il

a résigné le service de Scindiah, et demande à passer avec ses propriétés, car, à ses yeux, c'était le point essentiel, sur le territoire britannique.

Résigner le service de son prince en présence de l'ennemi! fut-il lâcheté ou trahison plus noire? Pourquoi alors ne pas se retirer à côté de son prince? pourquoi ne pas choisir pour asile une forteresse, celle de *Batnéré*, par exemple, qui est imprenable par sa situation? pourquoi fuir devant l'ennemi sans combattre? pourquoi refuser les secours de ses alliés? pourquoi disperser ses forces au lieu de les concentrer, dégarnir ses forteresses de leur artillerie, déshonorer enfin les armes de son prince et tant de braves Européens qui étaient sous tes ordres, Perron? Le 5 septembre cet homme avait signé sa résignation du service de Scindiah, et cependant le 6 il reprend tout à coup son autorité comme général de Scindiah pour commettre un crime. Je suis un rebelle, dit-il, et il écrit à un de mes officiers de m'assassiner. Oui, sans doute, j'étais rebelle à un traître pour être fidèle à mon prince, à l'honneur, aux intérêts et à la voix de ma patrie! j'étais rebelle à Perron pour combattre les Anglais; tandis qu'il fuyait devant eux ou réclamait leur protection pour le défendre contre l'animadversion publique, je soutenais avec une poignée de braves le combat le plus terrible, et faisais payer aux Anglais, par

des torrents de sang, l'avantage qu'ils durent aux lâches émissaires de Perron plutôt qu'à leur courage. Ce ne sont pas les Anglais qui m'ont vaincu! c'est le lâche Perron qui a paralysé l'effet de mes armes.

Mais que dire, que penser de l'homme qui, après avoir signé le 6 l'ordre de mon assassinat, m'écrit le 9 la lettre la plus amicale : « Mon cher Louis, si vous » n'êtes pas content des propositions que je vous ferai, » vous aurez la liberté de vous en retourner? »

Quelles étaient ces propositions, sinon de partager le fruit et la honte de son crime? Si elles eussent été loyales et dignes d'un homme d'honneur, pourquoi ne pas les écrire? Perron a été traître à l'armée, à son prince et à la cause française. Il savait combien les Anglais avaient à cœur de détruire dans l'Inde le parti français, qui les inquiétait toujours, ainsi qu'ils l'avouent dans l'ouvrage cité dans le cours de cet écrit. Les Français qui étaient dans cette contrée étaient, il est vrai, sans mission de leur gouvernement, mais l'amour de la patrie était au fond de leur cœur, ils la servaient en servant les amis de la France et en combattant les Anglais.

Vainement Perron chercha à se justifier aux yeux de son prince; celui-ci, en traitant avec les Anglais, demanda qu'on lui livrât son perfide général, mais les Anglais s'y refusèrent. Cependant, lorsque Perron de-

manda la restitution des trésors qu'il avait laissés dans *Delhi*, *Agrah* et *Ally-Ghur*, et qui étaient tombés au pouvoir des Anglais, ceux-ci refusèrent : juste et trop faible punition pour un traître !

Je sais que Perron se vante d'avoir des lettres de Scindiah qui prouvent qu'il a reconnu son innocence... Dieu, quelle innocence ! mais je sais aussi que ces lettres, et quelques autres pièces dont il espère éblouir ceux qui seront chargés de les examiner, sont *fabriquées par lui, avec le sceau de Dowlut-Rao-Scindiah, qu'il avait avec lui et qu'il a emporté, l'usage de ce pays étant d'apposer seulement son cachet aux écrits sans les signer.*

Jamais un homme plus obscur ne joua un rôle plus brillant, et jamais aussi un simple particulier n'affligea sa patrie de calamités plus grandes. Perron a fait échouer l'expédition d'Egypte par le refus de la seconder.

Perron a abandonné le brave Tipoo-Saïb, l'allié fidèle de la France et le fléau des Anglais.

Perron a anéanti dans l'Inde le parti français qui y avait jeté de profondes racines.

Perron a désorganisé les troupes régulières de l'Inde.

Perron, par le refus de secours à son prince et au Peiswah, a forcé ce dernier à se livrer, avec ses Etats, aux Anglais.

Perron enfin a trahi son prince et son armée, livré ses provinces et ses places aux généraux anglais.

Perron a passé à l'ennemi.

Mais Perron est gorgé de richesses, quoiqu'il n'ait pu sauver qu'une partie de celles qu'il avait accumulées.

Mais Perron possède les plus belles pierreries de l'Indoustan. Ah! qu'il garde cet or qui lui coûte si cher! qu'il garde ses pierreries, monument de sa honte!

Pour moi, vrai Français, franc soldat, j'ai combattu dans l'Inde les ennemis de ma patrie; je viens les combattre sur le continent européen dans leurs alliés, en attendant que je puisse me joindre aux premiers braves qui s'élanceront dans leur île.

Que Perron s'enivre de ses richesses, il me reste de l'honneur et du fer, c'est assez!

MÉMOIRE

SUR L'INSURRECTION ROYALISTE DANS LE MIDI DE LA FRANCE, ET NOTAMMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, EN 1799.

PAR M. LE BARON ROUGÉ,

MARÉCHAL-DE-CAMP.

L'un des principaux chefs de cette insurrection.

MÉMOIRE

SUR L'INSURRECTION ROYALISTE DANS LE MIDI DE LA FRANCE, ET NOTAMMENT DANS LE DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE, EN 1799.

En commençant l'exposé des faits relatifs à l'insurrection royaliste dans le département de la Haute-Garonne, j'éprouve le besoin de prévenir la commission que j'ai été privé dans ce travail de tout document officiel. J'ai donc été obligé de remplir ses intentions à cet égard avec les seules ressources de ma mémoire et des renseignements que j'ai pu recueillir des divers hommes qui, comme moi, ont pris part à cette entre-

prise. Les noms de beaucoup d'hommes honorables qui, dans cette circonstance, ont tenté au prix de leur sang de rétablir l'ordre légitime, peuvent m'être échappés; je voudrais pouvoir les signaler tous à la bienveillance du gouvernement, mais je ne puis répondre à la commission que des efforts et des recherches que j'ai faits pour n'en omettre aucun, et de l'exactitude des faits que j'ai l'honneur de lui présenter.

L'anarchie régnait dans le Languedoc autant que dans le reste du royaume. Toulouse, ancienne capitale de cette province, avait vu, comme tant d'autres cités, l'échafaud en permanence sur les places publiques et une foule de personnes respectables y monter pour y trouver la mort; mais la majeure partie de ses dignes citoyens et des membres de son parlement transportés à Paris n'y trouvèrent pas plus de justice : on les y fit périr avec un tel dédain de formes, que la plupart des jugements originaux qui les ont condamnés sont demeurés en blanc jusqu'à nos jours, comme on peut le vérifier aux archives de la Cour royale à Paris.

Tant que les Jacobins régnèrent, la terreur comprima les royalistes; mais aussitôt qu'on cessa de les traquer à la manière des bêtes féroces, ils se réunirent, se raccordèrent et s'encouragèrent réciproquement à tenter une attaque à force ouverte dans l'inté-

rêt de la monarchie et des véritables intérêts populaires : il y eut plusieurs comités formés en divers lieux ; ils étaient indépendants les uns des autres, ce qui fut un tort, mais tous étaient animés du meilleur esprit. On calcula les chances d'une pareille entreprise, et déjà, pour la diriger, on me fit l'honneur de songer à moi. Certes je n'étais pas disposé à refuser mon concours au service d'une aussi belle cause : royaliste de cœur et par réflexion, j'avais combattu les étrangers dans l'intérêt de la patrie, qu'on ne doit jamais laisser envahir par eux, mais je n'en étais pas moins dévoué à mes rois légitimes. J'acceptai donc, me flattant que les effets suivraient de près les paroles. Il n'en fut pas ainsi : d'abord les faibles se mêlèrent parmi les forts, et afin de n'avoir pas à se montrer dans leur timidité, ils paralysèrent nos intentions énergiques, et plusieurs années s'écoulèrent pendant lesquelles on ne fit que former de vains projets.

Les choses étaient ainsi disposées lorsqu'un véhicule puissant nous fut imprimé du dehors, et on dut reconnaître en lui la volonté ferme et persévérante de S. M. Louis XVIII. Ce prince, dès que la mort du roi, son neveu, l'eut appelé à une couronne véritablement alors d'épines, s'attacha par des efforts habiles à précipiter le jour de la restauration. Il était à Vérone à cette époque de son histoire, et son premier soin royal

se dirigea vers le Midi, auquel il voulait donner une impulsion égale à celle de la Vendée. Il traça un plan vaste dont les opérations devaient embrasser toutes les provinces enceintes par l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes et la Loire, et qui se lèveraient à un signal simultané.

Ce projet, vraie conception du génie, prit le nom d'*institut philanthropique*, désignation vague et en harmonie avec les rêveries de la philosophie d'alors : le vulgaire ne devait voir là qu'un établissement de bienfaisance destiné à secourir les malheureux, et qui, par conséquent, n'effraierait point. Les initiés, au contraire, pourraient se rapprocher, s'accorder et se préparer à des actes hostiles envers la révolution, lorsque le moment serait venu de marcher contre elle.

Le roi divisa la portion du royaume dont il s'agit en arrondissements composés de provinces ou de fractions de provinces réunies ensemble, selon les avantages des localités. Lyon restait le chef-lieu, en raison de sa position rapprochée des frontières, et de là on correspondait avec une régence royale établie en Saxe, composée de magistrats et de militaires.

L'objet apparent de cette immense association était de soutenir et de défendre la constitution alors existante, ainsi que le gouvernement qui nous l'avait imposée : mais son but véritable, son but essentiel était au

contraire de renverser cette constitution ainsi que le gouvernement usurpateur, pour relever l'autel et le trône légitime.

La masse des associés ignorait et devait ignorer le but dans lequel nous marchions : il n'y avait d'initiés dans le secret qu'un petit nombre d'adeptes; le langage de la clémence et de l'oubli, l'obéissance aux lois et aux autorités constituées étaient bien recommandés, et tous les chefs avaient l'ordre secret de conserver avec soin, même au moment de l'insurrection projetée, les couleurs et les formes républicaines. C'était, en un mot, un petit gouvernement au sein d'un grand, mais qui, par son excellente organisation civile et militaire, par l'union, la confiance et la subordination, par l'énergie et le courage, devait amener tôt ou tard le résultat que se proposait le chef suprême de cette institution.

Les opérations de l'institut avaient deux objets principaux, l'un civil et l'autre militaire.

Les agents civils devaient s'attacher à former l'opinion publique, à la diriger, à surveiller les révolutionnaires, à recueillir les renseignements utiles ou nécessaires, à multiplier le plus promptement possible les associés, à activer les insouciants, à éclairer et ramener les hommes égarés ou trompés, à neutraliser ceux qu'il était impossible de convertir, à protéger les ministres

de la religion, les émigrés, rentrés et généralement tous les individus persécutés à cause de leurs opinions politiques ou religieuses, à prodiguer des secours de toute espèce aux prisonniers, à faciliter leur évasion, à leur donner des défenseurs lorsqu'ils étaient traduits devant les tribunaux, à influencer autant que possible les assemblées primaires et électorales, et enfin à surveiller avec soin les manœuvres et les intrigues des ennemis de la maison de Bourbon.

L'armée de l'institut se divisait en deux corps de troupes très-distincts : l'un appelé *troupes d'élite*, composé de proscrits, de fugitifs, d'hommes de bonne volonté, pris dans toutes les classes de la société, et surtout parmi les artisans et les ouvriers : c'était l'armée active et agissante, destinée à se porter partout où besoin serait ; l'autre, appelé *troupes auxiliaires*, et composé des hommes âgés, des pères de famille, des chefs de maison, était destiné à la garde des villes, à l'exécution des ordres de la police royale, au maintien de l'ordre et de la sûreté publique. On avait établi dans chaque arrondissement une hiérarchie d'employés, un *visiteur* en était le chef : il correspondait avec l'*administrateur* de chaque province. Celui-ci commandait à l'*affidé* de chaque division, qui transmettait à son tour les ordres à l'aide ou à l'adjoint de chaque commune. Tous, ne correspondant qu'avec

leurs supérieurs directs, ignoraient le nom de celui qui était au-dessus.

Les visiteurs seuls étaient nommés et brevetés par le roi, qu'ils représentaient dans l'arrondissement confié à leur direction. Ils étaient tout à la fois chefs civils et militaires. Les administrateurs et tous les autres employés, sans distinction, devaient leur être subordonnés. La chaîne de ces associations secrètes embrassait tout le territoire méridional entre les deux mers : elle s'étendait depuis le Var jusqu'au Jura, comprenait les départements de la Dordogne et des deux Charentes, et réunissait les provinces de l'Ouest à celle de la Guyenne, et les Pyrénées aux Cévennes.

C'était ainsi que le roi, avec cette supériorité de conception qui lui est propre, avait organisé vigoureusement l'ensemble de ses sujets fidèles. Il restait l'âme de ce travail remarquable et lui consacrait des soins particuliers. Je n'ai pas à traiter de la généralité de l'opération ; je dois, pour me renfermer dans le plan que je me suis tracé, laisser en arrière l'histoire des pays autres que la portion du haut Languedoc et des contrées environnantes, qui seules prirent les armes.

Ce fut M. de La Pourguerie Du Bourg qui, le premier, vint à Toulouse en qualité de commissaire du roi. Ancien membre de la maison militaire, ex-garde

du corps, si je me le rappelle bien, il avait eu une jeunesse orageuse, et les écrits du temps parlent de ses exploits galants dans un des monastères de Paris ; l'âge ne l'avait pas mûri ; il n'apporta, dans l'exercice de ses fonctions importantes et dangereuses, aucune connaissance des hommes et des choses ; il nous vint arrogant, impérieux, parlant toujours d'obéissance, et ne la commandant pas par de hautes qualités. Irréfléchi, timide et dissipateur, il voulut éblouir par son luxe, ce qui mit fin bientôt aux fonds que la régence de Saxe lui avait confiés. Alors il proposa un emprunt, et à cette demande on lui tourna le dos ; des méfiances d'ailleurs s'élevaient contre lui, on le soupçonnait injustement de trahir les Bourbons pour le Directoire, et en ceci on se trompait, M. de La Pourguerie était frivole et incapable, mais il restait fidèle, je me plais à le proclamer.

Sa présence en Languedoc fit grand mal ; elle indisposa ceux dont le concours était nécessaire et ceux qu'il fallait ramener. Ce tripotage d'argent dégoûta les cœurs purs, et les autorités républicaines devinrent soupçonneuses et se tinrent sur leurs gardes. Il fallut faire disparaître le premier visiteur, qui n'emporta ni l'estime ni les regrets des Languedociens.

Après son départ, le visiteur de Bordeaux, M. Constant Dupont, fut chargé provisoirement de le rempla-

cer ; il ne put s'acquitter d'une telle mission, et il mit à sa place, en vertu des pouvoirs qu'il possédait, M. de Vaure.... Celui-ci descendait d'une famille de Toulouse, illustre et ancienne, mais c'était là tout son avantage. Il manquait aussi de ce qui entraîne la considération et assure la prépondérance ; il manquait d'esprit, d'habileté et de fortune. Royaliste impétueux, le zèle, selon lui, devait suppléer à la science; dépourvu de notions administratives et politiques, il se perdait dans les détails, ce qui ne lui laissait pas la possibilité de conduire l'ensemble. Sa position, en outre, ne le faisait pas respecter comme il aurait fallu, et les meilleures intentions unies à un dévouement à toute épreuve ne purent non plus suppléer à tout ce qui lui manquait.

Ces choix étaient malheureux. Il y en aurait eu d'excellents à faire parmi d'autres personnes, mais les unes étaient inconnues du roi, les autres craignaient de se mettre en avant, si bien que l'on parlait beaucoup sans qu'on s'empressât d'agir.

A part ces causes de non-succès, d'autres se présentaient encore : je citerai l'adjonction, parmi le comité royaliste, d'un méchant bossu, âme damnée du Directoire, dont il était l'espion, à Toulouse, et qui lui rendait compte jour par jour de tout ce qu'on faisait. Je ne veux pas souiller ma plume à tracer son nom, mais

qu'on demande au baron de Puymaurin, cet homme aussi vertueux que savant et dévoué, et à moi qui il est, et nous le ferons connaître.

Ce comité royaliste, que je viens de désigner, se composait, dans le principe, de M. de Vaure, qui plus tard y tint la place de M. de La Pourguerie, du baron de Villeneuve-Pauville, du chevalier Maltais d'Auffreyri, du chevalier de Parajols, de MM. les avocats Gez et Jamme, tous les deux spirituels, fins, adroits, respirant les meilleures résolutions et conduisant le comité en dépit des autres membres.

On voulut bien songer à moi pour m'admettre au rang de ces conseillers de la couronne, lorsque, lassé de délibérer, on crut nécessaire d'agir. J'y fus appelé avec le jeune et très-jeune comte Jules de Paulo, dernier chef d'une maison qui a donné un grand-maître à l'ordre de Malte, et qui, animé d'un ardent amour de la royauté, se préparait en aveugle à combattre pour elle.

Je pensai que mon adjonction ne devait pas être seulement *ad honores,* mais que je devais proposer un plan convenable au but où l'on tendait : il consistait à réunir dans l'intérieur de la ville de Toulouse le plus grand nombre possible d'associés, à les diviser par quartier, et, à un signal donné, au coup de minuit, de s'emparer à la fois de l'Hôtel-de-Ville, de l'admi-

nistration du département, du district et des postes militaires. On le pouvait facilement. La population de cette cité était disposée en faveur de ce coup de main; la soumission de Toulouse assurait celle du reste de la province et des Pyrénées jusqu'à Bayonne et à Perpignan, ainsi que des départements de l'Aveyron, du Lot et peut-être même de ceux au delà.

Des intrigues qu'il est inutile d'éclaircir aujourd'hui empêchèrent le comité d'adopter mon projet. Chacun avait le sien, chacun aspirait à le faire prévaloir. Les hommes étrangers à la stratégie n'étaient pas les moins remplis d'amour-propre, et dans cette circonstance je pus me convaincre de cette grande vérité, que toujours nous avons moins envie de bien faire pour autrui que nous n'en avons de contenter notre vanité personnelle.

Rien donc ne fut arrêté : on éloigna l'heure de l'exécution. M. de La Pourguerie partit à cette époque : j'ai dit plus haut ce qui s'ensuivit. Le titre provisoire qui nommait M. de Vaure visiteur de la province du Languedoc fut changé en un définitif signé par le roi et daté de Blanckenbourg, où ce monarque était alors réfugié : d'autres instructions en arrivèrent; elles ordonnèrent la formation d'un comité secret dont le visiteur devait prendre les avis, et se conformer à celui de la majorité; tous ensemble devaient travailler au succès de l'insurrection. Là furent nom-

més MM. de Villeneuve, d'Auffreyri, membres de l'ancien conseil, de Martin Lacroix et de Montoressin. On ne pouvait en choisir de plus honnêtes, de mieux disposés, et pourtant il aurait fallu autre chose pour que le triomphe couronnât ce qu'on entreprendrait.

Le comité, dès après son installation, se fit reconnaître dans treize départements, qui, d'après la volonté du roi, relèveraient de son autorité : ceux de la Gironde, du Lot-et-Garonne, du Lot, de l'Aveyron, du Tarn, de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées-Orientales, de l'Arriége, de la Haute-Garonne, du Gers et des Hautes-Pyrénées. On y forma des compagnies, des divisions, des corps d'armée. On travailla avec chaleur et activité, ayant en perspective l'espérance de la victoire, et de mon côté je ne négligeai rien de ce qui aiderait à la cause commune. J'insistai pour qu'on se procurât des armes, des munitions et des effets militaires ; nous manquions de tout, et les arsenaux remplis restaient à la disposition des républicains.

L'activité que je mis à remplir la part qui m'était échue, imitée par d'autres, nous mit en mesure de pouvoir agir. Ce ne fut pas sans essuyer nombre de contrariétés ; il y avait des hommes qui, tremblant au fond de leur âme, auraient voulu que tout demeurât perpétuellement *in statu quo*, afin d'avoir tous les profits de la supériorité sans en courir aucune des chances.

Ceux-là essayaient de paralyser nos mouvements, ils avaient toujours de fâcheuses nouvelles à nous apprendre, de sinistres révélations à faire, et pourtant quelle époque était plus favorable? Nous étions au commencement de l'année 1799 : Bonaparte, occupé en Égypte, demeurait perdu pour la France, et certes on ne s'attendait pas à son prompt retour.

Les opérations de la guerre en Europe se présentaient malheureuses à la France : Jourdan, battu par de Stolkuck, était forcé de se replier vers la Suisse ; les Austro-Russes, sous le commandement de Suwarow, nous chassaient de l'Italie et marchaient rapidement vers nos frontières ; le 20 juin, la citadelle de Turin tombait en leur pouvoir ; d'autres désastres se préparaient pour la cause des républicains : le Directoire, sans argent, sans popularité, sans considération, touchait à une catastrophe inévitable ; le royalisme reprenait de l'énergie ; la Vendée courait à de nouveaux combats : c'était l'heure de se jeter dans la carrière, et tout était perdu si nous n'en profitions pas.

Ce fut le langage que je tins au comité, et que je parvins à faire entendre. Il rédigea un mémoire qu'un agent sûr porta jusqu'au roi; Sa Majesté en pesa les diverses parties, et voyant bien l'état des choses, pensa qu'il ne fallait plus rester dans l'inaction. En conséquence, il ne fit pas attendre sa réponse, et voici le

sommaire des instructions que reçut M. de Vaure au milieu du mois de juillet :

1° Que tout fût disposé de manière à pouvoir opérer dans le département de la Haute-Garonne un soulèvement général dans le mois d'août.

2° Que le comte de Caraman ou le marquis de Bouillé commanderait en chef l'insurrection royale dans les treize départements.

3° Que les généraux Rougé et de Guintrans étaient nommés pour commander, le premier dans la Haute-Garonne, et le second dans le Tarn et à Montauban.

Le comte de Caraman, Bequet est son nom, descendait de l'auteur du canal du Languedoc; M. de Bouillé avait une réputation militaire; mais ni l'un ni l'autre ne parurent; leurs noms seulement furent prononcés.

Je reçus avec une joie non équivoque cette autorisation que je désirais si vivement. Je voyais la possibilité de donner la main à l'armée austro-russe prête à passer le Var, de sorte que ces ennemis du gouvernement réunis à nous seraient les alliés de la France. Je ne perdis pas un moment; j'écrivis à mes subordonnés; j'envoyai des exprès partout où il fut nécessaire. Je me hâtai avec d'autant plus de vivacité que j'entendais autour de mes oreilles des voix timides qui bourdonnaient des paroles de crainte, et qui m'accusaient déjà d'exposer les gens bien pensants.

M. de Vaure, de son côté, était entouré de même. On essayait de paralyser ses bonnes intentions sans pouvoir y réussir, lorsque, le 2 août 1799, un courrier extraordinaire lui arriva porteur des précis et derniers ordres de Sa Majesté. Le roi ordonnait que l'insurrection éclatât à la fois dans la nuit du 8 au 9 août dans les treize départements.

Aussitôt que M. de Vaure eut reçu le message décisif, il convoqua chez le baron de Villeneuve-Peauville, non-seulement les quatre membres du comité dirigeant, mais encore quelques gentilshommes tous dévoués, et dont voici les noms : de Villeneuve, Crousillac, de Guintrans, de Quinquiny-Dolive, de Roquemaurel, de Saint-Germain-Lavallade, de Poussac, Dufaure d'Encens, de Queillac de Saint-Félix Las Varennes, d'Esquirol et moi.

Là nous vîmes, presque pour la première fois, un homme, appelé M. de Launay, se disant commissaire du roi. Ce personnage, sans aucune réputation, exhiba ses pleins pouvoirs que l'on trouva en règle ; il parla peu, écouta beaucoup, et nous examina mieux encore.

M. de Vaure, qui ne lui céda pas la présidence, agit ce jour-là en qualité de représentant du roi. Il ouvrit la séance par la lecture des ordres du roi ; puis, en peu de paroles, exhorta chacun de nous, dans le poste qui lui serait confié, à répondre dignement à l'espoir de

Sa Majesté. Chacun de nous s'y engagea au prix de son honneur, et on dut attendre beaucoup de cet enthousiasme.

Ensuite on régla définitivement les emplois : chaque département avait son chef suprême au civil et au militaire. On rappela à M. de Guintrans, déjà lieutenant général des armées du roi, que son poste était à Montauban, et il prit congé de nous pour s'y rendre dès après que la réunion eut été dissoute.

MM. de Vaure et de Launay se réservèrent la direction du mouvement insurrectionnel dans l'intérieur de Toulouse. Ils devaient, dès onze heures du soir, prendre possession militairement des places d'Assézra, du Salin et du Pont. Ils devaient appeler à l'aide de la monarchie tous ceux qui, depuis la révolution, formaient des vœux pour elle, et juraient de lui sacrifier jusqu'à la dernière goutte de leur sang. De ces points divers, ces messieurs se porteraient aussitôt dans les autres quartiers de la ville, et surtout vers les portes Saint-Michel, Montgaillard, Montaulin et Saint-Etienne dont il leur importait de se rendre maîtres promptement, afin de communiquer avec l'insurrection extérieure que je dirigerais. Ces quatre portes sont situées, au plein midi celle de Saint-Michel, et au nord celle de Saint-Etienne.

La charge que j'avais à remplir serait de rassem-

bler dans les environs de Toulouse, sur la rive droite de la Garonne, principalement dans les communes de Saint-Agne, Ramonville, Castones, Saint-Orem, Quint, Palma, le Pin, Saint-Pierre, Flourens, Montauriol, Dremil, La Faye, Fourquevaux, Tarubel et autres, tous les royalistes en état de porter les armes, et, de concert avec eux, de m'approcher de Toulouse, de manière à prendre position, à onze heures du soir, pareillement des deux bords du canal du Midi, et de pousser mon avant-garde, que je commanderais, sur le Jardin-Royal, le Roulingien, les allées de Saint-Etienne et le Marché aux Chevaux (dit le Foiral).

J'exprimerais mal la joie que me fit éprouver cette détermination arrêtée enfin irrévocablement. Je crus, jugeant les autres d'après mon cœur, que nous triompherions, parce que la victoire était facile, et que pour la saisir, il suffisait d'oser : je me hâtai donc de sortir de Toulouse, et d'aller dans la campagne ranimer l'enthousiasme des paysans. Je les trouvai animés des meilleurs sentiments, ainsi que la noblesse qui se hâta de répondre à mon appel. Les cantons de Lanta, de Caraman principalement, se montrèrent disposés à combattre pour une cause sacrée que les royalistes jusque-là avaient soutenue faiblement.

Néanmoins, presqu'à l'heure fixée pour entrer en jeu, une personne vint me trouver, et me dit que j'au-

rais fort à faire pour réussir, parce que ceux de la ville m'abandonneraient. Je me récriai sur cette assertion, que, dans ma vivacité loyale, je taxai de perfidie; il me fut répondu : « Gardez cette qualification pour les traîtres, et non pour celui qui essaie de vous les faire connaître; ce monsieur de Launay, qui se prétend commissaire du roi, ou nous joue, ou est joué lui-même; je sais, de source certaine, que le département et la municipalité sont instruits régulièrement de tout ce que l'on a discuté et convenu dans nos conseils les plus secrets, et vous tarderez peu à en avoir la preuve positive. »

Tout cela me fut débité avec une telle assurance, que je m'en inquiétai. Il y avait avec moi un jeune homme rempli de zèle et de courage, M. Roger, frère de l'ancien secrétaire de l'Université; je le priai de se rendre sans retard à Toulouse auprès de M. de Vaure, et de lui faire part de ce qui venait de m'être confié. M. Roger, tout dévoué, et que le Ciel ne récompensa pas de son courage, car il fut égorgé peu après par les républicains, partit aussitôt, et eut de la peine à parvenir à M. de Vaure, qui déjà se tenait invisible. Il lui conta ce que je savais. M. de Vaure répondit que l'on m'avait mal informé, que le commissaire du roi était fidèle, et qu'en le soupçonnant, on le calomniait.

« Mais, dit M. Roger, sans être coupable lui-même,

ne peut-il pas avoir commis une indiscrétion? N'aurait-il point, parmi ceux qui l'entourent, un homme vendu au Directoire? »

A la suite de ces propos, mon envoyé ajouta que l'abbé M...., qui rôdait parmi nous, faisant l'entendu et le royaliste, lui inspirait des soupçons que sa conduite antérieure et celle de l'un de ses frères ne justifiaient que trop.

Ici, M. de Vaure prit feu, et s'indigna que l'on attaquât un personnage aussi digne de confiance; il répondit corps pour corps de l'abbé de M..., et finit par cette phrase que l'événement rendit remarquable:

« Dites au général Rougé qu'il ne s'amuse pas à dénoncer nos meilleurs amis, mais qu'il se prépare à combattre avec autant de résolution que nous en mettrons à le soutenir. »

M. Roger revint, et me rendit compte de sa conversation avec M. de Vaure, et puis, pour son malheur, il me quitta. Il voulut, quoi que je pusse lui dire pour l'engager à rester où j'étais, passer la Garonne, et se rendre à une campagne qu'il possédait entre cette rivière et celle de l'Arriége, auprès de l'abbaye d'Eaune. Ce fut là où, plus tard, il trouva la mort.

Il m'apprit en outre, de la part de M. de Vaure, que je devais m'avancer en silence, à la tête des braves dont je prenais le commandement, jusque sous les remparts

de Toulouse, et là, attendre, pour me porter dans l'intérieur, au moyen d'une attaque brusque contre les portes, que le signal m'en fût donné par l'explosion de trois fusées, que l'on ferait partir de la place du Salut.

Tout ainsi convenu, aucun contre-ordre n'arrivant à la traverse, je continuai à parcourir les diverses communes, où l'on me reçut avec transport. Mes aides de camp ne prenaient non plus aucun repos, et la foule des partisans du roi se leva tout entière avec un ensemble qui me donna les meilleures espérances. Plus de six mille hommes étaient là, un plus grand nombre s'échelonnait sur nos derrières pour nous soutenir, n'importe l'événement. Quelques-uns avaient des fusils de munition ou de chasse, plusieurs des sabres et des pistolets; la plupart n'étaient armés que de faux, de fourches, de bâtons ferrés, mais nous espérions trouver dans l'arsenal de Toulouse ce qui nous manquait alors.

Dès sept heures du soir, les diverses colonnes se mirent en marche, les unes débouchant par les bords du canal, les autres par les deux chemins de Montaudron, la dernière par celui de Fonce-Grives, qui va vers Castres et vers Revel. Je les précédais, et avec mon état-major j'établis mon quartier général sur les promenades publiques situées entre la ville et le canal.

Dix heures sonnaient lorsque nous fûmes tous réunis. A onze heures, au plus tard, nous devions voir en l'air trois fusées qui nous annonceraient la réussite du mouvement intérieur; à minuit elles n'avaient pas brillé encore, et nul ne venait nous apprendre ce qui se passait. Mon inquiétude sera comprise par ceux qui connaissent le prix des instants; mais je ne prévoyais pas la vérité fatale.

A une heure du matin, je commençai à entrevoir la possibilité d'une défection coupable; j'attendis pourtant jusqu'à trois heures avec le calme du courage et l'impatience de l'indignation; mais aucun bruit, aucun tumulte ne se faisait entendre, les bouches étaient muettes et les clochers silencieux.... Où étaient donc ces hommes fermes, intrépides, qui naguère me conseillaient de *me préparer à combattre avec autant de résolution qu'ils en mettraient à me soutenir?* Je ne le savais pas encore, car ils m'abandonnaient complétement, aucun parmi eux n'osant se montrer ni m'envoyer prévenir du résultat de leur jactance; je restai sans aucune nouvelle de leur part, et dans une agitation cruelle. Voyant autour de moi tant de gens d'honneur compromis par de lâches fanfarons, je ne songeais qu'à mes compagnons, j'oubliais que j'étais époux et père.

A trois heures du matin, sans qu'aucune démonstration eût été faite, soit pour me secourir de la part des

royalistes, ou pour me combattre de celle des Jacobins, je vis venir à moi un royaliste ; oui vraiment il en vint un, mais seul, et pourtant le nombre était immense de ceux qui, dans Toulouse, se qualifiaient ainsi. Celui-là, âgé à cette époque de dix ou douze ans, se nommait Pujol : il est maintenant établi marchand chapelier dans la rue Saint-Rome (1819). Cet enfant m'apprit qu'à l'heure convenue plusieurs individus déterminés s'étaient présentés aux divers lieux désignés comme points de rendez-vous, mais que n'ayant trouvé aucun des chefs qui devaient les commander, la terreur panique les avait saisis, et tous s'étaient retirés sans plus attendre.

Je tombai de mon haut à cette nouvelle funeste. Quoi ! MM. de Launay, de Vaure, de Villeneuve-Peauville auraient manqué à leur devoir ! Que devenaient-ils? Le brave enfant Pujol ne put me l'apprendre. Plus tard je sus, par l'avocat Gez, ce qu'ils avaient fait. La cave la plus profonde, le grenier le plus élevé leur parut à peine suffisant pour les soustraire à la vengeance des Jacobins. Mais qui avait causé cette épouvante? chacun en rejeta le tort sur autrui. Il est certain que tous les chefs montrèrent une pusillanimité égale, et que, par leur lâcheté, car je ne sais pas ménager les termes, ils concoururent tous à la perte des dernières espérances de la royauté.

Cependant il fallait qu'une cause supérieure eût déterminé ce pas rétrograde ; je la recherchai plus tard, et j'appris alors que l'abbé de M..., instruit de notre plan, l'avait communiqué aux autorités de la ville, et en même temps qu'il faisait l'empressé auprès du comité royaliste, il l'avait prévenu qu'à la première tentative on était en mesure de massacrer les chefs et les principaux parmi les conspirateurs ; il n'en fallut pas davantage pour paralyser les effets d'une fermeté toute en parole ; ce fut à qui se déroberait le plus vite à la fureur des Jacobins ; on ne se ressouvint plus de tant de serments jurés, et on oublia que mon état-major et moi avions jeté le masque et nous étions compromis ouvertement.

Le président de l'administration départementale, nommé Caissel, était un homme très-ordinaire, point méchant et incapable de prendre une résolution énergique. Ses collègues ayant moins d'exaltation révolutionnaire que de désir d'être en paix avec tout le monde, ce n'était donc pas eux qu'il fallait craindre. J'aurais eu plus de peur du nommé Paul Vaïsse, président de la municipalité, véritable sans-culotte dans la force du terme, et tout dévoué aux idées du jour. Celui-là, dès qu'il eut connu ce que nous projetions, entra dans un accès de fureur sans pareil, appela les républicains à la défense de la constitution, et provoqua des mesu-

res rigoureuses, de concert avec les généraux Comnes et Aubugès, qui alors se trouvaient à Toulouse. On envoya des patrouilles dans les divers quartiers ; on ordonna aux habitants de fermer leurs portes et d'illuminer les croisées ; on proclama la loi martiale, et on s'ingénia de manière à redoubler la frayeur de ceux qui m'avaient abandonné.

L'absence des royalistes toulousains, leur inaction dans un instant si décisif, l'ignorance où ils me laissaient des mouvements militaires que nos ennemis faisaient sans doute, et le manque d'artillerie qui m'interdisait une attaque à force ouverte, me plongèrent dans une incertitude pénible sur ce que j'avais à faire. Il m'était impossible d'imiter ces messieurs ; je me résolus à tenir la campagne, à prendre position sur les hauteurs de Pech-David, qui avoisinent Toulouse, et là, d'attendre les événements. Je me flattais qu'à la vue de l'insurrection opérée de ma part, il y aurait des retours au courage et à la fidélité, qu'on tarderait peu à apprendre la levée en masse des treize départements ci-dessus mentionnés, et qu'alors Toulouse, enveloppée sur les deux rives de la Garonne, ouvrirait ses portes aux soldats de Louis XVIII.

Je fus rejoint à ce moment par M. Esquirol, homme d'énergie et d'honneur, qui partagea mon indignation et ma résolution tout ensemble. Il conduisait avec lui

les détachements fournis par les cantons de Montastruc et de Castanet, et m'annonça la prochaine arrivée de ceux de Lanta et de Caraman, ce qui me rendit quelque confiance. Sur-le-champ je donnai l'ordre du départ.

Les coteaux de Pech-David s'étendent au midi de Toulouse, entre la gauche de la grande route de Montpellier et la droite de la Garonne. Quand on se place vers la source de cette rivière, ils sont escarpés, d'un abord difficile, peu propre aux mouvements de la cavalerie, et l'artillerie ne peut les parcourir ; la terre y est grasse et argileuse. Ces coteaux longeant aussi l'Arriége sont les premiers appendices de la chaîne des Pyrénées ; ils se creusent dans l'intérieur en vallons très-enfoncés, couronnés de bois en certaines parties (ils l'étaient davantage à cette époque qu'aujourd'hui); ils offrent un théâtre commode pour une guerre de postes et de partisans, je ne pouvais être attaqué que de front, la disposition naturelle des lieux gardant mes flancs et mes derrières.

Pendant que je conduisais ma petite armée, j'expédiai des ordonnances dans toutes les directions de l'étendue de mon commandement, pour hâter la venue des divers corps qui s'organisaient, afin de pouvoir, lorsque j'aurais réuni une force respectable, revenir sur mes pas et emporter la ville par un coup de main chaude-

ment appuyé. En attendant je m'établis dans une position avantageuse où j'attendis l'ennemi.

Ce fut le lendemain, vers les trois heures de l'après-midi, que les portes de Toulouse s'ouvrirent pour donner passage à quelques troupes de ligne, accompagnées de la quatorzième demi-brigade, des chasseurs à cheval, et soutenues par plusieurs bouches à feu. Les chefs étaient Coumes ou Aubugès, je n'ai jamais bien su lequel des deux ouvrit la lutte; le début fut vif, on m'attaqua vigoureusement, je répondis de même; les royalistes entamèrent l'action aux cris de : *Vive le roi*, bien nouveau dans ces contrées depuis plusieurs années; ils la soutinrent avec tant de valeur, que les assaillants, ne pouvant nous débusquer des hauteurs sur lesquelles nous étions échelonnés, eurent peur que je ne les tournasse ; il en résulta de l'hésitation, je la vis, j'en profitai ; je dirigeai une manœuvre vers ma droite qui eut un plein succès; les républicains battirent en retraite, et nous les poursuivîmes jusque bien avant les Récollets, et dans le faubourg Saint-Michel.

Cet avantage devait être immense s'il avait pu rendre du courage aux chefs de l'intérieur ; mais aucun ne reparut dans l'arène, qu'ils abandonnèrent sans retour. Toulouse resta calme et soumise à la république, et son inaction perdit tout ; elle paralysa les soulève-

ments du dehors. Le côté de la Gascogne où nous avions des amis se tint tranquille. Le Guevin, Cadours, Grenade, Castel-Sarrasin, Beaumont ne prirent point les armes, ainsi qu'on s'y était engagé. Une stupeur égale contint les cantons de Grizolles, Fronton, Villemur; et, comme à Montauban, et à Alby non plus, les chefs royalistes n'agirent point, tout me manqua, et je restai réduit à mon seul corps d'armée, où déjà la désertion s'introduisait.

J'acquis, le 8 août au matin, la preuve que l'égoïsme l'emportait; mes ordres pressants ne m'amenèrent que des hommes isolés. Les républicains tardèrent peu à s'en apercevoir, et la certitude que l'insurrection ne s'étendrait ni à l'ouest ni au nord, les engagea à reprendre l'offensive; ils sortirent de Toulouse une seconde fois, plus forts de nombre et d'opinion. Une attaque simultanée eut lieu sur toute ma ligne que j'avais avancée dans la plaine, il fallut remonter le Pech-David; ce que je fis en bon ordre et sans me laisser entamer. Je me dirigeai vers Auterive, petite ville du département de la Haute-Garonne, canton de Muret, et peuplée d'environ trois mille habitants; elle est assise sur la rive droite de l'Arriége, et est importante par sa situation.

Les républicains, satisfaits d'avoir dégagé Toulouse, et croyant que mon armée allait se disperser d'elle-

même, par la terreur que sa défaite lui causerait, ne songèrent pas à me poursuivre. D'abord ils rentrèrent dans la ville au cri de : *Vive le Directoire, mort aux royalistes*, traînant avec eux des prisonniers auxquels ils annonçaient une justice prompte, c'est-à-dire un supplice assuré. Cette victoire facile, puisque, faute de munitions, je n'avais pu la disputer convenablement, acheva d'anéantir le peu d'énergie de ceux qui avaient manqué à l'appel ; ils apprirent que M. de Launay venait d'être arrêté ; bientôt après on dit qu'ayant montré aux autorités un sauf-conduit signé par le secrétaire-général du Directoire exécutif, on l'avait relâché ; ce qu'il y a de certain, c'est que tandis qu'on fusillait de pauvres paysans et quelques gentilshommes, qui certes n'avaient pas eu à l'insurrection la part que M. de Launay y avait prise, celui-ci rentra libre à Paris, ainsi que l'abbé de M..., son digne émule. On m'apprit dans la suite que ces personnages communiquaient avec les autorités, et si publiquement, que c'était pitié de voir l'aveuglement du parti qui avait placé en eux leur confiance.

La population d'Auterive, animée, en majorité, des meilleurs sentiments, nous reçut avec transport, et sans s'étonner de notre retraite ; nous vîmes venir à notre rencontre un bataillon de volontaires royaux, formé de ceux de cette ville, sous le commandement de

M. de Gilade père, l'un de ces hommes de la vieille roche, pour qui l'honneur n'est pas un vain nom.

Après avoir pris du repos, je poursuivis ma route, et, voulant me rapprocher davantage du département de l'Arriége, je me dirigeai vers Sainte-Gabelle, commune située pareillement sur l'Arriége vers le sud-est, et où je savais que je trouverais des amis. Ce fut là que j'opérai ma jonction avec le comte Jules de Paulo ; ce jeune homme, tout de cœur, manquait de tête ; sa valeur était bouillante et impétueuse, mais il y joignait une ignorance complète de la science stratégique. Pour lui, la guerre consistait à sabrer les ennemis, et il ne s'occupait ni des mesures à prendre pour assurer la victoire, ni des ressources avec lesquelles on pare aux revers. Son enthousiasme respectable a nui beaucoup à la cause que nous défendions ensemble ; rarement consentait-il à écouter mon expérience ; il me regardait sans me comprendre, lorsque j'essayais de lui montrer la nécessité de certaines mesures qui exigeaient de la prudence ; orgueilleux au delà de toute expression, il était encore de ceux qui s'imaginent que la destinée doit pencher vers les gens de qualité ; c'était d'ailleurs un homme franc, loyal, incapable d'une mauvaise action, désintéressé, poli et gracieux ; il était d'une beauté remarquable, et avait des manières de grand seigneur, qui malheureusement ne rempla-

çaient pas les qualités nécessaires au rôle important qu'il allait jouer.

Il se présenta à la tête des levées qu'il venait de faire autour de son château de Terraqueuse, propriété superbe qu'il abandonnait sans regret à la dévastation de l'ennemi, qui, plus tard, ne pouvant atteindre le comte de Paulo, se vengea mesquinement en incendiant son château. Les paysans me parurent très-dévoués à leur ancien seigneur, et animés de son esprit chevaleresque; ils se promettaient, à eux seuls, de conquérir Toulouse, et, au besoin, de marcher sur Paris. M. de Valmolette, Arriégeois de naissance, ancien militaire instruit, sage et zélé, servait d'aide de camp à M. de Paulo.

Dès le premier instant j'appréciai les obstacles de ma nouvelle situation; je cessais de commander en chef par le fait, car bien que mon âge, mon ancienneté de grade, et les pleins pouvoirs que j'avais reçus me donnassent la supériorité positive, je vis que mon collègue prétendait n'être pas soumis à mon commandement, et que la subordination, si utile, serait pour lui lettre close dont il se tourmenterait peu. Ne voulait-il pas que sur-le-champ on tournât vers Toulouse! ma résistance à ce plan l'étonna; je persistai, il bouda.

Sa mauvaise humeur, cependant, n'alla point jusqu'à provoquer une séparation qui eût achevé de tout perdre;

il m'en menaça néanmoins, me faisant entendre qu'il se croyait mieux en position de servir le roi que je ne pouvais l'être. « Nous verrons cela plus tard, lui répliquai-je : songeons maintenant que ses intérêts exigent une étroite union. »

Sur ces entrefaites, j'eus un éclair de satisfaction : un message m'apporta la nouvelle heureuse de l'insurrection d'une partie du département de l'Arriége ; c'étaient de vrais secours, il fallait les stimuler par notre présence ; je fis lever le camp, et on prit la route de Saverdun. Cette ville, ayant plus de trois mille habitants, est entre Sainte-Gabille et Pamiers ; là s'étaient réunis MM. d'Arlingues et de Marveilles ; ils avaient avec eux de forts détachements royalistes.

Tandis que je suivais ce chemin, un autre envoyé m'instruisit que sur la rive gauche de la Garonne l'insurrection éclatait enfin ; que Muret était au pouvoir des nôtres et que ma présence y était désirée, parce que tous les *chapeaux noirs* voulaient commander. Je ne pouvais plus changer la direction donnée à la troupe, et par conséquent me rendre à Muret : j'y expédiai un de mes aides de camp pour y faire reconnaître mon pouvoir et prévenir que je tarderais peu à m'y rendre de ma personne.

Il convenait de s'emparer de Pamiers, ancienne ville épiscopale et seconde ville du département de l'Ar-

riége; elle deviendrait le siége de nos opérations, et de là nous communiquerions avec Castelnaudary, Carcassonne et le reste du département de l'Aude; je restai peu à Saverdun, où nous eûmes tant à nous louer de la famille d'Ounous. On est là aussi franchement royaliste que calviniste fervent.

Mais les républicains, de leur côté, ne se tenaient pas dans une immobilité complète; ils avaient suivi mes mouvements et avaient donné l'éveil à toutes les autorités, si bien qu'un gros de troupes bien approvisionnées venaient droit à nous de Foix et de Pamiers; elles marchaient en deux colonnes. A leur vue, je fis faire halte, je disposai mes troupes; je tâchai de suppléer de mon mieux à leur ignorance militaire; ce fut en pure perte : une épouvante soudaine les gagna; une première décharge d'artillerie les mit en pleine déroute. Mes efforts, ceux de mes officiers, dont l'intrépidité, au milieu de ce désastre, fut digne d'éloges, ne purent contenir des esprits démoralisés, chacun s'éparpilla et on ne disputa point la bataille.

Qu'on se figure ce que je dus souffrir! il y eut un instant où je me trouvai seul avec un canonnier et une pièce démontée, tous les autres m'ayant abandonné. Je vis l'étendue de ce péril direct; déjà les républicains, qui me reconnaissaient à mon panache blanc et à mon écharpe fleurdelisée, lançaient leur cavalerie

pour me prendre vif; je poussai mon cheval, je dus mon salut à la rapidité de sa course; je fus rejoint un peu plus loin par une partie de mon état-major, consterné comme moi; je m'attachai à les rassurer; je leur dis que dans les guerres civiles il fallait s'attendre à ces revers de fortune, mais que de meilleurs jours luisaient ensuite, et que puisqu'il existait à Muret un noyau d'armée royale, il fallait s'y rendre et en tirer parti.

Ma proposition fut adoptée; on tourna donc vers Muret; on rallia, chemin faisant, la majeure portion de ceux qui venaient de se laisser surprendre. Tous jurèrent que désormais on ne leur reprocherait plus rien, et nous les fîmes filer sur l'autre rive de la Garonne, où fut fixé le rendez-vous général.

La nuit tombait, elle nous gênait dans notre route. On se dispersa, afin de rassembler les royalistes qui erraient aux alentours. Je me mis moi-même à la recherche; et, comme malgré les ténèbres, il faisait très-chaud, je quittai mon chapeau d'ordonnance et me coiffai d'un bonnet de cuir, tel que j'en portais dans la guerre des Pyrénées-Orientales.

Plus on avançait, plus les ténèbres devenaient épaisses; la lune finissait ou recommençait son cours: ainsi aucune lumière ne nous venait du ciel. Il était donc facile de s'égarer, lorsque surtout, comme moi,

on parcourait un pays à peu près inconnu. Ceux qui m'accompagnaient restaient en arrière, vaincus par la fatigue et peut-être par le chagrin. Il arriva qu'insensiblement je me vis seul avec mon guide, qui portait mon chapeau ; je m'en inquiétais peu, sachant que nous avions autour de nous trois à quatre mille hommes qui partageaient mes sentiments et qui devaient veiller à ce que rien de suspect ne nous approchât de trop près sans donner l'alarme à temps.

Je vis à une faible distance une maison au milieu de l'ombre, et je dis au guide de se diriger vers cette habitation ; elle appartenait, me dit-il, à un bourgeois des environs : c'était une métairie avec une ou deux chambres de maître, comme il y en a beaucoup de semblables dans ce pays. Le guide me précède, nous arrivons ; il frappe, la porte s'ouvre subitement et je le vois aussitôt environné de plusieurs gendarmes, qui le saisissent au corps, tandis que d'autres se détachent et viennent à moi.

Je ne pouvais fuir, ne sachant par où passer, et la nuit était telle, ai-je dit, que, les objets les plus rapprochés n'étant point visibles, je risquais de faire une chute de cheval qui m'aurait mis dans l'impossibilité d'aller plus loin ; il fallait donc se rendre.... Une inspiration soudaine m'éclaira et me sauva : j'avais, pour alléger un peu la chaleur de la soirée, défait ma cein-

ture de général, que je tenais à la main comme le guide avait mon chapeau dans la sienne. Je bâtis là-dessus une fable, et, m'adressant à ceux qui m'environnaient déjà : « Camarades, leur dis-je, je vous trouve fort à propos : le général Rougé, dont voici les dépouilles, est à deux portées d'ici, couché par terre et dangereusement blessé, je lui ai pris son écharpe et mon métayer son chapeau ; venez avec nous et nous vous conduirons au lieu où il gît lui-même. »

En me servant de ce subterfuge, je jouais gros jeu, car enfin on pouvait me connaître, et ma ruse aurait mal réussi ; mais la Providence me servit : ces gendarmes appartenaient au département de l'Arriége, ils ne m'avaient jamais vu, et d'ailleurs la quantité de vin qu'ils ne cessaient de prendre depuis leur entrée dans cette maison ne leur permit pas de réfléchir à ce que je disais ; ils me crurent sur parole, poussèrent des cris de joie et m'invitèrent à les conduire tout aussitôt au lieu où je me disais gisant.

Ce qui m'aurait nui sans doute, si ces hommes eussent conservé l'usage de leur raison, c'eût été la physionomie stupéfaite et plaisante de mon guide : lorsque j'eus débité ma fable, il me regardait si singulièrement, qu'en toute autre circonstance j'en aurais ri aux larmes ; je crus devoir le ramener à la prudence, en lui disant qu'il avait tort d'avoir peur ; que

les citoyens (les gendarmes), loin de nous faire du mal, nous serviraient pour obtenir une récompense du gouvernement. Le sous-officier qui commandait la brigade, bien qu'il fût autant ivre que les autres, prit la parole en jurant que nous avions bien mérité de la république ; mais qu'il fallait courir au plus vite à la recherche du général Rougé, afin qu'on pût le fusiller plus vite. J'abondai dans son sens et pressai la sortie des gendarmes.

Les hommes de la maison nous examinaient tous avec une contenance morne : ils possédaient toute leur raison, et ce que je disais leur paraissait étrange; eux non plus ne me connaissaient pas, et néanmoins quelque chose leur donnait un soupçon de la réalité. Si leur opinion eût été celle des sans-culottes, j'aurais été perdu : elle se rapprochait de la mienne, et quoiqu'ils se fussent tenus en dehors de l'insurrection, du moins souhaitaient-ils son triomphe.

Je m'aperçus de ceci à l'empressement qu'ils mirent à déterminer les gendarmes à me suivre ; je vis même, car rien ne m'échappait, un jeune garçon que l'un d'entre eux dépêcha par les derrières de la métairie, partir rapidement. Je présumai qu'il allait courir dans la campagne pour y rencontrer quelques-uns des miens, afin de leur apprendre le péril où j'étais.

Quant à moi, en emmenant les gendarmes, je me

flattais de les conduire de manière à les entraîner au milieu d'un des gros de royalistes, qui se succédaient à peu de distance, tous suivant à peu près le même chemin, dont le but était Muret. Je ne me trompai point dans ce plan : les cinq cavaliers se mirent en route; je feignis que mon cheval était trop fatigué pour aller plus loin ; je le laissai, en recommandant d'en avoir grand soin, et en disant que je viendrais le reprendre aussitôt que l'on aurait saisi Rougé. J'avais plus de chance pour me sauver étant à pied pendant la nuit, que je ne l'aurais pu avec ma monture.

Nous partîmes enfin ; la conversation s'engagea. Les gendarmes parlaient de fusiller et égorger tous les royalistes ; nous faisions chorus avec eux, et, en attendant, nous avancions dans la plaine. Nous entendîmes deux voix qui chantaient la *Marseillaise*, j'en eus du chagrin ; deux hommes parurent et s'arrêtèrent à notre vue ; le brigadier les requit de le suivre au nom du gouvernement : c'étaient deux des nôtres. A quelques pas, cinq ou six se montrèrent : « *Qui vive?* leur crie-t-on. — Républicains, répondent-ils. — D'où venez-vous? — D'un village voisin; » ils le nommèrent, je l'ai oublié. « Pourquoi si tard en route? — Nous sommes à la poursuite du général Rougé. — Bon! venez avec nous qui savons où il est. — Ah! tant mieux. Dans ce cas, laissez-nous appeler nos camara-

des, qui battent l'estrade aux environs; » on y consent... Soudain cinquante ou soixante hommes répondent à un signal. Accourus de divers lieux, ils environnent les gendarmes, qui les laissent approcher sans défiance; puis tout à coup ils tombent sur eux, les renversent de dessus leurs chevaux, s'emparent de leurs armes et les garrottent avec les propres cordes qu'ils portaient pour lier les royalistes, et tout cela s'exécute aux cris de *vive le roi!*

J'étais sauvé, mes amis me félicitèrent. Je sus d'eux, mais de manière à n'être pas entendu de nos prisonniers, qu'un jeune paysan, ayant rencontré un détachement des miens, leur avait conté ce que je viens d'écrire : on avait compris mon péril et on marchait pour me délivrer, lorsque des éclaireurs, postés déjà autour de la métairie, avaient prévenu que nous en sortions. Qui fut penaud? ce furent les gendarmes. Le brigadier voulait se tuer, je lui fis rendre la liberté le lendemain, et deux de ses hommes partirent avec lui; les trois autres préférèrent suivre notre destinée, ils n'en eurent pas de profit. Mon guide m'avoua plus tard qu'il s'était cru mort, et que lorsqu'il m'entendit parler comme je l'avais fait, il ne douta pas d'abord que je n'eusse perdu la tête. Ces gendarmes allaient tenir en mission la route pour surveiller nos mouvements, et c'était pour faire rafraîchir leurs chevaux

qu'ils avaient mis pied à terre dans cette métairie, où ils auraient pu faire une si belle capture, et où eux-mêmes devinrent mes prisonniers. J'ai la certitude que sans ma ruse de guerre ils m'auraient amené à Saverdun ou peut-être même à Toulouse, la campagne étant libre de ce côté; et certes ma carrière était finie: les républicains se fussent vengés sur moi de mon zèle à servir la cause royale, et je serais mort victime de ma fidélité.

Je ne perdis pas de temps, je dirigeai les miens vers Muret, où le comte de Paulo avait déjà dû se rendre, et où je trouvai environ douze mille hommes en bonne disposition de combattre, mais mal armés et mal équipés pour la plupart.

Muret, l'un des chefs-lieux actuels du département de la Haute-Garonne, est une petite ville peuplée aujourd'hui de plus de trois mille habitants; elle faisait partie, avant la révolution, du comté de Comminges; elle était le siége d'une châtellenie, d'une subdélégation, d'une justice royale et d'une maîtrise particulière des eaux et forêts. Bâtie sur la rive gauche de la Garonne, au confluent de la Louge avec cette rivière, elle est au couchant d'hiver et à trois lieues environ de Toulouse. Ce fut sous ses murailles que les croisés contre les Albigeois défirent les comtes de Toulouse, de Comminges et de Foix, et que le roi d'Aragon,

Pierre Ier, trouva la mort sur le champ de bataille.

Muret, située au milieu d'une plaine immense, et n'ayant plus aucune fortification, n'est pas un poste militaire; la défense de ses approches demanderait trop de monde, et, en cas de déroute, la retraite présente des dangers sans cesse renaissants; on ne pouvait, il est vrai, m'y surprendre à cause du vaste pays ouvert qui m'environnait; mais m'entourer serait facile, et ce péril était celui que, dans l'état de cause, et avec le caractère de mes troupes, j'avais le plus à redouter.

Je ne crus donc pas devoir prolonger mon séjour à Muret, et j'ordonnai que l'on prît la route de Saint-Gaudens, séjour préférable et que je décrirai bientôt. Lorsque j'arrivai à Muret, l'insurrection y dominait; elle y avait rétabli l'exercice public et solennel du culte catholique; on y chantait des grand'messes, on y faisait des processions, actes religieux très en harmonie avec les mœurs des Languedociens. Les paysans, à la vue des prêtres en costume de leur ministère, pleuraient de joie; ils manifestaient leur dévotion par des chants, par une contenance pieuse, par leur recueillement, surtout pendant la célébration des saints mystères; ce furent eux qui demandèrent l'entrée dans le conseil de plusieurs membres du clergé; je ne crus pas devoir obtempérer à cette requête; il ne s'agissait encore que d'opérations stratégiques, et les hommes

de cette robe, très-vénérables d'ailleurs, n'étant point compétents pour donner leur avis, n'auraient pu que me gêner sans rendre aucun service au roi et à l'Etat. Peut-être, par mon refus, suscitai-je contre moi des mécontentements occultes; il est certain que je fus calomnié plus tard; et parmi les torts imaginaires qu'on m'imputa, celui d'avoir méprisé la religion et ses ministres ne fut pas oublié.

Je reçus encore à Morêt de bien tristes nouvelles: de toutes parts, les soulèvements partiels qui avaient eu lieu, pareils à des feux de paille, avaient été étouffés aussitôt. Dans le Gers, dans les cantons de Mauvesin, de Lombe, de l'Ile-en-Jourdain, MM. de Bellec, de Laurat, de Lassale-Bechon, Varchieu et d'Uzech, avaient relevé le drapeau blanc et proclamé Louis XVIII. Aucun d'eux ne manquait de courage, de loyauté, de dévouement, mais Dieu ne voulut point protéger la justice de leur cause, et tous ensemble, ou partiellement, furent battus par les républicains, qui dispersèrent, par des massacres et la terreur de leurs expéditions, tous les noyaux royalistes aussitôt qu'ils se formaient. La ville de l'Ile-en-Jourdain, si fière que Sa Majesté daignât porter dans l'exil le titre de son comté, s'était signalée par son zèle dans cette prise d'armes, mais elle en fut cruellement punie; on la livra au pillage et l'on égorgea ses habitants. C'était, de notre

côté, le chevalier d'Albis qui commandait à cette terrible affaire, où cette malheureuse cité nagea dans le sang. Le chevalier d'Albis se flattait d'autant plus de remporter la victoire, que précédemment, à Clermont, il avait battu les ennemis. Ceux-ci, renforcés de nouvelles troupes, reprirent l'offensive et nous firent payer cher leur désastre.

M. de Termes, aide de camp de M. de Guintrans, qui avait l'autorité suprême dans l'étendue du ressort de Montauban, ce qui aujourd'hui forme le département de Tarn-et-Garonne, ne fut pas plus heureux. Il était parvenu à réunir un corps assez nombreux, qui se dispersa à l'attaque des républicains. La vaillance de M. de Termes se déploya en pure perte; il était dit que la république ne périrait point par nous. Enfin j'appris, pour dernier coup pénible à mon cœur, la déroute complète des royalistes aux environs de Lanta. Ici, principalement, leur résistance fut prolongée et opiniâtre, et le nombre de cadavres qu'ils laissèrent sur le champ de bataille attesta leur intrépidité et la constance de leur vertu. Partout les républicains se vengeaient par le pillage, le meurtre et l'incendie; je pourrais multiplier les faits à l'appui de cette accusation; je dirai seulement qu'à l'affaire de Lanta combattait M. de Puybusque, gentilhomme appartenant à l'une des plus anciennes familles de la province; il fut

vaincu et tué, selon la coutume des sans-culottes; sa fille combattait auprès de lui avec un courage digne d'un meilleur sort; les républicains la saisissent, et celui qui venait d'immoler son père essuie sur les lèvres de cette infortunée son sabre dégouttant du sang paternel!!!

En avant de Lanta, et dans la commune de Flourens, M. d'Olive Quinquiry possédait un château, son habitation ordinaire dans la belle saison; il était, et j'espère qu'il l'est encore, car je le crois plein de vie, la fleur des royalistes et des gens de bien; véritable chevalier sans peur et sans reproche, impétueux et ardent jusqu'au fanatisme, aimé de ceux qui l'approchent et estimé de ceux qui ne pensent pas comme lui.

Il était venu me trouver, lorsque j'arrivais sous les murs de Toulouse; il avait partagé mon impatience et mon désespoir, mais il se refusa à me suivre sur le Pech-David, pensant que, dans son canton, il serait plus utile à la cause royale. Rentré dans sa demeure champêtre, il se résolut à s'y défendre soutenu par sa famille, et non par des appuis étrangers; et qui avait-il avec lui? sa femme, héroïne véritable; quelques jeunes filles, deux ou trois petits garçons. Ce fut avec ce secours que, pendant toute une journée, il arrêta devant son château une colonne républicaine, qui n'osa passer outre, croyant qu'un fort détachement d'insur-

gés s'était réuni dans ce lieu. Un domestique partageait seul le mérite de la résistance; les enfants chargeaient les fusils. On offrit de loin la vie sauve à *la garnison*, si elle posait les armes ; *la garnison* ne voulut pas entrer en pourparler, dans la crainte de se laisser voir tout entière, si bien que, jusqu'à la nuit close, on canonna le château, qui répondit par un feu bien nourri; prolonger alors la résistance eût été folie. Lorsque les ténèbres furent devenues épaisses, M. d'Olive, sa famille et son domestique se sauvèrent à la faveur des bois voisins, et on ne put les atteindre; *les vainqueurs* s'en dédommagèrent en incendiant des murailles dont l'aspect leur reprochait trop vivement leur honte. Depuis le retour des Bourbons, M. d'Olive Quinquiry n'a pas été récompensé de sa conduite héroïque.

Tant de malheurs ne m'ébranlèrent pas; je me sentais capable de lutter avantageusement avec les seuls éléments de défense que je voyais autour de moi, si j'étais secondé comme il fallait l'être, si chacun, animé d'un même esprit, voulait faire abnégation de soi-même pour ne songer qu'à l'intérêt commun. Nous manquions d'armes, de munitions, d'approvisionnements de tous genres, d'expérience surtout; nos soldats avaient de la bonne volonté, mais étaient très-maladroits et ignoraient les manœuvres ; on y aurait

suppléé au moyen de bons sous-officiers, et je n'en trouvais pas ; ceux qui eussent bien rempli cet emploi aspiraient tous aux épaulettes. Une ambition sotte, une vanité folle nous perdaient. Dans cet instant décisif, le camp était celui d'Agvamont dans toute l'exactitude de la comparaison; la discorde y régnait en souveraine; je n'étais pas moi-même à l'abri des prétentions les moins fondées ; le comte de Paulo, jeune homme qui, n'ayant jamais porté les armes, n'avait pu apprendre la science militaire, me disputait opiniâtrement le commandement en chef, que j'avais reçu du roi, et qu'il devait reconnaître sous peine de se placer en rebellion flagrante.

Je fis de mon mieux pour le ramener à des sentiments plus sages ; je lui montrai combien la désunion entre nous serait funeste à notre cause ; je lui dis que je ne luttais avec lui ni de rang ni de naissance, lui accordant, à cet égard, toute supériorité qui lui conviendrait, mais qu'il s'agissait de la guerre, que je l'avais faite à diverses reprises, que j'en connaissais les errements, et que mon expérience devait prévaloir dans une situation où elle augmentait notre force ; j'ajoutai que d'ailleurs j'étais breveté par le roi, et qu'à la volonté du roi, tout royaliste était tenu de se soumettre. Je m'épuisai en vain, l'opiniâtreté aveugle du comte de Paulo ne céda pas; il persista dans sa résolu-

tion funeste, prétendit marcher seul, et se retira en effet à la tête de quelques bataillons, non qu'il m'abandonnât complétement, mais il ne voulait pas de supérieur. Je pris le parti de lui confier la direction de l'avant-garde, et, dans la suite de ce récit, je rendrai justice à ses beaux faits d'armes.

Avant de quitter Muret, pour prendre la route des Pyrénées, je passai une revue générale des troupes qui m'accompagnaient, et réglai le cadre des officiers : le voici tel que mes soins l'établirent.

Le général Rougé, *commandant en chef*, ayant pour principal aide de camp M. de Martin, ex-garde du corps; M. Dufaur d'Encenis, *chef-d'état-major*; de Reigne, Reyssac, Courtade, d'Auzielle, de La Roucherolle, Latour, Brunet, *officiers-d'état-major*; d'Estadens, *commissaire ordonnateur*; de Berdolle-Goudourville, *commissaire des guerres*; Gasc, *trésorier*; de Laburthe, *adjoint*. Le bataillon de *Muret* était commandé par MM. Galias et Fraiche, celui de *Lavernole* par M. de Sirgans, celui de *Longage* par M. de Sainte-Marie, celui de *Rieumes* par M. de Papus-Parades, celui de *Sainte-Foi* par M. de Pantout, celui de *Seisse* par M. d'Again, fils d'un président au parlement de Toulouse, et déjà victime de la révolution; celui de *Frouzins* par M. de Marin aîné, qu'on appelait le *beau marin*; c'était un habile musicien, et il se servait aussi

bien de son épée que de sa harpe, à laquelle il devait une réputation européenne.

Le bataillon de *Plaisance* avait pour commandant M. Boutonnier, celui de *Cascres* M. de Villeneuve, celui de *Carbonne* MM. Roussac et de Montgazin; celui de *Toulouse* était commandé par MM. de Tourreil et de Pratreiel, celui de *Castanet* par MM. de Lacroix et de Roquemaurel, celui de *Montgizard* par MM. Esquirol et Delpy, celui de *Naillaux* par M. Armain, celui de *Villefranche de Lauraguais* par M. Cayla, celui de *Lanta* par M. de Gilede, celui de *Caraman* par M. de Saint-Félix, celui de *Fronton* par M. Vaquier, celui de *Leguevin* par M. de Segaule, chevalier de Saint-Louis, ancien officier d'artillerie qui avait servi avec Napoléon Bonaparte à leur sortie de l'Ecole militaire; celui de *Lévignac* par M. de Fleyre, celui de *Colomiers* par M. Lasplaunes-Granadel; enfin la *cavalerie*, mal montée et plus mal équipée, avait pour chef M. de Marin, ex-officier des carabiniers.

J'avais, comme on le voit, réuni sous le même drapeau tous les hommes de bonne volonté qui, ne pouvant entraîner leur canton au service du roi, avaient cherché à défendre cette belle cause : c'était sage et politique. Par cet assemblage, tous se connaissaient, et des espions, des traîtres auraient eu de la peine à se glisser dans nos rangs sans être découverts.

Lorsque j'eus mis ainsi de l'ordre dans une masse encore confuse et organisé des corps provisoires, je sortis de Muret, me dirigeant vers le midi. Mon nouveau plan de campagne devait se développer par une guerre de positions où je pusse me maintenir jusqu'au moment où tous les autres départements insurgés, à l'exemple de celui de la Haute-Garonne, me donneraient la main. Je me complaisais encore dans cette douce idée, que partout le courage répondrait à l'appel de la fidélité ; il convenait donc d'éviter tout engagement général dont les conséquences fatales m'eussent empêché d'aider à la délivrance du royaume; or, pour parvenir à ce but, il convenait de prendre possession d'un terrain qui fût lui-même un obstacle aux coups de main et aux attaques à force ouverte de nos ennemis. La position de Saint-Gaudens était telle qu'il me la fallait. Cette ville, aujourd'hui peuplée de plus de cinq mille âmes, fut, avant la révolution, la capitale du Nébousan, contrée enclavée des Comminges : là s'assemblaient tous les États de ce petit pays. La ville est située à l'entrée des Pyrénées; elle est susceptible de défense, et on peut espérer d'arrêter ceux qui voudraient vous y forcer. J'atteignais par les derrières à l'Espagne, et encore une de mes illusions était que le roi Charles III n'abandonnerait pas entièrement les soldats du chef de la maison de Bourbon ;

que s'il ne nous envoyait pas ouvertement un secours, du moins nous aiderait-il d'argent et de munitions ; il importait donc beaucoup de se maintenir en rapport avec l'Espagne, et Saint-Gaudens était la meilleure place que je pusse choisir.

Toutes ces considérations me déterminèrent à me diriger vers cette ville, où il n'était pas certain que l'on arrivât sans avoir combattu. Les républicains, enflés des succès partiels qu'ils avaient obtenus à force de monde, s'attachèrent à me poursuivre et à m'enfermer entre trois feux : une colonne de leur armée venait à moi du département de l'Arriége ; une seconde, du département du Gers ; la troisième, sortie de Toulouse, s'attendait à me prendre en queue. Déjà même plusieurs détachements, nous ayant gagnés de vitesse, occupaient divers points intermédiaires entre Saint-Gaudens et moi. Il fallait leur passer sur le ventre, afin de ne pas leur donner le loisir de se renforcer. A peine approchions-nous du pont de Carbonne, sur lequel nous devions passer la Garonne, que l'on vit un corps nombreux de républicains posté là pour nous disputer le passage. Je le fis attaquer si vivement, qu'il fut rompu au premier choc, rejeté dans la rivière ou fait prisonnier. L'affaire fut rapide, mais brillante ; elle nous mit en goût de faire mieux. Là nous apprîmes que l'ennemi, s'étant rendu maître du château de la

Terrasse, appartenant à M. d'Hautpoul, se préparait à nous combattre avec vigueur, espérant non-seulement nous arrêter, mais encore nous rejeter vers Toulouse. Mon avant-garde fut attaquée presque aussitôt; j'envoyai dire à celui qui la commandait de tenir ferme; un conseil de guerre fut convoqué chez M. Roussac; on détermina des mouvements qui auraient lieu; j'allai visiter et reconnaître la position de notre ennemi, et, lorsque je crus avoir rencontré son côté faible, je fis battre la charge, et le combat s'engagea. Je dois dire que de part et d'autre on se disputa la victoire avec un acharnement inexprimable. J'eus le bonheur, après deux heures de fusillade et de charges à la baïonnette, de culbuter les républicains ; ils eurent plus de quatre cents hommes tués, sans compter ceux qui trouvèrent la mort dans la Garonne, qu'ils cherchèrent à traverser à la nage pour se sauver ; neuf cents furent contraints de mettre bas les armes, c'était un nombre de prisonniers très-embarrassant ; il y eut quelques voix, mais un bien petit nombre, qui réclamèrent timidement une mesure terrible que la nécessité leur paraissait devoir commander; je les repoussai de concert avec tous mes officiers, dont la conduite fut parfaite autant pendant la bataille qu'après, et nous fîmes rougir de leur proposition ceux qui ne l'avaient faite que dans un premier élan de colère et de désir de diminuer la foule de leurs ennemis.

Je fis ranger en cercle ces prisonniers ; je me plaçai au centre ; je leur dis qu'ils n'avaient rien à craindre pour leur vie ; je leur annonçai que la liberté leur serait rendue, pourvu toutefois qu'ils s'engageassent à ne pas servir contre nous. Ils me donnèrent leur parole ; mais comme j'avais à craindre que les autorités jacobines ne respectassent pas cette promesse, je fis couper à chaque soldat la queue que l'armée portait encore à cette époque, ce qui nous faciliterait l'occasion de les reconnaître et de les punir, si jamais on les retrouvait en ligne contre nous.

La nouvelle du succès remporté à Carbonne et celle de la victoire de la Terrasse répandirent la consternation parmi les républicains ; aussi trouvâmes-nous jusqu'à Saint-Gaudens la route libre : nous entrâmes dans cette ville avec tous les honneurs du triomphe ; les cloches étaient en branle ; les populations des villages voisins nous précédaient, portant des branches d'arbres nouées de rubans blancs ; le peuple vint à nous, paré des couleurs royales et criant : *Vive le roi! Vive les braves royalistes!* Ce fut un jour de fête : une grand'messe, un *Te Deum* furent chantés en action de grâces ; on dîna dans les rues, on illumina. La municipalité républicaine avait pris la fuite, j'en installai une autre composée d'hommes sages et qui désiraient faire le bien.

Mon premier soin dut être de passer de nouveau l'armée en revue, de distribuer le blâme et la louange impartialement, de donner nos soins à l'organisation complète, à la création d'une caisse militaire, de faire des proclamations, et surtout d'étendre nos relations en appelant aux armes toutes les contrées voisines; je ne négligeai pas la cour d'Espagne, dont j'attendais mes principales ressources, et j'écrivis en ces termes au roi Charles III :

« Sire,

» De fidèles serviteurs de l'auguste parent de Votre » Majesté, chef de la maison de Bourbon, Louis XVIII, » notre maître et seigneur, ont pris les armes le 7 août » courant dans le département de la Haute-Garonne » et proclamé leur roi légitime. Ce grand acte, cou- » ronné jusqu'ici de succès par le courage inébranlable » des royalistes, est précaire cependant, si des secours » prompts et puissants ne leur sont accordés. Nous » manquons de tout ce qu'il faut pour faire la guerre, » sauf la valeur et la fidélité. Nommé par Sa Majesté » le roi de France et de Navarre général en chef de » l'insurrection dans le département de la Haute-Ga- » ronne, je viens supplier Votre Majesté de venir à » notre aide. C'est sa cause que nous soutenons en dé-

» fendant celle de Louis XVIII, puisque le cas échéant,
» ce qu'à Dieu ne plaise toutefois, votre droit de nais-
» sance vous appelle au beau trône de France. C'est
» donc votre bien que vous protégerez en nous pro-
» curant les objets dont nous avons besoin, et quelque
» argent pour faire face à des dépenses de première
» nécessité ; mais, Sire, le cas est urgent, le moindre
» retard apporté à l'exécution de votre bienveillance
» généreuse peut tout compromettre : nous vivons au
» jour le jour ; il n'y a profusion que de combats ; hâ-
» tez-vous donc de seconder mes efforts ; procurez-
» nous la douce satisfaction de faire triompher une
» cause sacrée, nous serons tous trop récompensés si par
» nous Sa Majesté Louis XVIII remonte sur le trône
» de ses pères, qui sont les vôtres aussi. Avec lui bril-
» lera d'un nouvel éclat cette religion sainte, si indi-
» gnement profanée : c'est autant en son nom qu'en
» celui du roi que je m'adresse à Votre Majesté. Votre
» piété, Sire, regardera comme un cas de conscience
» le redressement des autels en France. Aidez-nous,
» Sire, et tout ira bien.

» J'ai l'honneur d'être, etc., etc. »

Deux hommes sûrs, deux Aragonais, remplis d'affection pour notre cause, se trouvaient en ce moment à Saint-Gaudens, où les attirait leur commerce ; ce

furent eux qui se chargèrent de ma dépêche ; ils s'engagèrent à la porter à Madrid. J'ai su plus tard qu'ils avaient loyalement accompli leur promesse, mais alors il n'était plus temps de nous aider, le génie du mal ayant repris le dessus.

Je crus devoir écrire pareillement aux autorités civiles et militaires espagnoles des villes de tout le versant méridional pyrénéen, à celles de Pampelune, de Sarragosse, de Barcelonne : je demandais qu'on m'expédiât le plus tôt possible des armes et des piastres, dont nous avions bon besoin ; rien encore ne pouvait me faire redouter un abandon complet de la part de l'Espagne, et jusqu'au dernier jour je me berçai de ces illusions.

Pendant que je veillais à tant de soins divers, les commissaires du roi dans les départements des Hautes et des Basses-Pyrénées m'envoyèrent des députés pour me prévenir qu'ils avaient une force considérable à mettre sous mes ordres ; mais qu'elle manquait de moyens d'équipement convenables. Je leur fis répondre que puisqu'ils ne pouvaient pas s'armer, ils devaient attendre un meilleur temps ; que si l'Espagne nous fournissait des munitions de guerre, je leur en ferais part et ne manquerais pas de les appeler auprès de moi. Les hommes ne me faisaient pas faute, j'en avais plus que je pouvais en employer utilement.

Le comte de Paulo, quoique se tenant à l'écart, n'était pas oisif : il s'était tenu cette fois en arrière du corps d'armée général, et était en marche lorsqu'il apprit que Saint-Martory, qui coupait la ligne de communication avec Saint-Gaudens, venait d'être occupé par un général républicain qui menait avec lui des gardes nationales de l'Arriége, quelques détachements d'infanterie et un corps d'artillerie. Le comte de Paulo comprit le péril de sa position : il allait se trouver avec l'ennemi en front et en queue, puisque ceux de Toulouse marchaient contre nous. Il aurait pu s'échapper par le flanc droit; mais outre qu'il nous aurait abandonné, que serait-il devenu au milieu de ces populations hostiles ? il se détermina à passer en avant et à combattre; c'est un parti dont le brave qui le prend se trouve toujours bien.

A Saint-Martory, un étroit passage sépare la Garonne des rochers voisins. Un petit nombre d'hommes suffit à la défense de ce chemin ainsi fortifié par sa position, et néanmoins, s'il n'était forcé, le comte de Paulo était perdu; il fallait donc vaincre ou mourir. L'intrépide chef n'hésite pas, il avance à la tête de sa cavalerie peu aguerrie, et qui croit marcher à une défaite certaine; parvenu jusqu'à une vieille tour bâtie en ce lieu pour la garde de ce défilé, et où il s'attendait à rencontrer les avant-postes républicains, il n'aperçoit

ni védettes ni sentinelles; tant d'imprévoyance, à laquelle il ne peut croire, lui semble un piége; il avance avec précaution, des paysans lui apprennent que les républicains, endormis dans leur sécurité, et croyant les royalistes à une distance éloignée, ne songent qu'à se divertir, et qu'ils négligent de se garder, comme la prudence le commande impérieusement en pareil cas. Le comte de Paulo se hâte de profiter de l'occasion; il presse sa marche, et, à la tête de sa colonne, il est déjà dans Saint-Martory avant qu'aucun cri d'alarme se soit fait entendre. Cependant les républicains ont enfin connaissance de ce mouvement; le général rallie ses soldats, qui courent aux armes; l'artillerie est pointée; mais M. de Paulo s'élance sur ce chef imprévoyant, l'attaque corps à corps, le blesse, le renverse; les pièces de canon tombent au pouvoir des royalistes, qui les retournent et les dirigent contre les gardes nationaux, et le passage est forcé. Après cette expédition brillante, le comte de Paulo prend sa course et vient enfin se réunir à moi.

Je poussai de mon côté une reconnaissance jusqu'à Montrejean, ayant laissé à Saint-Gaudens le commandement pendant mon absence, avec la charge de défendre ce poste autant qu'on le pourrait. M. de Paulo vint à moi. Nous eûmes à nous louer des procédés de M. Lassas-Camon-Nestier, qui prodigua sa grande

fortune à l'armée royale, sans s'épouvanter de ce qui en résulterait pour lui.

A mon arrivée à Montrejean, il me revint d'une multitude de bouches, que, sur le bruit de notre insurrection accomplie, et dont, à l'avance, ils étaient instruits, quinze cents émigrés français avec armes et bagages s'étaient réunis au village de Fox, sur l'extrême frontière de l'Espagne, où ils attendaient avec impatience que le passage leur fût ouvert par les délégués de Sa Majesté catholique. A cette nouvelle inattendue, à l'espérance flatteuse, qui s'empara de moi, de pouvoir me maintenir longtemps, au moyen du renfort d'une troupe si aguerrie, je fis une faute double, celle d'y croire, et celle de me déterminer à courir de ma personne au-devant de ces braves, pour forcer la main aux Espagnols qui les retenaient. Je me confiai au royalisme de mes subordonnés, j'attendis tout de leur union, de leur prudente vigilance; ils peuvent montrer les ordres par écrit que je leur remis, et dont les plus sages approuveraient les dispositions; cependant je confesse mon tort, je devais envoyer à ma place, et ne pas m'écarter moi-même; j'ouvrais, en le faisant, une carrière vaste au mensonge, à la frayeur, à la méchanceté; je ne me dissimule pas les reproches que je mérite, mais j'y répondrai par tout ce que j'ai fait dans l'intérêt de la cause du roi.

Je laissai le commandement du reste de l'armée, qui, de Saint-Gaudens était venue là, au comte de Paulo, ce qui, de ma part, ne manifestait ni jalousie ni arrière-pensée. J'emmenai avec moi cinq cents hommes. La ville de Saint-Béat, défendue par des troupes républicaines et par quatre petites pièces d'artillerie, se trouvait sur mon passage; j'y entrai au pas de charge, renversant devant moi les ennemis; ils prirent la fuite et me laissèrent leurs canons, que je fis conduire à Montrejean ; tout le pays aux environs se soumit, partout l'autorité du roi fut reconnue; c'était bien commencer: que ne devais-je pas faire lorsque les quinze cents émigrés annoncés seraient réunis à mes compagnons d'armes? Je brûlais de les voir, de les serrer dans mes bras. J'arrivai à Fox... Dirai-je la vérité? hélas! elle me torture encore, tant ce qu'on m'a dit était faux; ce corps d'armée n'existait pas; il n'y avait dans ce pauvre village qu'un seul Français royaliste, M. de Revel, des environs d'Auch. Emigré énergique, il ne voulut pas me quitter lorsqu'il m'eut vu, et s'en retourna partager nos périls.

Mon désappointement fut inexprimable, je maudis ma crédulité, qui m'avait laissé prendre à ce conte. Etait-ce un piége? non, mais une bourde comme on en débite tant aux époques critiques. Je vis la nécessité de revenir en hâte vers Montrejean, car ma présence

pouvait seule réparer le mal causé par cette erreur. Je n'avais mis que deux jours à cette course fatale, ces deux jours furent un siècle. La malice de mes ennemis n'avait pas perdu de temps; à les entendre, j'avais passé en Espagne pour me sauver, en abandonnant tous mes braves soldats; j'avais en outre emporté avec moi la caisse de l'armée, sa dernière ressource, trésor immense (il y avait sept mille francs)! Ces rumeurs s'étant accrues par la poltronnerie, par la lassitude et par la faiblesse de certains chefs, il en résulta une sorte de *sauve qui peut*, tel qu'à mon retour, à peine si je retrouvai en bonne contenance le tiers de ceux que j'avais laissés au moment de mon départ; c'était, en définitive, une perte plus apparente que réelle : ceux qui nous avaient quittés auraient fui à l'approche du combat; je les regrettai peu, d'autres soins m'occupaient. Les républicains ayant enfin régularisé leur plan d'attaque, s'avançaient, commandés en chef par le général Barthier, que l'on avait appelé de l'armée des Hautes-Pyrénées; sous ses ordres étaient le général Coume et l'adjudant général Vicole, chargé spécialement de conduire les Toulousains volontaires.

Je venais à peine de prendre un instant de repos et le soleil luisait faiblement, lorsque le comte de Paulo accourut pour me faire part de l'arrivée des républicains. Ils avaient marché pendant la nuit, et à l'aube

ils occupaient déjà les hauteurs au centre desquelles est Montrejean. Je me hâtai de me rendre au poste de l'honneur, et commençai par reconnaître la position de l'ennemi; elle ne devait pas être très-favorable, car avant de partir pour Fox j'avais placé les nôtres dans une assiette avantageuse que la nature avait fortifiée; mais, en mon absence, l'incapacité et la forfanterie jugeant superflue la garde de ces points importants, les troupes royales furent retirées comme faisant là un service inutile, si bien que les républicains, s'étant empressés de prendre possession de ces postes, y avaient placé de l'artillerie dont le feu bien nourri nous faisait beaucoup de mal.

Je déplorai plus que jamais la faute que nous avions commise, et il n'y avait qu'une attaque prompte qui pût la réparer; je fis former les rangs, malgré une canonnade meurtrière dirigée contre nous. Les colonnes, au signal donné, se déployèrent et marchèrent en avant, le centre commandé par le comte de Paulo, la droite par MM. de Galias et de Tourreil. Ces deux divisions montrèrent autant d'intrépidité que de calme; elles ne se laissèrent pas entamer, et l'issue du combat, grâce à elles, restait indécise.

La gauche, aux ordres de M. Paignon, fut moins heureuse. Les républicains, la jugeant plus faible, tournèrent vers elle la majorité de leurs moyens. Elle

se soutint pendant quelque temps et puis donna des signes de lassitude et de découragement. Aussitôt que je pus m'en apercevoir, je conduisis la réserve sur ce terrain. Mes efforts, cette fois, ne furent pas couronnés de succès : je me jetai en vain au milieu de la mêlée, combattant de la parole et de l'exemple : je ne pus retenir des hommes démoralisés, ils s'éparpillèrent et cherchèrent dans la fuite un salut incertain.

N'attendant plus rien de ce côté, je me rendis vers les deux autres corps, dans l'espérance de les maintenir en ligne, mais ils avaient vu la dispersion de la gauche : la frayeur d'être tournés les saisit à leur tour, et lorsque je les rejoignis, ils étaient en pleine déroute; je voulus deux fois rencontrer la mort, elle m'évita et s'éloigna de moi avec la victoire, afin de me faire ressentir plus amèrement la perte de celle-ci.

Le sol est montagneux et coupé; il fut impossible d'y rallier les troupes. Nous perdîmes dans cette affaire environ cinq cents hommes tués et autant de blessés, qui furent impitoyablement massacrés sur le champ de bataille, par la rage des vainqueurs. Certes je ne leur avais pas donné cet exemple dans l'affaire de la Terrasse, où j'avais eu en mon pouvoir près de mille prisonniers ! Le reste des nôtres se sauva à la faveur des irrégularités du terrain. Peut-être ne les poursuivit-on pas avec trop d'ar-

deur. Quoi qu'il en soit, il en échappa bon nombre, mais nous eûmes à regretter une foule de braves, qui ne se relevèrent plus du lieu où ils avaient combattu avec tant de courage. Tant que je pus croire à la possibilité de vaincre, je fis tête à l'ennemi ; la fortune nous étant contraire, je dus me résigner : deux cents hommes se rallièrent à moi, et nous nous éloignâmes de Montrejean en tirant vers les Pyrénées. Ce fut alors que je réfléchis sur ce qui me restait à faire : je vis que pour le moment la cause que je servais était perdue ; aucun département n'avait répondu à l'appel de celui de la Haute-Garonne ; j'étais dépourvu de tout ce qui constitue le matériel d'une défense véritable ; mes hommes m'avaient abandonné, et il n'y avait aucun espoir de trouver chez les royalistes les élémens d'une guerre de partisans. Je venais d'apprendre, à l'instant même de la bataille, que le roi d'Espagne, au lieu de se disposer à me secourir, avait donné l'ordre de livrer à la république tous les insurgés qui se réfugieraient dans ses Etats : c'était combler la mesure. Continuer la lutte m'eût paru coupable, car c'était entraîner à une mort certaine des hommes de cœur. Je dus donc quitter la partie et clore une résistance que j'avais prolongée au delà de toute probabilité. En conséquence, emmenant avec moi les deux cents hommes qui me restaient, je les conduisis,

à travers des chemins difficiles, jusqu'au premier village du territoire espagnol, où, malgré l'ordre du roi, on nous reçut avec autant de cordialité que de compassion. Là je leur distribuai les sept mille francs qui composaient la caisse de l'armée, en ayant égard à la position sociale et aux besoins de chacun. Cette somme ayant été jugée insuffisante, sur quatre-vingts louis qui m'appartenaient, j'en donnai soixante-six à ceux qui n'avaient rien reçu, et nous nous séparâmes pour échapper à la surveillance de la police espagnole.

La suite de ces événements et le sort de ceux qui y avaient pris part sont assez connus. Les uns, rentrés dans leurs foyers, durent leur salut à leur obscurité; les autres, arrêtés en France ou livrés par le gouvernement espagnol, furent conduits à Toulouse et entassés aux Cordeliers et à la Conciergerie; on séquestra leurs biens. Chaque jour on retirait de la prison quelques-uns de ces malheureux pour les fusiller, lorsque les efforts heureux de M. d'Again aîné, leur compagnon d'infortune, arrêtèrent la mort suspendue sur leur tête. M. d'Again fit partir pour Paris un homme de confiance qui, agissant dans l'intérêt de tous, mit un terme provisoire à la fusillade *jusqu'au moment où, par l'effet du* 18 *brumaire, tous recouvrèrent leur liberté et leurs biens.* Ces faits m'ont été attestés par mon malheureux frère qui partagea leur sort.

Les Espagnols, selon leur usage constant, se montrèrent généreux au premier moment de notre arrivée ; ils ne se ressouvinrent pas de la rigueur des ordres qu'ils avaient reçus ; ils virent notre infortune et pour qui nous avions bravé la mort ; aussi nous comblèrent-ils de marques d'affection et d'estime. Mais ce bon accueil devait bientôt avoir un terme ; ils ne nous le dissimulèrent pas. Les capitaines généraux des provinces et leurs subordonnés ne pouvaient se dispenser de tenir la main à ce que la volonté cruelle de Charles IV fût exécutée. En conséquence, on nous conseilla de nous séparer, des hommes isolés se dérobant avec plus de facilité aux poursuites que ceux réunis en nombre.

Nous suivîmes cet avis ; notre séparation ne se fit point sans regret. Le curé du lieu, homme de bien, me prit sous sa protection spéciale. « Je ne vous abandonnerai pas, me dit-il, vous, le chef d'une entreprise tentée dans le double but de rétablir la royauté et la religion si indignement persécutée par votre république. Non, je ne vous abandonnerai pas ; je vais vous conduire à Castel-Léon, où j'ai un frère prieur dans un des couvents de cette ville : on trouvera les moyens de vous y cacher d'abord, et ensuite on vous facilitera ceux de passer en Portugal, d'où vous pourrez facilement gagner l'Angleterre. »

Dès que la nuit fut venue, je partis sous la conduite

de ce digne prêtre. Nous traversâmes des lieux presque inaccessibles où des brigands auraient pu nous surprendre et nous égorger sans que nous eussions pu opposer la moindre résistance ; mais sous la conduite d'un membre du clergé, un sort pareil n'était pas à craindre à tel point à cette époque : le respect qu'on lui portait était répandu universellement.

On m'avait fait quitter mon costume français ; j'avais endossé celui d'un bourgeois arragonnais ; et, certes, le hâle, fruit de ma courte campagne dans le mois le plus ardent de l'année, avait monté si bien mon visage à l'unisson de mes vêtements, qu'il m'eût suffi de garder le silence pour que l'on me prît pour un naturel du pays : ce n'est point que j'ignorasse entièrement la langue espagnole ; mais enfin je ne la parlais pas assez purement pour qu'on n'eût pas à soupçonner mon origine étrangère.

Si le bon curé m'avait bien reçu, je le fus mille fois mieux à Castel-Léon par les moines ou *frayles*, chez lesquels il m'amena. Ceux-ci s'obstinèrent à voir en moi un confesseur de la foi chrétienne, un demi-martyr. Je n'essuyai là ni mauvaises façons, ni mépris ; on m'offrit au contraire de fournir abondamment à mes besoins, et avec une persistance à laquelle je dus céder en partie, parce qu'on me prouva victorieusement qu'avec quatorze louis, qui composaient toute ma for-

tune, je ne pourrais ni arriver à Lisbonne, ni attendre décemment les secours que j'y espérais. Ma reconnaissance éclata avec autant de vivacité que d'enthousiasme.

Pendant que j'étais dans le couvent, invisible à ceux de la ville, l'alcade fit annoncer à son de trompe que ceux qui avaient donné asile à un insurgé français eussent à le déclarer. Les moines ne firent que rire de cette injonction; ils en plaisantèrent avec moi et en même temps gémirent de la faiblesse de la cour. Le prieur, homme sage, me répéta à plusieurs reprises : « Tout cela, monsieur, ne doit pas être attribué à notre bon roi, mais à ce misérable Godoï qui ne lui suggère que des infamies. »

Godoï ou le prince de la Paix, car je crois que déjà il en avait le titre, était, dès cette époque, abhorré des Espagnols; ils le maudissaient, et, certes, ils ont eu depuis des raisons mille fois plus fortes de le détester.

Il y avait à craindre que, dans l'intérieur, je ne tombasse, si je suivais la route ordinaire, dans des villes où les autorités, par ambition, seraient charmées de m'arrêter; car j'avais dans ce pays une réputation due uniquement à mon zèle et à ma fidélité. Mes protecteurs (et ce titre leur est bien dû) décidèrent que j'éviterais les lieux fréquentés, et que, sous la conduite d'un *galiége* de confiance (un Galicien), je cheminerais

vers le Portugal en traversant diagonalement l'Espagne. Deux jours après, on me remit à un jeune garçon de bonne mine, leste, hardi, vif et néanmoins calme en apparence : il se nommait *Juan*, et Dieu m'est témoin qu'il ne démérita pas un seul instant la confiance des religieux et de mon ami le curé. Je versai des larmes en me séparant de ces bons moines, de leur prieur et du frère de celui-ci : ils me promirent de dire des messes à mon intention. Je les quittai le cœur brisé.

Je ne me ressouviens pas de tous les villages que nous traversâmes pour aller de Castel-Léon à Morillo, assez près d'Huesca ; puis nous descendîmes à Placencia, située à peu de distance de Sarragosse. Là, je ne sais comment, dans *La Venta*, où nous entrâmes pour nous reposer, je rencontrai un Français, porteur d'une énorme cocarde tricolore, et qui, sans soupçonner que je fusse un de ses compatriotes, s'empressa de me raconter ses hauts faits : ils étaient nombreux ; les derniers se rapportaient précisément à l'insurrection du Midi. Il prétendait s'y être couvert de lauriers : le menteur, j'en acquis la preuve, se nommait La Prade et était des environs de C.... Je pris plaisir à l'entendre parler sur ce chapitre. Il me raconta qu'à deux reprises il avait failli mettre la main sur le général Rougé, et qu'à la seconde il lui avait porté un coup de pointe dans le bras droit. Je me tâtai, pour m'assurer si en ef-

fet je n'étais pas blessé en cet endroit. Je le congratulai sur son courage et lui demandai quelle récompense il en avait reçue. « Aucune, me dit-il ; aussi je suis déterminé à me rendre en Portugal pour y servir dans une légion d'émigrés à la solde de l'Angleterre. — Gardez-vous-en bien, lui répliquai-je ; car le général Rougé est à Lisbonne ou en route d'y arriver ; et s'il vous reconnaissait, il vous signalerait comme un espion, et vous seriez perdu sans ressource. »

Je vis pâlir mon brave ; j'avais trouvé la qualification juste. Je cessai de lui parler. J'allai me coucher, et, avant le jour, je poursuivis ma route, tandis que lui entrait à Sarragosse. De Placencia nous nous dirigeâmes sur Almanza, premier village de la Castille vieille. Je quittai une contrée pittoresque et montagneuse pour entrer dans une qui présente de vastes plaines d'une nudité fatigante. D'Almanza j'allai à Riaxa, Coca, Olmédo, Alva, et, laissant Salamanque à ma droite et Ciudad-Rodrigo à ma gauche, j'entrai en Portugal par Almeïda.

J'avais fait un voyage long et pénible à une époque où la chaleur de l'atmosphère n'est pas encore adoucie, où aux fatigues du corps se joignaient les souffrances morales. J'avais en peu de jours perdu ma position militaire, mon existence sociale, brisé mes liens de famille ; je laissais en France ma femme, mes

enfants, tous les êtres qui m'étaient chers, sans avoir la consolation de connaître le sort que leur réservait la république. Tremblant pour eux, ignorant si je les reverrais, accablé encore, comme chef de parti, des infortunes de ceux qui avaient répondu à mon appel, on jugera facilement de la vicacité cruelle de mes sensations.

Cependant, loin de me laisser abattre, je me roidis contre le malheur. Je plaçai ma confiance en mon Dieu et en mon roi, et je me plus à croire que l'avenir me récompenserait de tant de maux. J'étais d'ailleurs en paix avec ma conscience, et dès lors mon chagrin perdait de son amertume.

Mon trajet en Espagne n'avait pas été non plus sans péril : j'aurais eu en plus d'une circonstance des démêlés avec les alcades, si presque tous les soirs mon asile n'eût été un monastère. Les religieux de Castel-Léon m'avaient donné, au moment de mon départ, des lettres de recommandation pour les couvents de leur ordre. Je fus reçu partout comme un affilié et avec autant de cordialité que de réserve. Nul ne me questionna inconsidérément, ainsi qu'en France on n'eût pas manqué de le faire; on me prit pour ce que je me donnai, et je n'eus pas besoin de tromper mes hôtes.

Je fus servi admirablement par mon *gallége*, le

brave et actif Juan. Il m'amusait par sa vivacité, m'intéressait par son intelligence. Lui aussi parut fâché de me quitter, et nous ne nous séparâmes pas sans regret réciproque.

Jusque-là je devais conserver des craintes pour ma sûreté personnelle, car le roi d'Espagne, franc allié de la république, lui rendait avec exactitude les insurgés qui étaient venus se réfugier dans son royaume. J'étais signalé plus qu'aucun de mes subordonnés, et certes, en me prenant, on eût fait une bonne capture. Le comte de Paulo était signalé et poursuivi avec un empressement pareil; il s'était réfugié comme moi en Espagne, et, sans s'arrêter non plus à la frontière, il s'enfonça dans l'intérieur; il gagna un port, passa en Angleterre, fut amnistié plus tard par le premier consul, et, bien jeune encore, vint mourir à Toulouse, sans être marié, en 1803 ou 1805. Je ne me rappelle pas bien l'époque précise de son décès.

En Portugal je respirai librement; j'étais sur une terre amie, à l'abri de toute crainte personnelle : aussi dès Almeïda je n'hésitai plus à me nommer. Quelque bruit de ce que j'avais fait m'ayant devancé, j'y reçus un accueil flatteur; on s'empressa de me faciliter la route jusqu'à Lisbonne, à travers les provinces du Beira et de l'Estramadure portugaise. Partout on me reçut bien, et le désir de faire le contre-pied des Espagnols

y entra sans doute pour quelque chose. La haine que ces deux peuples se portent réciproquement est singulière. Mon *gallos* m'entretenait sans cesse des méfaits des *perros* (chiens) portugais; de leur côté, les conducteurs qui d'Almeïda m'accompagnèrent à Lisbonne ne se firent faute de dauber sur les *maranos* castillans : c'était un prêté rendu. Le préjugé qui divise les Anglais et les Français me semble avoir moins de force.

La position de Lisbonne est admirable, jamais il n'en fut de plus belle; son ciel est enchanteur. La ville est très-peuplée; les églises y sont magnifiques; il y a de beaux hôtels. Une femme régnait alors en Portugal, Marie-Françoise-Isabelle, née le 21 décembre 1734; reine dès le 24 février 1777, et veuve depuis 1786 de son époux dom Pierre, roi de Portugal, cette princesse respectable avait perdu l'usage de sa raison. Elle était renfermée dans son palais, et gardée avec soin; à peine si on la laissait voir dans des occasions importantes. L'excès de piété, la crainte des tourments de l'enfer, étaient les causes fatales de son triste état; aimée de ses sujets, elle en était vivement regrettée.

L'autorité restait aux mains du fils de la reine, du prince du Brésil, né en 1767, et marié, en 1785, à

une infante d'Espagne. De ce mariage était né alors un prince, don Antonio, et deux princesses. Ni don Pédro, ni don Miguel ne vivaient alors.

Le ministère portugais était composé de la manière suivante : le vicomte de Bussenas, ministre secrétaire d'Etat de l'intérieur; M. de Sorga Couthino, président du trésor royal; M. d'Almeïda de Nullo è Castries, ministre secrétaire d'Etat des affaires étrangères et de la guerre; le vicomte d'Amedia, chargé de la marine et des colonies. Ce fut à M. de Castries que j'eus à m'adresser principalement; il me prit sous sa protection spéciale, pourvut à mes besoins avec une noble générosité, et me présenta à la famille royale, qui daigna m'honorer de ses éloges et me complimenter sur la conduite que j'avais tenue en France.

Mon premier soin, en arrivant à Lisbonne, fut de me présenter chez le duc de Coigny, ambassadeur de S. M. Louis XVIII auprès de la cour de Portugal. Je suis encore touché de l'affection qu'il mit dans la réception qu'il me fit, des bontés qu'il eut pour moi pendant mon séjour. J'eus à me louer pareillement des émigrés français, notamment de mon compatriote le chevalier Tristan de La Mothe, vaguemestre général des troupes à la solde de l'Angleterre, et qui jouissait dans l'étranger de cette considération, fruit d'une

vertu non démentie et d'un courage à toute épreuve. Les ducs de Castries, de Mortemart et de La Châtre, qui commandaient ces nobles régiments, me montrèrent aussi beaucoup de bienveillance.

Je demeurai peu de temps à Lisbonne. Impatient que j'étais d'aller rendre par moi-même compte de ma conduite au gouvernement de mon roi, je m'embarquai, et vins en Angleterre. Là, mes espérances furent surpassées par la bonté touchante et l'affabilité avec laquelle je fus reçu par S. A. R. monseigneur le comte d'Artois, à qui j'eus l'honneur d'être présenté par M. le duc de Lorges. J'éprouvai bientôt la munificence et les soins généreux de Son Altesse royale, qui me fit écrire par M. l'abbé de Bouvance que M. Dutheil, son trésorier, était chargé de pourvoir à mes besoins. J'en usai avec discrétion et reconnaissance pendant treize mois; mais, voyant que mes services à l'étranger ne pouvaient plus être utiles à la cause royale, je repassai sur le continent, d'où je rentrai en France; et si je ne fus pas arrêté, je le dus à l'amitié dont m'honorait M. le maréchal Pérignon, qui voulut bien répondre de moi au gouvernement.

Peut-être la commission me reprochera-t-elle de l'avoir trop occupée de choses qui me sont personnelles; elle le pardonnera sans doute à un militaire qui n'a

pas cru devoir perdre cette occasion de détruire, par une exposition franche et entière de la vérité, de vieilles calomnies dirigées contre son honneur (1).

(1) M. de Villèle, père du député actuel, fut arrêté pour le fait de l'insurrection royaliste et conduit à la Conciergerie de Toulouse, d'où il ne sortit qu'en conséquence des événements du 18 brumaire.

Messieurs les commissaires du roi, qui avaient *divinement* bien organisé les compagnies philanthropiques, disparurent tous lorsqu'il fallut en venir à l'exécution des ordres du roi : ceux de mon département furent se cacher ; quant à ceux des autres départements, je sais qu'*ils* n'agirent pas, et tout manqua, tandis que s'ils eussent exécuté les ordres du roi, le gouvernement d'alors n'aurait pu se sauver, puisque dans ce moment nous aurions donné la main à l'armée russe qui était sur le Var.

ÉCLAIRCISSEMENTS

DONNÉS

PAR LE CITOYEN TALLEYRAND

A SES CONCITOYENS.

ÉCLAIRCISSEMENTS

DONNÉS

PAR LE CITOYEN TALLEYRAND

A SES CONCITOYENS.

Pourquoi donc faut-il que j'occupe le public de moi? Pourquoi, au milieu de tant d'événements qui agitent en plus d'un sens la république, mon nom, prononcé par la haine, et par une haine d'autant plus implacable qu'elle n'a jamais été provoquée, doit-il, même un moment, fixer l'attention générale? Ah! si tous ceux qui, dans ce débordement de pamphlets et de journaux, m'ont choisi, depuis quelques jours, pour

être l'objet privilégié de leurs injures, savaient bien, je ne dis pas avec quelle résignation, mais avec quel bonheur je suis prêt à voir passer dans d'autres mains ce ministère tant jalousé, tant recherché par eux ou leurs amis, peut-être rougiraient-ils alors de leurs fureurs?

Cependant faut-il céder, faut-il obéir aux cris impérieux d'une rage aveugle? Dois-je laisser se répandre, s'accréditer le bruit, qu'effrayé de ce déluge de dénonciations, je n'ai trouvé d'asile que dans une démission précipitée que j'ai été trop heureux de pouvoir faire accepter? D'autre part, me convient-il de laisser triompher les plus affreuses calomnies sous l'abri d'un silence qui deviendrait bientôt une accusation de plus? Et enfin, parce qu'on débite contre moi les plus horribles diffamations, sans une apparence de preuve, dois-je me conduire comme si en effet elles étaient méritées? Je sais qu'il y a des calomnies qui se dégradent par leurs propres excès; et celles dont je me vois assailli présenteront certainement ce caractère à bien des lecteurs : mais, dans un moment où les passions sont si effervescentes, dans un moment où elles portent leurs menaces et bien plus loin et bien plus haut que mon existence ministérielle, la bonne foi du public peut être ébranlée; l'indifférence elle-même peut devenir inquiète : je veux rassurer l'une et l'autre.

Sans doute aussi je dois désirer, non de convaincre le Directoire exécutif, qui n'en a pas besoin, mais de lui prouver que je mets du prix à ce que personne ne puisse être tenté de croire que je me suis rendu indigne de la confiance qu'il m'a conservée jusqu'à ce jour.

Parcourons donc cette longue suite d'assertions incohérentes et absurdes; surmontons le dégoût qu'un tel travail inspire.

Il doit sans doute être encourageant pour moi de pouvoir rappeler, en commençant cette étrange justification, avec quel empressement, avec quelle joie, j'allai me ranger, en 1789, parmi les premiers et les plus sincères amis de la liberté. *Ce souvenir me remplit d'une satisfaction que l'injustice actuelle ne pourra elle-même me ravir. Il est vrai que je serais indigne d'avoir servi une si belle cause, si j'osais regarder comme sacrifice ce que je fis alors pour son triomphe.* Mais que du moins il soit permis de s'étonner qu'après avoir mérité, à de si justes titres, *les plus implacables haines de la part du ci-devant clergé, de la ci-devant noblesse,* j'attire sur moi ces mêmes haines, de la part de ceux qui se disent si ardents ennemis de la noblesse et du clergé, et qui pourtant, en répétant leurs fureurs contre moi, semblent vouloir venger leurs priviléges détruits et leurs prétentions renversées. Que l'étonnement redouble, lorsqu'on vient à découvrir que ces

hommes si exaspérés, ces fabricateurs infatigables des calomnies que se plaît surtout à faire circuler le journal intitulé : *Des hommes libres de tous les pays*, sont presque tous eux-mêmes ou ex-prêtres, ou ex-nobles, ou même encore princes.

Mais qu'enfin l'étonnement cesse, lorsqu'on a la certitude que les plus fougueux d'entre eux sont des étrangers essentiellement agitateurs, qui, d'abord intrus avec souplesse, se sont bientôt arrogé avec audace le droit de nous apprendre comment il faut que nous soyons libres chez nous.

Les républicains qui connaissent l'histoire de notre révolution jusqu'à ce jour, connaissent aussi les innombrables calamités que les étrangers ont attirées sur nous à toutes les époques, et il doit leur paraître simple, je dirai presque honorable, de se voir aujourd'hui déchirés par ceux qui n'ont cessé de déchirer la république.

Que disent-ils donc, ces hommes non Français, ou ceux d'entre les Français dont ils ont su tromper la bonne foi?

Que j'ai été de l'Assemblée constituante? Ah! je savais bien qu'au fond de leur âme ils ne pardonneraient jamais à ceux dont les mânes brillent parmi les fondateurs de la liberté. Je savais bien que ces hommes qui n'ont pas éprouvé ces premiers élans du peuple français en 1789,

que ceux qu'on voyait alors s'associer honteusement aux froides railleries par lesquelles on insultait à ce sublime enthousiasme de la nation; que ceux enfin qu'on n'a vus se montrer dans la révolution qu'aux époques où ils ont espéré que, n'ayant pu la prévenir, ils parviendraient du moins à la rendre odieuse, s'indignaient en secret contre l'assemblée qui, la première, proclama la déclaration des droits de l'homme; qu'ils accordaient surtout bien plus de faveur au côté antirévolutionnaire de cette assemblée qu'à celui qui fut le berceau de la révolution. Mais j'ignorais que publiquement, et sans même déguiser ce qu'un tel reproche a d'ouvertement aristocratique, ils oseraient imputer à un citoyen d'avoir été membre de l'Assemblée constituante; et c'est pourtant ce que je lis parmi les nombreuses injures de leur journal favori.

Ils disent que je ne suis qu'un constitutionnel de 1791, et ils prétendent que *je n'offre point de garantie contre le renversement de la république.*

Etrange allégation! Quand même on se refuserait à voir que les hommes poursuivis avec le plus de fureur par les contre-révolutionnaires quelconques, sont indubitablement ceux qui ont travaillé les premiers à une constitution en France, puisque c'était là le premier pas, et un pas immense vers la république; quand on ne voudrait pas réfléchir que la plupart de ceux

qui m'adressent cette bisarre injure n'auraient eux-mêmes à se reprocher, dans le cas d'une contre-révolution, que quelques propos qui leur seraient si bien pardonnés; quand enfin il ne serait pas vrai de dire qu'un patriote de 1789, qui n'a pas hésité à faire son serment à la république, et qui l'a répété dans les circonstances les plus solennelles et les plus décisives, n'a aucune grâce à espérer d'un gouvernement français qui ne serait pas républicain; il sera incontestable, pour quiconque n'a pas fermé les yeux à toute lumière, que, dans l'effervescence où s'agitent les esprits, trois suppositions seules sont possibles: ou bien la république s'affermira au milieu de tant de chocs, ou nous serons abîmés dans la confusion, dans la destruction de tous les pouvoirs, ou la royauté reviendra nous asservir, mais avec un surcroît de rage et de tyrannie. Toute autre supposition est pour moi une chimère, et sans doute j'ai donné assez de garanties contre ces deux derniers régimes. On sait assez le sort que l'un et l'autre me réservent, et même le genre de préférence qu'ils m'accorderaient. Il est donc démontré, mille fois démontré, que je n'ai, que je ne puis avoir d'autre vœu que celui de l'affermissement et de la gloire de la république.

Que si certains hommes s'obstinaient à dire qu'il faut quelque chose de plus saillant, de plus énergique, pour offrir une suffisante garantie, il serait trop aisé

de répondre qu'il est insensé de vouloir réduire ainsi les gages donnés au système républicain; qu'en pressant ce genre de raisonnement, on en viendrait jusqu'à douter si, dans nos armées elles-mêmes, on trouverait beaucoup de ces gages; que le fait révolutionnaire qui semble le plus dévouer à la république, puisqu'il provoque le plus la haine et la vengeance des rois, que le vote pour la mort de Louis XVI n'a pas lui-même garanti de l'accusation récente d'avoir servi la cause des rois coalisés contre nous, puisque, par suite d'une telle accusation, des conventionnels qui avaient émis ce vote ont été frappés de déportation le 19 fructidor; enfin, que le bon sens lui seul est peut-être, à cet égard, plus rassurant que vingt faits révolutionnaires avec de la déraison.

On ne saurait trop le répéter : oui, les garanties véritables, les garanties les plus certaines qu'on puisse offrir à la république, sont incontestablement dans un amour bien prononcé pour cette liberté, qu'un Français quelconque, depuis 1792, ne peut, sans délire, chercher hors de la république; dans la manifestation ouverte de ce sentiment, dès l'origine de la révolution; dans les haines qu'on a méritées constamment de la part des plus irréconciliables ennemis de la France; dans la réunion de tous les genres d'intérêt et de bonheur qui peuvent attacher à un régime sous le-

quel on a exercé de hautes fonctions, et à la gloire d'un pays qu'on a appris à chérir encore davantage, pendant une absence de trois ans; dans la conviction profonde que la république, qui nous a coûté si cher, ne pourrait périr qu'au milieu de flots de sang; que celui qui aurait osé concourir à cet horrible événement en serait probablement la première victime, et que son nom, comme celui de tout traître, arriverait à la postérité chargé du poids de l'exécration générale; dans tous les sentiments humains, qui font envisager avec horreur un bouleversement universel, où s'engloutiraient le bonheur, la fortune, la vie de tant de citoyens, de tant de parents, de tant d'amis; enfin, dans cette horreur nationale, qui doit être la vie d'un Français, et qui soulève l'âme à l'idée seule que les Autrichiens et les Russes, après avoir ravagé notre pays, viendraient insolemment nous dicter des lois. Voilà certes les plus rassurantes garanties; et celles-là, je ne crains pas de le dire, je les présente toutes.

Je ne m'attendais pas, je l'avoue, qu'on me réduirait à prouver, en l'an 7 de la république, que je ne suis pas un émigré. Quoi! la première autorité de la république, la Convention nationale a déclaré, à la parfaite unanimité, dans le temps de sa plus grande indépendance et de sa plus grande force, puisque c'est peu de jours avant son triomphe de vendémiaire, que mon

nom serait rayé de toute liste d'émigrés : elle a rapporté en même temps un décret d'accusation contre moi, qui était tellement une surprise, que, pendant plus de deux ans, le comité, chargé d'en rédiger l'acte, n'avait pu trouver une seule pièce, une seule ligne, sur laquelle il lui fût possible de faire une rédaction quelconque : et c'est moi qui suis tenu de faire connaître ces faits si publics ! et c'est moi à qui l'on semble en quelque sorte demander raison de ce décret ! L'auteur ignoré d'un pamphlet, et le journaliste si connu qui le copie, prétendent, au reste, que rien n'est plus facile que d'échapper à une telle autorité, et de me constituer émigré en dépit même de la Convention ; que le Corps-Législatif n'a qu'à rapporter le décret qui a prononcé ma radiation, et qu'il faudra bien alors que je me retrouve frappé d'émigration. Quel raisonnement ! et quel homme est celui qui a pu croire que ce raisonnement serait accueilli par la représentation nationale ! Sans doute le Corps-Législatif peut rapporter une loi dont il sent l'insuffisance ou les inconvénients ; c'est même là un de ses devoirs : mais ne voit-on pas que le décret qui me concerne n'est pas une loi, mais un jugement ? qu'un jugement ne peut être cassé que par un pouvoir supérieur à celui qui l'a rendu, et chargé de revoir les jugements du premier ? enfin, qu'il est évidemment faux que l'effet d'un jugement, prononcé

par un tribunal souverain, puisse être de couvrir, de voiler en quelque sorte une accusation qu'on dévoilerait ensuite à volonté; mais qu'il est incontestable au contraire que l'accusation est entièrement détruite par un tel jugement? L'énoncé de principes aussi évidents dispense de tout développement, et la conséquence est frappante.

Mais quels sont, demandent encore ces hommes, les motifs qui ont déterminé la Convention nationale à rayer Talleyrand? Ici la question change; toutefois la réponse est simple et assurément bien décisive. Ces motifs, les voici :

Je fus envoyé à Londres, pour la deuxième fois, le 7 septembre 1792, par le conseil exécutif provisoire. J'ai, en original, le passe-port qui me fut délivré par le conseil, et qui est signé des six membres : Lebrun, Danton, Servan, Clavière, Roland et Monge; il a été mis sous les yeux de la Convention, au moment où elle daigna s'occuper de moi, et je le montrerai à quiconque désirera le voir. Ce passe-port est conçu en ces termes : « Laissez passer Ch. Maurice Talleyrand...., allant à Londres par nos ordres. » J'étais donc bien autorisé à rester hors de France jusqu'à ce que ces ordres eussent été révoqués : or, ils ne l'ont jamais été; je n'ai donc pu être en contravention par mon absence. Cependant, ne voulant pas la prolonger, qu'ai-je fait?

ce que tout citoyen aurait fait à ma place ; j'ai attendu l'époque mémorable où la Convention recouvra son indépendance ; je lui ai fait connaître aussitôt pourquoi j'étais parti, pourquoi je n'étais pas rentré, et je lui ai demandé qu'elle levât les obstacles qui s'opposaient à mon retour dans ma patrie, soit en rapportant le décret d'accusation dont j'avais été frappé, soit en m'indiquant un tribunal pour y être jugé. Je lui ai demandé surtout qu'elle ne regardât pas comme émigré celui qui présentait un titre d'absence aussi légitime. Ma double demande fut parfaitement accueillie. Ainsi, j'étais sorti de France parce que j'y étais autorisé, que j'avais reçu même de la confiance du gouvernement des ordres positifs pour ce départ. J'y suis rentré à l'instant où cela m'a été permis, où cela m'a été possible. Y a-t-il là trace quelconque d'émigration? Le décret de la Convention nationale, rendu en ma faveur, n'est-il pas pleinement justifié? et un tribunal quelconque, fût-il supérieur à la Convention nationale, trouverait-il un motif ou même un prétexte pour l'attaquer?

L'auteur d'un pamphlet a osé dire à cette occasion que, dans le cours de ce qu'il appelle mon émigration, je quittai l'Angleterre pour aller en Amérique, où je portai, dit-il, la cocarde blanche. — Je quittai l'Angleterre, non ; mais le gouvernement anglais me donna l'ordre d'en sortir en vingt-quatre heures, et en cela sa

haine me distingua bien honorablement. — J'allai en Amérique, cela est vrai ; car je ne pouvais être en sûreté que sur une terre libre : mais il est aussi faux qu'il est absurde de dire que j'y aie porté la cocarde blanche ; une idée aussi ridicule n'aurait pu même entrer dans mon esprit. On répète la même absurdité pour le temps où je me trouvai à Hambourg, en revenant en France. J'en appelle, sur une allégation aussi mensongère, au témoignage du citoyen Reinhart, alors envoyé de la république à Hambourg, et à celui du citoyen Lagau, notre consul dans cette résidence. Qu'ils disent si, constamment, je n'ai pas été paré, comme eux, des couleurs nationales.

De tels reproches, au reste, quelque grave qu'en soit l'objet, sont bien peu de chose auprès de ceux dont on voudrait faire tomber le poids sur ma tête. Je me hâte de le dire : si un seul était fondé, je serais indubitablement le fonctionnaire le plus criminel de la république. Mais quelle audace dans les assertions ! et quelle nullité, quel vide absolu dans les preuves ! Quoi ! j'ai connu autrefois tel homme, qui depuis a déserté la cause française ; donc je partage aujourd'hui ses opinions. Et voilà le raisonnement auquel on veut que je réponde ? Je le demande : si une telle logique s'accréditait, est-il un seul républicain qui pût échapper à une accusation de perfidie ?

Il faut que je le dise ici : l'embarras de mes dénonciateurs se manifeste d'une manière bien étrange. Le plus violent d'eux tous convient dans un journal, numéro 18 (c'est ce même journal que j'ai désigné ci-dessus), qu'à la vérité mes rapports, mes lettres, mes discours, portent l'empreinte d'un républicain ; il avoue que tout ce qui provient de mes bureaux, que tout ce qui est officiel dans mes opérations pourrait bien être parfaitement en règle. Cet aveu de la haine est précieux; car il veut dire clairement que mes comptes sont inattaquables, que ma correspondance est pure, que mes rapports au Directoire sont fidèles, que les instructions données aux agents français, et rédigées par moi, sont conformes aux intérêts de la république. Mais c'est de là précisément qu'il conclut (je copie ses propres termes) que ma perversité est à son comble. Pour que ce ne soit pas la conséquence d'un homme en délire, on s'attend qu'il va citer quelque correspondance secrète qu'il a eu l'art de découvrir, et qui combattait tout ce que je faisais ostensiblement. Non; il ne cite rien, il n'a rien découvert; mais il ne croit pas moins m'avoir accablé sous le poids de ce nouvel axiome : qu'un homme si irréprochable en public est nécessairement coupable en secret.

Il ajoute, il est vrai, que c'est par les résultats qu'on doit juger mes comptes et ma conduite. J'accepte avec

plaisir ce mode de jugement, pourvu que l'on m'accorde que ce sera par les résultats de ce que j'ai fait, et non par les résultats de ce que je n'ai ni fait ni pu faire.

Une vaste ligue de rois s'est formée naguère contre la république française, et l'on ose me demander compte de cet événement, comme si, sous un rapport quelconque, il pouvait m'être imputé! Eh! comment donc pourrais-je être chargé d'une imputation aussi horrible? La réflexion la plus simple, la plus à la portée de tout le monde, va sans doute la repousser bien loin de moi. Si, pendant le cours de mon ministère, je me suis fait connaître par quelque opinion hautement prononcée, c'est certainement par un désir ardent d'une honorable paix, et par l'espérance que j'ai nourrie sans cesse d'arriver enfin à ce grand résultat qui doit consolider à jamais la république, et dans lequel je plaçais toutes mes idées de bonheur et de gloire. Or, si ce fait est bien constant, s'il n'est peut-être personne en France qui le révoque en doute, n'est-il pas évident, sans autre examen, que ce n'est pas moi qui ai cherché à accroître le nombre de nos ennemis, à exaspérer nos amis, à hâter la rupture des traités, à indisposer les neutres, à menacer enfin toutes les puissances de l'irruption de nos principes? Et lorsqu'on pense que ceux qui osent me faire cet inconcevable

reproche, sont ceux-là mêmes qui sans cesse attisaient le feu de la discorde, qui appelaient à grands cris toutes les fureurs de la guerre, qui étaient impatients de mouvements révolutionnaires dans toutes les parties du monde, qui adressaient inconsidérément à toutes les puissances les injures les plus absurdes et les plus impolitiques, qui ne semblaient s'occuper qu'à entraver toute négociation, qui se plaisaient à répandre sans cesse dans les feuilles publiques cette assertion si funeste au repos de l'Europe, que les républiques et les rois sont essentiellement en guerre ; lorsqu'on songe que moi j'étais constamment occupé à réparer tant de disconvenances, tant de folies, à calmer les envoyés des puissances neutres et amies, toujours prêts à en tirer des motifs d'alarmes ; quand on s'arrête un instant à ces réflexions, on est frappé d'étonnement de voir que ces hommes veulent m'accuser, moi, d'avoir coopéré à l'existence de la coalition, et qu'ils paraissent ignorer, eux, à combien de titres cette imputation pourrait leur être faite.

Au surplus, dans un exposé connu récemment du Corps-Législatif, j'ai indiqué les causes principales et les plus immédiates de cette coalition. Lorsque je suis attaqué avec tant d'acharnement et d'injustice, il doit m'être parmis, je pense, de rappeler ici que mes observations ont été accueillies par la représentation na-

tionale, avec cet intérêt général qu'elle n'accorde qu'à la justesse reconnue et à la vérité bien sentie.

On sait que l'Autriche, dès la signature du traité même de Campo-Formio, quelque favorable qu'il lui fût, revenue de l'effroi que nos armées lui avait inspiré, méditait des projets bien plus ambitieux ; qu'à cette époque elle était déjà encouragée et par l'Angleterre et par la Russie ; que les événements de Rome et de la Suisse devinrent pour elle de nouveaux motifs ou de nouveaux prétextes ; que l'injure même qu'elle fit à notre ambassadeur accrut sa haine : que dès lors elle chercha partout des alliés ; qu'il lui devint facile d'en trouver, soit par suite de cette terreur dont les principes du système représentatif ont frappé toutes les aristocraties, toutes les hérédités, soit par l'effet naturel des vexations dont il paraît beaucoup trop certain que quelques-uns des agents français, indignes de ce nom, se sont rendus coupables, même chez les peuples amis, soit surtout par l'impression qu'a produite le combat d'Aboukir, qui, nous donnant un ennemi de plus, a relevé l'audace et les espérances de tous les autres.

Or, dans tous ces événements, qu'est-ce donc qui pourrait m'être imputé? Sans doute, je serais répréhensible, et au plus haut degré, si j'avais laissé ignorer aux premiers agents de l'autorité exécutive les mouve-

ments des puissances étrangères, leurs intrigues, leurs préparatifs hostiles; mais ces renseignements sont une partie essentielle de mes rapports officiels; et l'auteur de la diatribe que je combats en ce moment, ayant montré une crainte si naïve que tout ce genre de travail ne fût parfaitement en règle, a témoigné suffisamment par là, à quel point il était convaincu qu'il était très en règle en effet. Oui, sans doute, j'ai constamment, et avec un zèle dont je suis loin de m'enorgueillir, car je suis certain que tout autre citoyen l'aurait eu à ma place, j'ai constamment communiqué à ceux qui devraient en être les premiers instruits tout ce que je savais, tout ce que prévoyais, tout ce que je craignais même des efforts de nos ennemis. Je défie la haine la plus inquisitoriale de produire à cet égard une preuve, même légère, d'un seul oubli, du retard d'un seul jour. Mais au défaut des preuves contraires, qui se trouvent en foule aux relations extérieures, et que sans doute on ne demandera pas que je produise ici, qu'il me soit permis d'invoquer un témoignage équivalent, et du plus grand poids auprès de tous les républicains, auprès de tous ceux qui savent apprécier la réunion de la vertu et des grands talents. Au commencement de brumaire dernier, à l'époque où le général Joubert partit pour Milan, c'est-à-dire près de cinq mois avant l'entrée des Russes en Italie, j'avais eu le bonheur de

me procurer le plan d'attaque combinée des Russes et des Autrichiens. Quoique je n'eusse point avec ce général des relations officielles, je mis le plus grand empressement à le lui faire parvenir, ou plutôt je le lui remis moi-même. Je sais qu'il a naguère déclaré hautement ce que je rapporte ici, et qu'il a même ajouté, m'a-t on dit, que cette communication que je lui avais faite avait influé utilement sur ses opérations. Je ne croyais certes pas alors qu'il arriverait un moment où il me paraîtrait nécessaire de citer un fait aussi simple, et où j'aurais à remercier le général Joubert de l'avoir raconté !

Il faut l'avouer, ce sont des genres d'attaque bien extraordinaires que ceux qui sont dirigés en ce moment contre moi. Ici, on me provoque sur des faits dont l'éclaircissement complet est nécessairement au dépôt des relations extérieures, et l'on sait trop bien que ce dépôt ne peut être livré à la curiosité publique. Je n'hésite point alors à affaiblir mes défenses plutôt qu'à m'écarter de mon devoir; mais ces défenses, quelque affaiblies qu'elles soient, sont nécessairement encore supérieures à des allégations constamment dénuées de toute apparence de preuves. Là, on me presse sur l'objet des principales allégations qui sont adressées en ce moment aux ex-directeurs, et l'on est si bien certain que, si plus d'une fois mon opinion s'est trouvée

différente de la leur, lorsqu'ils étaient en place, j'aurais bien moins de dispositions à le dire, aujourd'hui qu'ils sont dépouillés de puissance et en butte à tant de traits; aujourd'hui où je n'aime à rappeler et à choisir, dans les différents rapports que j'ai eus avec eux, que ceux où j'aperçois des traces de leur bienveillance. C'est ainsi que, pour éloigner de moi les reproches relatifs à la république cisalpine et à l'Helvétie, je me suis à peine cru permis d'indiquer rapidement dans l'exposé qui a été présenté au Corps législatif, que tout ce qui avait eu rapport aux grandes mutations de la Suisse et de l'Italie n'avait jamais été ni délibéré ni arrêté en ma présence. J'aurais pu ajouter plus particulièrement que les changements opérés dans la république cisalpine me sont si complétement étrangers que je ne les ai connus que par leur exécution; qu'à cet égard, tout, absolument tout, fut ignoré par moi, tellement que, lorsqu'on envoya le citoyen Rivaud comme ambassadeur dans cette république, il me fut demandé des lettres de créance en blanc; et qu'ainsi, moi-même je n'appris sa nomination qu'à une époque où sa mission était déjà depuis longtemps en activité. Ici, je le sais, on m'objecte avec sévérité que je n'aurais pas dû balancer à donner ma démission: et pense-t-on que je n'y étais pas disposé? pense-t-on qu'une telle idée n'était pas chère à mon indépendance? Mais je l'avouerai, j'étais

retenu par ce désir, rien ne pouvait me détacher. Je m'oubliais tout entier devant ce sentiment; et je lui sacrifiais mes déplaisirs personnels, mes répugnances individuelles. Que si j'avais besoin de trouver d'autres réponses, avec quel avantage ne dirais-je pas aussi que ce reproche qu'on me fait, je pourrais à mon tour l'adresser dans toute sa force à un grand nombre de citoyens appelés par la confiance du peuple et la représentation nationale, qui, par la même considération, et dans des circonstances non moins pénibles pour eux, ont dû sentir le besoin de donner leur démission, mais qui, heureusement pour la république, ont eu le courage de ne pas la donner.

On ne se borne pas à ce genre d'agression contre moi. Quelquefois aussi on me harcelle par une foule d'interpellations rapides, où l'ignorance et la haine semblent au même instant se disputer à qui accumulera plus de faussetés, plus de mensonges, et qui sont telles, au reste, que si les faits allégués se trouvaient absolument contraires, il est bien évident que je serais attaqué avec mille fois plus d'assurance encore.

C'est ainsi qu'ils me reprochent qu'on n'ait pas envahi le pays d'Hanôvre (car je suis responsable à leurs yeux de toute non-déclaration, comme de toute déclaration de guerre); et si la guerre eût été portée dans ce pays d'Hanôvre, malgré la ligne de neutralité qui

le protége, avec quelle force ou plutôt avec quelle justice n'eussent-ils pas appelé l'indignation générale sur le gouvernement et sur moi, pour avoir violé cette neutralité, et, par une telle infraction, soulevé la Prusse contre nous! C'est ainsi qu'ils me font un reproche de ce qu'on n'a pas attaqué le Portugal. Et si cette attaque avait eu lieu, si elle avait éprouvé une forte opposition de la part de l'Espagne, combien ne se croiraient-ils pas en droit de trouver mauvais qu'on eût ainsi attiré cette dernière puissance, dont il était si utile de ménager l'alliance! Ils me reprochent (à moi) que la course contre l'Angleterre n'ait pas été assez encouragée : mais si l'on avait continué à la protéger sans mesure, malgré la triste expérience qu'on a faite de ses suites, malgré qu'on sache que, loin d'avoir nui au commerce anglais, le prix des assurances, pendant tout le temps de la course, a été à Londres moins fort pour le pavillon anglais que pour le pavillon neutre; que n'aurait-on pas dit alors? Avec quelle véhémence ne se serait-on pas élevé contre l'imprévoyance ou l'insensibilité des ministres qui, certains que cinq cent quarante-cinq bâtiments armés en course sont tombés au pouvoir des Anglais, depuis le commencement de la guerre jusque vers la fin de l'an 6, que le nombre de nos prisonniers non échangés s'élève en ce moment, en Angleterre, à plus de trente mille, et coûte à la répu-

blique près de quinze millions pour les nourrir sur une terre ennemie, et que c'est principalement à la course qu'un tel résultat doit être imputé, eussent osé toutefois, pour le profit bien plus des armateurs que des consommateurs, faire courir à la nation des chances répétées d'un jeu dont les désavantages actuels sont aussi sensibles?— Ils me reprochent l'expédition d'Egypte, qu'on sait très-bien, au reste, avoir été préparée avant l'époque de mon ministère, et n'avoir nullement été déterminée par moi(1). Mais si cette expédition où le génie de Bonaparte, où sa gloire et celle de son invincible armée nous assuraient, nous assurent encore tant de succès, n'avait point été faite, et qu'on pût alléguer avec quelque fondement que c'est moi qui en ai combattu le projet, combien ces mêmes hommes ne se croiraient-ils pas autorisés à me dire que sans doute, par des vues secrètes et bien anti-françaises, j'ai voulu, malgré le vœu de tous les hommes éclairés, priver la république du plus magnifique établissement du monde, d'un établissement qui allait porter le coup le plus terrible à la puissance britannique dans l'Inde! Ils me re-

(1) C'est un fait certain et très-facile à vérifier, que le citoyen Magallon, consul général de la république en Egypte, d'après un grand nombre de mémoires qu'il avait envoyés, tous relatifs à une entreprise sur l'Egypte, reçut, avant mon entrée au ministère, un congé pour revenir en France. Ce n'était, ce ne pouvait être que pour donner des renseignements à l'appui de ces mémoires.

prochent aussi qu'on n'ait point, par l'envoi d'un ambassadeur à Constantinople, tenté une négociation avec la Porte, et tâché de prévenir sa déclaration de guerre. Mais si la nomination, ainsi que le départ de l'ambassadeur, eussent précédé le départ pour l'Egypte, avec quel plaisir n'eussent-ils pas dit qu'on voulait sans doute, par là révéler le secret de l'attaque, et assez tôt pour la faire échouer! Que si, au contraire, l'envoi de l'ambassadeur avait eu lieu aussitôt après, ne se fussent-ils pas empressés d'objecter alors que c'était appeler sur un négociateur français d'inévitables dangers, que d'ordonner ainsi son départ avant d'être instruits du succès de l'expédition? Ils se plaignent du refroidissement de la Suède. Mais combien ne se plaindraient-ils pas davantage, si, pour le prévenir, la république avait cédé à des demandes incompatibles avec sa dignité? car ils savent très-bien que, si quelques nuages se sont élevés entre les deux Etats, c'est parce que le gouvernement français a persisté à maintenir l'honneur d'un choix républicain que, sans doute, ils n'auraient pas voulu qu'on sacrifiât. Ils se plaignent aussi (le croirait-on!) qu'on ait confié des missions diplomatiques à des hommes très-républicains, dans l'intention, disent-ils, de se débarrasser ici de leur surveillance. Mais si on avait confié ces missions à des hommes non républicains, n'auraient-ils pas eu bien plus de raisons de se plain-

dre, et leur ferait-on l'injure de croire qu'alors ils auraient gardé le silence?

J'arrête là cette énumération, qui toutefois, plus prolongée, verrait paraître et s'anéantir à l'instant la multitude d'injures bizarres et contradictoires que l'on m'adresse. Elle suffit, je pense, pour les frapper toutes d'un discrédit absolu, en faisant connaître la déplorable logique de ceux qui se flattent, on ne sait pourquoi, de m'accabler bientôt sous leurs traits. Mais elle doit en même temps faire naître de bien douloureuses réflexions sur cette désorganisation morale, cette aberration des esprits, ce renversement d'idées, au milieu desquels on chercherait vainement la moindre étincelle de bonne foi, d'amour du vrai, de justice, d'égards pour soi, de respect pour autrui.

Et qu'on ne dise pas qu'en attribuant ici à ceux qui m'attaquent, des renseignements si versatiles au gré de leur haine, je puis m'égarer moi-même dans des conjectures hasardées. Deux articles de ce même journal, qu'il m'a fallu citer tant de fois, deux articles très-rapprochés, puisqu'ils ne sont séparés que par l'intervalle de deux jours, vont étonner peut-être ceux qui croient le plus aux contradictions des hommes. Dans le numéro 18, page 64, le journaliste soutient que ce fut Talleyrand qui fit revenir Malmesbury, lequel avait été, dit-il, congédié par Charles de La Croix. Mais ce

ne fut pas à Paris, ajoute-t-il, cela n'était plus sans doute nécessaire, mais à Lille, au centre même de nos boulevards militaires. Est-ce fortement vu?... Jamais un grand fait de conviction n'a été plus constant. S'il n'y avait pas beaucoup d'aveugles-nés, nous n'irions pas plus loin.

Je n'examinerai pas ici avec combien plus d'avantage l'auteur du journal m'aurait injurié, s'il avait pu établir que c'était Charles de La Croix (1) qui avait placé la négociation à Lille, et moi qui l'avais attirée à Paris. Cela est trop évident, mais ce n'est pas ici de quoi il s'agit. Le journaliste ne tarda pas à apprendre que ce qu'il croyait avoir été fait par moi, l'avait été très-réellement par Charles de La Croix. En effet, le 13 prairial an 5, lord Granville proposa de rentrer en négociation. Le 16 prairial, la proposition fut acceptée. Le 23 prairial, Charles de La Croix envoya des passe-ports en Angleterre, et désigna la commune de Lille. Le 29, lord Granville accepta la désignation du lieu, et annonça le choix fait par le roi d'Angleterre, de lord Malmesbury. Le 2 messidor, le Directoire consentit à ce que la négociation s'ouvrît avec ce négociateur. Le 18 messidor enfin, les confé-

(1) J'aurais voulu épargner au citoyen Charles de La Croix de le nommer dans cette déplorable discussion. Son amour pour la vérité sera, auprès de lui mon excuse.

rences commencèrent à Lille; et, à cette dernière époque, je n'étais pas encore ministre. Ce ne fut que le 28 messidor que le Directoire me nomma. Instruit sans doute de ces faits et de la difficulté d'échapper à des dates si précises, le journaliste annonce, dans le numéro 19, qu'il s'est glissé une erreur sur l'article *Malmesbury*, laquelle sera rectifiée le lendemain : elle ne le fut que le surlendemain, 21 messidor, mais d'une manière fort curieuse : on croit que le journaliste n'aura plus qu'à convenir qu'en effet son argument, ne concluant rien contre Charles de La Croix, ne peut non plus rien conclure contre moi; qu'il va en conséquence retirer cette injure trop mal combinée, en attendant l'occasion d'en produire une meilleure; point du tout : il reste avec intrépidité sur le même terrain, et ne craint pas de dire que par là il devient bien plus fort contre moi. Copions ses mots, page 83, car, loin de vouloir qu'on croie à mon assertion, je crois à peine à mes propres yeux. « Nous n'avons pas voulu dire » que Malmesbury fut envoyé d'Angleterre à Lille, » après l'élévation de l'évêque d'Autun au ministère » des relations extérieures. La chose n'est pas précisé- » ment ainsi, mais, ajoute-t-il sans hésiter, elle est » beaucoup plus concluante. »

Je serais curieux de discuter ici un instant la forme de rétractation du journaliste, qui déclare qu'il n'a

pas voulu dire, tandis qu'assurément personne ne l'obligeait de dire, s'il n'avait pas voulu; qui convient ensuite qu'en effet la chose n'est pas précisément ainsi, quand il est rigoureusement démontré par les dates qu'elle est précisément le contraire. Mais il est impossible de ne pas s'arrêter un instant sur la double conséquence du journaliste.

« Talleyrand, dit-il, a fixé à Lille les conférences » avec Malmesbury; donc il s'entendait avec l'Angle- » terre. Talleyrand n'a pas fixé à Lille les conférences » avec Malmesbury; donc il s'entendait bien davan- » tage avec elle. »

Après de tels raisonnements, de quoi pourra-t-on être surpris? paraîtra-t-il étonnant que ces mêmes hommes m'imputent à moi toutes les opérations du gouvernement, celles du ministre de la guerre, celles du ministre des finances, celles du ministre de la police; la destitution des généraux, la nomination des commissaires, la nomination des fournisseurs, etc.; en un mot, tout ce qui a été fait ou n'a point été fait dans la république et hors de la république, depuis que je suis ministre; qu'ils me demandent, à moi, pourquoi le grand-duc de Toscane n'a pas été gardé en otage, comme si moi je donnais des instructions aux généraux; qu'aguerris contre la crainte de tout reproche, par la multitude même de

leurs mensonges et de leurs contradictions, lorsqu'ils m'accusent, et si injustement, du refroidissement d'une puissance neutre, ils fassent, eux, d'incroyables efforts pour nous brouiller avec l'Espagne et la Prusse (1); que, fermant les yeux à toute évidence, ils osent affirmer que c'est moi qui ai aliéné de nous les États-Unis, lorsqu'ils savent si bien qu'au moment précis où ils impriment cet étrange reproche, des négociateurs américains arrivent en France, et qu'ils ne peuvent ignorer la part qu'il m'est permis de prendre dans cet événement, à raison du langage plein de déférence, de modération, et j'ose dire aussi de dignité, que je leur ai adressé au nom du gouvernement français, tandis que ceux qui m'attaquent aujourd'hui ne voulaient alors leur faire parvenir que des paroles dures et irritantes? Est-il étonnant qu'ils veuillent me faire rendre compte de la cession du duché de Bénévent au roi de Naples? qu'ils confondent tout, qu'ils altèrent tout, qu'ils ignorent tout, qu'ils placent les ports du Portugal dans la Méditerranée (2); qu'ils prennent le citoyen Eymar, ex-ambassadeur dans le Piémont, pour un abbé Daymar du côté droit de l'Assemblée constituante; qu'ils me supposent des relations intimes avec

(1) Voyez le journal dit *Des hommes libres*, n^os 23 et 24.

(2) Voyez les seize questions de la *Gazette de France*, 17 messidor.

tels hommes qu'ils nomment, et avec qui je n'ai même jamais eu aucune communication depuis que je suis ministre ; qu'ils prétendent que c'est moi qui ai provoqué contre le citoyen Truquel un genre de rigueur qui m'a constamment paru sans excuse : tandis que mille voix s'élèveraient au besoin, même la sienne, pour repousser de moi une aussi absurde calomnie?

Et qu'ai-je donc fait pour qu'un tel soupçon ait pu s'adresser à moi? Ma vie tout entière permet-elle de me supposer une action de ce genre? Ai-je jamais été vindicatif, persécuteur (1)? Dans tout le cours de mon ministère, peut-on me reprocher même un acte sévère? Ai-je blessé quelqu'un, même par un propos? Les citoyens associés à mes travaux ont-ils jamais reçu de moi autre chose que des témoignages de confiance et d'amitié? Ont-ils été inquiets un seul instant sur leur sort? — On a, l'année dernière, couvert les murs d'injures contre moi, dictées par la fureur; avais-je fait précédemment, ai-je fait depuis le moindre mal au jeune homme égaré qui me les adressait? Enfin, ai-je dénoncé? ai-je fait destituer? ai-je fait supprimer? Non, certainement, non; et je suis loin, sans doute, de m'en faire un mérite.

(1) J'aime à invoquer ici le témoignage des citoyens qui ont eu le droit de se plaindre de la rigueur injuste qui les a poursuivis.

Quiconque me connaît sait très-bien qu'il n'était pas plus dans mes principes que dans mon caractère d'agir autrement.

J'ai fini : je suis certain d'avoir répondu victorieusement à tous les reproches : je laisse les injures. — Je les méprisais dès le commencement de la révolution : je ne changerai point.

Du 25 messidor an 7.

P. S. Je trouve à l'instant, dans un des pamphlets dirigés contre moi, une allégation prise des papiers de M. de La Porte ; elle a été repoussée mille fois. Le fait suivant, déjà indiqué dans cette réponse, empêchera sans doute qu'elle ne reparaisse. Rien de moi n'était ni ne pouvait être dans ces papiers : mais mon nom s'y trouva cité ; cela seul motiva le décret contre moi. Le 18 fructidor an 3, lorsqu'il fut question de discuter ce décret, un représentant du peuple, dont j'ignore le nom, demanda la parole, et dit :

« A l'époque où Talleyrand-Périgord fut décrété » d'accusation, j'étais membre du comité des décrets, » et je fus chargé de rédiger l'acte d'accusation. Je de» mandai, je cherchai partout les pièces qui devaient » le motiver. Malgré tous mes efforts et toutes mes

» recherches, je n'ai pu trouver un seul renseigne-
» ment, et l'acte est encore à rédiger. Le fera qui
» pourra (1). »

Le décret fut à l'instant rapporté.

(1) Voyez le *Moniteur*, séance du 18 fructidor an 3, page 1414.

ÉVÉNEMENTS DE GIRONE.

ÉVÉNEMENTS DE GIRONE.

Don François Puig et Dorca, lieutenant de la première compagnie du ci-devant premier tercio de troupes légères auxiliaires ou miquelets de Catalogne, individu et membre de la très-illustre junte de gouvernement de cette ville de Girone, et notaire royal et public du nombre et collége de ladite ville, substitut dans la notairie publique de la même, de l'héritier de don Juan Sarriera et de Gurb, dans le temps

qu'il vécut, aussi notaire public de ladite ville, bailliage, viguerie et ses dépendances,

Certifie que devant moi s'est passé l'acte dont la teneur est comme il suit :

« Don Ferdinand VII, par la grâce de Dieu roi d'Espagne et des Indes, et en son royal nom la ville de Girone, représentée par la très-illustre junte générale, composée de celles gouvernative, militaire et économique ; de la très-illustre et loyale municipalité, des commissionnés du très-illustre chapitre de la sainte Eglise, et des très-révérends supérieurs des différents ordres, et autres personnes distinguées de la ville, convoqués dans la grande salle de la maison de ville, où assistèrent le colonel don Julian de Bolivar, lieutenant de roi de cette place, président ; et l'illustrissime don Joseph Perès de Tobia, sacristain-major, dignité et chanoine de ladite sainte Eglise, vicaire général et gouverneur de cet évêché ; l'illustre don Narcisse Coll, archevêque de Caracas ; et l'illustre don Louis Martinès, abbé de l'église collégiale de Saint-Félix de cette ville, dignité de ladite sainte Eglise ; don Jean Planella et don Julien Cufi, chanoines de la même sainte Eglise ; le docteur Joachim Llander, moine et chambriste du royal monastère de Galliganes de ladite ville ; le docteur Jean Costavella, prieur du couvent de Saint-Dominique, ordre des Frères Prê-

cheurs; le P. Antoine Balaguer, lecteur du matin, et gardien du couvent du Séraphique père et patriarche Saint François d'Assise; le Père Jacques Font, supérieur du couvent des Carmélites-Chaussés; le Père présenté Paul Villalonga, commandeur du couvent de Notre-Dame-de-la-Merci; le Père maître Calixte Ucar, prieur du couvent de Saint-Augustin; le Père Chérubin de Granollers, gardien du couvent des Pères capucins; le Père Jean des Douleurs, prieur du couvent des Carmélites-Déchaussés; le Père Antoine Carbonell, correcteur du couvent de Saint-François-de-Paule; don Ant. O'Kelly, colonel du régiment d'infanterie d'Ultonia; le lieutenant-colonel don Juan Odonoval, commandant dudit régiment; le lieutenant-colonel don Jean Molina, sergent-major de l'état-major de cette place; don Joseph-Antoine Torres et Pelliser, lieutenant-colonel et sergent-major du corps royal d'ingénieurs; don Guillaume Minati, sergent-major dudit royal corps d'ingénieurs; don Henri O'Donnel, sergent-major dudit régiment d'Ultonia; don Paul Miranda, capitaine du royal corps d'artillerie et commandant dudit dans cette place; don Louis de Plandolit, commissaire de guerre par intérim de la même; don François de Delas, baron de Vilagaya et premier regidor de la très-illustre municipalité de la présente ville; don Martin de Burgueis, regidor perpé-

tuel de la même et membre de l'illustre junte gouvernative; don Bonaventure Quintana et don Ignace Gelabert, régidors perpétuels de ladite ville ; don Ramon-Vilar, régidor perpétuel de ladite ville et membre de la junte mentionnée; don Joseph Sambola, et don Pie Pallés, députés de la commune de ladite ville; don Ant.-Garrigolas, syndic, prieur général, et don Ignace Andreu et Sans, syndic personnel du même commun; don Joseph-François de Caramany; don Narcisse de Burgueis; don Cirille de Nich; don François Puig et Dorca, lieutenant de la première compagnie du ci-devant premier tercio de troupes légères auxiliaires de Catalogne; don François Fonalleras; don Michel Germen ; Thomas Sala et Cabirol, Joseph Jonama, Pie Pou; Narcisse Dioi et François Serra; et étant absents, le colonel gradué, don Pierre O'Dally, lieutenant-colonel dudit régiment de Ultonia, qui est convalescent d'une blessure qu'il reçut dans le champ de l'honneur le vingt-deux du mois de juin dernier; don Joseph de la Valette, don Ignace Rios et don Jacques Basart, membres, le premier, de la très-illustre junte militaire, et les trois autres, de la gouvernative; dirent qu'en considération de la singulière protection qu'avait marquée le glorieux et invincible patron et martyr saint Narcisse, dans tous les temps, en faveur de cette principauté de Catalogne et particulièrement de cette ville, en la délivrant des dan-

gers auxquels elle s'est vue exposée différentes fois, principalement par l'invasion des Français dans les années mil deux cent quatre-vingt-cinq et mil six cent cinquante-trois, en renouvelant de continuels prodiges pour la sûreté de ses habitants ; considérant que la victoire qu'obtint cette ville presque démantelée contre la formidable armée française qui sortit de Barcelonne sous les ordres du général de division Duhesme, en la repoussant complétement dans les différentes attaques qu'elle fit sur divers points de cette place, le vingt juin dernier, se doit entièrement à la protection dudit patron et martyr saint Narcisse ; que la reconnaissance et la piété exigent un monument expressif et perpétuel de ce bienfait et des sentiments de tendresse et dévotion qu'il a inspirés à tous les Gironais et autres qui concoururent à la vigoureuse défense de ce jour ; que, dans les présentes et critiques circonstances dans lesquelles se trouve la patrie, pour défendre à tout prix notre sainte religion, les droits de notre souverain don Ferdinand VII, nos vies, intérêts et propriétés, de la tyrannie et oppression de Napoléon Bonaparte, empereur des Français, il est nécessaire de nommer un chef qui dirige les opérations, et soit assez puissant pour arrêter les forces de l'ennemi, et que personne, mieux que le cité patron et martyr saint Narcisse, ne peut s'acquitter

de cet auguste emploi pour la vertu que lui a communiquée le Très-Haut, et qu'il a manifestée si visiblement dans toutes les époques : ainsi, en considération de ces motifs, pour donner une preuve de la gratitude de tous les habitants de cette ville et corrégiment, et pour satisfaire le désir général, a nommé et nomme formellement au nom royal de Sa Majesté don Ferdinand VII, pour généralissime des armées de mer et de terre qui sont sous les ordres de la junte, le précité glorieux patron et martyr saint Narcisse, en le chargeant expressément de la défense de cette dite ville, corrégiment, et principautés et autres pays où arriveront ses armes, et de la liberté du précité don Ferdinand VII, auguste monarque de ces domaines, en inspirant à tous ses chefs subalternes, officiers et soldats, l'ardent zèle, valeur, et énergie nécessaires pour la défense de la religion, du roi et de la patrie, en accordant un glorieux et heureux succès à toutes leurs entreprises, et le suppliant humblement qu'il daigne agréer ladite nomination et commission qu'on lui fait avec la plus dévote confiance, et dispenser sa haute et puissante protection dans laquelle confièrent, et sur laquelle se reposèrent les ancêtres et prédécesseurs des habitants de ce pays, pour la plus grande gloire de Dieu et de son saint nom.

» Plus, vu que la junte particulière du gouverne-

ment, dans le jour 20 du mois dernier, à l'occasion que l'ennemi attaquait et donnait l'assaut à cette place, fit un vœu audit patron et martyr saint Narcisse, sous condition que, s'il délivrait la ville de ce grand danger, tous les ans, à perpétuité et le même jour, on célébrerait l'anniversaire de ce bienfait avec une messe solennelle et sermon dans la chapelle de l'église collégiale de Saint-Félix, où repose son saint corps, avec l'assistance des très-illustres chapitres ecclésiastique et séculier; et qu'en effet, par un prodige extraordinaire, on remporta une complète victoire, qui ne peut s'attribuer qu'à l'intercession du saint, vu la grande force de l'ennemi, décrète qu'elle ratifie formellement ledit vœu avec les mêmes circonstances mentionnées ci-dessus, supposé que l'on obtienne en temps opportun la confirmation apostolique; et ordonne que, dimanche prochain, 3 du courant, avec toute la solennité requise, soit notifié au même saint Narcisse le présent décret, et qu'on lui remette, en signe de reconnaissance de général en chef, les insignes et marques distinctives, savoir la ceinture, le bâton et l'épée qui se déposeront sur son sépulcre : sur quoi ladite très-illustre junte générale me requit moi, notaire soussigné, pour en dresser l'acte public, qui fut fait dans la présente ville de Girone et lieu plus haut exprimé, le premier jour du mois de juillet de l'an mil huit cent huit, étant présents

pour témoins : don Juan Perès Claras, capitaine du ci-devant premier tercio de Catalogne, et secrétaire de ladite très-illustre municipalité, et don François Ignace, Sacristan, notaire de la présente ville, appelés et invités à cette fin, et tous les requérants, que moi, notaire soussigné, certifie connaître, l'ont signé de leur propre main, à exception du susdit François Serra, qui, ne sachant pas signer, à son instance la signa pour lui un des témoins ; Julian de Bolibar président, Joseph Perès de Tobia, Narcisse Coll, Louis Martinès, Juan Planella, Julian Cufi, Fr. Joachim Llander, Fr. Juan Costavella, Fr. Antoine Balaguer, Fr. Jacques Font, Fr. Paul Villallonga, Fr. Calixte Ucar, Fr. Chérubin de Granollers, Fr. Juan de los Dolores, Fr. Antoine Carbonnel, Antoine O'Kelly, Jean O'Donoval, Juan Molina, Joseph-Antoine Torres et Pelliser, Guillaume Minali, Henri O'Donnel, Paul Miranda, Louis de Plandolit, François de Délas, Martin de Burgueis, Bonaventure Quintana, Ignace Gelabert, Raymond Vilar, Joseph Sambola, Pie Pallès, Antoine Garrigolas, Ignace Andreu, Joseph-François de Caramany, Narcis de Burgueis, Cirile de Nich, François Fonalleras, Michel Germen, Thomas Sala et Cabirol, Joseph Jonama, Pie Pou, Narcisse Dioi, Jean Perès Claras, temoin ; par moi et devant moi, François Puig et Dorca, notaire.

» Et pour qu'il conste où il conviendra, je donne la présente certification écrite d'une autre main et signée de la mienne propre, dans cette feuille de papier timbré de première classe, avec les quatre feuilles suivantes de papier timbré ordinaire, et, le même jour de sa date, je l'ai signée et y ai apposé mon sceau.

» En témoignage ✠ de la vérité,

» François Puig et Dorca, notaire. »

La fortune de Napoléon fut plus grande que celle du bienheureux patron des Catalans, et les Français s'emparèrent de la ville. Il est vrai que cette victoire leur coûta cher. (*Note de l'Éditeur.*)

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

SUR MES

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

AUX AFFAIRES DU PORTUGAL,

DEPUIS LA MORT DU ROI DON JEAN VI JUSQU'A MON ARRIVÉE EN FRANCE COMME MINISTRE PRÈS DE CETTE COUR;

PAR M. LE MARQUIS DE REZENDE,

Gentilhomme de la chambre de S. M. I. le duc de Bragance,
et ancien Ministre du Brésil à Vienne, à Paris et à Saint-Pétersbourg.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

SUR MES

NÉGOCIATIONS

RELATIVES

AUX AFFAIRES DU PORTUGAL.

Honoré de la confiance de l'empereur don Pèdre, chargé de le représenter successivement dans trois des premières cours de l'Europe, et ayant concouru, avec ses plénipotentiaires à la cour de Londres, aux démarches faites, depuis le mois d'avril 1828 jusqu'au mois d'avril 1829, auprès du gouvernement britannique, dans l'intérêt de mon souverain, de sa fille la reine dona Maria II, et du Portugal opprimé, j'ai cru qu'au

moment où s'approche enfin le dénoûment de cette trop longue crise, et où toutes les mauvaises passions semblent se donner la main pour créer des obstacles aussitôt détruits qu'élevés, il ne pouvait m'être permis de garder le silence. Ce même devoir sacré, qui m'avait déterminé à défendre une juste cause dans le temps où j'étais revêtu d'un caractère public, me prescrit aujourd'hui encore de ne pas me prévaloir de la situation privée dans laquelle je me suis volontairement placé, pour m'abstenir de rendre quelques services de plus, en aidant, par le récit exact des négociations auxquelles j'ai pris part, à présenter les faits sous leur véritable point de vue. J'aurais regret de rester seul immobile quand tout s'agite autour de moi. Et quel rôle plus utile pourrais-je m'assigner que celui de jeter quelques lumières sur une question qui fait naître à la fois tant d'inquiétudes et de sympathies?

Dans ce travail, fait avec une scrupuleuse exactitude et calqué sur des documents authentiques, dont plusieurs étaient restés inédits, j'ai cherché à réunir des éléments qui, jusqu'à ce jour, avaient été en guerre, et à concilier les principes d'éternelle justice et d'humanité avec le besoin, non moins moral, de conserver la tranquillité de la péninsule Hispano-Lusitaine et le maintien de la paix de l'Europe. Je me croirais déjà bien récompensé de mes efforts si les personnages

politiques qui figurèrent dans mon récit, avec vérité, mais avec convenance, voulaient avouer avec moi que, les circonstances ayant changé depuis le jour où nous avons eu à traiter ces affaires ensemble, leurs anciennes opinions doivent se modifier aussi, et qu'autant les événements d'alors tendaient à rendre les questions plus irritantes, autant ceux qui ont eu lieu depuis contribuent au contraire à en faciliter une équitable solution.

Les causes qui ont prolongé depuis six ans les malheurs du Portugal peuvent, selon moi, se réduire aux suivantes : l'aigreur laissée dans l'esprit des Portugais, par l'idée d'avoir été soumis, depuis l'invasion de la Péninsule par Napoléon, à un gouvernement dont le siége était placé dans une de leurs anciennes colonies ; la méfiance que le Brésil, à son tour, a conservée contre le Portugal, même après sa complète séparation ; les intérêts commerciaux de l'Angleterre, qui la poussaient à presser l'indépendance des colonies américaines, et les fausses notions conçues en Europe sur le caractère de l'empereur don Pèdre, en 1821, à l'occasion du mouvement du 26 février, qui détermina le roi à sanctionner les principes établis en Portugal le 24 août de l'année précédente, et, en 1822, lors de la déclaration d'indépendance du Brésil. Qu'on ajoute à cela les préoccupations des gouvernements de

l'Europe, au milieu de la lutte de deux partis, dont l'un, sous un faux semblant d'attachement au trône et à l'autel, mais en effet dans des vues d'ambition personnelle, ne craignait pas de fouler aux pieds ces mêmes droits qu'il prétendait défendre, et dont l'autre, pressé qu'il était d'arriver en un jour au bout d'une carrière qu'il faut quelquefois des années pour franchir, compromettait trop souvent, par de frivoles exigences ou par son dédain de toutes les nuances de lois, d'hommes et de mœurs, les intérêts bien entendus d'une sage liberté, qu'il déclarait vouloir procurer à tous les peuples, et on verra comment une question aussi simple que la question de succession à la couronne de Portugal a dû se compliquer de tant d'autres questions qui en ont trop longtemps éloigné la solution. J'apprécierai ces diverses causes de perturbation, et leur assignerai leur place et leur valeur.

Napoléon venait de terminer par la paix de Tilsitt (1) ses brillantes campagnes d'Eylau et de Friedland:

(1) Un traité secret avait été conclu à Tilsitt entre les empereurs Alexandre et Napoléon; il ne contenait pas, comme on l'a cru, des stipulations hostiles à l'Angleterre ni à l'Europe, mais l'engagement de négocier conjointement pour arriver à la paix, dont Napoléon se souciait fort peu. Une fausse copie de ce traité fut vendue à sir Robert Wilson, alors au quartier général russe; sir Robert se hâta de l'expédier en Angleterre comme authentique. Ce fut cette fausse pièce qui amena le désastre de Copenhague.

libre de ses forces au Nord, il songea à attaquer le Midi. Le traité de Fontainebleau, conclu en secret le 27 octobre 1807 avec l'Espagne, lui ouvrit les portes de la Péninsule, et, en lui frayant une voie facile jusqu'à Lisbonne, lui prépara bientôt après la conquête de l'Espagne abusée. L'Espagne, toujours avide de s'agrandir aux dépens du Portugal, avait été appelée à la dépouille du beau-fils, de la fille et des petits-fils de son souverain, et, oublieuse de l'obligation des traités comme des liens de famille, elle s'était livrée elle-même en croyant livrer les autres. Prévenu à temps par son ambassadeur en Angleterre, don Jean VI avait résolu d'envoyer au Brésil, sous le titre de connétable, son jeune fils don Pèdre, alors prince de Beira, pour sauver à la maison de Bragance cette opulente possession de l'ancienne monarchie portugaise. Mais les événements se succédaient avec la même rapidité que les idées de l'homme étonnant qui les dirigeait. L'armée de Napoléon, qui, le 17 octobre 1807, s'était mise en mouvement de Bayonne sur le Portugal, était déjà le 26 novembre à Abrantès, à vingt lieues portugaises de Lisbonne, que le conseil de don Jean VI délibérait encore. Quelques jours de plus, et il ne pouvait échapper au sort de Ferdinand. La cour n'hésita plus à transporter outre mer le siége du gouvernement, et l'armée française entrait à Lisbonne quelques

heures après que la flotte qui portait la famille royale et l'administration supérieure au Brésil avait appareillé du Tage.

La résidence de la cour de Portugal dans ses possessions du Brésil fut une véritable émancipation de cette ancienne colonie, investie à son tour de toutes les prérogatives d'une métropole. Pendant plus de onze ans de séjour qu'y fit le roi don Jean VI, les éléments d'indépendance s'y consolidèrent, et il devenait évident que, si une séparation violente avait arraché à l'Espagne la possession de ses colonies d'Amérique, une transaction nécessaire amènerait un jour le Portugal à renoncer à ses droits de suprématie sur son antique colonie du Brésil.

En même temps que d'une part croissaient les exigences du Brésil, d'autre part s'augmentaient les jalousies du Portugal. Seul de tous les Etats rentrés, par les événements de 1814, dans la jouissance de leurs anciens droits, le Portugal était privé de la présence du gouvernement national pour lequel il avait combattu. La cour et l'administration étaient à Rio-de-Janeiro; c'était Lisbonne à son tour qui était descendue au rang de province. Un mécontentement général couvait sourdement dans tous les esprits aigris, et n'attendait qu'une occasion pour éclater. L'occasion ne tarda pas à se présenter.

Au mois de mars 1820, la constitution des cortès de 1812 avait été proclamée à Madrid. Quelques mois après, la commotion se fit sentir au Portugal, et, dans l'absence de toute autorité nationale, des mesures furent prises pour la convocation des cortès, chargées aussi d'établir une constitution. Ce n'était pas d'au delà des mers qu'il était possible de modérer et de régler un pareil mouvement. Comme autrefois à Lisbonne, le roi voulait envoyer en son nom son fils don Pèdre ; c'était aussi l'avis de son conseil ; mais des intrigues de cour amenèrent bientôt un avis différent. Peu après d'ailleurs éclata à Rio-de-Janeiro, le 26 février, une insurrection en faveur de l'ordre de choses établi à Lisbonne. On s'est plu dans cette circonstance à représenter un jeune prince de vingt-deux ans comme le boute-feu de cet incendie populaire. L'époque à laquelle j'élève la voix, et l'occasion qui a dicté cet écrit, doivent donner quelque autorité à mes paroles, quand, tout en rendant justice à la constance de ses idées libérales, je crois cependant ne pouvoir lui faire honneur de cette surabondance de libéralisme. Le fait est qu'il fut complétement étranger à ce mouvement, et qu'au lieu de contribuer à l'augmenter, il sut par son courage personnel lui enlever tout ce qu'il pouvait avoir d'hostile à l'autorité régulière. S'il parut en présence du peuple assemblé, c'est sur l'ordre exprès du roi, et

s'il crut ne pas pouvoir dissimuler à son père la nécessité de faire quelques concessions, il sut aussi repousser avec fermeté les prétentions incompatibles avec les conditions essentielles de tout gouvernement monarchique. La narration authentique des faits de cette journée, écrite par le prince, et signée de lui, se trouve au surplus déposée parmi les manuscrits de la bibliothèque publique de Rio-de-Janeiro ouverte à tout le monde, et jamais un seul de ses ennemis n'a pu lui reprocher d'avoir porté atteinte à la vérité.

Ces concessions n'ayant malheureusement pu être accompagnées de mesures propres à concilier autant que possible les intérêts portugais et brésiliens, ce mouvement tout portugais, et auquel aucun homme du pays n'avait pris part, fut suivi, peu de semaines après, à l'occasion de la convocation du collége électoral, d'un autre mouvement tout brésilien et uniquement dans l'intérêt de l'indépendance nationale que menaçait le prochain départ du roi. Des garanties furent exigées et accordées au Brésil; il fut décidé que le prince y resterait avec tous les titres et les pouvoirs de régent, et le roi partit le 26 avril pour Lisbonne.

Tout le monde avait aisément prévu ce qui allait se passer au Brésil. Habitué à la présence de son gouvernement, ce pays ne pouvait se soumettre de nouveau aux inconvénients, et plus encore à l'humiliation

d'un gouvernement lointain. Les cortès de Lisbonne, au lieu de ménager cette susceptibilité, ne firent que l'irriter. La scission commencée au sein même des cortès entre les députés des deux pays s'étendit peu à peu à tous les habitants. L'imprudente mesure des cortès qui appelait don Pèdre à Lisbonne avait réuni toutes les volontés en une seule, celle de conserver le prince qu'on voulait leur enlever. Le prince se rappela alors les conseils de son père au moment de son départ. Lorsque le roi prit congé de son fils, à bord du vaisseau *le Jean VI*, il lui dit, en lui offrant comme souvenir la décoration en diamants de la Toison-d'Or : « Je » prévois que le Brésil ne tardera pas à se séparer du » Portugal, et dans ce cas je préférerais te voir mettre » à la tête de ce mouvement et prendre la couronne » pour toi, plutôt que de voir passer ce fleuron de la » couronne de Bragance entre les mains d'un aventu» rier. »

Son Altesse Royale écrivit à son père pour lui exposer en détail tout ce qui se passait; et, le 12 mai 1822, le roi répéta à son fils, dans une lettre dont il me chargea, et que j'ai montrée depuis, par son ordre, à l'empereur d'Autriche, les conseils qu'il lui avait donnés à son départ.

Les cortès, en ajoutant à leur première maladresse des actes violents d'hostilité contre le Brésil, hâtèrent

elles-mêmes une plus complète séparation, et, le 12 octobre 1822, le prince fut proclamé empereur constitutionnel du Brésil.

Cette séparation de fait avait été vivement désirée par le commerce anglais, qui, voyant les bons effets résultés pour lui de l'affranchissement des colonies anglaises du Nord, attendait de celui des opulentes colonies du Sud une augmentation immense dans l'écoulement des produits de ses manufactures, et y voyait une mine inépuisable ouverte à son industrie. L'Angleterre, toujours attentive à mettre sa puissance politique au service de sa puissance commerciale pour les accroître l'une par l'autre, commença des négociations pour donner plus de stabilité au nouvel ordre de choses en lui conférant la sanction du droit. L'Autriche, que des liens intimes de parenté attachaient à don Pèdre, et que la lettre de don Jean VI, communiquée par moi, avait convaincue de la bonne foi de l'empereur et de la bonne intelligence qui, malgré des actes officiels commandés par la position, existait en secret entre le père et le fils, se réunit à l'Angleterre pour obtenir une réconciliation patente entre les deux Etats. Sans les désordres des dernières séances de l'assemblée constituante à Rio, le Brésil n'eût pas tardé à sentir l'heureux effet de la médiation des deux puissances; mais on crut alors ce pays en proie à une

anarchie à laquelle il devait être difficile au prince de mettre de sitôt un terme, et on attendit.

Le Portugal, de son côté, ne croyait pas devoir repousser une émancipation réclamée de lui par la force des choses et appuyée par la médiation d'un allié dont la fidélité s'était surtout manifestée aux jours de la mauvaise fortune, et, dès qu'on put être rassuré sur l'existence du gouvernement régulier, sir Charles Stuart eut la mission de signer, le 29 août 1825, en qualité de plénipotentiaire portugais, l'acte formel de reconnaissance et de séparation des deux Etats.

Si, en signant ce traité, le Portugal avait la satisfaction de plaire à un ancien allié et de faire un acte équitable, il ne tarda pas à acquérir la certitude qu'il s'était en même temps attiré par là l'inimitié d'un puissant voisin. L'Espagne ne se pique pas d'empressement à s'harmoniser avec les autres Etats de l'Europe; les idées politiques y sont, pour ainsi dire, stéréotypées comme les idées administratives. Dépossédée de fait de ses immenses colonies américaines, elle cherchait à s'en consoler en prétendant du moins y maintenir sa souveraineté de droit. Avec des principes aussi fixes, il est aisé de juger du dépit que dut causer au cabinet de Madrid la docilité du cabinet de Lisbonne à se prêter aux insinuations des deux cours. Don Jean VI ni son fils don Pèdre ne purent trouver

grâce auprès du cabinet espagnol. Don Pèdre venait d'ailleurs de mériter à un autre titre encore la méfiance de cette partie de sa famille.

L'armée française était venue, en 1823, renverser la contitution d'Espagne et rendre à Ferdinand la plénitude de son autorité; le 31 mai de la même année, l'infant don Miguel, d'accord avec sa mère, avait prémédité, à cet exemple, le renversement de la constitution portugaise, et la déposition du roi son père devait assurer à la fois et le succès et l'impunité de l'attentat. Don Jean VI, averti du danger qui le menaçait, se rappela que déjà une première fois, en 1806, la reine son épouse, sœur de Ferdinand, avait préparé aussi sa déposition en s'attribuant la régence; et, reconnaissant dans le complot de don Miguel l'ascendant de sa mère, il se mit à l'instant même à la tête des révoltés, et renversa la constitution pour ne pas être renversé avec elle. En annonçant la suppression de la Charte de 1822, « pour éviter, disait-il, les maux de l'invasion » étrangère joints à ceux qui ont déjà frappé le pays, » le roi promit, il est vrai, de proposer incessamment les bases d'une nouvelle constitution; mais le parti qui avait mis don Miguel en mouvement espérait bien rendre inutiles ces promesses solennelles faites par un roi honnête homme pour satisfaire aux cris de sa conscience.

Toutes les institutions constitutionnelles surgies à la suite des mouvements de 1820 étaient désormais détruites dans le midi de l'Europe, lorsqu'on apprit tout à coup que l'empereur don Pèdre venait enfin de promulguer à Rio-de-Janeiro, le 11 décembre 1823, la constitution qu'il avait promise au Brésil.

Tandis que don Pèdre se conformait ainsi aux vœux des Brésiliens, don Jean VI, qui, le jour même de la dissolution des cortès, le 13 juin 1823, avait pris l'engagement de donner une constitution, se voyait arrêté dans l'accomplissement de ses promesses par un parti qui, au sein de sa famille et presque sous ses yeux, voulut l'épouvanter par un grand crime : l'assassinat du marquis de Loulé, regardé comme un lien entre le roi et les constitutionnels, ensanglanta les derniers jours du mois de février de 1824 et disposa les esprits à une tentative plus hardie. La reine, qui, deux fois déjà, avait essayé d'usurper l'autorité royale en faisant déposer le roi, conçut une troisième fois ce criminel projet, et, se servant comme instrument de l'infant don Miguel, elle fit cerner le roi dans son palais, dans la journée du 30 avril. La fermeté du corps diplomatique et le courage personnel du baron Hyde de Neuville, ambassadeur de France, déjouèrent ces coupables trames. Tout le monde se rappelle encore avec admiration, en Portugal, ces fières paroles de

M. Hyde de Neuville aux conjurés armés qui voulaient l'empêcher de pénétrer jusqu'au roi sans un ordre signé de l'infant : « L'infant n'est qu'un sujet, et nous » ne connaissons ici que le roi; vous qui osez méconnaître votre légitime souverain, le seul chef de qui » vous ayez à recevoir des ordres, songez bien à ce » que vous faites : on pardonne aux fils de rois qui s'égarent; mais on pend leurs complices. »

L'infant, mandé près de son père, à bord du *Windsor-Castle*, reçut les réprimandes qu'il méritait. La procédure fut étouffée; et, embarqué le 13 mai à bord d'une frégate portugaise, don Miguel partit pour la France, et arriva le 14 juin à Paris. Mal accueilli par le roi Louis XVIII, ainsi que par M. de Villèle, auquel il avait présenté une espèce de Mémoire justificatif d'une conduite que rien ne saurait justifier, l'infant, malgré les ordres de son père, voulut aller fixer son séjour ailleurs. Des passe-ports lui ayant été refusés par l'ambassadeur portugais, M. de Brito, par l'ambassadeur d'Autriche et par le ministre des affaires étrangères de France, il parvint à les obtenir de la complaisance du bon bailli de Ferrette, pour Carlsruhe. De Carlsrhue il alla à Munich; et ce ne fut qu'à Munich que le ministre d'Autriche fut autorisé à le laisser se diriger vers Vienne, où il arriva dans les derniers jours de novembre 1824.

Déconcertés par cet exil inattendu, les principaux membres du parti qui avait appuyé don Miguel furent forcés d'ajourner leur plan. Ils fondaient encore leurs espérances sur les dispositions du traité de séparation entre le Brésil et le Portugal, comptant trouver dans l'abandon d'une couronne fait à don Pèdre le moyen d'en assurer une autre à don Miguel. Des paroles de consolation leur avaient sans doute été portées par des amis à l'étranger. Je me rappelle qu'un diplomate du Nord, fort connu par le crédit dont il avait joui autrefois sur la camarilla espagnole, mais qui n'est pas le seul diplomate du Nord dont le langage soit plutôt celui de ses passions que celui de sa cour, émettant cette idée devant le prince de Metternich, celui-ci lui répondit : « Le Portugal n'est pas » l'empire des Incas, où les frères cadets succédaient à » leurs frères aînés, au préjudice des enfants de ceux-» ci. Don Pèdre a une fille, et don Miguel n'a, par » conséquent, aucune prétention à mettre en avant. » Le diplomate n'eut rien à répliquer à ces notions historiques. Les amis de don Miguel ne cessèrent pas pour cela d'espérer. Mais cette ancre de salut ne tarda pas à échapper de leurs mains, car ils apprirent qu'à la ratification du traité de séparation du 29 août 1825 avait été annexé un édit perpétuel du roi don Jean, daté du même jour, par lequel l'empereur don

Pèdre était désigné comme l'*héritier et successeur légitime des couronnes des deux royaumes.*

Ils n'étaient pas encore revenus de leur désappointement, lorsque tout à coup, le 4 mars 1826, le roi don Jean se trouve atteint d'une grave indisposition. Le mal fait des progrès si rapides que, dès le 6 mars, il sent sa fin approcher, et nomme une régence, à la tête de laquelle il place l'infante Isabelle, sa fille, pour y rester « jusqu'à ce que, disait-il, l'héritier légitime de ma couronne ait donné des ordres à cet » égard. »

Ici commence une nouvelle série de faits dignes de toute l'attention publique. Des deux fils du roi don Jean VI, l'aîné, l'héritier légitime de la couronne, était au delà des mers; l'autre, exilé d'un pays qu'il avait plusieurs fois essayé de jeter dans les désordres de l'anarchie, pouvait apprendre à Vienne, au sein d'une famille auguste, aussi respectable par son haut rang que par tant de vertus privées, tout ce qu'avait de repoussant dans nos mœurs modernes le spectacle d'un fils en guerre avec son père, d'une famille en guerre avec elle-même. Le lendemain de son arrivée à Vienne, étant invité par l'empereur d'Autriche à un dîner de famille, en l'honneur du mariage de l'archiduc François, et auquel se trouvait le feu roi de Bavière, don Miguel voulut, sur la fin du repas, prendre

la parole pour justifier sa conduite envers son père. L'empereur l'interrompit en lui disant : « Il n'est rien » qui puisse excuser votre conduite ; ce que je puis » faire de mieux, c'est de ne pas vous permettre de » continuer votre discours, et de vous conseiller, » comme un vieux parent, de profiter des exemples » que vous fournit la famille dans laquelle vous allez » vivre. Si je suis aimé d'elle, c'est que j'en suis res- » pecté. »

J'étais à cette époque ministre de S. M. I. l'empereur du Brésil, près la cour de Vienne.

Le 19 mars, M. le marquis, aujourd'hui duc de Caraman, ambassadeur de France à Vienne, vint me faire une visite dont le seul but était de me manifester son regret bien prononcé qu'on n'eût pas fait succéder au traité d'indépendance du Brésil un acte tendant à régler la succession sur la base de l'impossibilité où se trouvait don Pèdre, devenu roi de Portugal, de venir administrer ce royaume en personne, et de pouvoir gouverner le Brésil. A peine le marquis de Caraman était-il sorti, me laissant assez inquiet des motifs qui pouvaient expliquer ce grand intérêt, qu'un autre de mes collègues entre, beaucoup plus effrayé, et me parle sur la même question, dans le même sens. Cette seconde visite ne me laissa pas le moindre doute qu'il ne fût arrivé un événement jusqu'alors inconnu pour

moi, et qui donnait lieu à ces observations. La visite d'un troisième collègue me dévoila ce mystère. J'appris de lui que M. de Caraman venait de recevoir la nouvelle de la mort du roi don Jean VI. Trouvant assez étrange que ni M. de Caraman, ni le gouvernement près duquel j'étais accrédité par le prince héritier de la couronne du Portugal, ne me fissent part d'un événement aussi important, je ne tardai pas un instant à me rendre auprès du prince de Metternich, qui, en me prévenant que ce n'était pas la nouvelle de la mort du roi don Jean VI, mais celle de son danger imminent qu'on avait reçue, m'assura qu'aussitôt qu'il aurait la nouvelle du décès qu'on attendait à chaque instant, il me la communiquerait sans délai, et se concerterait avec moi sur les mesures à prendre dans l'intérêt de mon souverain. Effectivement, le 24 mars, une dépêche relative à cet événement parvint au prince, qui s'empressa de me prévenir, et je me rendis auprès de lui. J'y trouvai le prince d'Hartzfeld, ministre de Prusse. « Nous vivons de principes, » nous dit le prince de Metternich, et, d'après les » nôtres, c'est M. le marquis de Rezende que nous » reconnaissons aujourd'hui comme le représentant » du souverain légitime des deux États indépendants » qui formaient l'ancienne monarchie portugaise. Je » crois qu'il est aussi impossible que son maître re-

» vienne en Portugal, qu'il est impraticable qu'il » puisse y exercer de si loin sa souveraineté. A sa » place, je ne trouverais rien de mieux à faire que de » céder mes droits sur le Portugal à la princesse Ma- » ria da Gloria, en lui donnant pour époux l'infant » don Miguel; il n'y a que cela à faire; avec cela » tout est dit, toutes les indications sont remplies. » Se tournant ensuite vers le prince d'Hartzfeld, il lui dit : « Prince, écrivez à Berlin que, malgré tous les » événements, je suis calme; n'oubliez pas de mettre » l'expression *Nous vivons de principes*, dont je viens » de me servir. La cour de France juge cette ques- » tion tout à fait comme nous. L'Espagne, d'après la » conversation que le duc de Villa-Hermosa, son am- » bassadeur à Paris, a eue avec M. de Villèle, et les » déclarations qu'il a faites au nom du duc de l'Infan- » tado, ne s'écarte pas de notre système. Enfin je » trouve que nous sommes placés ici dans une position » centrale, et que la présence de l'infant nous rend » d'autant plus propres à traiter cette affaire et ses » conséquences avec les ministres des quatre puis- » sances. »

Le prince de Metternich pensait avec raison que c'eût été porter un coup dangereux à la légitimité que de supposer qu'une seule fois les lois en pussent être interverties au profit d'un membre cadet de la

famille. Les autres puissances ne tardèrent pas, comme on va le voir, à se rendre à cette opinion ; mais la nomination de l'infante Isabelle à la régence avait piqué vivement la cour d'Espagne, et le cabinet français désirait aussi bien que celui de Madrid y voir appeler la reine Charlotte, ou du moins, à son défaut, l'infant don Miguel dont l'Espagne demandait le prompt retour en Portugal. Je ne sais si M. d'Acosta, ministre d'Espagne à Vienne, avait reçu mission de sa cour, ou de la camarilla dont il était un des adeptes, de faire des ouvertures à ce sujet d'abord au prince de Metternich et ensuite à moi-même, ou si ses opinions politiques seules lui avaient inspiré cette idée ; mais il vint alors, pour la première fois, me faire une visite. Il me parla de l'illégalité qu'il prétendait trouver dans le décret de la régence, qui appartenait, selon lui, à la reine Charlotte, mère de don Pèdre, et glissa même quelques mots à travers lesquels j'aperçus nettement sa répugnance à reconnaître les droits de don Pèdre. Cette argumentation me fit sourire, et je ne crus pas devoir entamer une discussion avec un ministre qui, par une étrange bizarrerie dont je n'eus pas la curiosité de lui demander l'explication, ne reconnaissait aucune des deux couronnes de don Pèdre, tout en alléguant sa possession de l'une pour l'éloigner de l'autre.

M. le prince de Metternich n'avait pas été plus sensible que moi à l'argumentation de M. d'Acosta. Ce dernier insistant pour qu'on pressât au moins le départ de don Miguel, le chancelier de cour et d'État chercha à lui faire comprendre la convenance d'attendre avant tout les ordres que ne pouvait manquer d'envoyer incessamment du Brésil l'empereur don Pèdre. « Alors, mon prince, lui dit d'Acosta, il faut » convenir que l'Autriche retient l'infant don Miguel » comme prisonnier. » A cette observation si ingénue, M. de Metternich ne put s'empêcher de sourire à son tour et lui répondit : « Si votre incompétence à bien » apprécier les nuances de la langue française n'était » pas si notoire ici, je sais bien la réponse que je de» vrais vous donner ; mais restons-en là, nous ne nous » comprendrions plus. »

Quelque excentrique que fût l'opinion de M. d'Acosta, et malgré la confiance que m'inspirait la conduite du cabinet de Vienne envers mon souverain, je conçus le projet d'une note propre à me rassurer complétement ; j'allai donc chez le prince de Metternich, et lui soumis le libellé de cette note tendant à faire reconnaître d'une manière plus solennelle les droits de mon souverain et ceux de la régence, décrétée par le roi don Jean VI, en appuyant ces droits, en opposition aux prétentions mises en avant par le ministre

d'Acosta, sur une loi publiée par le roi Pierre II, le 23 novembre 1670, relative aux régences de Portugal. Le prince de Metternich me répondit alors : « Une » déclaration de la reconnaissance de la souveraineté » d'un successeur légitime étant un acte tout à fait » nouveau dans la diplomatie, pourrait faire croire » qu'il y a quelques doutes, qui n'existent pas, sur la » succession de droit et de fait de votre maître à la » couronne de Portugal. Vous n'avez qu'à vous inti- » tuler, et nous n'avons qu'à vous appeler, dès ce » moment, l'envoyé extraordinaire et ministre pléni- » potentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale très- » fidèle ; et voilà tout. » Nous convînmes ensuite que M. le baron de Villa-Secca, qui avait jusqu'alors rempli les fonctions de ministre de don Jean VI, continuerait, selon la pratique généralement suivie, à exercer les fonctions de représentant de la couronne de Portugal au nom du roi don Pèdre, jusqu'à l'arrivée de nouvelles lettres de créance.

Le prince de Metternich, d'accord aussi avec moi sur la légalité du décret du 6 mars, me promit d'écrire, comme en effet il écrivit dès le lendemain, à toutes les légations autrichiennes à l'étranger, une circulaire dans laquelle il leur annonçait que Sa Majesté Impériale et Royale apostolique reconnaissait les droits de l'empereur don Pèdre au trône de Por-

tugal et la légalité de la régence établie provisoirement par don Jean VI quelques jours avant sa mort.

Cette circulaire fut, pour me servir de l'expression de M. Canning, le flambeau qui éclaira et guida les opinions de tous les cabinets sur cette affaire, et arrêta les désordres qu'une indécision de la part des puissances aurait pu amener en Portugal.

En même temps qu'un courrier de cabinet apportait au prince de Metternich les dépêches portugaises, un courrier, moins ostensible, apportait de Paris à M. de Mello, chambellan de l'infant don Miguel, des lettres dans lesquelles on insistait pour que, soit avec le consentement, soit contre l'avis de l'Autriche, il se rendît immédiatement en Portugal pour y prendre la couronne. Le gouvernement d'Autriche, informé de ces intrigues, fit sortir le courrier de ses Etats, et manifesta hautement sa désapprobation de toutes ces menées.

Dès que j'eus appris que l'infant recevait, je me fis un devoir d'aller lui offrir mes compliments de condoléance; il me pria de présenter de sa part à l'empereur ses respectueux hommages, comme son fidèle sujet, en attendant l'expédition d'une lettre qu'il allait lui écrire, et qu'il lui adressa effectivement le 6 avril, en lui répétant les mêmes soumissions. Sa lettre, qui me fut remise, avait pour suscription : « A Sa Majesté très-» fidèle le roi, mon auguste frère et seigneur. »

L'infant écrivit le même jour, 6 avril, en ces termes, à S. A. R. l'infante dona Isabella-Maria :

Vienne, 6 avril 1826.

» Ma chère sœur,

» Accablé du plus profond chagrin, par suite de l'irréparable et affligeante perte que nous venons d'éprouver, je n'ai d'autre désir que de voir maintenir dans notre patrie la tranquillité dont elle a tant besoin, et le respect inviolable qu'on doit aux volontés souveraines de notre bien-aimé père et seigneur qu'il a plu à Dieu d'appeler vers lui; et, quoique je sois intimement convaincu de la fidélité éprouvée et sans tache que la nation portugaise, pleine de droiture et d'honneur, a de tout temps consacrée à ses souverains paternels et légitimes, j'ai pourtant réfléchi *que quelques personnes malintentionnées, ayant des vues sinistres et répréhensibles, pourraient chercher à exciter dans le royaume des troubles déloyaux et criminels, en se servant peut-être de mon nom, pour mieux déguiser leurs pernicieux desseins.*

» C'est pourquoi, vu l'éloignement où je me trouve

du Portugal, j'ai pensé qu'il serait non-seulement convenable, mais même absolument nécessaire de faire savoir de la seule manière qui est à ma disposition, que, bien loin d'autoriser directement ou indirectement des machinations séditieuses quelconques tendant à troubler la tranquillité publique dans notre patrie, je déclare, au contraire, de la manière la plus positive, que personne plus que moi ne respecte les volontés dernières et souveraines de notre auguste et très-regretté père et seigneur, et que par la même raison je ne cesserai de regarder avec désapprobation et déplaisir tout ce qui ne sera pas fait en entière conformité avec les dispositions du décret du 6 mars de la présente année, par lequel Sa Majesté Impériale et Royale, que Dieu ait en sa sainte gloire, a daigné avec tant de sagesse pourvoir à l'administration publique, en créant un conseil de gouvernement pour régir ces royaumes, jusqu'à ce que *l'héritier et successeur légitime, notre très-cher frère et seigneur, l'empereur du Brésil*, ait pris à cet égard les mesures que sa haute sagesse lui aura dictées.

» Je vous engage donc, ma chère sœur, dans le cas peu probable où quelque individu aurait la témérité et l'audace d'abuser de mon nom pour masquer des projets subversifs du bon ordre, et de l'existence légale du conseil de gouvernement établi par celui qui avait le droit

incontestable de l'instituer, à faire publier et déclarer en temps et lieu convenables, et de la manière que vous jugerez à propos, conformément à cette présente lettre, les sentiments qu'elle renferme, qui partent spontanément de mon cœur, et sont inspirés par la fidélité et le respect dû à la mémoire et aux dernières volontés de notre bien-aimé père et seigneur.

» Je prie Dieu, ma chère sœur, de vous avoir en sa garde pendant de longues années, ainsi que le souhaite votre frère le plus affectueux et affligé d'être séparé de vous.

» MIGUEL. »

S. A. R. l'infante Isabella lui ayant répondu le 11 mai, il lui écrivit, en date du 12 juin, une seconde lettre dans laquelle on lit :

« La première et la plus précieuse récompense, disait-il, des sentiments gravés dans mon cœur, et exprimés dans la lettre que je vous ai écrite le 6 avril, est, sans contredit, l'approbation que vous leur avez donnée dans votre lettre (du 11 mai), et je regarde comme un très-grand bonheur d'avoir, en les manifestant d'une manière aussi authentique et aussi franche, contribué au maintien de la tranquillité publique dans ces royaumes, objet principal que j'avais en vue en l'écrivant;

c'est pourquoi je vous remercie beaucoup, ma chère sœur, de la résolution que vous avez si sagement prise de la faire publier sur-le-champ; car je tiens à cœur que toute la nation sache que la qualité dont je m'enorgueillis le plus, c'est d'être fils obéissant, *sujet* fidèle et bon Portugais.

» Quant à vos sentiments particuliers, ma chère sœur, personne, mieux que moi, ne sait les apprécier; et connaissant combien vous êtes exempte d'ambition, écueil sur lequel tant de caractères vertueux ont failli échouer, je conçois aisément combien vous vous êtes fait violence en consentant à remplir les devoirs épineux dont la suprême et dernière volonté de notre auguste père et seigneur vous a chargée, *en attendant que le successeur légitime de la couronne ait pris les mesures qu'en qualité de souverain, il lui appartient de prescrire, et auxquelles nous devons tous nous soumettre.* »

La princesse Marie-Thérèse et l'infante Marie-Françoise, toutes deux sœurs de l'empereur, mais devenues princesses espagnoles, et qui se vantent d'avoir toujours méconnu les droits de don Pèdre, lui écrivirent aussi d'Aranjuez, en date du 4 et du 9 mai 1826, deux lettres que nous avons sous les yeux, pour le féliciter sur son avénement au trône de Portugal.

Chacun de nous attendait avec anxiété ce que l'em-

pereur don Pèdre allait décider sur les affaires de Portugal. Afin d'être plus à portée des nouvelles, et de pouvoir, en cas de difficultés sérieuses, m'entendre avec mes collègues, je me décidai à partir pour Londres.

L'infant don Miguel, désireux de mieux témoigner à son frère sa parfaite soumission à tous ses ordres, me pria à mon départ de me charger d'une nouvelle lettre pour lui, et de l'expédier par le premier bâtiment qui ferait voile d'Angleterre. Cette lettre était, comme celle du 6 avril, une reconnaissance formelle des droits de son frère. Je la rapporte ici textuellement.

« Vienne, 12 mai 1826.

« Sire,

» Le voyage que le ministre de V. M. I. et R. près cette cour se dispose à faire à Londres m'offre l'occasion, que je saisis avec plaisir, de témoigner de nouveau à V. M. l'assurance des protestations inviolables et sincères d'obéissance, de respect et d'attachement exprimées dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 6 du mois dernier, à laquelle je me rapporte, en renouvelant maintenant l'expression des

sentiments purs de loyauté que j'éprouve envers l'auguste personne de V. M., *que je regarde comme mon seul souverain légitime*, et que la Providence, en nous privant tous deux d'un père si justement regretté par nous, a daigné me conserver généreusement pour adoucir ainsi la douleur qui m'accable.

» Je continue à résider ici en employant mon temps le plus utilement qu'il m'est possible, jouissant de l'affection vraiment paternelle avec laquelle LL. MM. II. daignent me traiter, et dont je chercherai constamment à me rendre digne, ainsi que de l'approbation de V. M. I. et R., que j'ambitionnne par-dessus tout, etc., etc.

» De V. M. I. et R. le plus fidèle sujet et très-affectionné et reconnaissant frère.

» L'infant DON MIGUEL. »

Cependant la nouvelle de la mort de don Jean VI et de l'accession de don Pèdre à la couronne de Portugal était arrivée le 26 avril à Rio, par l'intermédiaire de M. d'Aguiar, chargé d'affaires du Brésil à Lisbonne. La régence avait tardé plus longtemps à expédier de son côté les nouvelles officielles de ce qui se passait; car la reine, quoique retirée au palais de

Queluz, et n'ayant l'air de prendre aucune part essentielle aux affaires, avait encore conservé un reste d'influence, et le ministre des affaires étrangères, comte de Porto-Santo, chambellan de cette princesse, ancien ambassadeur fort agréable à la cour d'Espagne, et qui, dans le temps, avait été le plénipotentiaire secret de la junte de la Foi, près la cour de France et le congrès de Vérone, celui enfin qui, avec les deux princesses portugaises d'Espagne et la comtesse de Porto-Santo, avait été la principale cause de la guerre faite à la constitution espagnole par la France, appuyait en secret toutes les menées de la reine. Il avait fallu que l'ambassadeur d'Angleterre se rendît près de l'infante pour décider la proclamation du nouveau roi, le 27 mars. Une députation, composée de personnes des trois ordres de l'Etat, était partie le même jour, chargée de présenter au nouveau roi les serments de foi et hommage, au nom de la nation portugaise; mais tout était terminé quand elle arriva : l'empereur avait confirmé la régence nommée par son père, donné une charte modelée sur celles de France et d'Angleterre, et enfin abdiqué la couronne de Portugal en faveur de sa fille, sous la condition qu'elle régirait le Portugal d'après la constitution qu'il venait de donner, et qu'elle ne quitterait le Brésil que quand cette constitution aurait été jurée, les fiançailles, qu'il déclarait avoir

l'intention de lui faire contracter avec don Miguel, terminées, et le mariage conclu.

La situation dans laquelle était placé don Pèdre, comme empereur du Brésil, au moment de son accession à la couronne portugaise, l'engagea à consulter son conseil, qui établit les questions suivantes, sur la base de la conservation de la couronne brésilienne et de son séjour dans l'empire :

1° L'empereur don Pèdre doit-il conserver pour lui la couronne de Portugal?

2° Doit-il abandonner tous ses droits pour lui et ses enfants?

3° Doit-il accepter, en abdiquant sur-le-champ en faveur d'un de ses enfants?

Sur la première question, le conseil fut d'avis que, conformément à ce qu'a dit depuis l'empereur dans son manifeste, les relations d'amitié si heureusement établies entre les deux pays, par suite d'une séparation, auraient pu être compromises par cette réunion fortuite de deux couronnes sur la même tête.

Sur la seconde, qui supposait la renonciation de l'empereur pour lui et ses descendants, cette solution s'opposait aux principes de l'hérédité royale, qui ne confèrent pas aux pères le droit de renoncer pour leurs enfants, puisque ce n'est pas du père, mais du

chef de la dynastie, que les enfants tiennent leurs droits.

Ce fut à la troisième question que l'on s'arrêta.

Cette première solution une fois donnée, restait une autre question à examiner : quel était celui des enfants de l'empereur en faveur duquel il devait abdiquer ? Ses conseillers, parmi lesquels se trouvaient des jurisconsultes très-versés dans l'histoire portugaise, se rappelant que les cortès de 1642 avaient été d'avis que, si un roi de Portugal venait à posséder deux couronnes, il devait laisser à son fils aîné la plus considérable et l'autre au plus jeune, et ayant présent à l'esprit l'exemple de Charles III, roi d'Espagne, qui, en partant de Naples avec son fils aîné pour l'Espagne, avait abdiqué la couronne de Naples en faveur de son fils cadet, conseillèrent à l'empereur de réserver l'empire du Brésil pour lui et son fils aîné, et d'abdiquer la couronne de Portugal en faveur du second de ses enfants, la princesse dona Maria da Gloria. Don Pèdre se rendit à cet avis, qui, à l'époque où il fut donné, était sans contredit le meilleur à suivre.

Si l'enfant en faveur duquel l'empereur avait décidé d'abdiquer eût été majeur, il aurait pu et peut-être dû s'arrêter là. Mais l'âge de dona Maria supposait une longue minorité, situation toujours fâcheuse pour les empires, et cela dans un pays où les discussions po-

litiques s'étaient fait sentir jusque dans le sein de la famille royale. Pour donner un appui à l'acte d'abdication, il était donc nécessaire de le consolider par un système arrêté de gouvernement. Le système antique des cortès de Lamégo, tombé depuis longtemps en désuétude, ne pouvait être renouvelé dans sa force primitive, sans exposer le pays à des désordres que tous ceux qui connaissaient le pays étaient en état de prévoir, et qu'on a vus se reproduire, en effet, lorsque plus tard l'infant don Miguel a voulu illégalement en ressusciter l'ombre à son profit.

En 1820, don Pèdre avait assisté à plusieurs conseils dans lesquels avaient été discutés devant son père des propositions adressées à ce souverain par des hommes éclairés et dévoués à sa personne, et tendant à lui faire publier une constitution semblable à celles que plusieurs souverains de l'Europe avaient jugé convenable d'adopter après le congrès de Vienne. Ces propositions avaient été acceptées alors, et le roi leur avait donné suite dans un conseil auquel assistait le marquis d'Alegrete, mon frère. A la séance d'une junte qu'il avait été chargé de présider, la question de l'offre d'une charte avait été arrêtée. La rédaction était convenue, et un ministre du roi l'avait portée par son ordre à l'imprimerie royale pour être publiée le lendemain. Mais l'influence d'un homme sans talents avait fait

ajourner, on ne sait comment, l'exécution d'une mesure dont les événements du surlendemain prouvèrent l'opportunité. En effet, la nouvelle des mouvements survenus dans la Péninsule étant arrivée à Rio, il y eut une insurrection populaire; et pour avoir tardé d'un jour, au lieu de conserver ses droits souverains en conférant une charte, le roi se vit obligé de prêter serment à une constitution qui lui était imposée sans exister encore, et que promettaient de faire les cortès de Lisbonne. Un tel événement avait laissé des traces ineffaçables dans l'esprit de l'empereur. Il n'ignorait pas non plus à combien de reprises différentes le roi son père avait renouvelé la promesse de donner des institutions au Portugal. Il savait que le roi don Jean VI, par sa proclamation du 31 mai 1823, à Villa-Franca, avait promis, en supprimant la charte de 1822, de proposer incessamment les bases d'une nouvelle constitution; que cet engagement avait été renouvelé le 3 juin de la même année, lorsque le roi déclara, après la dissolution des cortès, que, libre désormais sur le trône de ses prédécesseurs, il allait donner une constitution; que, dans le décret du 18 juin 1823, le même prince, après avoir rappelé les défauts de la constitution qui venait d'être renversée, et reconnaissant cependant aussi que l'ancienne loi fondamentale ne pouvait plus répondre à ses vues, à moins de la confor-

mer à l'état actuel de la civilisation, avait créé une junte de quatorze membres, pour préparer un projet de loi fondamentale, qui devait être rédigé et promulgué aussitôt que possible; qu'enfin, le 18 mars 1824, cinq jours après le départ de l'infant pour la France, une junte spéciale avait été chargée de préparer le projet d'une loi fondamentale, accommodée, disait le décret, à la forme des autres gouvernements représentatifs. En présence d'une volonté aussi persévérante, manifestée par son père dans tant de circonstances diverses, et à des époques si éloignées, sans qu'une faction lui eût jamais permis de la mettre à exécution, l'empereur se décida à donner une constitution modelée sur les constitutions anglaises et la charte française, et dans laquelle sont virtuellement confirmés les principes fondamentaux de l'ancien gouvernement portugais.

La constitution et la cession furent remises aux mains de sir Charles Stuart, que l'empereur chargea de les porter à Lisbonne. Trois bâtiments apportèrent en Europe la nouvelle de ce qui venait de se passer à Rio : la corvette *la Lealdade*, à bord de laquelle partait sir Charles Stuart, un bâtiment faisant voile pour la France, et un autre pour l'Angleterre.

Ce fut en France qu'on apprit d'abord en vingt et quelques jours ce qui s'était passé à Rio depuis le

26 avril ; une dépêche télégraphique de Brest en fit part au cabinet des Tuileries. Le ministère se contenta de faire connaître l'abdication de don Pèdre, sans dire en faveur de qui elle avait été faite, et se tut sur la charte constitutionnelle qui avait précédé l'abdication. La nouvelle ainsi mutilée fut communiquée à M. Pedro de Mello Breyner, ministre de Portugal, qui l'expédia en cet état à Lisbonne, où le comte de Barbacena, alors ministre de la guerre et aujourd'hui chef-d'état-major de don Miguel, ajoutant une inexactitude de plus à toutes celles qui avaient été commises, présenta, dans une lettre adressée au gouverneur de Lisbonne, l'abdication comme faite en faveur de don Miguel. Le gouverneur des armes, général Lobo, la communiqua à son tour aux troupes, qui accueillirent fort mal cette nouvelle, de laquelle il faillit résulter de graves malheurs. Ce qu'il y eut d'étrange dans cette affaire, c'est que l'infante régente, qui était alors aux eaux de Caldas, à quatorze lieues de Lisbonne, fut la seule à laquelle on ne s'empressa pas de faire part de ce qu'on savait, ou de ce qu'on imaginait ; elle n'en fut instruite que trois jours après.

La corvette *la Léaldade*, qui apportait sir Charles Stuart et la charte, n'entra dans les eaux du Tage que le 2 juillet. Le 8, sir Charles alla porter à l'infante les dépêches dont il était chargé. Elle fit immédiatement

réunir en conseil ses collègues de la régence et ses ministres, pour s'entendre avec eux sur l'exécution de ses ordres. Les uns et les autres furent presque unanimement d'avis qu'elle devait surseoir à leur exécution. Elle passa outre à leurs conseils, et le 11 juillet elle fit publier le décret confirmatif de la régence. Le 20, un décret ordonna aux Portugais résidant à l'intérieur et à l'étranger de prêter serment à la charte; le 23, la charte fut promulguée, et le 1er août les ministres reçurent leur démission.

Dans l'intervalle entre ce jour et le 3 août, où les nouveaux ministres entrèrent en fonctions, parut une proclamation dans laquelle l'infante se déclara investie elle seule des pouvoirs de la régence. Bien que le motif apparent de cette mesure fût tiré d'un article de la constitution de 1826, qui, pour le dire en passant, n'était pas applicable à l'occasion, et donna lieu à des réclamations de la part de quelques diplomates, le motif réel, et tel qu'il a été communiqué très-confidentiellement au roi don Pèdre par l'infante, fut tout autre. L'infante ayant reconnu, par ce qui s'était passé au conseil convoqué après l'arrivée de sir Charles Stuart, et par la conduite subséquente de ses collègues de la régence et des ministres, que toutes ces personnes, à l'exception d'une seule, éloignée par son âge de l'activité des affaires, étaient opposées non-seule-

ment aux institutions données par don Pèdre, mais aussi à ses droits légitimes, pensa qu'en présence d'une telle crise et à deux mille lieues de celui auquel elle avait à rendre compte de l'usage du pouvoir, il ne lui restait d'autre moyen que d'annuler l'activité de ses collègues, en assumant sur elle toute la responsabilité. Les difficultés de la situation de l'infante avaient été prévues par l'empereur son frère, et quelques jours après son acte d'autorité, elle reçut de lui un décret dont elle crut inutile de se prévaloir, la chose étant faite, et par lequel l'empereur l'investissait elle seule des fonctions de régente, en bornant les membres du conseil à la voix consultative.

Ces décrets me parvinrent à Londres, ainsi que ceux que l'empereur me chargea de remettre à M. le baron de Villa-Secca, l'autorisant à recevoir le serment que l'infant don Miguel devait prêter à la constitution portugaise, et à intervenir comme procureur dans l'acte de fiançailles de la jeune reine avec l'infant don Miguel.

Si, à la lecture de la proclamation dans laquelle l'infante déclarait prendre le titre de régente, je ne fis aucune observation, c'est que, bien qu'au premier moment j'eusse manifesté hautement ma désapprobation de cet acte, j'en vis bientôt la convenance dès que j'eus été informé des circonstances qui avaient décidé l'infante à prendre ce titre.

Mon collègue le vicomte d'Itabayana étant fort malade, je reçus, le 9, une lettre d'invitation de M. Canning, pour me rendre le lendemain à Brighton. M. Canning me dit alors : « Je sais que vous êtes chargé des » décrets de l'empereur pour le baron de Villa-Secca, » et comme dans un de ces décrets il est question de » la prestation de serment de l'infant don Miguel à la » charte, et qu'il ne peut que répugner à la cour de » Vienne, je vous conseille de persuader à M. de Villa- » Secca de surseoir à l'exécution de ce décret jusqu'à » ce que vous soyez officiellement informé que pareil » serment a été prêté par la nation portugaise. Je vous » conseille aussi de faire observer au prince de Met- » ternich que, quelles que soient ses préventions con- » tre la charte de don Pèdre, mieux vaut encore une » charte que l'anarchie. Je ne saurais assez vous re- » commander de faire glisser la charte portugaise de » manière à la faire entrer sans secousse. » Il ajouta qu'il écrirait à l'ambassadeur anglais à Vienne de coopérer avec moi dans le sens de ce qu'il m'avait dit pour M. de Villa-Secca.

Je quittai Londres le 20 août pour retourner à Vienne, et comme j'avais appris du prince Esterhazy que le prince de Metternich était allé passer quelques semaines à sa terre de Johannisberg, je m'y rendis, et dès le 25 je me présentai chez Son Altesse. Le prince,

tout en se montrant fort satisfait de l'abdication en faveur de la reine, ainsi qu'il en avait lui-même conçu l'idée, ne me dissimula pas toute son agitation en parlant de la charte portugaise, à laquelle il croyait à tort, ainsi que beaucoup d'autres personnes en Europe, que M. Canning avait pris part. Selon lui l'empereur n'avait pas plus de droit d'altérer la constitution de son royaume, que l'empereur François I^er^ de porter atteinte aux anciennes constitutions de ses Etats. Il remarqua encore qu'un pays où la constitution libérale de 1823 avait été si facilement renversée, sans le concours d'un pouvoir étranger, serait peu propre à faire fructifier des institutions qui, bien qu'émanées d'un principe différent, étaient cependant à peu près revêtues des mêmes formes. Il sentait que si l'Espagne n'en était pas ébranlée, elle éprouverait au moins de dangereuses appréhensions qui pourraient compromettre la paix de l'Europe. « Quoique je ne sois pas autorisé, » lui répondis-je, à prendre la défense des institutions » données à un pays dont je ne suis pas le représen- » tant, et que ma mission se borne à porter les deux » décrets du roi don Pèdre au ministre portugais à » Vienne, je répondrai franchement aux observations » que vous venez de me faire. Si la question dont il » s'agit était une question *de jure constituendo*, je se- » rais prêt à l'appuyer sur les mêmes arguments qui

» ont décidé mon souverain, et j'en énumérerais de » nombreux motifs. Mais il ne s'agit plus aujourd'hui » que d'une question *de jure constituto*, et je n'hésite » pas à dire qu'entre prêter son appui à une charte qui » rentre dans les principes de concession royale, pro- » clamés par les puissances elles-mêmes au congrès » de Vérone, ou faire cause commune avec des ambi- » tieux et des fanatiques opposés à toute espèce de » concessions, ou, autrement, avec une anarchie royale » à l'espagnole, pour me servir de l'expression d'un » habile diplomate à son retour d'une mission diplo- » matique dans la Péninsule, il ne me semble pas qu'un » véritable homme d'état puisse hésiter. »

Lié pendant plusieurs années d'une manière intime avec M. le prince de Metternich, quoique les affaires de Portugal nous aient ensuite quelque peu refroidis, mais non au point de me faire prendre la moindre part aux articles offensifs et injustes publiés contre lui dans quelques journaux d'Europe et du Brésil, et qui m'ont été imputés à tort, personne mieux que moi n'a été en état d'étudier l'homme dans le ministre ; et puisque l'occasion se présente de reproduire quelques-uns de nos entretiens sur la politique et sur les affaires portugaises, je dois dire que l'opinion qu'on a généralement de lui en Europe est, sous bien des rapports, fort éloignée de la vérité. Parce qu'on l'a vu associer

son nom à la défense d'une cause que des esprits étroits et fanatiques jusqu'à la cruauté ont compromise en voulant en hâter le triomphe, on a cru trop aisément qu'il était mu par les mêmes motifs que ces hommes dont les folies l'ont plus d'une fois embarrassé. Une juste réserve m'empêche de reproduire des arguments à l'appui de cette opinion ; mais je ne puis m'empêcher de déclarer qu'on courrait risque de mal apprécier l'histoire contemporaine, en représentant le prince comme un homme de mauvais cœur, imbu des préjugés des ultramontains d'Italie, des miguélistes du Portugal, et des apostoliques de la Péninsule.

Après lui avoir payé ce léger tribut d'estime, je reprends le fil de mon récit.

Les arguments par lesquels j'avais justifié devant lui les derniers décrets de mon souverain me parurent avoir produit quelque impression sur son esprit. Il me pria d'attendre jusqu'à son arrivée à Vienne pour l'exécution des deux décrets dont j'étais porteur. J'y consentis volontiers, et me rendis à mon poste.

J'appris, à mon arrivée dans cette ville, que dans les conversations de quelques-uns des diplomates qui avaient l'habitude d'aller passer quelques semaines avec le prince au Johannisberg, mais au nombre desquels ne se trouvait pas cette fois l'ambassadeur d'Angleterre, il avait été question, au mois de septembre

de cette année, de prendre des mesures contre la reconnaissance de la charte portugaise. Plus tard, on raconta que dans la conférence qui, comme on sait, s'est tenue à Paris depuis le congrès d'Aix-la-Chapelle jusqu'au mois de juillet 1830, et qui était investie de certaines autorisations sur les affaires de l'Europe, la même question avait été traitée, mais que rien n'avait pu être arrêté, tant par la dissidence qui s'était prononcée entre l'Angleterre et la Russie d'une part et l'Autriche de l'autre, que par la nouvelle de la publication de la charte dans toutes les provinces portugaises. Je ne puis toutefois rien affirmer à cet égard.

J'arrivai à Vienne dans les premiers jours de septembre. Peu après moi, le prince de Metternich y arriva aussi. Comme la constitution avait été publiée et jurée à Lisbonne, et qu'ainsi le terme marqué par M. Canning pour le serment de l'infant était échu, je commençai, d'accord avec M. de Villa-Secca, mes démarches pour arriver au résultat demandé, sans lequel il ne nous était pas permis de procéder aux fiançailles. L'infant s'excusa d'abord sur ce qu'il n'avait pu trouver l'occasion de prendre l'opinion de l'empereur, alors occupé d'un testament de famille. Le 20 septembre, lord Cowley, ambassadeur d'Angleterre à Vienne, me donna communication d'une lettre de sir William A'Court, aujourd'hui lord Heytesbury,

ministre à Lisbonne, dans laquelle se trouvaient ces mots : « L'état des choses ici peut s'expliquer en deux » mots : si l'Espagne veut cesser ses intrigues, et si » l'infant don Miguel veut rester tranquillement à » Vienne, en se soumettant aux ordres de son frère, » et sans préjudice des droits que la constitution lui » donne à la régence (1), tout se passera tranquille- » ment ; mais si l'Espagne continue ses menées, le » Portugal la paiera de la même monnaie. Si don » Miguel se montrait sur la frontière, les démagogues » saisiraient les rênes du gouvernement. Dans tous les » cas, la guerre deviendrait inévitable. »

Lord Cowley, d'après le contenu de cette lettre, m'engageait à presser le serment de l'infant. Je redoublai donc d'efforts, et dans une conférence que M. le baron de Villa-Secca et moi nous eûmes immédiatement après avec le prince de Metternich, le prince commença par poser ces questions auxquelles il me pria de répondre avant tout : Quel est le souverain du Portugal, don Pèdre ou dona Maria? Quelle est la teneur du serment que l'infant doit prêter, puisque la charte n'en indique aucun pour les princes du sang? Et enfin, l'infant, comme agnat de la maison de Portu-

(1) La constitution ne lui en donnait aucun, attendu qu'il ne s'agissait pas de cas de minorité, mais d'absence.

gal, peut-il, sans préjudice de ses droits, prêter serment en d'autres mains qu'entre celles du souverain? Après une assez longue discussion, le prince convint avec moi que don Pèdre était le souverain; que le serment à prêter par l'infant devait être celui de tout sujet portugais, et que, vu l'absence du roi et les pleins pouvoirs de son représentant à Vienne, c'était dans les mains de celui-ci que devait être prêté ce serment. Nous convînmes de plus que l'empereur d'Autriche conseillerait à l'infant de prêter le serment. Le lendemain il me dit que l'infant ne ferait aucune difficulté de le prêter, pourvu qu'il pût y insérer la clause qu'en le prêtant il serait, par là même, investi de la régence, à laquelle il prétendait que l'article 94 de la charte lui donnait des droits. J'objectai qu'un serment pur et simple pouvait seul être valable, et qu'au surplus les prétentions de l'infant don Miguel étaient sans fondement, puisqu'il ne s'agissait pas d'une régence de minorité. L'infant finit par céder, et le serment fut prêté devant moi le 4 octobre. Il fut écrit en entier de la main de l'infant, et est de la teneur suivante :

« Je jure d'observer, de faire exécuter et de mainte-» nir la charte constitutionnelle, décrétée et concédée » par notre roi le seigneur don Pèdre IV (1), le 29 avril

(1) L'empereur portait le nom de don Pèdre IV, comme roi de Portugal, et de Pèdre 1er, comme empereur du Brésil.

» 1826, aux royaumes de Portugal et des Algarves, » aussi exactement et aussi fidèlement qu'elle le pres- » crit. »

Acte en fut dressé et envoyé au roi don Pèdre.

L'infant fit toutefois suivre cet acte d'une espèce de protestation adressée à son frère, et dans laquelle, comme premier agnat de la maison royale de Bragance, il réclamait ses droits, fondés sur la prétention énoncée ci-dessus. Il est bon de dire qu'aucun de ces actes n'ayant passé par mes mains pour arriver à l'empereur, je n'ai pas encouru la faute d'avoir accepté ce dernier.

Je cherchai à me rendre compte de ce qui avait retenu si longtemps l'infant don Miguel dans sa résistance, et je vis que sa répugnance au serment venait uniquement de ses idées fixes contre toute espèce de gouvernement constitutionnel, de l'opinion où il était que c'était en sa faveur que l'empereur aurait dû faire son abdication, et des clauses du mariage, auquel il était opposé, par suite du projet conçu par lui du vivant même de son père, mais contrarié par le prince de Metternich, d'épouser une princesse d'Allemagne. Ces dispositions anciennes de l'infant se fortifièrent par la correspondance qu'il entretenait à l'aide du ministre d'Acosta, avec lequel Son Altesse avait de fréquentes conférences nocturnes. D'après ce qui m'a

été dit, M. d'Acosta avait persuadé à Son Altesse qu'elle pouvait compter sur l'appui de l'Espagne, qui, dès le moment où il serait déclaré régent de Portugal, ne tarderait pas un instant à le reconnaître non-seulement comme roi de Portugal et des Algarves, mais encore comme souverain du Brésil, Etat dont elle n'avait pas encore voulu reconnaître l'indépendance. Etrange idée! mais qui se trouve parfaitement d'accord avec ce que M. d'Acosta m'avait dit lors de l'arrivée à Vienne de la nouvelle de la mort de Jean VI, et avec la reconnaissance que l'Espagne fit l'année suivante de l'infant don Miguel, comme roi de Portugal, en ajoutant à ses titres, dans l'almanach de Madrid, celui de roi du Brésil. Une autre bizarrerie non moins étrange était de voir d'un côté M. d'Acosta, ambassadeur d'Espagne, presser l'infant de ne pas prêter serment, et d'autre part le gouvernement espagnol faire valoir dans le même moment ce délai de serment comme excuse du retard mis par lui à reconnaître la régence portugaise.

Le serment prêté par l'infant à la charte, on traita d'obtenir les dispenses du pape pour les fiançailles, qui eurent effectivement lieu au palais impérial de Vienne le 29 octobre 1826. Cet acte fut signé par l'empereur et les archiducs Ferdinand, prince héréditaire, et François, fils de l'empereur, et les archiducs Charles et Fer-

dinand Palatin, le prince de Metternich, le baron de Villa-Secca et moi comme témoins requis.

L'influence active de l'Espagne sur l'esprit de don Miguel, pendant son séjour à Vienne, prouvait assez combien la constitution donnée par don Pèdre à son royaume de Portugal avait frappé le cabinet de Madrid des plus douloureuses angoisses. Il crut la voir tout à coup grandir, s'avancer sur lui et le détruire. Toutes les ressources de la police furent appelées au secours de sa frayeur. Les listes de suspects politiques furent augmentées, les passe-ports diminués, la délation encouragée par des primes.

Le conseil d'état fut convoqué à la hâte. On y reconnut le mauvais état des finances et de l'armée, qui empêchait le gouvernement d'agir directement contre le nouvel ordre de choses établi en Portugal. Le cabinet se décida donc à semer la division parmi les Portugais, ce qui, plus tard, donna lieu à la désertion en Espagne et à la rebellion de quelques corps portugais qui avaient cependant prêté serment à la constitution.

Mais pour jouer sans danger personnel le rôle que l'Espagne se proposait de représenter, il fallait plus de sang-froid, plus de méthode, plus de possession de soi-même que n'en avait le ministre dirigeant d'alors, le même qu'aujourd'hui ; car si on ne reconnaissait pas

le gouvernement de Portugal, on s'exposait de ce côté aux visites des libéraux espagnols ; et si, après l'avoir reconnu, on ouvrait son territoire aux partisans de la reine, en opposition aux traités, on s'exposait encore à une guerre dont le Portugal pourrait bien ne pas avoir à soutenir seul le fardeau. Le cabinet espagnol se compromit, comme il était aisé de le prévoir, par son emportement et ses maladresses. Partant d'un faux principe, et le suivant en opposition à toutes les lois reçues, il ne pouvait manquer d'échouer en route.

Bien qu'il y eût encore un ministre espagnol accrédité à Lisbonne, M. de Villa-Real, qui fut envoyé à Madrid par la régence portugaise le 5 septembre, ne put parvenir à faire admettre son caractère diplomatique. Toutefois, par une bizarrerie étrange, on consentit à entrer en pourparler avec l'ambassadeur non reconnu d'un gouvernement qu'on ne pouvait se décider à reconnaître. M. de Villa-Real venait se plaindre qu'au mépris des traités les capitaines généraux espagnols encourageassent les déserteurs portugais à se réunir en armes sur les frontières, pour venir de là porter le trouble dans les provinces limitrophes du Portugal. Quelques-uns de ces hommes, que les facilités offertes à la rebellion avaient encouragés à s'y jeter ou à y persévérer, allèrent plus loin encore. Le

21 septembre 1826, réunis par compagnies sous les ordres de leur chef Abreu, à Villa-Nova de la Serena, dans l'Estramadure, la messe entendue en corps, les carrés formés sur la place publique, et les officiers placés au centre, un crucifix à la main, ils prêtèrent le serment suivant :

« Je jure de maintenir et de défendre les droits de » légitimité du seigneur roi de Portugal et des Algar- » ves, don Miguel Ier, notre souverain, et de hasarder, » s'il le faut, ma vie et tout mon sang pour rendre va- » lide et constante l'acclamation que j'ai faite dans la » journée du 31 juillet de la présente année, du même » seigneur roi et de la régence de son auguste mère » l'impératrice et reine, pendant l'absence de S. M. le » roi don Miguel ; et au cas où notre auguste seigneur » don Miguel Ier mourrait sans successeur légitime, » je jure de reconnaître, en qualité de successeur et de » souverain de ses royaumes de Portugal, d'Algarves, » îles adjacentes et autres domaines d'outre mer, dé- » pendants de la souveraineté de Portugal, S. A. R. » la princesse de Beira dona Maria Thérèse, et à sa » mort, que Dieu veuille éloigner ! S. A. R. le seigneur » infant don Sébastien de Bragance et Bourbon, son » auguste fils, portugais par le sang, par la naissance » et par le contrat solennel de mariage de ses augus- » tes progéniteurs. Je jure, en outre et finalement,

» de défendre jusqu'à la mort tous les susdits droits » sacrés et légitimes, et aussi de ne reconnaître jamais » d'autres droits quelconques, par la raison qu'ils se- » raient usurpés ou imposés par la force, et opposés aux » lois fondamentales du royaume qui lient les sujets et » même les souverains. Dieu me soit en aide, et sinon » non. »

Cet excès d'audace, en présence des autorités espagnoles, attira de nouvelles notes du cabinet portugais, qui pressa le cabinet espagnol de sévir contre les fonctionnaires publics qui se montraient à chaque occasion de complicité avec les auteurs de la contre-révolution portugaise, et il insista pour que la reconnaissance de la régence ne se fît pas plus longtemps attendre.

L'ambassadeur d'Angleterre, sir Frédérick Lamb, appuyait énergiquement ces réclamations, soutenues aussi par la Russie et l'Autriche, qui avaient alors reconnu le gouvernement portugais.

Je protestai à mon tour contre cet acte attentatoire au droit des gens, près du cabinet autrichien, qui, en me donnant acte de cette protestation, s'expliqua dans les termes les plus forts contre la conduite de l'Espagne. L'infant don Miguel lui-même écrivit à l'infante sa sœur une lettre dans laquelle il s'élevait avec indignation contre ceux qui abusaient de son nom.

Quant à la France, il y avait, suivant ce qui a été déclaré depuis par M. de Villa-Real et par le ministre des affaires étrangères don Francisco d'Almeida aux cortès, une double action, l'une amicale de la part du gouvernement, l'autre ennemie de la part de son ambassadeur, M. de Moustier. En effet, tandis que M. de Damas insistait avec chaleur auprès de l'ambassadeur d'Espagne à Paris pour que la régence fût reconnue et que justice fût rendue aux plaintes du cabinet de Lisbonne, « son ambassadeur (je copie les expressions » du rapport fait par M. d'Almeida aux cortès) refusait » d'obéir aux instructions de son gouvernement, en» travait les négociations, et fut très-nuisible à la cause » du Portugal. » Le fait est que le parti religieux qui défaisait ou entravait les ministères en France était *lié* secrètement d'intérêt à la camarilla espagnole, qui était loin de trouver le même appui en Autriche, où le gouvernement civil n'est pas accoutumé à fléchir, dans les choses temporelles, sous l'influence du gouvernement ecclésiastique. Dans cette occasion, le ministère français montra une noble indépendance. M. de Moustier fut rappelé, et les deux régiments suisses laissés en 1824 en Espagne à la demande du roi Ferdinand eurent l'ordre de revenir en France.

Cette démonstration du cabinet français ne suffit pas pour rendre plus sage le cabinet espagnol. Les re-

belles, encouragés dans leurs tentatives, envahirent une seconde fois le territoire portugais, le 23 novembre. Le cabinet de Madrid en fut informé le 26. C'est alors seulement que tous les rebelles ayant quitté l'Espagne, avec une chance que l'on croyait assurée, M. Salmon, ministre par intérim des affaires étrangères, promit que les déserteurs portugais ne seraient plus admis en Espagne.

A la nouvelle de cette agression audacieuse, don Francisco d'Almeida, ministre des affaires étrangères, ne perd pas un instant : il se rend aux deux Chambres le 4 décembre, et, dans un éloquent discours, il expose la série non interrompue d'actes d'agression de l'Espagne, « qui sont, dit-il, une offense à la fois envers la » France et l'Angleterre : envers la France, parce que » l'invasion du Portugal a été entreprise en présence » d'une armée française; envers l'Angleterre, parce » que c'est au mépris manifeste de ses conseils et de » ses menaces. »

L'assistance de cette dernière puissance, en vertu des engagements des traités anciens, fut aussitôt invoquée, et le 11 décembre, M. Canning à la Chambre des communes, et lord Bathurst à la Chambre des pairs, présentèrent le message royal suivant :

« Sa Majesté fait savoir à la Chambre des pairs et des communes qu'elle a reçu une demande pressante

de la princesse régente de Portugal, qui réclame, en vertu de l'ancien traité d'alliance et d'amitié subsistant entre Sa Majesté et la couronne de Portugal, l'assistance de Sa Majesté contre une agression hostile de l'Espagne.

» Depuis quelque temps, Sa Majesté, de concert avec son allié S. M. le roi de France, n'a cessé de faire des efforts pour prévenir une telle agression, et la cour de Madrid avait donné des assurances réitérées de l'intention dans laquelle était Sa Majesté Catholique de ne point commettre d'agression et de ne pas permettre qu'il en fût commis contre le territoire portugais.

» Mais Sa Majesté a appris avec une profonde douleur que, malgré ces assurances, des incursions hostiles ont été faites sur le territoire portugais; qu'elles avaient été concertées en Espagne et exécutées sous les yeux des autorités espagnoles par des régiments portugais qui avaient déserté en Espagne, et que le gouvernement espagnol s'était engagé solennellement et à plusieurs reprises de désarmer et de disperser.

» Sa Majesté ne cesse de faire tous ses efforts pour faire sentir au gouvernement espagnol les dangereuses conséquences de cette connivence manifeste. Sa Majesté fait cette communication aux Chambres des pairs et des communes, avec la pleine et entière confiance qu'elles lui accorderont leur concours et leur appui

pour maintenir la foi des traités et assurer contre les hostilités étrangères la sûreté et l'indépendance du royaume de Portugal, le plus ancien allié de la Grande-Bretagne. »

Dans la discussion qui s'ouvrit le lendemain à la Chambre des communes sur la réponse à faire à ce discours, M. Canning s'exprima en ces termes :

« Je puis assurer la Chambre qu'il n'y a pas une » classe quelconque d'hommes plus convaincus que les » ministres de Sa Majesté, et personne plus que celui » qui s'adresse à la Chambre en ce moment, de l'im- » portance vitale de la paix et pour ce pays et pour » l'Europe.

» Je déclare que ce sentiment (le désir de la paix) » fait sur moi une impression si profonde qu'il n'y a » pas de considération d'avantages futurs, qu'il n'y a » pas de perspective de danger éloigné qui pût me » porter à demander à la Chambre d'entrer dans une » guerre; mais je sens ce qu'ont senti les meilleurs hom- » mes d'Etat de ce pays. C'est qu'il y a deux positions » différentes dans lesquelles on ne peut agir autrement » que nous le faisons aujourd'hui, c'est quand l'hon- » neur national et la foi publique sont compromis.

» La question maintenant devant la Chambre tou- » che à l'un et à l'autre de ces intérêts, autrement je » n'attendrais pas avec tant de confiance la réponse de

» la Chambre au message du gouvernement. Afin » qu'on comprenne clairement sous quel point de vue » il faut que le parlement envisage l'affaire qui a » donné lieu au message, j'exposerai brièvement que » c'est à la fois une question de droit et une question » de fait.

» Il est impossible que le parlement ou le gouver- » nement, après avoir tout examiné, puisse la regar- » der comme n'étant pas une question de droit natio- » nal. De toutes les alliances que ce pays a contractées » à des époques diverses avec des nations étrangères, » aucune n'est aussi ancienne, aucune n'a été aussi » stable; il n'en est aucune dont les obligations soient » si précises, aucune qui se rattache autant aux épo- » ques brillantes de notre histoire, que l'alliance en- » tre la Grande-Bretagne et le Portugal.

» Si nous tournons les yeux vers le passé, nous » verrons que cette alliance a survécu à tous les con- » flits des événements, et qu'elle est plus ancienne » que l'époque où la maison de Bragance est montée » sur le trône, et où le Portugal lui-même est devenu » un pays indépendant.

» Depuis ce temps jusqu'au moment actuel, l'al- » liance a été maintenue au milieu des circonstances » les plus difficiles.

» Quand la foi des autres nations a été ébranlée,

» quand plusieurs nations, en dépit des traités, ont » fait la guerre à l'Angleterre, le Portugal est resté » ferme, et a partagé avec nous la gloire de nos » succès.

» Cette alliance nous a été quelquefois à charge, et » souvent on a demandé que l'Angleterre s'en défît, » puisqu'au lieu de nous être utile elle nous était pré- » judiciable ; mais un sentiment de sympathie natio- » nale et d'autres considérations d'une importance » secondaire ont toujours empêché que ce pays ne pré- » férât ses propres intérêts à l'honneur et à la gloire » de conserver une amitié inébranlable à un ancien et » fidèle allié.

» A diverses époques des traités et des alliances ont » été faites entre ce pays et le Portugal. Ce n'est pas » seulement dans les âges éloignés de nous que nous » retrouvons les traces de cette union intime entre les » deux pays. Dans le dernier contrat de l'Europe mo- » derne, contrat qui sert de base au droit présent des » nations, le traité de Vienne, en 1815, la Grande- » Bretagne, prévoyant tous les inconvénients qui » pourraient résulter pour elle de son alliance, mais » se rappelant aussi tous les avantages passés, renou- » vela solennellement ses anciennes obligations d'al- » liance et d'amitié existant encore avec le Portugal. » Le troisième article du traité conclu à Vienne en

» 1815 entre la Grande-Bretagne d'une part et le Portugal de l'autre est ainsi conçu :

« Le traité conclu à Rio-de-Janeiro, le 19 février 1810, étant fondé sur des circonstances d'une » nature temporaire, qui ont heureusement cessé » d'exister, ledit traité est déclaré nul dans toutes ses » parties, sans préjudice cependant des stipulations » des anciens traités d'alliance, amitié et garantie, qui » ont si longtemps et si heureusement subsisté entre » les deux couronnes, et qui sont renouvelées ici par » les deux hautes parties contractantes et reconnus » être en pleine force et effet. »

» Quelle est donc la force, quel est l'effet de ces anciens traités? Lors même que les traités auxquels se » rapporte cet article du traité de Vienne seraient » détruits par quelque convulsion de la nature, ou » auraient été par quelque accident livrés à un total » oubli, il serait cependant impossible de ne pas admettre, comme une déduction nécessaire de cet article seul du traité de Vienne, que, sous le point » de vue moral, la Grande-Bretagne est obligée de » prêter une défense effective au Portugal. Si je ne » pouvais montrer la lettre d'un seul engagement écrit, » je prouverais encore, sans qu'il fût besoin de remonter au delà de dix ans, que les anciens traités, » mentionnés par le traité de Vienne, nous imposaient

» l'obligation rappelée ici. Mais il n'est heureusement » pas difficile de spécifier la nature de ces obligations; » les traités précédents sont si nombreux, et leur résul- » tat général si uniforme, qu'il suffit d'en choisir deux » pour prouver la nature de tous les autres.

» Le traité de 1661, conclu à l'époque du mariage » de Charles II avec l'infante de Portugal, après avoir » parlé de ce mariage, et mentionné qu'en consé- » quence de cette union le Portugal céderait à l'An- » gleterre, d'abord une somme considérable, puis plu- » sieurs places d'une grande importance, est ainsi » conçu :

« En considération de ces avantages si précieux » pour le roi de la Grande-Bretagne et pour ses sujets » en général, et de la donation desdites places à Sa Ma- » jesté et ses héritiers à perpétuité, le roi de la Grande- » Bretagne déclare, de l'avis et du consentement de » son conseil, qu'il ne cessera d'avoir à cœur les inté- » rêts du Portugal et de ses domaines, et qu'il les dé- » fendra de tout son pouvoir par terre et par mer, » comme il défendrait l'Angleterre elle-même. »

» Le traité de 1763 était un engagement entre les » états-généraux de Hollande, l'Angleterre et le Por- » tugal. Le second article de ce traité énonce que s'il » arrivait que les rois d'Espagne et de France présents » et futurs, ou tous les deux ensemble, ou chacun

» d'eux séparément, faisaient la guerre ou donnaient » occasion de soupçonner qu'ils voulaient faire la » guerre au Portugal, soit sur le continent d'Europe, » soit dans ses domaines d'outre mer, Sa Majesté le » roi de la Grande-Bretagne et les états-généraux » emploieraient d'abord leurs bons offices envers les- » dits rois pour leur persuader de ne pas faire la » guerre au Portugal. Qu'au cas où ces bons offices » ne réussiraient pas et la guerre éclaterait, le roi de » la Grande-Bretagne et les états-généraux de Hol- » lande feraient la guerre de toutes leurs forces con- » tre celui de ces rois qui attaquerait le Portugal, et » pour cette guerre en Europe, fourniraient un se- » cours de douze mille hommes à leurs frais, soit au » quartier, soit dans l'action, et que lesdits hauts » alliés seraient obligés de tenir ce nombre au com- » plet en le recrutant de temps en temps à leurs » frais.

» Ce n'est cependant pas sur des articles particu- » liers seulement, c'est sur l'esprit et la tendance » générale de tous les traités dont l'essence est concen- » trée dans le traité de Vienne, que nous reconnais- » sons au Portugal le droit de nous invoquer en qua- » lité de défenseur et d'allié.

» Tel étant moralement et politiquement l'état de » ces obligations envers le Portugal, il est évident que

» lorsque ce pays, dans la crainte de l'orage qui s'ap-
» prêtait, invoqua le secours de la Grande-Bretagne,
» la seule hésitation que nous puissions avoir était de
» savoir, non pas si nous devions le secourir, mais si
» le *casus fœderis* était arrivé.

» Selon moi, le *casus fœderis* est arrivé. Des ban-
» des de rebelles portugais, armés et équipés en Espa-
» gne, avaient franchi la frontière, apportant dans
» leur pays la terreur et la dévastation, et proclamant
» pour souverain, tantôt *le frère du roi régnant de*
» *Portugal,* tantôt une princesse espagnole, et quel-
» quefois même Ferdinand d'Espagne comme le légi-
» time possesseur du trône de Portugal. Ce n'était pas
» sur ce point seul, mais sur plusieurs, qu'ils franchis-
» saient la frontière. Si un seul corps eût commis
» cette irruption, on eût pu l'attribuer au défaut de
» vigilance des autorités espagnoles, sans qu'on pût en
» conclure leur connivence ; mais les exemples en sont
» nombreux ; et quand c'est sur toute la ligne de fron-
» tières que les attaques se sont portées, il est difficile
» de ne pas voir dans ces hostilités multipliées une
» preuve évidente d'agression préméditée.

» Si une seule compagnie de soldats espagnols eût
» traversé la frontière les armes à la main, il n'eût pu
» y avoir le moindre doute sur le caractère de l'inva-
» sion ; lorsque des corps équipés et armés en Es-

» pagne portent le fer et le feu chez leur voisin inof-
» fensif, viendra-t-on dire qu'il n'y a pas invasion,
» parce que les corps se trouveront peut-être com-
» posés d'hommes nés en Portugal? On ne fait que
» chicaner quand on dit que l'Espagne n'a pas agi
» hostilement contre le Portugal, parce qu'il n'y a pas
» d'Espagnols parmi les troupes de l'invasion. Nous
» ne désirons pas nous mêler des affaires intérieures
» du Portugal, ni intervenir entre deux partis; mais,
» dans l'occasion, ce serait sanctionner une morale
» bien relâchée que d'éluder l'obligation de secourir
» notre allié, en prétextant que ce ne sont que des
» Portugais qui l'attaquent, permettant ainsi que ces
» réfugiés renoncent à leur patrie pour aider les vues
» d'une autre nation, et qu'ils reprennent ensuite
» leurs droits de citoyen quand cela conviendra à
» leurs projets.

» Le vote que je demande est un vote pour la dé-
» fense du Portugal, et non un vote contre l'Espagne.
» Quelque blâmable que soit la conduite de l'Es-
» pagne, quelque contraire à la loi des nations et de
» bon voisinage qu'elle ait été, je ne prétends pas la
» priver de tous les moyens de se disculper avant pu-
» nition; mais notre devoir est de voler à la défense
» du Portugal, quel que soit l'assaillant, et de remplir
» ainsi les stipulations des traités dont la force est con-

» nue de tout le monde. Mais nous ne déclarons pas » pour cela la guerre à l'assaillant, et nous lui don- » nons bien moins encore juste cause de nous faire la » guerre à nous-mêmes.

» On a reproché aux ministres de Sa Majesté d'a- » voir mis un délai trop long entre la détermination » prise de secourir le Portugal et sa mise à exécution.

» Ce n'est que le 3 décembre que je reçus de l'am- » bassadeur portugais la demande directe de secours » de la part de son gouvernement. La réponse donnée » alors fut que, quoique des bruits nous fussent par- » venus par la France et par d'autres parties du con- » tinent, des événements qui ont eu lieu en Portugal, » cependant nous n'avions pas ces renseignements » exacts, cette notion précise des faits nécessaires pour » faire une communication au parlement.

» Ce ne fut que vendredi dernier que cette infor- » mation authentique arriva ; le samedi la décision » du gouvernement fut prise ; le dimanche cette dé- » cision reçut la sanction de Sa Majesté ; le lundi elle » fut communiquée par un message au parlement, et » à l'heure où j'ai l'honneur de parler, les troupes » sont en marche pour le territoire portugais. Je » crois, d'après cela, qu'on ne peut imputer aucun » délai répréhensible au gouvernement.

» Quand les Portugais ont réclamé autrefois des

» secours de ce pays, le pouvoir régulier et constitutionnel de la monarchie était déposé dans le cœur » du souverain; c'était l'expression de sa volonté. Il » était donc du devoir du ministère anglais de s'informer si la demande de secours venait des autorités » légales et compétentes avant de souffrir qu'un seul » soldat anglais mît le pied sur le territoire portugais. » J'ai dû me convaincre que la demande faite par le » pouvoir exécutif a été sanctionnée par les autorités » constitutionnelles; ce n'est que ce matin que j'ai » reçu communication de la sanction des Chambres » portugaises. Les ministres, en prenant plus tôt des » mesures, auraient agi avec précipitation : ils ont » montré toute disposition à secourir le Portugal; » mais ils ont pris les précautions convenables afin » de ne point compromettre ce pays, en l'engageant » dans des mesures inutiles ou en exposant ses troupes » à être mal reçues à Lisbonne.

» Quant au mérite de la constitution portugaise, » ajoutait M. Canning, je n'ai ni l'intention ni le droit » d'en déclarer mon opinion, bien que personnellement je puisse l'avoir appréciée. Comme ministre » anglais, je ne puis que dire : Puisse cet essai de la » liberté constitutionnelle être heureux ! et puisse » cette nation se montrer aussi capable de conserver » ses nouveaux droits qu'elle s'est montrée capable

» de remplir ses devoirs parmi les autres nations du » monde !

» Quant à la France, continue le ministre, elle a » fait faire à l'Espagne des représentations non moins » fortes que celles faites par l'Angleterre, et l'ambas- » sadeur de France a déclaré que l'Espagne ne pou- » vait pas compter sur l'appui de la France si elle » agissait contre le Portugal.

» Il n'existe pas la moindre raison pour supposer » que la France n'a pas été sincère dans ses efforts » pour forcer l'Espagne à remplir ses engagements. » La justice exige que je déclare que la France a fait » tout ce qu'il lui a été possible de faire, afin d'em- » pêcher cette agression contre le Portugal.

» Au reste, dit M. Canning en terminant, je ne » puis que redouter la guerre quand je pense au » pouvoir immense de ce pays, quand je pense que » les mécontents de toutes les nations de l'Europe sont » prêts à se ranger du côté de l'Angleterre... Je souf- » frirai beaucoup et je souffrirai longtemps, je souf- » frirai même tout ce qui ne touchera pas à notre hon- » neur national et à notre foi nationale, plutôt que de » donner commencement à une guerre qui pourrait » avoir les plus épouvantables résultats..... L'Angle- » terre doit observer la neutralité, non-seulement » entre les hommes, mais aussi entre les opinions.....

» Nous allons en Portugal, non pour y dominer, non » pour y dicter des lois, nous y allons pour y planter » la bannière de l'Angleterre, afin qu'aucune puis- » sance ne puisse y parvenir. »

Dans cette même séance, où le génie, l'éloquence, le patriotisme de M. Canning, jetèrent une si vive lumière, comme pour augmenter la douleur de sa perte prochaine, un membre ayant proposé l'ajournement de la question, M. Canning répondit :

« La Chambre sait, à ce sujet, et le pays sait aussi » que, lorsque l'armée française était sur le point » d'entrer en Espagne, le gouvernement de Sa Ma- » jesté fit tout ce qui était en son pouvoir pour l'em- » pêcher, et que nous nous y opposâmes par tous les » moyens, si ce n'est la guerre. Je viens d'exposer » quelques-uns des motifs qui firent penser que l'en- » trée de cette armée en Espagne n'était pas un motif » de guerre suffisant, mais il y a à ajouter à ceux que » j'ai exposés le motif particulier que, quelque effet » que pût avoir une guerre commencée, d'après » le simple motif de l'entrée de l'armée française » en Espagne, elle n'aurait pas eu probablement » l'effet de faire sortir cette armée de l'Espagne. Dans » une guerre contre la France, vous auriez pu peut- » être, à cette époque comme à toute autre, acquérir » de la gloire militaire; vous auriez pu même ob-

» tenir une paix honorable ; mais quant à faire sortir » les Français de l'Espagne, cela aurait été presque » assurément le seul objet que vous n'auriez pas » accompli. Qu'il est rare, en consultant l'histoire » des guerres de l'Europe, de voir qu'une guerre » entre deux grandes puissances ait fini par l'ob- » tention exacte et identique de l'objet pour lequel » elle fut commencée !

» Il y aurait de la mauvaise foi à ne pas admettre » que l'entrée de l'armée française en Espagne a été, » dans un certain sens, une honte, un affront à l'or- » gueil, un coup porté aux sentiments de l'Angle- » terre, et on peut difficilement supposer que le gou- » vernement ne partageât pas, dans cette occasion, » les sentiments de la nation. Mais je nie que, quelque » blâmable, répréhensible et douteux que cet acte » pût être, il fut un de ceux qui devaient nécessai- » rement appeler notre opposition directe et hostile. » N'y avait-il donc rien à faire? N'y avait-il pas d'autre » manière de résister que par une attaque directe » contre la France, ou par une guerre entreprise sur » le sol de l'Espagne?

» Quoi ! ne pouvait-on pas rendre cette occupation » inutile dans des mains rivales, et préjudiciable même » à ses possesseurs? N'y avait-il pas de compensation » à chercher? La France occupait l'Espagne, était-il

» nécessaire, pour échapper aux conséquences de » l'occupation, de bloquer Cadix? Non, j'ai cherché » des compensations dans un autre hémisphère. Con- » sidérant l'Espagne telle que nos ancêtres l'ont con- » nue, j'ai voulu que si la France avait l'Espagne, ce » ne fût pas du moins l'Espagne avec les Indes, et j'ai » appelé le Nouveau-Monde à l'existence pour ré- » tablir l'équilibre de l'ancien. C'est ainsi que je » réponds à l'accusation portée contre le gouver- » nement de Sa Majesté, d'avoir laissé l'armée fran- » çaise usurper et conserver l'occupation de l'Es- » pagne. Cette occupation, j'en suis convaincu, est » une charge pour la France; c'est une charge dont » je crois vraiment que la France serait bien aise de » se débarrasser; mais ceux-là connaissent bien peu » l'esprit de la nation française et les sentiments de » son gouvernement, qui ignorent que le moyen de » consolider l'occupation dans les mains de la France, » lors même qu'elle la regarderait comme inutile et à » charge, serait de l'y faire tenir par point d'honneur, » effet que produiraient des représentations violentes » et sans mesure. »

Un discours sur le même sujet fut prononcé à la Chambre des pairs, dans la séance de discussion secrète de l'adresse, le 19 décembre, par M. le baron de Damas, ministre des affaires étrangères. Le minis-

tère français attachait une telle importance à donner une explication de sa conduite dans cette affaire, que, contre l'usage reçu, M. de Damas fit imprimer son discours ; voici ce qu'il disait sur le Portugal :

« La discussion qui va s'ouvrir devant vous nous impose l'obligation de vous faire connaître la situation actuelle de nos rapports avec les États dont les intérêts sont plus particulièrement liés avec les derniers événements. C'est le devoir que je viens remplir devant vous.

» Lors de l'entrée de l'armée française en Espagne, en 1823, le gouvernement anglais demanda et obtint de la France la promesse qu'aucune hostilité ne serait commise à l'égard du Portugal, et déclara dès lors qu'il se regardait comme obligé par les traités antérieurs à venir au secours de cette puissance, si elle était attaquée.

» Lors des derniers troubles qui ont éclaté en Portugal, une déclaration semblable fut faite par l'Angleterre à l'Espagne, et communiquée à la France, ainsi qu'à toutes les grandes puissances de l'Europe ; et il fut convenu que l'Espagne n'entreprendrait rien contre le Portugal, et que, de son côté, l'Angleterre veillerait à ce que le Portugal ne fît aucun acte d'hostilité contre l'Espagne. Nous devons à la vérité de dire que l'Angleterre a rempli l'obligation qu'elle avait prise, et que, de leur côté, toutes les puissances n'ont

cessé d'agir d'un commun accord auprès du cabinet espagnol pour qu'il ne fournît au Portugal aucun sujet de plainte.

» Cependant, au moment où ce cabinet assurait que les armes enlevées aux réfugiés allaient être rendues au gouvernement portugais, au moment où ses ordres étaient donnés pour que ces réfugiés eux-mêmes fussent éloignés des frontières, ceux-ci sont entrés en armes dans le Portugal, et cette attaque subite a été accompagnée de circonstances qui ne laissent aucun doute sur la coopération de quelques autorités espagnoles chargées d'exécuter les ordres de désarmement et de disperser les réfugiés dans l'intérieur. La France, qui avait le plus insisté pour prévenir toute hostilité de la part de l'Espagne; la France, qui avait le plus de droits pour être écoutée; la France, dont l'intervention aurait dû inspirer au Portugal et à l'Angleterre le plus de sécurité sur l'accomplissement des engagements pris par le cabinet espagnol, n'a pu rester indifférente à des événements qui faisaient éclater d'une manière si évidente, ou le mépris de ses conseils, ou l'impuissance de les suivre, et le gouvernement du roi a dû témoigner sur-le-champ sa désapprobation en rappelant de Madrid son ambassadeur (M. le marquis de Moustier).

» La France ne peut contester à l'Angleterre le droit

que lui donne, le devoir même que lui impose une longue suite de traités, de venir au secours du Portugal. Elle continuera ses efforts pour empêcher le renouvellement des actes qui ont autorisé les mesures prises par le cabinet britannique ; elle n'épargnera rien pour empêcher une rupture entre l'Espagne et le Portugal, et elle espère y réussir. Elle a déjà fait auprès du cabinet de Madrid, de concert avec tous ses alliés, les démarches les plus propres à atteindre ce but. Elle continue de recevoir du cabinet britannique les assurances les plus positives de son entière coopération.

» Rien dans ce qui a eu lieu jusqu'aux derniers événements, ni depuis, n'autorise le gouvernement du roi à élever des doutes sur la sincérité de ces assurances. De leur côté, les ministres du roi sont fermement déterminés à conseiller à Sa Majesté de refuser son appui au gouvernement espagnol, si par sa faute il mettait le Portugal dans la nécessité de prendre une attitude hostile à son égard. » .

En lisant ces deux discours, prononcés à une époque déjà si éloignée de nous, qui ne croirait qu'ils ont été prononcés hier et pour la même occasion qui se présente aujourd'hui ? Alors comme aujourd'hui, l'Espagne en voulait à don Pèdre et à la charte portugaise ; alors comme aujourd'hui, une faction active dans l'intérieur du Portugal appelait à son appui les secours de

l'Espagne; alors comme aujourd'hui, sur les marches mêmes du trône et dans la famille de l'empereur, se trouvaient des membres ingrats(1) qui pactisaient avec l'étranger pour opprimer leur pays. La reine douairière alors, comme l'infant don Miguel aujourd'hui, appelait de toute sa force un ambitieux prétendant au secours de sa propre ambition. L'Espagne faisait entendre alors d'audacieuses menaces que la pénurie de son trésor l'empêchait de mettre à exécution, et après avoir violé tous les droits des nations, encourageait chez ses voisins le même mépris des plus saintes lois. Moins coupable et moins violent, le parti de don Miguel eût moins aisément trouvé faveur auprès d'elle.

Mais l'antique alliée du Portugal, l'Angleterre, fut prompte à venger sa dignité blessée dans ce royaume, et le mois de décembre n'était pas encore écoulé complétement que les premières troupes anglaises avaient pris position dans les casernes de Lisbonne, et qu'avant d'avoir été aux prises avec la rébellion, elle était déjà détruite.

Alors la cause du Portugal était pour l'Angleterre seule une cause de principe. Au congrès de Vérone, son ambassadeur seul, le duc de Wellington, s'était nettement séparé de tous les autres cabinets, qui, à la demande de M. le vicomte de Montmorenci, avaient

(1) Les deux princesses portugaises qui se trouvent en Espagne.

approuvé l'intervention de la France dans les affaires de l'Espagne, de la même manière qu'elles avaient approuvé à Laybach l'intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples. Les instructions du duc de Wellington étaient formelles : « S'il y a, lui avait écrit » M. Canning, un projet décidé d'intervenir par la » force ou les menaces dans la lutte présente en Es» pagne, le gouvernement de Sa Majesté Britannique » est si convaincu de l'illégalité et du danger d'une » intervention, et il la regarde comme si répréhensible » en principe et si impraticable dans l'exécution, que » je dois inviter Votre Grâce, en cas de nécessité, et » je dis même en cas d'une occasion opportune, à dé» clarer franchement et péremptoirement que Sa Ma» jesté Britannique, advienne que pourra, ne partici» pera pas à une semblable intervention. »

La France, qui à Vérone avait réclamé l'intervention contre l'Espagne et avait par là donné plus d'audace aux partisans de la reine douairière, s'était déclarée plus tard, il est vrai, contre l'intervention active de l'Espagne dans les affaires de Portugal; mais son ministère ne trouvait pas toujours une obéissance prompte dans ses agents à l'étranger, et il y avait parfois à côté d'eux des hommes dont l'action occulte neutralisait l'action officielle de ses ambassadeurs. Les changements survenus en France lui ont créé des in-

térêts identiques à ceux de l'Angleterre, avec laquelle son alliance se resserre de jour en jour, et si elle n'est point tenue comme la Grande-Bretagne d'agir pour s'opposer à une intervention armée que pourrait vouloir exécuter l'Espagne, on est du moins certain qu'elle la blâmerait hautement, et qu'il n'y a pas sécurité pour l'Espagne, même de ce côté.

Mais si, à tout prendre, les choses semblent aujourd'hui, même en dehors du Portugal, disposées au rétablissement d'un ordre régulier, tout lui était contraire alors; la situation intérieure n'offrait pas une perspective meilleure. Les Chambres avaient été paisiblement installées, il est vrai, et aucune insurrection sérieuse ne menaça le gouvernement de la régente pendant l'année 1827; mais toute autorité y était affaiblie, toute opération en suspens. Les partis étaient en présence et n'attendaient pour éclater qu'un événement prévu longtemps à l'avance, le retour de l'infant. Le calme des deux Chambres pendant cette année fut même, assure-t-on, un grand sujet de désappointement pour quelques diplomates, et on a cité entre autres ces mots d'une lettre écrite par M. le major Royer, ministre de Prusse : « Les cortès, disait M. de Royer, » sont d'une sagesse à nous désespérer; c'est un vrai » guignon auquel nous ne devions pas nous attendre. » On s'était attendu à une grande exaltation d'idées, afin

de préparer plus tard la défense de ce qu'on réservait pour l'année suivante, et l'exaltation n'arrivant pas, les phrases destinées aux discours à effet en faveur de don Miguel se trouvèrent complétement perdues.

L'Espagne plus que toute autre fut confondue de ce calme ; elle avait pris des mesures contre une brusque invasion des idées constitutionnelles, et ces mesures, rendues ridicules par la défaite de ses étranges alliés, l'étaient devenues plus encore par le démenti donné à ses terreurs. N'est-il pas remarquable, en effet, que jamais l'Espagne ne fut moins agitée par les troubles constitutionnels que pendant les quinze mois du règne de la charte portugaise, et que ce fut précisément à cette époque que commencèrent pour elle des troubles politiques d'une nature bien différente et bien plus sérieuse, et qui se rapprochaient assez de ceux qui avaient divisé quelques-uns des membres de la famille royale de Bragance. Comment le roi Ferdinand ne voyait-il pas que chacun des degrés sur lesquels il songeait à élever le trône de don Miguel étaient des degrés enlevés de son propre trône?

L'infant, auquel se rattachaient les vœux du parti apostolique, continuait de donner à don Pèdre et au prince de Metternich les plus formelles assurances de son adhésion aux décrets du roi son frère.

Le prince de Metternich, qui, d'accord sur certains

points avec l'Angleterre, voulait mettre une fin à cette affaire, me communiqua l'intention du cabinet de Vienne de proposer à l'empereur don Pèdre l'adoption des deux mesures suivantes :

L'accomplissement de l'abdication de la couronne de Portugal ;

La nomination de l'infant don Miguel comme régent de ce royaume.

Il fut aussi question alors, dans nos conversations, de l'envoi de la reine dona Maria II en Europe.

J'opposai à ces deux propositions les motifs qui suivent : 1° L'accomplissement de l'abdication devait amener le cas de minorité d'un souverain, presque toujours dangereux dans les monarchies, et qui le serait surtout en Portugal, par les factions qui désolaient déjà le pays ;

2° Outre que je considérais l'infant comme peu apte à exercer les hautes fonctions de régent, je trouvais que les impressions défavorables laissées dans ce pays par ses derniers actes, bien loin de lui concilier l'affection des Portugais, devaient plutôt leur inspirer une méfiance que ni la nomination de l'empereur, ni l'appui des puissances, ne pourraient dissiper.

Quant à ce qui concernait l'envoi de la jeune reine en Europe, et particulièrement à Vienne, pour y suivre son éducation et y rester jusqu'à l'époque de son

mariage, je fus le premier à sentir qu'une telle démarche serait considérée comme un gage de la bonne foi de son père, qu'elle ne pouvait que produire un bon résultat en Portugal, et qu'elle lui serait même de quelque avantage par l'effet moral du bon accueil qui lui serait fait dans une des plus puissantes cours de l'Europe, où, plus jeune et avec des dispositions aussi bonnes que celles de son oncle étaient mauvaises, elle pouvait tirer de ce voyage un très-grand parti pour son éducation.

M. de Neumann fut envoyé à Rio-de-Janeiro, pour y remettre à l'empereur les actes du serment et des fiançailles et une lettre de l'infant, en forme de protestation, en faveur des droits qu'il prétendait avoir à la régence, en vertu de l'article 94 de cette même charte qu'il se proposait de renverser, et qui ne s'applique qu'au cas de minorité. Les trois cours d'Autriche, de France et d'Angleterre proposaient, à ce que j'appris plus tard, à l'empereur don Pèdre, de conférer la régence du Portugal à l'infant don Miguel, et de faire la séparation définitive des deux couronnes. Je dois cependant ajouter que d'après ce qui m'est revenu, M. Canning, autant dans l'intérêt des principes libéraux, qu'il savait bien être en exécration à l'infant, que dans l'intérêt de son pays, refusa d'appuyer les demandes faites par les deux autres cours,

pour obtenir la nomination de l'infant à la régence.

Quelque temps après que M. de Neumann était parti pour le Brésil, arriva en Europe M. le commandeur de Rocha Pinto, chargé par l'empereur de remettre à l'infant son frère une lettre par laquelle il l'invitait à se rendre auprès de lui pour y attendre la conclusion de son mariage avec la reine dona Maria. L'empereur avait été informé par moi de toutes les menées du parti de l'infant; il savait que le marquis de Chavès, si connu par son expédition de 1825, et le marquis d'Abrantès, qui avait figuré dans la scène tragique de l'assassinat du marquis de Loulé, avaient formé, de concert avec l'infant, le projet de l'enlever de Vienne pour le transporter en Portugal; projet pour l'exécution duquel M. d'Abrantès était allé à Gênes, d'où il avait essayé vainement de se rendre en Lombardie, et de là en Autriche. Il savait également par moi que l'infant était allé le lendemain annoncer à l'ambassadeur d'Angleterre, qui me raconta ce fait, son intention de partir incessamment d'une manière ou d'une autre pour le Portugal. L'empereur ne voulait pas hasarder de compromettre le Portugal, en laissant don Miguel s'y rendre sitôt après des événements qui lui avaient fait si peu d'honneur; la tentation lui paraissait trop forte pour un tel caractère, et il croyait plus prudent d'attendre que le temps lui eût donné quelque sagesse.

M. de Rocha Pinto, arrivé le 7 mars à Vienne, remit dès le lendemain à l'infant la lettre de son frère. Dans sa seconde audience, il demanda une réponse sur l'objet de sa mission. L'infant répondit le 16 mars par la lettre suivante, qu'il m'adressa comme ministre brésilien :

« Honorable marquis de Rezende, membre du conseil de Sa Majesté l'empereur du Brésil, et son envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire près de Sa Majesté Impériale et Royale apostolique ;

» Ami, moi, l'infant don Miguel, je vous salue comme un homme que j'estime.

» Le chambellan Jean de Rocha Pinto étant arrivé dans cette cour, chargé par mon auguste frère et souverain de prendre mes ordres sur mon voyage à Rio-de-Janeiro, conformément à la proposition qui m'a été faite par Sa Majesté Très-Fidèle dans la lettre qui lui a été confiée, il m'a semblé convenable de faire savoir ce qui suit à ce chambellan par votre intermédiaire, vu les fonctions exercées par vous dans la cour où je réside.

» Sa Majesté Très-Fidèle m'écrivant dans la susdite lettre que le motif qui la décidait à me faire la proposition susmentionnée était son désir de voir la conclusion du mariage de S. M. la reine dona Maria II avec moi à Rio-de-Janeiro, pour avoir en-

» suite la satisfaction de me confier en personne mon » auguste nièce, afin qu'elle et moi nous puissions » passer ensemble en Portugal, je me suis rappelé que, » lorsqu'en octobre écoulé on parla ici de demander » la dispense de parenté, accordée depuis par le saint » Père, pour procéder sur-le-champ aux fiancailles, » et plus tard au mariage, l'internonce apostolique » avait alors remarqué que Sa Sainteté ne pouvait dis- » penser de l'obstacle que le défaut de nubilité de ma » nièce opposait à cette union, ce qui doit nécessaire- » ment différer pour un temps considérable l'é- » poque de notre mariage.

» Dans de telles circonstances, je crus devoir pren- » dre l'avis de S. M. l'empereur d'Autriche, auquel » mon auguste père, que Dieu tienne en gloire! et » mon auguste frère m'ont confié.

» Le conseil de Sa Majesté Impériale et Royale Al- » tesse, conseil que par les raisons susmentionnées je » ne pouvais me dispenser de suivre, fut que je devais » attendre une résolution ultérieure de mon auguste » frère aux communications qui lui ont été faites par » Sa Majesté Impériale et Royale Altesse.

» Vous avez sans doute été informé de ces communica- » tions faites à mon auguste frère, et connaissant quelle » a été ma conduite ici, je ne doute pas que vous ne me » fassiez la justice d'expliquer au chambellan Jean de

» Rocha Pinto les raisons qui m'empêchent d'effectuer » dès aujourd'hui mon voyage au Brésil, en lui faisant » voir en même temps que ces motifs, auxquels je ne » pouvais manquer de me rendre, ne provenaient pas » de sentiments contraires à mes devoirs. Je ne puis » croire qu'ils altèrent en rien la confiance qu'a mise » en moi mon auguste frère et souverain, confiance » qui est pour moi du plus haut prix et dont Sa Ma- » jesté Très-Fidèle a daigné me renouveler l'assurance » dans sa dernière lettre, pas plus qu'elle ne pourra » altérer ma vive et sincère soumission à son auguste » personne.

» Comme vous n'ignorez pas enfin qu'il n'a pas dé- » pendu de moi de m'opposer à la série d'événements » que je ne puis que déplorer avec tous les fidèles su- » jets de Sa Majesté Très-Fidèle, qui forment heureu- » sement une grande majorité et même la presque » totalité de la nation portugaise, dont la devise est » d'être fidèle à son roi, vous penserez sans doute » comme moi qu'il serait contre ma dignité de mani- » fester maintenant les sentiments de loyauté qui m'a- » niment par une autre preuve que l'exemple que j'ai » constamment donné d'obéissance et d'affection à » mon légitime souverain.

» L'infant DON MIGUEL. »

L'empereur avait mis à la disposition de son frère le vaisseau *le Jean VI*, qui l'attendait à Brest pour le transporter au Brésil. M. de Rocha Pinto, voyant que l'infant refusait d'aller au Brésil, lui demanda ses ordres sur la destination de ce bâtiment. L'infant lui répondit par la lettre suivante, qui me fut également adressée :

« Vienne, 25 mars 1827.

» MARQUIS DE REZENDE,

» Le chambellan Jean de Rocha Pinto m'ayant » adressé une représentation dans laquelle il demande » mes ordres sur le départ du navire *le Jean VI*, et » m'ayant exposé que 1° les frais occasionnés par le » séjour de ce navire et de son équipage dans le port » de Brest seraient fort considérables s'il continuait à » y rester, ce qui serait très-préjudiciable aux inté- » rêts de Sa Majesté Impériale et Royale Très-Fidèle » mon auguste frère, et 2° que, d'après la teneur de » ses instructions, il ne pouvait prendre sur lui, vu » l'état dans lequel se trouve le Portugal, d'y expé- » dier ce bâtiment, attendu que cette détermination » pourrait entraîner avec elle de graves inconvénients, » je désire que vous, marquis de Rezende, vous fas- » siez savoir au susdit chambellan que le respect dû

» par moi aux dispositions souveraines de mon au-
» guste frère ne me permet pas de prendre sur moi de
» répondre en ce qui concerne le départ du susdit na-
» vire, autrement qu'en exhortant le susdit chambellan
» de suivre à cet égard les ordres et instructions qu'il a
» reçus de notre souverain.

» Toutefois, telle est ma sollicitude pour les intérêts
» de l'empereur et roi mon auguste frère et seigneur,
» qu'en conséquence des représentations de Jean de
» Rocha Pinto, j'ai cherché à obtenir, et j'ai obtenu
» en effet, de Sa Majesté Impériale et Royale Altesse,
» la promesse qu'au cas où mon départ se vérifierait,
» Sadite Majesté, avec sa bienveillance accoutumée,
» me faciliterait les moyens les plus convenables pour
» me transporter au Brésil.

» Quant à l'époque à laquelle ce voyage pourra se
» réaliser, je m'en réfère de nouveau à la lettre que je
» vous ai écrite en date du 16 courant. Il ne dépend
» pas uniquement de moi d'ailleurs de fixer cette
» époque ; car S. M. l'empereur d'Autriche vient à
» l'instant même de m'informer que quelques-unes
» des principales cours alliées sont de parfait accord
» avec elle sur la nécessité d'attendre les résolutions
» qui ont dû être prises par mon auguste frère sur les
» communications directement faites par cedit mo-
» narque à Sa Majesté Impériale et Royale Très-Fi-

» dèle, à la suite des informations sur ce qui est sur-
» venu en Portugal, dont mon auguste frère aura été
» informé, et également à la suite du déplorable état
» des choses de ce royaume.

» Personne mieux que vous ne peut rendre justice
» à mes intentions, aussi bien qu'à la sincérité des sen-
» timents manifestés dans ma lettre précitée, senti-
» ments fondés sur le respect, l'amour et la reconnais-
» sance que je voue et ne cesserai jamais de vouer à
» mon auguste frère.

» L'infant DON MIGUEL. »

L'infant tint bon dans ses adroites excuses, malgré les demandes itératives qui lui furent adressées par M. de Rocha Pinto, même après son départ de Vienne.

L'empereur don Pèdre n'ayant pas acquiescé aux premières démarches qu'on avait faites auprès de lui, dans le but d'obtenir son abdication définitive, et de conférer la régence à l'infant, on se décida à les réitérer, et vers la fin du mois d'août, M. Pereira, ministre du Portugal à Rio, arriva à Vienne portant le décret de nomination de l'infant pour régir le Portugal, conformément à la charte constitutionnelle, sous le titre de lieutenant du royaume, titre qui suppose que la régence n'était en effet qu'une régence d'absence, et

non une régence de minorité. La teneur même de ce décret de nomination aux fonctions de lieutenant du royaume prouve que l'empereur n'avait pas reconnu la validité des arguments de l'infant, bien que cela ne l'eût pas empêché d'y substituer une nomination gracieuse.

M. Pereira était aussi porteur pour moi d'une lettre dans laquelle l'empereur me disait :

« Dans ce moment part d'ici M. Pereira, envoyé » extraordinaire du Portugal près la cour du Brésil. » Je lui ai donné la mission de remettre à mon frère, » l'infant don Miguel, le décret par lequel je le nomme » régent de Portugal, pour gouverner en mon nom » ce royaume conformément à la charte. S'il est en- » core à Vienne (1), empressez-vous de hâter autant » que possible son départ, après qu'il se sera entendu » avec S. M. l'empereur d'Autriche, pour que celui- » ci persuade à mon frère d'obéir à mes ordres, et de » gouverner selon la susdite charte constitutionnelle » sans la moindre altération, et sans se laisser in- » fluencer par les suggestions de tel ou tel parti, mais » seulement par cette loi fondamentale du royaume. » J'écris par la même occasion à S. M. le roi d'An-

(1) L'empereur était, comme on le voit, très-frappé de l'idée que les miguélistes cherchaient à enlever l'infant, ainsi qu'ils en avaient en effet conçu le projet.

» gleterre, en lui faisant cette même communication,
» et lui demandant sa coopération pour faire fleurir
» en Portugal le système juré. J'écris aussi dans le
» même sens à S. M. l'empereur d'Autriche la lettre
» incluse, que vous lui remettrez. »

Dans une lettre du 29 juin, qui me fut apportée presque en même temps par le colonel de L'Hoste, et qui contenait des instructions relatives aux affaires de Portugal, Sa Majesté m'ordonnait de déclarer à l'infant qu'il révoquerait les pouvoirs qu'il lui avait délégués, et reprendrait entre ses mains l'autorité royale, du jour où le prince obéirait aux suggestions des factions, et violerait ses droits, ceux de sa fille et les lois de la charte portugaise. On verra plus tard l'usage que je fis de ces documents.

Lorsque M. Pereira arriva à Vienne, l'empereur François était dans ses possessions sur les bords du Danube, et le prince de Metternich à Koenigswarth, en Bohême, où M. Pereira se rendit, après avoir remis les lettres à l'infant et à moi. Le prince de Metternich ne tarda pas à être de retour, et avant lui revint le comte de Lebzeltern, chargé par l'empereur et par le prince de Metternich de conférer avec M. le baron de Villa-Secca, ministre de Portugal, et avec moi, sur les mesures à prendre pour le départ de l'infant.

Après ce que nous avons dit sur la méfiance assez

justifiée avec laquelle l'empereur envisageait le retour de son frère en Portugal, il paraîtra étonnant à la première vue qu'il ait consenti à lui donner sitôt après une telle preuve de confiance. Il semble étrange qu'après avoir résisté aux insinuations des puissances, il ait tout à coup adhéré aux nouvelles instances qui lui étaient faites. Cette conduite a été jusqu'ici inexplicable pour tout le monde, excepté pour ceux qui ont été à même d'en connaître la véritable raison, que voici :

Le parti apostolique d'Espagne, qui avait ses ramifications dans la cour de Portugal, saisit la circonstance d'une maladie assez grave de l'infante Isabelle pour envoyer, à l'appui des démarches des deux cabinets de France et d'Espagne dont ils avaient appris l'objet, des rapports signés par plusieurs médecins de la cour, qui allaient jusqu'à donner à la maladie un caractère de gravité qu'elle n'avait nullement, et à déclarer qu'il était absolument impossible que l'infante pût jamais reprendre l'exercice de ses fonctions. L'inquiétude de l'empereur est suffisamment dévoilée par la phrase où il me presse de précipiter le départ de l'infant, dans le cas où il n'aurait pas encore été effectué.

Dans la première conférence que nous eûmes avec M. le comte de Lebzeltern au sujet de cette nomination de l'infant, je fus invité d'abord à prendre l'initia-

tive sur M. de Villa-Secca, de la notification officielle à faire à l'infant, par la raison que ce n'était que longtemps après qu'il pouvait recevoir à cet effet ses instructions de Lisbonne. Je ne mis aucune difficulté à accepter cette mission. M. de Lebzeltern nous pria ensuite d'examiner s'il n'était pas convenable, 1° que l'infant signât et envoyât en Portugal une proclamation dont il nous présenta la minute, contenant les plus humbles expressions de soumission à son frère, et de fidélité à la charte portugaise. Il proposa comme seconde condition, que Son Altesse promît pardon et indulgence à tous ses ennemis, que cette proclamation fût effectivement suivie d'une amnistie pleine et entière, et enfin que Son Altesse, à son retour en Portugal, se dirigeât par Paris et par Londres.

Je combattis ces diverses propositions : la première, parce que je ne pensais pas que Son Altesse pût exercer aucun acte politique avant d'avoir prêté le serment prescrit aux régents par la charte ; la seconde, parce que les mots pardon et indulgence, placés dans la bouche du prince en parlant aux Portugais, auraient mauvaise grâce, puisque, selon l'opinion la plus générale, c'était l'infant lui-même qui avait besoin de pardon et d'indulgence. Quant à l'amnistie, elle me semblait fort impolitique dans les circonstances présentes, puisqu'elle ouvrait subitement la porte

aux cinq mille hommes armés du marquis de Chavès, qui peu de mois auparavant avaient livré le pays à toutes les horreurs de la guerre civile.

Je m'opposai également au passage de l'infant par Paris et par Londres; car je savais qu'il était attendu à Paris par un grand nombre de miguélistes, dont la présence m'avait été signalée par mon collègue dans cette capitale; et à Londres je craignais que le peuple, d'après l'opinion qu'il avait conçue de l'infant, ne lui manquât de respect. Je proposai alors qu'on l'envoyât par Trieste.

M. de Lebzeltern se rendit à mes justes observations, approuvées aussi, sauf la dernière, par M. de Villa-Secca; mais nous ne donnâmes pas suite à nos conférences, par la nouvelle de l'arrivée prochaine du comte de Villa-Réal, qui, sur l'invitation du marquis de Palmella, ambassadeur portugais à Londres, et du gouvernement britannique, avait consenti à se rendre à Vienne pour indiquer les mesures les plus propres à concilier le retour de l'infant et le bonheur du Portugal. Il y arriva dans les premiers jours d'octobre. Le véritable but du ministère anglais, en faisant choix d'un homme d'un aussi honorable caractère que M. de Villa-Réal, était de dérober l'infant à l'influence des miguélistes de la cour, qui voulaient le faire passer par l'Espagne.

Dès son arrivée, M. le comte de Villa-Réal eut, ainsi que M. de Villa-Secca, de fréquentes entrevues avec M. de Metternich et l'ambassadeur d'Angleterre. L'objet principal de ces pourparlers était de préserver l'infant du contact des miguélistes et de le détourner du projet de voyage en Espagne, projet dans lequel il était tout à fait d'accord avec les ennemis de don Pèdre et de ses institutions. Le prince de Metternich, ayant d'abord sondé l'infant à cet égard, et le trouvant rétif, en appela à l'empereur, qui ne fut pas plus heureux que son premier ministre. Celui-ci alors eut recours à moi et me fit appeler. En entrant dans son cabinet, j'y trouvai MM. de Villa-Réal, de Villa-Secca, de Lebzeltern, Neumann, Bombelles, lord Cowley et le comte de Mercy-d'Argenteau. Après m'avoir raconté ce que je viens de mentionner, le prince eut l'air d'interroger chacun des assistants sur la détermination que la circonstance pouvait exiger. Mon opinion fut qu'il n'y avait point d'autre marche à suivre que de prendre acte de la déclaration que j'étais autorisé à faire par la lettre du 29 juin, portant que Sa Majesté le roi don Pèdre révoquerait le pouvoir accordé à l'infant, et reprendrait entre ses mains l'autorité royale, du jour où le prince obéirait aux suggestions des factions en violant les droits de son souverain, ceux de sa fille, et les lois de la charte por-

tugaise; et j'ajoutai de plus qu'il convenait de porter cette déclaration à la connaissance de l'infant.

» Tous les assistants étant de cet avis, je me rendis chez moi pour chercher mes instructions textuelles en question, que je rapportai à la conférence en les traduisant et faisant écrire sous ma dictée, par M. le comte de Mercy. Le prince de Metternich chargea M. de Villa-Secca et M. de Villa-Réal de porter immédiatement cet acte à la connaissance de l'infant, qui resta dans un état de stupéfaction telle que je l'y retrouvai encore lorsque deux heures après je me rendis chez lui. Après lui avoir répété ce qu'il venait de lire, j'ajoutai :

« Monseigneur, il s'en faut beaucoup que nous » ayons un goût prononcé l'un pour l'autre; mais ici » il n'est pas plus question de goût personnel pour » Votre Altesse Royale que pour moi; il s'agit de » comprendre et de remplir nos devoirs. Le mien est » de déclarer à Votre Altesse Royale que tant qu'elle » marchera dans la voie que lui prescrivent ses de- » voirs, je l'aiderai de toutes mes forces, mais que, si » au contraire Votre Altesse Royale s'en écarte, elle » trouvera dans moi l'ennemi le plus acharné. »

L'infant, se mordant les lèvres, dissimula mal sa colère concentrée, et après quelques minutes de silence il me dit : « Eh bien ! marquis de Rezende, me

» voilà décidé, je pars pour l'Angleterre. A-t-on » encore quelque chose de plus à me demander? » Je lui fis une profonde révérence et sortis pour aller communiquer au prince de Metternich le résultat de notre entrevue. Le prince de Metternich, qui était incommodé, pria l'infant de passer chez lui le même soir, et en lui parlant alors de l'itinéraire de son voyage, il le trouva naturellement plus docile à ses insinuations.

A l'appui de ce que je viens de dire, je cite le témoignage de l'infant lui-même, de MM. de Villa-Réal et de Lebzeltern.

Le 16 octobre au soir, il y eut chez M. le prince de Metternich une réunion confidentielle à laquelle je ne fus pas appelé; elle se composait de l'ambassadeur d'Angleterre, de MM. Villa-Secca et de Villa-Réal. Le prince fit la lecture d'une lettre qu'il allait expédier au prince Esterhazy, en Angleterre, pour lui donner connaissance des dernières déterminations auxquelles l'infant s'était arrêté. Cette dépêche ne fut expédiée qu'après avoir reçu leur entier assentiment.

Le prince de Metternich y rendait compte des démarches faites auprès de l'infant à l'occasion de son départ pour Lisbonne.

« Je ne pus dissimuler à Son Altesse Royale, dit le » prince de Metternich, que, quelle que fût la route

» qu'il crût devoir prendre pour se rendre en Por-
» tugal, l'empereur, notre auguste maître, ne pour-
» rait cependant dans aucun cas consentir à son pas-
» sage par l'Espagne, attendu que, outre les graves
» inconvénients qui dans la circonstance actuelle de-
» vaient l'en détourner, il ne pourrait se le permettre
» sans agir contre les vœux de l'empereur don Pèdre
» son frère, et contre l'opinion unanime de toutes les
» puissances de l'Europe.

» Je lui dois, au reste, ajoute M. de Metternich,
» la justice d'observer ici que ce prince, lorsqu'il
» s'était entretenu avec ses alentours de son désir de
» prendre de préférence la route d'Espagne, comme
» la plus courte et la plus directe, n'avait pas hésité
» à donner en même temps les assurances les plus
» positives de sa ferme volonté de ne laisser approcher
» de sa personne aucun réfugié portugais. Mais si
» nous fûmes bientôt tranquillisés sur ce premier
» projet de l'infant, nous ne tardâmes pas à nous
» apercevoir d'un autre côté que l'esprit de ce prince
» était fortement préoccupé de deux idées qui avaient
» toute la valeur de deux déterminations positives,
» nommément celle de ne pas s'embarquer sur un
» vaisseau anglais, et de ne pas toucher terre entre
» l'Autriche et le Portugal. »

M. de Metternich continuait en racontant que

l'empereur d'Autriche, voyant que personne ne pouvait convaincre l'infant, eut avec lui un entretien particulier.

« L'infant, ajoute-t-il, déclara spontanément à Sa » Majesté qu'il était très-décidé à maintenir la charte » qu'il avait jurée, que Sa Majesté pouvait être sans » inquiétude à cet égard, qu'il la priait enfin de croire » que son cœur était pénétré de reconnaissance pour » les bontés dont elle l'avait comblé. »

L'empereur n'ayant pas réussi complétement à convaincre l'infant de la nécessité d'aller de bonne grâce à Londres pour de là se rendre à Lisbonne, M. de Metternich, qui était indisposé, le pria de passer chez lui pour y avoir un entretien, en présence de M. de Bombelles, chambellan de l'empereur, le même qui fut envoyé à Lisbonne en qualité de ministre plénipotentiaire.

M. de Metternich déduisit en détail tous ses arguments. « Je ne tardai pas, dit-il, à m'apercevoir que » j'avais eu le bonheur de faire sur l'infant une im» pression profonde, et après quelques instants de ré» flexion, il céda enfin aux conseils de l'amitié et de » la raison. Dès ce moment, la conversation de l'in» fant devint vive et animée ; il s'exprima devant moi » avec autant de franchise et de naturel qu'il avait mis » jusque-là de réserve dans ses réponses.... Dans la

» courant de cette conversation, il ne me dissimula » pas qu'il avait redouté de passer par l'Angleterre, » parce qu'il savait qu'on y avait contre lui de fortes » préventions, et qu'il craignait d'y être mal reçu. Il » commença ensuite spontanément à me parler avec » chaleur de la ligne de conduite qu'il se proposait de » suivre à son arrivée à Lisbonne. Je fus surpris, je » l'avoue, de la *rectitude des principes et de la sagesse* » *des vues qu'il me développa avec un ordre et une* » *clarté remarquables*. La manière dont l'infant s'est » expliqué vis-à-vis de moi dans cette circonstance ne » me permet pas de douter qu'il ne soit dans les meil- » leures dispositions, et qu'il est non-seulement résolu » à maintenir la charte, mais qu'il en sent même l'im- » portance et la nécessité...

» Tel est le récit fidèle de ce qui s'est passé ici avec » l'infant. Si la résistance qu'il nous a opposée dans » le principe est regrettable, sous le rapport surtout de » la perte de temps qu'elle a entraînée, elle a d'un » autre côté l'avantage de nous offrir une véritable » garantie de la sincérité des intentions du jeune prince, » qui ne cède que par conviction, et qui, du moment où » il a été convaincu, a manifesté les dispositions les plus » favorables et les principes les plus conformes à nos » vœux. »

Ces premiers pourparlers terminés, commencèrent

ensuite, le 18 octobre, les conférences officielles dites de Vienne, auxquelles furent présents : comme plénipotentiaires, de la part de l'Autriche, M. le prince de Metternich, M. le comte de Lebzeltern, M. le chevalier de Neumann, M. le comte Henri de Bombelles ; de la part de l'Angleterre, lord Cowley, ambassadeur de cette puissance ; et enfin, de la part de l'infant, M. le baron de Villa-Secca, ministre de Portugal, *et M. le* comte de Villa-Réal. Je ne fus pas non plus appelé à cette conférence.

L'objet de cette première conférence fut de consigner dans un protocole officiel le résultat des négociations confidentielles relativement au départ de l'infant, à son voyage et à la règle de conduite qu'il se proposait de suivre en Portugal. Les plénipotentiaires portugais annoncèrent que l'infant leur avait donné ordre de préparer la rédaction des lettres qu'il voulait adresser sans délai à l'empereur don Pèdre, son frère, à S. M. le roi d'Angleterre et à l'infante sa sœur; qu'il leur avait également donné celui de rédiger la lettre à l'infante, de manière à ce qu'elle pût être rendue publique et qu'elle ne pût en même temps laisser aucun doute sur la *ferme volonté* de ce prince en acceptant la lieutenance du royaume, que l'empereur son frère venait de lui confier, de maintenir *religieusement les institutions*, de vouer le passé à un entier

oubli, mais de contenir en même temps, avec force et fermeté, l'esprit de parti et de faction qui avait trop longtemps agité le Portugal.

Le prince de Metternich remarqua, de son côté, que l'infant devait, sans aucun doute, prendre avant tout, dans les lettres qu'il se proposait d'adresser au roi d'Angleterre et à l'infante sa sœur, le titre de lieutenant du royaume, puisque c'était sous ce titre que l'empereur lui en avait confié la régence, mais qu'il paraissait convenable, et même nécessaire, que l'infant prît conjointement, avec le titre de lieutenant, celui de régent du royaume, titre qui ressortait clairement de la teneur des instructions dont j'étais muni.

Dans le protocole de la deuxième conférence tenue le 20 octobre, on remarqua que le titre de l'infant ne renfermait aucune réserve de ses droits personnels à la régence; qu'à Londres cependant on avait pensé que cette réserve était désirable. M. de Metternich répondit que l'infant ayant fait cette réserve dans sa lettre d'envoi de serment à l'empereur don Pèdre, une seconde réserve serait superflue; remarquant qu'il était toutefois très-naturel qu'en Portugal on attachât une haute valeur à cette question, qui se lie nécessairement, dit le protocole, à celle de la confirmation de l'acte d'abdication de l'empereur don Pèdre, de l'envoi de la jeune reine dona Maria en Portugal, et de la sépara-

tion totale; qu'on pouvait être au reste parfaitement tranquille à cet égard, vu que l'Autriche et l'Angleterre étaient pénétrées de l'importance de ne pas laisser plus longtemps indécises des questions d'un si haut intérêt pour la tranquillité intérieure du Portugal, et que les deux puissances étaient déterminées à réunir leur soins et leurs efforts pour en presser et en obtenir la décision à Rio-de-Janeiro. Ce protocole se termina en mentionnant que j'avais décliné d'assister aux conférences par la raison que je ne m'y croyais pas autorisé par mes instructions.

Dans le protocole de la troisième conférence du 23 octobre, on lit que l'ambassadeur d'Angleterre annonça que des agents des réfugiés portugais avaient été envoyés d'Espagne à Paris, pour obtenir accès auprès de l'infant, qu'ils cherchaient à exciter une insurrection en Portugal, et à détruire la constitution avant l'arrivée de don Miguel. M. de Metternich confirma ces nouvelles d'après ces dépêches, et déclara que l'infant avait été le premier à lui parler de ses craintes à cet égard, en *exprimant le vœu qu'on s'occupât des moyens de prévenir un mouvement* qui, s'il éclatait avant son arrivée à Lisbonne, pourrait le placer dans la position la plus difficile et la plus compromettante. Le prince de Metternich ajouta que l'infant se trouvant dans des dispositions aussi favorables, le moyen le plus efficace à employer

serait une démarche directe de ce prince envers le roi d'Espagne. Il proposa donc d'engager l'infant à écrire sur-le-champ à Sa Majesté Chrétienne pour lui faire part des déterminations qu'il venait d'adopter conformément au décret de l'empereur son frère du 3 juillet, et lui demander en même temps de prendre des mesures pour maintenir la tranquillité dans la Péninsule, et pour faire connaître aux réfugiés que l'infant *désapprouvait hautement de semblables tentatives*, et qu'il était bien *décidé à les réprimer*. L'infant se prêta en effet *avec empressement* à écrire cette lettre, qui fut expédiée le jour même. Le protocole se termina par la proposition que fit le prince de Metternich, de communiquer une copie de ce protocole aux cabinets de Londres, de Paris, de Berlin et de Pétersbourg, en les priant de transmettre sans délai, à leurs missions respectives à Madrid, l'ordre d'appuyer de toute leur influence la démarche que l'infant venait de faire auprès de Sa Majesté Chrétienne, proposition qui fut unanimement agréée.

Il me sera permis de remarquer la contradiction qui se trouve entre l'aveu que contient le premier protocole sur l'origine du titre de lieutenant confié par l'empereur don Pèdre, qui suppose le cas d'une régence pendant l'absence volontaire du souverain, ce qui existait en effet, et la réserve des prétendus droits de l'infant à la régence mentionnée dans le deuxième proto-

cole, ce qui suppose le cas d'une régence de minorité qui n'existait pas. Cette remarque devient encore plus importante si on considère que mes instructions, auxquelles le premier protocole fait allusion et dont je donnai copie à la conférence, portaient en termes exprès, non-seulement que la régence de l'infant avait un caractère révocable comme tout autre plein pouvoir donné à un lieutenant, mais que les cas de révocation y étaient prévus et désignés, avec déclaration que, le cas échéant, l'empereur retirerait les pouvoirs qu'il avait concédés temporairement et conditionnellement. C'est sans doute par oubli que cette déclaration de moi aura été omise parmi les pièces mentionnées au protocole. Il n'est pas moins de mon devoir de consigner ici cette circonstance, en déclarant que je n'ai jamais eu connaissance des protocoles avant qu'ils fussent publiés pour être présentés aux Chambres d'Angleterre.

L'infant don Miguel surmonta enfin toutes ses répugnances à passer par l'Angleterre. Avant d'avoir prêté serment devant les Chambres, il nomma, à Vienne même, un ministère composé du duc de Cadaval, âgé de 24 ans, de M. de Leite, âgé de 82 ans, et qui avait été impliqué dans son complot contre son père, du comte de Villa-Réal, et du comte de Louzan. Il partit de Vienne le 6 décembre 1827 et arriva à Paris le 19.

Malgré l'active surveillance du comte de Villa-Réal, il eut dans cette ville de fréquentes entrevues avec quelques-uns de ses partisans. Il arriva à Londres, où on lui avait ménagé une réception cordiale qu'il était loin de mériter. L'héritier de la couronne, aujourd'hui roi, vint en personne le complimenter à son débarquement. Pendant son séjour dans cette ville, il s'y tint, le 12 janvier 1828, une conférence diplomatique. Lord Dudley, principal secrétaire d'état de Sa Majesté britannique au département des affaires étrangères, de la part de l'Angleterre; le prince Paul Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, et le comte de Bombelles, ministre de la même cour près celle de Lisbonne, de la part de l'Autriche; le marquis de Palmella, ambassadeur portugais à Londres, et M. le comte de Villa-Réal, de la part du Portugal, consignèrent dans ce protocole les vœux de leurs gouvernements respectifs, pour que l'abdication de la couronne de Portugal par S. M. don Pèdre IV fût complétée aussitôt que possible et sans restriction. Elle ne l'était donc pas alors à leurs yeux, ainsi que l'a prétendu à tort lord Aberdeen. L'Autriche et l'Angleterre s'engagèrent de plus à prêter leurs bons offices pour régler définitivement, par un traité, l'ordre de succession dans les deux branches de la maison de Bragance.

Le gouvernement anglais s'engagea en outre à

prêter ses bons offices pour faciliter un emprunt de 200,000 liv. st. contracté à Londres par le gouvernement portugais. La brillante réception faite à don Miguel par le duc de Wellington dans sa belle maison de campagne de Strathfield fait le contraste le plus frappant avec la mesquine visite en frac et par carte à l'empereur don Pèdre, auquel le duc de Wellington ne contestait pas même officiellement le titre de chef de la maison de Bragance.

M. Rapozo, un des hommes les plus compromis dans la journée du 30 avril et exilé en France par le roi, avec défense à l'ambassadeur portugais de lui donner de passe-port, se présenta à Plymouth devant l'infant qui, se tournant vers le marquis de Palmella, se plaignit qu'on eût laissé cet homme sortir de France. Le marquis, de retour à Londres, ayant pris des informations, apprit de Paris que c'était sur les instances de don Miguel seul qu'on avait laissé partir M. Rapozo.

Don Miguel s'embarqua, le 6 février 1828, à Plymouth, et arriva, le 22 du même mois, à Lisbonne. Les Chambres avaient été convoquées au 2 janvier de cette même année pour recevoir ses serments. En attendant son arrivée, la reine revint du palais de Quéluz à celui d'Ajuda, près du quai de Belem, où débarqua l'infant, qui ne voulut pas descendre du

côté où l'attendait la municipalité de Lisbonne, par la peur ridicule d'être assassiné. Quatre jours après son arrivée, l'infant se rendit aux Chambres, et prêta solennellement le serment suivant :

« Je jure fidélité à Leurs Majestés don Pèdre et » dona Maria II, souverains légitimes du Portugal, » et m'engage à remettre le gouvernement du royau- » me à la reine dona Maria II, aussitôt qu'elle sera » parvenue à l'âge de majorité. Je jure également de » maintenir la religion catholique, apostolique et » romaine, et l'intégrité du royaume, et d'observer et » faire observer la constitution politique de la nation » portugaise et les autres lois du royaume, et de » veiller au bien général de la nation autant qu'il sera » en mon pouvoir. »

Des miguélistes zélés ont assuré que ce serment n'avait pas été fait en mettant la main sur une vraie Bible, et que le patriarche, pour soulager la conscience de don Miguel, avait étendu son camail pour dérober aux spectateurs ce défaut de formalité.

L'infant crut devoir dissimuler quelques jours le projet qu'il avait conçu de renverser la constitution, et de se mettre en opposition avec son souverain. M. Lamb, nouvel ambassadeur d'Angleterre, en remplacement de sir William A'Court, si connu par ses ambassades à Naples et à Madrid, témoin de ce qui

se passait, prévint sa cour de tous les efforts que faisaient jusqu'alors en vain les partisans de don Miguel pour le faire proclamer roi. Il fit même à l'infant des représentations pleines de fermeté, sur l'appui que Son Altesse Royale, au mépris des engagements contractés envers la charte et toutes les puissances, donnait hautement aux factieux. Dans l'impossibilité de s'opposer avec fruit aux violences de ce parti, il ne voulut pas du moins que l'emprunt de 200,000 liv. st., conclu par l'assistance de l'Angleterre au moment du passage de l'infant à Londres, servît à soudoyer les hommes à l'aide desquels on voulait renverser un ordre régulier de choses, que le but de l'empereur, comme le but déclaré des puissances, avait été de soutenir, et il renvoya à Londres les 50,000 liv. st. qu'il venait d'apporter lui-même à Lisbonne. Toutes les troupes anglaises quittèrent aussi Lisbonne le 2 avril.

Impatient d'atteindre au but de ses désirs, et pressé d'ailleurs par l'ambition non moins ardente de son parti, don Miguel voulait arriver du premier saut à la couronne, et, fatigué d'avoir si longtemps dissimulé, il favorisait et excitait les passions qui devaient servir de marche-pied à son trône. Mais le bon esprit des troupes portugaises et de leurs officiers lui imposait encore, et les représentations des ambassa-

deurs le forcèrent à user de plus de ménagements. Il fallut donc substituer l'intrigue à la violence, et se contenter de surprendre plus tard par la fraude une honteuse victoire sur des droits qu'on n'avait si longtemps reconnus hautement que pour pouvoir les fouler ensuite plus sûrement aux pieds.

Les cortès furent d'abord dissoutes le 14 mars, au nom de la charte qu'on violait en affectant encore de prononcer son nom. En effet, cette charte, en donnant au roi ou régent le droit de dissoudre les Chambres, lui impose le devoir d'en convoquer immédiatement de nouvelles. Don Miguel, au contraire, prononçait dans son décret de dissolution que leur convocation était impraticable, et renversait ainsi l'édifice qu'il avait, à tant de reprises, juré de conserver. Le ministre des affaires étrangères d'Angleterre, lord Dudley, écrivit au marquis de Palmella, ambassadeur portugais à Londres, pour se plaindre que dans cette occasion et dans beaucoup d'autres qu'il énuméra don Miguel eût trahi la parole donnée aux puissances, et compromis par sa conduite la force d'un pays lié à l'Angleterre par tant de traités d'alliance.

Le marquis de Barbacena se trouvait alors à Falmouth, près de s'embarquer pour le Brésil. Il avait été envoyé par l'empereur en mission à Londres et à Vienne. Pendant son séjour dans ces deux villes, lord

Dudley, le duc de Wellington et le prince de Metternich l'avaient entretenu de leur projet de conclure un traité pour séparer complétement les deux couronnes de Brésil et de Portugal, sans qu'elles pussent jamais être réunies sur la même tête. Lord Dudley était moins vif dans ce projet que lord Wellington, qui, bien qu'il ne fût pas encore dans le ministère, commençait à y avoir une très-grande influence qui fut si funeste au Portugal.

A son passage à Paris, le marquis de Barbacena en entretint l'infant, aussi bien que des démarches que l'on faisait auprès de l'empereur pour hâter le voyage de la jeune dona Maria en Europe. Don Miguel parut donner son adhésion à tout ce qui était proposé. Le marquis de Barbacena ne fut donc pas peu étonné lorsque, le 20 mars, près de s'embarquer à Falmouth pour Rio, il vit arriver de Lisbonne une foule de Portugais qui avaient fui en toute hâte la tyrannie grandissante de don Miguel, et il m'écrivit le même jour, 20 mars, pour me faire part de ce qu'il apprenait.

« Demain je pars pour Rio, me disait le marquis » de Barbacena, emportant la triste nouvelle des éga- » rements de l'infant, qui est complétement dominé par » les factieux du 30 avril 1824. Voilà le résultat mal- » heureux ou plutôt terrible de la régence de ce prince ! » Que faire maintenant ? Je m'étais attendu à retour-

» ner au Brésil, en y portant à notre auguste souve-
» rain des nouvelles d'une tout autre nature. Il arrive
» justement le contraire, par suite des folies ou plutôt
» des crimes de l'infant. »

Je reçus le même jour une autre lettre, sur les mêmes événements, d'un ami qui occupe encore dans le gouvernement autrichien un poste trop élevé pour que je puisse livrer au public ces épanchements confidentiels sous son nom.

« Vous êtes, me disait-il, à peu près le seul qui ayez
» bien jugé l'aimable nourrisson que nous élevions
» pour le Portugal, presque le seul qui ait exactement
» prévu les événements qui éclateraient dès l'arrivée
» de ce bijou à Lisbonne. Je n'ai, moi, d'autre mérite
» que celui d'avoir de tout temps rendu justice à votre
» prévoyance, et d'avoir bien souvent averti.... et le
» cher.... qui peut l'attester, d'attacher un peu plus
» de valeur à vos sages et utiles observations. Avec
» l'affection que je dois toujours vous supposer pour
» votre ancienne patrie, je conçois que vous ne puissiez
» vous réjouir des nouvelles convulsions qui la mena-
» cent; mais vous avez la grande satisfaction d'avoir
» tout fait pour les empêcher. Je vous en félicite
» donc, etc. »

Le 12 du même mois, je reçus une lettre de M. le vicomte d'Itabayana, mon collègue à Londres, datée

du 4. A cette lettre étaient jointes des dépêches à mon adresse.

Mon collègue me pressait de prendre les mesures nécessaires pour me mettre en garde, ainsi qu'il le faisait, contre l'usurpation imminente de don Miguel. Son avis et le contenu des instructions impériales préventives que je recevais dans ces dépêches me mirent dans la nécessité d'adresser au prince de Metternich la protestation suivante :

Vienne, 15 avril 1828.

« Le soussigné, envoyé extraordinaire et plénipo-
» tentiaire de Sa Majesté Impériale et Royale Très-
» Fidèle, appelé à fixer toute son attention sur l'état
» alarmant des affaires du royaume de Portugal et pou-
» vant, d'un moment à l'autre, y appliquer les instruc-
» tions éventuelles dont il est muni, a l'honneur de
» présenter à S. A. M. le prince de Metternich, chan-
» celier de cour et d'Etat de Sa Majesté Impériale et
» Royale apostolique, les extraits suivants du texte lit-
» téral desdites instructions :

» *Lorsque écoutant les sages conseils de Sa Majesté*
» *Impériale et Royale Apostolique, et entièrement*
» *satisfaite de la conduite que monseigneur l'infant*

» *don Miguel avait tenue pendant son séjour à Vienne,*
» *et par laquelle il s'était concilié l'estime des Portu-*
» *gais et des étrangers, Sa Majesté Impériale et*
» *Royale Très-Fidèle daigna conférer à Son Altesse*
» *Royale la régence du Portugal, avec le titre de son*
» *lieutenant dans ce royaume, l'empereur et roi, en-*
» *tièrement libre sur le choix de la personne à la-*
» *quelle il déléguerait l'exercice de son autorité sou-*
» *veraine, vu son absence de ses Etats transatlantiques,*
» *n'eut d'autre but que celui de cimenter la paix et le*
» *bonheur dans ses Etats européens, ainsi que dans sa*
» *auguste famille. Pour y parvenir complétement, et*
» *pour consacrer en même temps son droit de haute*
» *surveillance sur la dynastie et sur les intérêts d'un*
» *peuple que la Providence a confié à ses soins, Sa*
» *Majesté Impériale et Royale Très-Fidèle a trouvé*
» *convenable de faire dépendre cette délégation, spé-*
» *ciale et révocable par sa nature, de certaines condi-*
» *tions dictées également par l'intérêt de son auguste*
» *maison et par le bien-être de ses sujets.*

» *Conserver hors de toute atteinte les droits légi-*
» *times et imprescriptibles de Sa Majesté Impériale et*
» *Royale Très-Fidèle et de S. M. la reine dona Maria*
» *da Gloria; maintenir la charte portugaise concé-*
» *dée par Sa Majesté Impériale et Royale Très-Fi-*
» *dèle, et à laquelle S. A. R. monseigneur l'infant a*

» *prêté serment; ne se laisser dominer par aucun* » *parti; faire cesser les divisions, et réunir tous les* » *Portugais autour d'un centre commun; consolider* » *et resserrer de plus en plus l'alliance avec la Grande-* » *Bretagne, à laquelle le Portugal a dû son salut dans* » *des temps d'adversité, et à laquelle se rattachent* » *tant de glorieux souvenirs, anciens et récents; suivre* » *enfin les conseils salutaires donnés par la sagesse,* » *l'expérience et la vertu de Sa Majesté Impériale et* » *Royale Apostolique: telles ont été les conditions dont* » *Sa Majesté Impériale et Royale Très-Fidèle a cru* » *devoir faire dépendre la délégation des pouvoirs* » *conférés à son auguste frère.* »

» Cependant Sa Majesté Impériale et Royale Très-» Fidèle, tout en rendant justice aux bons sentiments » que Son Altesse Royale lui avait tant de fois manifes-» tés et à la fidélité caractéristique de la nation portu-» gaise, ne s'est point dissimulé les dangers auxquels » monseigneur l'infant se trouverait exposé à la suite » d'une seconde tentative de la part d'une faction fa-» natique et ambitieuse qui, en se couvrant du man-» teau d'attachement au trône et à l'autel pour fouler » aux pieds les mêmes droits qu'elle prétend défendre, » pourrait surprendre la bonne foi de Son Altesse » Royale, ou se servir malgré lui de son auguste nom » pour des actes contraires aux conditions mentionnées

» ci-dessus. Afin d'obvier aux maux qui résulteraient » d'aussi criminelles tentatives, si jamais elles venaient » à se réaliser, Sa Majesté Impériale et Royale Très- » Fidèle a jugé convenable de munir ses représentants » à Vienne et à Londres d'instructions précautionnel- » les, en vertu desquelles le soussigné se trouve auto- » risé à déclarer au gouvernement de Sa Majesté Im- » périale et Royale Apostolique que l'empereur du » Brésil, roi de Portugal, révoquera les pouvoirs qu'il » a délégués à monseigneur l'infant don Miguel, du » moment que le prince serait censé suivre les conseils, » et agir sous l'influence d'une faction qui tendrait à » violer les lois précitées.

» Le soussigné a l'honneur de prévenir en même » temps S. A. M. le prince chancelier de cour et d'Etat, » que devant nécessairement se concerter avec M. le » vicomte d'Itabayana, envoyé extraordinaire et mi- » nistre plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale et » Royale Très-Fidèle, près Sa Majesté britannique, » sur les mesures que la crise actuelle pourrait exi- » ger de leur côté, il a pris la résolution de se rendre » en Angleterre, où il ne s'arrêtera que le moins de » temps possible, comptant retourner à son poste en » peu de semaines. Le soussigné prend enfin la liberté » d'assurer S. A. M. le prince chancelier de cour et » d'Etat de son intention sincère de procéder, dans une

» affaire aussi délicate, avec toute la réserve et tous les » ménagements compatibles avec ses instructions et » ses devoirs, de régler strictement ses démarches d'a- » près les renseignements authentiques qu'il recevra » sur l'état des choses à Lisbonne, et de ne se porter à » celles que des circonstances impérieuses pourraient » leur imposer qu'après en avoir donné connaissance » aux ministres de Sa Majesté impériale et Royale » Apostolique et à ceux de Sa Majesté britannique.

» Le soussigné saisit, etc.

» *Signé* REZENDE. »

M. le prince de Metternich me répondit, *le 16 avril*, que Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique regrettait infiniment tout ce qui se passait en Portugal; qu'elle avait l'espoir qu'on pourrait en empêcher la continuation, et qu'elle était prête à faire les plus puissants efforts pour s'y opposer, et il concluait en me disant que puisque, comme je le lui avais annoncé, je partais pour l'Angleterre, qui serait le théâtre des négociations ultérieures, la cour de Vienne donnerait des instructions adressées à son ambassadeur près de cette cour, en m'autorisant à faire connaître en Angleterre les sincères dispositions de Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique à ce sujet.

Par le même courrier qui m'apportait les dépêches de mon collègue, M. de Villa-Secca recevait une circulaire dans laquelle le vicomte de Santarem, ministre des affaires étrangères (1), cherchait à justifier la dissolution des deux Chambres et les autres illégalités de la régence de don Miguel. En même temps que cette circulaire provoquait la noble réponse de lord Dudley, M. de Metternich, fatigué du verbiage et des sophismes de cette note, dans laquelle on prodiguait à chaque ligne des apologies *sur la rigueur des principes*, se jeta sur un sofa, et s'écria : « Je n'ai jamais vu un homme » si rigoureux en ennui, et si peu rigoriste en princi» pes que M. le vicomte de Santarem. »

Je partis de Vienne le 16 avril et arrivai le 22 à Londres, où les mauvaises nouvelles se succédaient sans interruption. Je convins aussitôt avec mon collègue des mesures que nous avions à prendre. Je lui communiquai ma note au prince de Metternich, et l'engageai à en adresser une semblable au gouvernement anglais (2). Il la fit en effet, et le gouvernement bri-

(1) Il avait succédé au comte de Villa-Réal, qui donna sa démission et quitta le Portugal le jour où il vit l'infant entrer sans pudeur dans sa honteuse carrière.

(2) Notre interférence, comme ministres brésiliens dans l'affaire du Portugal, se justifie par les instructions préventives dont nous nous trouvions munis. C'était l'ambassadeur portugais à Londres, marquis de Palmella, qui était chargé de leur direction, de la même manière

tannique répondit dans des termes favorables, bien que lord Wellingtou fût déjà chef du ministère. Ce premier pas fait, nous convînmes d'en faire un second, qui était d'adresser à l'infant, comme ministres brésiliens, et par l'intermédiaire de M. de Silva, consul du Brésil à Lisbonne, seul agent qui s'y trouvât, une lettre conçue dans des termes à la fois fermes et respectueux, pour nous plaindre des insultes faites à des sujets brésiliens, et rappeler l'infant à son devoir, s'il voulait nous éviter des démarches pénibles pour nous et pour lui, mais auxquelles il nous était impossible de nous soustraire. La minute de cette lettre, rédigée par M. d'Itabayana, avec la mesure et la netteté qu'il a coutume de mettre dans toutes ses pièces officielles, est restée entre ses mains.

Désirant être appuyé par les deux cours d'Autriche et d'Angleterre, nous en présentâmes le projet, d'abord au prince Esterhazy, ambassadeur d'Autriche à Londres, qui l'approuva, et ensuite à lord Dudley, ministre des affaires étrangères, qui, tout en l'approuvant,

que l'avait fait M. le comte de Funchal, lorsqu'il était investi, en 1807, des mêmes fonctions dans cette cour. Ce n'est que pendant l'absence du marquis de Palmella, pendant son voyage à Oporto, que M. le comte d'Itabayna prit la direction des affaires; il le fit, non pas comme plénipotentiaire brésilien, mais comme chargé de l'ambassade portugaise, en vertu de la qualité de ministre de famille, comme cela se pratique généralement.

nous dit que, loin d'être violente, notre protestation était bien plus modérée que celle qu'il avait adressée lui-même. Il n'en fut pas de même de lord Wellington qui, d'une manière assez peu gracieuse, paraissant douter des instructions préventives dont nous nous étions prévalus, et ne pouvant rien reprocher à la forme de la lettre, s'éleva contre le fond. Il se répandit en vives apostrophes contre l'infant; mais il soutint: 1° que nous n'avions pas le droit de traiter avec l'infant des affaires intérieures du Portugal; 2° que, loin d'être avantageuse à la cause, la démarche que nous faisions lui serait contraire, par la jalousie de la nation portugaise contre tout ce qui venait du Brésil. Nous opposâmes à son premier argument qu'en interférant en quelque sorte dans les affaires intérieures du Portugal, nous n'en faisions pas plus que n'en faisaient les ministres des autres puissances, dans un cas pourtant où les droits de leurs souverains n'étaient pas aussi directement attaqués que ceux du nôtre, nous permettant de lui demander ce qu'aurait fait sa grâce, comme ministre d'Angleterre, au cas où il y aurait eu un soulèvement dans le royaume de Hanovre, tout aussi séparé de la Grande-Bretagne que le Portugal l'était déjà du Brésil. Au deuxième argument, nous opposâmes que, quelle que fût la vivacité de cette jalousie entre les deux nations de Portugal et de Brésil, comme tou-

tefois nous ne faisions que défendre en cela le plus grand bien du Portugal, nous avions tout droit d'attendre que, dans un cas aussi grave, la plus nombreuse et la plus saine partie de la nation portugaise oublierait ces sentiments de rivalité avec le même bon sens qu'elle avait montré en 1808, lorsqu'elle avait oublié, comme sa grâce l'avait vu, son ancienne antipathie contre l'Espagne. Quoique l'opiniâtreté naturelle du duc de Wellington ne lui permît pas de se rendre à ces raisons, il convint toutefois avec nous, et nous fûmes obligés de convenir avec lui, que nous en donnerions pas suite à la note, et que l'Angleterre, d'accord avec l'Autriche, ferait des démarches dans le sens de notre lettre, près du gouvernement de don Miguel. Nous crûmes cependant devoir écrire en particulier au consul du Brésil à Lisbonne, pour l'engager à demander, comme il l'avait déjà fait avant notre recommandation, et comme il a continué à le faire avec le zèle qu'il a déployé pendant tout le temps de son séjour à Lisbonne, des réparations pour les injures commises contre les sujets brésiliens. Nous lui conseillions, par la même occasion, de se conduire de manière à ne pas préjuger les mesures que notre cour aurait à prendre en conséquence de ces événements.

Don Miguel ne s'arrêta cependant pas en si bean chemin. Le 25 avril, jour de naissance de la reine

Charlotte, des hommes payés à trente sous par jour faisaient ouvrir, à la municipalité de Lisbonne, un registre sur lequel on inscrivait leur prière à don Miguel de prendre le titre de roi. Le 3 mai, on alla plus loin. L'abolition de la constitution fut officiellement proclamée par un décret qui convoquait à trente jours de date les anciens trois états du royaume, afin de faire, dit le décret, l'application de certains points importants du droit portugais.

Dès que nous eûmes connaissance de ce décret, nous nous adressâmes de nouveau à l'ambassadeur d'Autriche, au gouvernement anglais et aux autres cours, par leur entremise, pour leur demander 1° le prompt rappel des représentants de ces puissances à Lisbonne; 2° que, dès que l'usurpateur serait couronné, les susdites puissances ne reconnussent d'autres ministres portugais accrédités auprès d'elles que ceux qui se seraient montrés fidèles à don Pèdre IV.

On nous répondit que, tout en déplorant les événements de Portugal, les puissances ne pourraient faire les démarches que nous demandions que quand l'usurpation se serait manifestée d'une manière positive. Nous crûmes toutefois devoir faire, le 24 mai, un manifeste que nous adressâmes à la nation portugaise; nous y protestions :

1° Contre toute violation du droit héréditaire de Sa

Majesté le roi don Pèdre IV, et de son auguste fille la reine dona Maria da Gloria ;

2° Contre l'abolition des institutions concédées librement par le roi, jurées et établies légalement en Portugal ;

3° Et enfin, contre la convocation illégale et insidieuse des anciens états dudit royaume, qui ont cessé d'exister, et par l'effet d'une longue prescription, et par suite des institutions précitées.

Nous écrivîmes aussi au général Valdès, gouverneur de Madère, en l'invitant à faire tous les efforts possibles pour conserver à la reine dona Maria cette riche possession de la monarchie portugaise (1). La délicatesse de notre position comme ministres brésiliens ne nous permit pas d'envoyer dans cette île la frégate brésilienne *l'Isabelle*, qui, depuis quelques mois, était à mes ordres. Si nous l'avons envoyée plus tard à Terceira, ce fut uniquement, ainsi que le gouvernement brésilien l'a vu dans les instructions données par nous au commandant, M. de Beaurepaire, dans le but de sauver la vie aux personnes compromises en cas de revers, de même que le faisaient les frégates françaises et anglaises stationnées dans le Tage.

(1) Cet officier la défendit en effet avec courage lorsqu'elle succomba sous les attaques d'une armée miguéliste.

Les faits qui se passaient en Portugal nous faisaient un devoir de surseoir à la remise que la légation brésilienne à Londres devait fournir à l'ambassadeur en Portugal, ainsi que cela avait été stipulé dans le traité du 29 août 1827, des fonds que le Portugal avait destinés au paiement du dividende, et à l'amortissement de l'emprunt contracté par lui en Angleterre en 1823. Plus tard, et lorsque le marquis de Palmella se fut déclaré pour les droits de don Pèdre IV, aussitôt que sa position lui en eut imposé le devoir, et qu'il eut reçu ses lettres de créance de Sa Majesté Très-Fidèle, nous ne mîmes aucun délai à remettre ces fonds entre ses mains pour en dégager notre responsabilité, conformément aux principes sanctionnés par le droit des gens.

Par une coïncidence remarquable, le décret d'abdication définitive, signé le 3 mars à Rio, à la demande instante de l'Angleterre et de l'Autriche, sur la base posée dans les protocoles de Vienne, arrivait en Europe le 3 mai, jour même où don Miguel couronnait son usurpation par son décret de convocation des trois états. En recevant à Londres cet acte d'abdication, avec ordre d'en faire la notification officielle aux cours près desquelles nous étions accrédités, mon collègue et moi nous pensâmes que les circonstances sous l'empire desquelles cet acte avait été fait étant diffé-

rentes de celles qui existaient lors de son arrivée en Europe, il nous convenait de surseoir à cette notification, jusqu'à ce que nous eussions reçu de nouveaux ordres. Nous crûmes aussi devoir communiquer cette résolution de notre part à toutes les légations du Brésil, afin qu'elles pussent agir d'accord avec nous.

L'infant, qui avait déjà ses plans arrêtés, se garda bien de faire connaître qu'il eût reçu cette abdication, et persévéra dans sa marche tortueuse. Il se préparait en même temps à envoyer dans les différentes cours des hommes à lui pour pouvoir, quand le moment en serait venu, représenter sa conduite sous des couleurs propres à tromper les puissances. Sir Frédérick Lamb, ambassadeur d'Angleterre, prévint lord Dudley que M. d'Asseca allait être envoyé à Londres par l'infant don Miguel comme son représentant, et il donna le conseil de ne pas le recevoir, afin d'essayer si, par là, on ne produirait pas quelque effet sur l'esprit de l'infant. Lord Dudley agréa cette proposition, et les ordres qu'il donna à cet effet, dans les derniers jours de mars, à sir Frédérick Lamb, furent peut-être les derniers actes de l'administration de cet ancien membre du ministère Canning.

Tandis que l'infant s'occupait de réunir les factieux pour former les cortès, les chefs de la garnison d'O-

porto avaient inspiré à leurs corps le désir de maintenir les droits et les institutions de don Pèdre. Fidèle à ses serments, toute la garnison sortit le 17 mai des casernes, aux cris de vive don Pèdre, vive dona Maria et vive la charte constitutionnelle ! Le peuple fraternisa avec elle. La nouvelle de ce mouvement ne fut pas plutôt arrivé à Londres, pendant un court voyage que j'avais fait, que les officiers portugais réfugiés se hâtèrent d'aller rejoindre leurs concitoyens, et je ne tardai pas, ainsi que M. d'Itabayana, à me mettre en rapport avec le gouvernement qui s'y installa au nom de don Pèdre IV. On sait ce qui est arrivé : si le bonheur n'a pas couronné d'aussi nobles efforts, ce n'est pas sur eux que le blâme doit retomber. Une des premières causes de leur insuccès fut que, levés spontanément, ils avaient commencé à agir sans plan arrêté. D'autres provinces acquiesçaient déjà à ce qu'ils avaient fait; mais l'infant parvint à empêcher la réunion de toutes ces troupes à Oporto. La cause véritable de leur défaite fut le blocus de cette ville promptement reconnu, et qu'on prétend même avoir été conseillé par l'administration de lord Wellington. Cette reconnaissance jeta un grand découragement parmi les Portugais, qui se voyaient ainsi accablés par des ennemis intérieurs et extérieurs.

Pour obtenir qu'une réunion comme celle convo-

quée par don Miguel fût une représentation un peu exacte du pays, il eût fallu se livrer à de longs travaux et à de savantes recherches historiques. Ce n'est pas quand on parle en France, qu'il est nécessaire de recourir à de nombreuses preuves pour faire comprendre l'impossibilité de rajeunir des formes depuis si longtemps tombées en désuétude, et à l'observation desquelles, par suite des longs intervalles entre les convocations, tant d'incertitudes ont toujours été attachées. Mais il ne s'agissait pas pour don Miguel de consulter le pays, il s'agissait de trouver une sorte d'excuse à présenter aux puissances pour la violation de ces institutions conservatrices qu'on avait juré d'observer, et pour l'usurpation non moins honteuse des droits confiés par un frère. La brièveté de temps fut un prétexte de plus pour augmenter les irrégularités.

Il n'y eut pas d'actes de convocation pour la noblesse ; l'infant fit choix surtout de ceux dont les opinions et la docilité lui étaient connues, et ils reçurent seuls des lettres de convocation.

Les membres du clergé furent convoqués individuellement, comme ceux de la noblesse, et sous le bon plaisir de celui qui les choisissait.

Quant au tiers-état, on fit choisir par quelques-uns des membres des conseils municipaux les hommes les

plus connus par l'exagération de leurs opinions apostoliques (1). On appela faussement cette réunion du nom pompeux d'assemblée des trois états du royaume. Il était aisé de prévoir ce qu'on en devait attendre.

Tels qu'ils étaient, ces trois états étaient convoqués pour le 23 juin. On craignait encore cependant un reste de respect pour les lois, et le jour même de leur réunion, l'infant publia un décret qu'il croyait propre à contenir les indociles et à échauffer encore les plus chauds. Afin de parvenir plus sûrement à violenter les volontés, il rappela le même jour, 23 juin, tous les Portugais réfugiés en Espagne, qu'il avait accablés de reproches et dénoncés aux poursuites du cabinet de Madrid, lorsque, entièrement libre de ses volontés, il cherchait à tromper les puissances, mais qu'après avoir jeté le masque il déclara de fidèles serviteurs et d'honorables défenseurs des lois.

Tous les ambassadeurs étrangers protestèrent contre cet acte attentatoire aux droits de don Pèdre et à la charte qu'il avait donnée, et déclarèrent qu'à dater de

(1) Au nombre des députés du tiers-état on trouve un moine nommé Joaquim Carvalho, qui se dit fondé de pouvoirs de la ville de Goa en Asie, où la nouvelle de ce qui se passait n'arriva que plusieurs mois après. Il est bon d'ajouter aussi que dans les anciennes cortès, auxquelles don Miguel en appelait, les simples moines n'ont jamais pris place.

ce jour leurs fonctions diplomatiques étaient suspendues, jusqu'à ce qu'ils eussent reçu des ordres de leurs cours respectives. Les ministres portugais à l'étranger protestèrent également contre cette violation de la loi fondamentale du royaume, et ne reconnurent plus que l'autorité immédiate de don Pèdre. Mais le plan était convenu d'avance, et rien ne put en arrêter l'exécution. Les trois états assemblés séparément décidèrent le 26, sans discussion, que don Miguel était le seul roi légitime, et que don Pèdre n'ayant eu aucun droit, les institutions qu'il avait données devaient être regardées comme nulles et non avenues. Ces résolutions diverses furent condensées en un seul arrêté, qui fut présenté le lendemain à l'infant.

L'arrêté des trois états en faveur de don Miguel se fonde sur quatre arguments :

1° Sur ce que don Pèdre était devenu souverain étranger depuis qu'il s'était déclaré ou avait été reconnu souverain du Brésil, vu que le vice de pérégrinité paraît contenu dans la disposition littérale des cortès de Lamégo, et dans la demande faite par les trois états dans les cortès de 1642 ;

2° Sur ce que don Pèdre résidait hors de Portugal, ce qu'on a prétendu avoir été interdit par les dispositions des cortès de 1641, dans les cortès de Thomar, et enfin par la disposition de la lettre patente de 1642 ;

3° Sur ce que don Jean VI ayant, à ce que prétendent les rédacteurs de l'arrêté, possédé, à partir du 15 novembre 1825, le Portugal et le Brésil comme deux États distincts et séparés, et don Pèdre lui ayant succédé dans ce dernier, il était demeuré exclu de la succession du premier, aux termes de la lettre patente de 1642;

4° Sur ce que, dans l'opinion des susdits docteurs, l'empereur don Pèdre aurait violé d'une *manière outrageante les lois portugaises, en s'arrogeant une autorité exorbitante et despotique.*

Cette même prétendue représentation nationale, voulant réfuter les arguments décisifs sur lesquels reposent les droits de l'empereur don Pèdre, opposait au droit d'aînesse l'allégation qu'il l'avait perdu; à l'assentiment de la nation, qu'elle avait été séduite et violentée; au serment prêté par tous les ordres de l'État, qu'il portait sur une chose illicite, et qu'il avait été extorqué par la violence au préjudice d'un tiers, et pour la ruine de la nation. Ils niaient la validité des serments de l'infant, comme ayant été faits en pays étranger, et arrachés par la violence. A la clause de l'édit perpétuel du 15 novembre 1825, où don Jean VI déclare l'empereur don Pèdre son successeur à la couronne de Portugal, ils répondaient que cette clause a été une inadvertance du rédacteur. Enfin, à la recon-

naissance que les souverains de l'Europe ont faite de don Pèdre IV, ils répondaient que les souverains ont été et se sont laissé tromper.

Citer de pareils arguments, c'est assez les réfuter. Je me contenterai de répondre aux quatre premiers, qui portent sur la législation de Portugal, peu connue à l'étranger.

Je remarquerai que le premier argument se trouve en opposition manifeste avec la seule loi portugaise qui existe sur la naturalité. C'est le titre XLV du livre II du recueil des lois du royaume, duquel il résulte que la naturalité ne dépend que du lieu et de la condition de la naissance; d'ailleurs le précédent que nous allons indiquer donne toute la force de la chose jugée. Le comte de Boulogne, qui succéda à la couronne de Portugal après la mort de Sanche II, était né en Portugal et de parents portugais, et il fut appelé à la couronne quoiqu'il fût souverain du comté de Boulogne en France. L'histoire de Portugal n'offre aucune trace de la dispense et de l'élection d'Alphonse, que mentionnent les auteurs de l'arrêté. On trouve au contraire dans une bulle d'Innocent IV, au chapitre *Grandi: de supplendâ negligentiâ prælatorum*, les paroles suivantes: « Le noble comte de Boulogne, le-» quel par les lois fondamentales de la monarchie se-» rait appelé à succéder audit roi, si celui-ci venait à

» mourir sans enfants. » L'histoire offre un autre précédent. Le prince don Miguel de la Paix, fils du roi Emmanuel, reçut le serment d'allégeance comme héritier et successeur de son père aux couronnes de Castille, de Léon, d'Aragon et de Grenade, sans que pour cela les cortès portugaises de 1493 hésitassent à lui prêter également serment comme héritier et successeur de la couronne portugaise.

J'opposerai un second argument ; c'est le précédent remarquable du règne du roi don Emmanuel, lequel prévoyant que le prince don Miguel de la Paix, son fils, lorsqu'il monterait sur le trône, serait obligé de fixer sa résidence en Espagne, rendit, pour ce cas, la fameuse charte de privilége du royaume, datée de Lisbonne, 17 mars 1499, dans laquelle il fixa les règles suivant lesquelles le Portugal doit être régi par le souverain absent. Les vœux des cortès de 1641, que les rédacteurs de l'arrêté invoquent, n'ont jamais été convertis en loi ni approuvés ou sanctionnés par le roi. L'exemple des cortès de Thomar ne peut non plus venir à l'appui de l'arrêté en question, puisque quand Philippe II, roi de Castille, s'empara de la couronne de Portugal, personne ne lui objecta que les lois fondamentales exigeaient qu'il résidât dans le royaume : seulement la noblesse le supplia, dans les cortès de Thomar, de résider en Portugal le plus de

temps qu'il lui serait possible. La citation faite dans l'arrêté de la lettre patente de 1641, qui ne renferme aucune nouvelle disposition législative applicable au cas en question, prouve seulement combien les auteurs de cette pièce ont compté sur l'ignorance du public relativement aux lois de leur pays, si une telle pièce a pu jamais être destinée au pays.

Le troisième argument, qui porte sur une prétendue disposition de cas de partage de deux couronnes entre les deux enfants du roi don Jean VI, n'a pas plus de fondement; car, outre que ce sont des demandes faites par les cortès, et non des lois, si elles étaient obligatoires, elles s'appliqueraient aux enfants de don Pèdre et non à ceux de don Jean VI.

Enfin le quatrième argument, déduit de la prétendue violation des lois portugaises par don Pèdre, est un véritable non-sens. Car, quand don Pèdre hérita de la couronne, il avait en effet l'autorité d'un roi absolu, et le seul acte de son administration a été de poser des limites à cette autorité en liant lui et ses successeurs par des institutions jurées par la nation entière.

Quoi qu'il en soit de la frivolité des arguments, don Miguel ne fit pas longtemps attendre son adhésion, et, le 28, il confirma la décision des états et prit le titre de don Miguel, par la grâce de Dieu roi de Portugal et des Algarves.

Les ministres étrangers, qui avaient suspendu leurs fonctions, furent aussitôt après rappelés par leurs cours respectives. Le nonce du pape seul, monsignor Giustiniani, resta, quoiqu'il eût l'apparence de ne pas conserver de caractère public. Cette dissidence ayant donné lieu à des démarches que M. le comte de Funchal, ambassadeur portugais, accrédité près la cour de Rome, adressa énergiquement au gouvernement pontifical, et à celle que je fis auprès de monsignor Ostini, nonce nommé pour le Brésil, il me fut répondu par monsignor Ostini que monsignor Giustiniani ayant agi et continuant d'agir en opposition aux ordres de sa cour, on ne pouvait attribuer un semblable procédé qu'à la maladie mentale dont ce prélat avait déjà été attaqué, lorsqu'il résidait comme nonce à la cour de Naples.

En même temps don Miguel, insensible à toutes les lois de l'honneur, consommait son usurpation; don Pèdre, fidèle aux espérances qu'il avait données aux puissances, complétait son dernier engagement avec elles, en se séparant de sa jeune fille pour l'envoyer en Europe. Il avait été décidé qu'elle se rendrait à Gênes par mer; que là, l'empereur d'Autriche, son grand-père, l'enverrait chercher pour l'emmener à Vienne, et qu'elle serait confiée à sa sollicitude paternelle jusqu'à ce qu'elle fût arrivée à l'âge auquel son

mariage pourrait s'accomplir. Le marquis de Barbacena avait été choisi pour accompagner la jeune reine.

J'ai déjà dit que le marquis de Barbacena était sur le point de s'embarquer à Plymouth pour Rio, lorsque les Portugais fugitifs de Lisbonne lui apprirent tout ce que don Miguel avait tramé et exécuté contre les droits du roi son frère. Dès son arrivée à Rio, le marquis s'empressa d'en informer son souverain. L'empereur n'en persista pas moins à tenir la parole qu'il avait donnée d'envoyer sa fille en Europe; mais comme les événements, qui suivaient un cours si rapide, pouvaient être tels qu'il y eût nécessité de modifier les premiers plans conçus pour l'avenir de sa fille, l'empereur munit le marquis de Barbacena de pleins pouvoirs étendus, et lui prescrivit de s'arrêter à Gibraltar pour y avoir connaissance des faits, afin de prendre un parti approprié à l'exigence des circonstances. La frégate à bord de laquelle s'embarqua la jeune reine partit de Rio le 5 juillet 1828, et mouilla le 2 septembre dans les eaux de Gibraltar. Don Miguel avait fait proclamer depuis six semaines la décision des trois ordres qui se prononçaient contre les droits de don Pèdre et de dona Maria, et qui l'invitaient lui-même à prendre la couronne. Il avait accepté cette proposition inspirée par lui, et il avait

paru, le 7 juillet, devant les prétendus députés des trois ordres, dans la grande salle du palais royal de Notre-Dame-d'Ajuda, portant le sceptre et le manteau royal, avec le cortége qui environne les rois de Portugal dans les solennités publiques. Là l'infant, assis sur le trône, avait fait lever devant lui son épée par le connétable du royaume, et déployer le drapeau royal par l'alferes-mor. Une fois la cérémonie terminée, il avait dissous cette assemblée dont il n'avait plus besoin; enfin il régnait de fait, et l'histoire dira sous quels auspices commençait un règne fondé sur une si honteuse violation de toutes les lois morales.

M. le marquis de Barbacena, instruit de tous ces faits à Gibraltar, crut que c'était le moment de faire usage des pleins pouvoirs qui lui étaient conférés, et, au lieu d'aller à Gênes, et de là à Vienne, il prit sur-le-champ son parti, et se rendit avec la jeune reine en Angleterre pour y réclamer les secours de ce fidèle allié de la maison de Bragance. Il quitta Gibraltar le 5 septembre, et arriva le 24, avec la jeune reine, à Falmouth. Dona Maria y fut saluée à son entrée avec tous les honneurs de la royauté. Le 6 octobre elle arriva à Londres. Le duc de Wellington et lord Beresford, qui tous les deux avaient servi le Portugal, se présentèrent chez Sa Majesté en grand uniforme et avec les insignes des ordres portugais, pour lui faire leurs

compliments. Lorsqu'on présenta le duc de Wellington à la jeune reine, elle lui dit : « Je sais que vous avez » une fois sauvé mon grand-père ; j'espère bien qu'une » seconde fois vous sauverez sa petite-fille. » La conduite du duc pendant son ministère fut loin de réaliser les espérances que cette jeune enfant avait placées en lui. Don Miguel parut avoir de meilleurs titres à son intérêt.

La jeune dona Maria fut accueillie par le roi d'Angleterre avec tous les honneurs dus à un souverain. Le roi, qui l'attendait au haut de l'escalier, était revêtu des insignes des ordres portugais; sa maladie ne lui avait pas permis de descendre, et, en lui donnant le bras, il s'excusa de ne l'avoir pas reçue plus tôt sur des réparations faites au château de Windsor et qui le privaient de tout salon de réception. Il lui présenta les différentes personnes de sa famille et de sa cour, et, la conduisant à la place d'honneur, lui demanda si elle voulait permettre que les dames pussent s'asseoir devant elle. A déjeuner il lui porta le toast suivant : « A ma jeune amie et alliée Sa Majesté Très-*Fidèle la* » reine de Portugal ! »

Je revins de Gênes à Londres en vertu d'une lettre que le vicomte d'Itabayana m'avait écrite, en date du 16 septembre, pour me prévenir de l'arrivée prochaine de la reine. Je trouvai à Londres une lettre de

l'empereur, datée du 16 août, qui se terminait par ces mots :

« Je vous remercie du zèle que vous avez montré » autant pour les intérêts publics que pour les miens » et ceux de ma famille en particulier. »

Le marquis de Barbacena remplit à Londres le rôle qui lui avait été confié par l'empereur. En vertu de ses instructions éventuelles, il fit un appel à l'Angleterre. Nous avions arrêté d'accord le plan à suivre dans les négociations; c'était de demander :

1° L'observation des traités existants;

2° La confection d'un nouveau traité, si les premiers paraissaient insuffisants;

3° Au cas où on ne pourrait arriver là, nous proposions que l'Angleterre s'obligeât à observer au moins une franche et complète neutralité.

Dès le 25 novembre, il adressa au comte d'Aberdeen une note dans laquelle il chercha à prouver que, puisque les puissances avaient réuni, selon les termes du protocole de Vienne, leurs soins et leurs efforts pour obtenir et presser la décision de l'empereur, il y avait pour elles une obligation réelle de faire exécuter les clauses accordées par l'empereur don Pèdre à leur demande, et pour ainsi dire sous leur responsabilité, ou du moins sous leur garantie morale. Si l'empereur don Pèdre eût manqué à un seul des engagements contrac-

tés avec les puissances, elles eussent pu alléguer ce prétexte et rester muettes. Maintenant que don Miguel avait seul faussé ses engagements, et s'était joué de la parole qu'il avait donnée aux puissances, il paraissait juste que l'empereur don Pèdre reçût des puissances l'appui moral qu'il avait droit d'en attendre.

M. de Barbacena terminait en demandant que, conformément aux traités existants, l'Angleterre, qui avait eu dans le temps le bénéfice de l'alliance des Portugais, desquels elle tenait plusieurs de ses plus importantes possessions dans les Indes, voulût bien dans le cas présent en subir la charge, et il réclama son intervention dans une affaire qui était, à vrai dire, toute nationale pour l'Angleterre.

Le comte d'Aberdeen, qui avait porté à la cause du bon droit en Portugal une blessure profonde par la reconnaissance, si opposée au droit public anglais, de l'insuffisant blocus d'Oporto par don Miguel, éprouva un assez vif mécontentement d'être obligé de justifier d'une manière catégorique, par une réponse dont la publicité pouvait un jour être réclamée par les Chambres, une conduite si contraire aux vœux comme aux intérêts de toute l'Angleterre. Sa réponse est écrite avec un ton d'aigreur qu'explique assez la contrainte de sa situation. Les raisonnements par lesquels il répond au marquis de Barbacena pèchent la plupart par

l'inexactitude des faits sur lesquels ils reposent, et le défaut de logique des déductions.

« L'intervention de l'Angleterre, dit-il, quoique » fréquemment demandée depuis les malheureux évé- » nements de 1820, a été constamment refusée à tous » les partis, et dans tous les sens; et certes ils ont été » des plus opposés et des plus contradictoires. Même » en 1826, lorsque Sa Majesté Britannique, pour ad- » hérer à la requête de l'ambassadeur de Sa Majesté » Très-Fidèle, envoya un corps de ses troupes dans le » Portugal, la justification de cette mesure reposa ex- » pressément sur ce que les réfugiés portugais avaient » acquis un caractère étranger, par le fait d'avoir été » organisés, armés et équipés en Espagne, et le com- » mandant des troupes britanniques reçut la stricte in- » jonction de ne prendre aucune part à la lutte entre » les factions en Portugal, mais de s'opposer à l'inva- » sion des troupes étrangères ou de celles qu'il trouve- » rait réunies sous leurs bannières. »

Lord Aberdeen confesse ensuite que Sa Majesté Britannique a conseillé à l'empereur don Pèdre de compléter l'abdication du trône de Portugal, et d'envoyer sa fille en Europe, et il ajoute :

« Il est malheureux que ces mesures n'aient pas été » exécutées avant l'arrivée de l'infant à Lisbonne. S'il » en avait été ainsi, on aurait probablement prévenu

» beaucoup d'événements qui ont eu lieu depuis, et » qu'il faut grandement déplorer. »

Je ne sais sur quel fondement lord Aberdeen peut appuyer ses conjectures sur la différence que l'abdication du roi et l'arrivée plus prompte de la reine eussent amenée à l'avantage du Portugal. Une reine mineure n'eût pas offert des obstacles politiques insurmontables à l'ardente ambition de don Miguel, et on a vu que les obligations morales n'étaient pas celles qui l'arrêtaient.

L'abdication plus prompte n'eût pas amené non plus des résultats semblables à ceux que lord Aberdeen annonce, puisqu'elle était faite en faveur de dona Maria, ce que ne voulait pas don Miguel. Et d'ailleurs, la preuve que l'abdication ne l'eût pas arrêté, c'est qu'elle lui parvint en effet avant que son usurpation fut consommée, le jour même où il convoquait les trois états pour la comédie qu'il voulait leur faire jouer, et que non-seulement cela ne l'arrêta pas un instant, mais qu'il jugea même inutile de la faire publier, tant il était certain d'arriver à son but!

Ici il n'y a que le raisonnement qui puisse être combattu, mais dans ce qui suit, ce sont les faits dont je dois attaquer la vérité.

« Sa Majesté Impériale et Royale Très-Fidèle, dit » lord Aberdeen, ayant d'abord ordonné à son frère

» l'infant don Miguel de se rendre de Vienne à Rio-de-
» Janeiro, et ayant envoyé un vaisseau de ligne à Brest
» pour l'y transporter, contremanda soudainement ses
» ordres, et sans qu'elle en eût été sollicitée par Sa Ma-
» jesté royale, nomma Son Altesse royale son lieutenant
» en Portugal et régent du royaume. »

La réfutation de ce fait est facile à faire, je me contente de renvoyer aux deux lettres qui m'ont été écrites par l'infant don Miguel, en date du 16 et du 25 mars 1827, et dans lesquelles l'infant se refusa à accompagner M. le commandeur Rocha Pinto au Brésil.

Le marquis de Barbacena passa ensuite à la discussion du second point, la confection d'un nouveau traité au cas où les premiers paraîtraient insuffisants; il avaient effet des pleins pouvoirs suffisants à cet égard.

A ce point lord Aberdeen en substitua un autre, et parla d'arrangements nouveaux à conclure, non plus pour la protection de dona Maria, mais pour la livrer en effet à don Miguel.

Dans sa note du 4 février 1829, il écrivait au marquis de Barbacena :

« Les obstacles qu'oppose la conduite de don Miguel
» au complément des mesures émanées de l'empereur
» don Pèdre, relatives à la souveraineté future du Por-
» tugal, ne sont pas, dans l'opinion des ministres de Sa

» Majesté Britannique (1), si grands qu'il soit impossi-
» ble de les surmonter par une négociation amicale. »

Veut-on savoir à quel prix lord Aberdeen voulait que l'empereur don Pèdre achetât cette transaction, qui pouvait bien tirer d'embarras le ministère Wellington, mais qui eût coûté trop cher au cœur et à la raison de l'empereur don Pèdre? On le saura en lisant les propositions verbales faites au marquis de Barbacena par lord Aberdeen. L'arrangement proposé à Sa Majesté Très-Fidèle devait avoir pour base :

1° Le mariage immédiat de la reine de Portugal avec l'infant, mais ayant le titre de roi (2);

2° La conclusion d'un pacte de famille dont Sa Majesté l'empereur d'Autriche serait l'arbitre;

3° Au cas de décès de la reine sans succession, que

(1) C'était alors sous le ministère Wellington.

(2) Peu après l'arrivée de la jeune reine, une députation portugaise partit de Londres pour se rendre à Rio-de-Janeiro auprès de l'empereur afin de le remercier de tout ce qu'il avait fait pour le Portugal et le prier de continuer. L'empereur lui répondit qu'il ferait tout ce qui pourrait être utile au Portugal sans compromettre l'intérêt du Brésil, et qu'au demeurant il promettait de ne jamais transiger avec l'infant don Miguel. Cette réponse, qui circula en Europe, fut peu agréable à ceux qui espéraient une transaction, mais soutint le courage de ceux qui s'étaient attachés à la cause de don Pèdre. On voit que le premier article proposé par lord Aberdeen se trouvait détruit par cette réponse.

Au reste, presque à chaque séance d'ouverture des Chambres brésiliennes, l'empereur, tout en déclarant qu'il ne voulait jamais compromettre les intérêts du Brésil pour les intérêts du Portugal, annonçait aussi qu'il ne transigerait jamais avec son frère.

la couronne passât à la branche royale de Portugal;

4° Au cas du décès du roi régent, que la reine gouvernât seule;

5° *De ne prendre aucune connaissance des changements arrivés dans les formes du gouvernement du Portugal.*

Telle était la base des négociations proposées par lord Aberdeen, auxquelles Sa Majesté Britannique avait fait allusion dans le discours d'ouverture de la session du 5 février 1829, lorsqu'elle disait que :

« Prenant le plus vif intérêt à la prospérité de la » monarchie portugaise, et affligée de voir que ses re- » lations diplomatiques avec le Portugal étaient encore » nécessairement interrompues, elle avait *entamé des* » *négociations avec le chef de la maison de Bragance,* » dans l'espoir de terminer un état de choses incompa- » tible avec la tranquillité durable et le bien-être du » Portugal. »

On attendait de jour en jour lord Strangford, qui avait été envoyé à Rio pour ces négociations, et l'envoi de ce plénipotentiaire servait de prétexte au ministre Wellington pour éloigner tout arrangement précis avec le marquis de Barbacena. Voyant qu'après de si longs délais, il ne pouvait obtenir ni l'exécution réclamée des traités, ni la formation d'une alliance spéciale, dans le but de faire rendre à la reine la cou-

ronne dont elle était privée, et que lord Aberdeen persistait à conseiller le mariage de la reine avec l'infant, M. Barbacena déclara qu'après l'expérience de ce qui venait de se passer en Portugal, cette alliance, dans laquelle on avait vu d'abord le moyen d'assurer un appui et un défenseur à l'enfance de la reine, n'offrait plus que des dangers et un sacrifice aussi révoltant qu'inutile, et que la religion et la tendresse de l'empereur ne pouvaient plus lui permettre d'accorder de nouveau la main de sa fille au ravisseur de sa couronne.

Lord Aberdeen insista; le marquis lui écrivit que le gouvernement de Sa Majesté Britannique, manifestant la ferme résolution qui faisait la matière de la troisième demande, de rester neutre dans le différend qui existe malheureusement entre Sa Majesté la reine dona Maria et l'usurpateur de sa couronne, il se trouvait dans le cas des ordres qu'il avait reçus de l'empereur, et le priait de porter à la connaissance de Sa Majesté Britannique, que l'empereur avait reconnu que dans l'état de disgrâce où se trouvait cette jeune souveraine, il devait la tenir auprès de lui pour mieux remplir le devoir que lui imposait sa tendresse paternelle, et qu'il avait pris en conséquence la résolution d'ordonner son prompt retour à Rio-de-Janeiro.

Dans sa réponse du 18 mai, lord Aberdeen cherche

à faire entendre que le ministère dont il fait partie ne tardera pas à se décider à reconnaître don Miguel, et qu'il faut, si on veut l'en empêcher, envoyer dona Maria à l'empereur d'Autriche. La note est trop curieuse pour que je n'en rapporte pas une bonne partie.

« Il est évident, dit lord Aberdeen, que dans la si-» tuation présente du Portugal, et dans l'état actuel » des relations des puissances étrangères avec ce pays, » l'absence de Sa Majesté Très-Fidèle peut nuire gran-» dement à ses intérêts. Transportée dans un autre hé-» misphère et entretenant de là avec les Etats euro-» péens une correspondance incertaine et fastidieuse, » le départ de Sa Majesté pourrait, selon toute vrai-» semblance, être regardé comme l'abandon virtuel de » ses prétentions et de ses droits. La nation portugaise » pourra ainsi s'affermir dans son obéissance à l'infant, » et il est impossible de supposer que les gouverne-» ments de l'Europe *veuillent consentir à prolonger* » *indéfiniment* le caractère anomal de leurs relations » avec le Portugal. »

Et plus loin :

« Le soussigné, par égard pour les intérêts de Sa » Majesté Très-Fidèle, et avec la franchise qu'il se » flatte d'avoir mise dans ses communications avec le » marquis de Barbacena, croit devoir déclarer que, » dans son opinion, le parti que l'empereur don Pèdre

» avait pris à l'égard de sa fille, en décidant que sa » résidence en Europe serait à la cour de Sa Majesté » Impériale l'empereur d'Autriche, était à tous égards » avantageux pour la princesse. Entourée de ses au- » gustes parents et élevée sous les yeux d'un souverain » vertueux et respecté, le bien-être de Sa Majesté ne » pouvait manquer d'être assuré au plus haut degré. » Cette résolution était également favorable à ses droits » politiques; et si les efforts bienveillants de ses alliés » venaient en définitive à être couronnés de succès, le » départ de Sa Majesté de Vienne, pour aller s'asseoir » sur le trône de ses ancêtres, ne serait point accom- » pagné des difficultés qui, dans l'état actuel du Portu- » gal, s'élèveraient si elle s'y rendait de l'Angleterre » ou du Brésil. »

On sait qu'en effet lord Aberdeen, qui mit un étrange amour-propre à continuer la défense de don Miguel, qu'il avait commencée une fois, proposa plus tard à plusieurs cours de l'Europe la reconnaissance de don Miguel ; mais aucun gouvernement n'osa s'y prêter, et le prince de Polignac écrivit nettement que, quoi que fît l'Angleterre à cet égard, il ne se prêterait pas à une aussi immorale transaction.

Le marquis de Barbacena, voulant prouver tout le désir qu'avait l'empereur de se conformer aux vœux de ses alliés, demanda du moins un appui moral qui

pût servir à motiver la prolongation de séjour de Sa Majesté Très-Fidèle en Europe, et qui pût justifier aux yeux de l'auguste père de cette princesse le retard mis à exécuter ses ordres.

« A une époque assez récente, écrivait le marquis à » lord Aberdeen (18 juin), plusieurs souverains ont » maintenu auprès d'un souverain qui se trouvait » dépouillé de la plus grande partie de ses Etats, et » réduit à la possession d'une île dans la mer Méditer- » ranée, des relations diplomatiques. Le soussigné » avait espéré que ce principe pourrait être actuelle- » ment suivi; et Sa Majesté Britannique donnerait une » preuve évidente des vœux sincères qu'elle forme » pour le succès d'une cause aussi juste, soit en admet- » tant auprès d'elle un agent accrédité, au nom de la » reine de Portugal, par le protecteur naturel des » droits et de la personne de cette souveraine, soit en » reconnaissant un gouvernement au nom de Sa Ma- » jesté Très-Fidèle dans l'île Terceire, soit enfin en lui » prêtant, de toute autre manière, une protection pa- » tente et indubitable qui ôte à sa cause l'apparence » d'être entièrement abandonnée, et qui prouve que » l'ancien allié de la couronne de Portugal, même en » restant neutre, ne demeure pas complétement indif- » férent à la lutte qui existe entre Sa Majesté Très-Fi- » dèle et l'usurpateur de sa couronne

» Malheureusement aucune des propositions que le » soussigné a pu suggérer n'a obtenu l'assentiment de » S. Exc. le comte d'Aberdeen, et placé dans la né- » cessité de prendre un parti extrême, quelque tristes » qu'en soient les conséquences, il ne pourra en aucun » cas être considéré comme responsable en se bor- » nant à suivre les ordres de son auguste maître. Il a » donc l'honneur de s'adresser aujourd'hui à S. Exc. le » comte d'Aberdeen pour le prier de vouloir bien » consulter la volonté de Sa Majesté Britannique sur le » jour qu'il lui plaira de fixer pour recevoir la der- » nière visite de Sa Majesté la reine très-fidèle, et l'ex- » pression de sa gratitude pour l'obligeante hospita- » lité que son auguste allié lui a accordée. »

Avant de quitter l'Europe pour ramener la jeune reine au Brésil, M. de Barbacena fit publier, le 27 avril, à bord de la frégate *l'Impératrice*, une protestation dans laquelle il déclarait que, loin d'abandonner sa fille, Sa Majesté Très-Fidèle persistait dans l'inébranlable résolution de la protéger de toutes ses forces et de ne jamais transiger avec l'usurpation.

Le 31 août, la reine dona Maria partit pour le Brésil avec sa belle-mère la jeune impératrice Amélie.

Au moment même où Sa Majesté Très-Fidèle quittait l'Europe pour le Brésil, elle reçut la nouvelle des avantages remportés par les soutiens de sa cause à

Terceire, et on put prévoir que le temps ne serait pas long où elle pourrait enfin triompher de la mauvaise fortune; mais il convient que je remonte un peu plus avant dans les événements de Terceire, et que je dise quelques mots de ce qui s'y était passé depuis le commencement de cette année 1829, dans laquelle cette île prit une place si importante dans l'histoire.

Un événement récent venait de prouver aux Portugais fidèles à la reine dona Maria le mécontentement avec lequel le ministère Wellington envisageait toute tentative faite en sa faveur contre don Miguel. L'île de Terceire, déjà célèbre dans l'histoire portugaise, avait résisté à toutes les insinuations qui avaient été faites pour lui faire reconnaître l'autorité usurpée de don Miguel; elle avait su même repousser à plusieurs reprises les attaques armées, et ce fut pendant quelque temps le seul point de la monarchie portugaise, dans les mers d'Europe, qui fût resté fidèle à la légitime autorité du roi don Pèdre IV. Les réfugiés portugais à Londres, craignant qu'on ne leur enlevât ce dernier asile, résolurent de s'embarquer pour aider de leurs bras les braves qui en formaient la garnison. Le traitement qui leur était fait par le ministère anglais rendait d'ailleurs leur situation intolérable en Angleterre. On avait ordonné qu'ils fussent éloignés des côtes et distribués en petit nombre sur certains points désignés,

et aucune subvention ne leur était accordée par le gouvernement.

Ils frétèrent donc quelques bâtiments, et pour ne pas enfreindre les lois anglaises sur les armements, ils prirent soin de ne pas prendre d'armes (1). Le général Saldanha, plusieurs nobles Portugais, des avocats, des hommes de tous les rangs, impatients de retrouver une terre où, en entendant les sons de la langue portugaise et en voyant ceux qui avaient souffert avec eux, ils pussent du moins rêver une patrie, composaient cette généreuse expédition. A l'entrée du port de Villa-da-Praia, dans l'île de Terceire, le 16 janvier 1829, ils trouvèrent un vaisseau de Sa Majesté Britannique, *le Ranger*, commandé par le capitaine Walpole, qui leur interdit le passage. Le général Saldanha remontra qu'il se présentait sans aucune vue d'hostilité, qu'il n'avait pas d'armes à bord, et qu'il ne faisait qu'exécuter les ordres du roi don Pèdre IV et de la reine dona Maria, dont l'autorité était reconnue sans contestation à Terceire. Le capitaine Walpole allégua ses instruc-

(1) On avait envoyé d'avance de Londres à Terceire des munitions de guerre et de bouche; cet envoi fut une spéculation de négociants. Alors même qu'on aurait pu présumer que moi et mes collègues nous eussions eu connaissance de cette affaire, il était aussi en dehors de nos attributions de nous y opposer qu'à l'envoi de munitions de même genre qui sortaient des mêmes ports d'Angleterre pour le compte de don Miguel.

tions, et déclara que si on ne gagnait pas le large il emploierait la force pour faire exécuter ses ordres. Le général Saldanha ne crut pas devoir céder à une sommation si contraire au droit des gens, et il ordonna qu'on se portât en avant, pour entrer dans ce port ami ; mais un coup de canon à boulet, tiré par l'ordre du capitaine Walpole, ayant tué un homme de la chaloupe du général Saldanha et en ayant blessé un autre, il amena sur-le-champ, pour ne pas augmenter des malheurs qu'il ne pouvait pas empêcher. Reconduit par deux frégates anglaises jusqu'à la hauteur du cap Finistère, les réfugiés portugais entrèrent le 30 janvier dans le port de Brest, où ils furent accueillis avec cette bienveillante hospitalité que l'infortune est toujours sûre de trouver en France, et qui fait éprouver ensuite à ceux qui quittent ce pays un sentiment qui ressemble au chagrin de l'exil.

Tel est l'accueil que réservait lord Aberdeen à ceux qui se rendaient coupables de quelque tentative contre don Miguel, et c'est ainsi qu'il prouva, comme l'a dit ensuite à la Chambre des pairs lord Clanricarde, gendre de M. Canning, avec quelle facilité il se départait, en faveur de don Miguel, de ce même système d'intervention qu'il prétendait invoquer à l'appui de sa conduite contre la reine.

Il m'était agréable d'arriver en France sous l'im-

pression favorable que de si nobles sentiments envers des malheureux avaient faite sur moi. Je reçus dans les premiers jours d'avril ma translation du poste de Vienne à celui de Paris, et les ordres qui m'étaient donnés de me rendre en France pour y traiter des réclamations du commerce français étaient tellement pressants, que je ne pus trouver le moment d'aller en personne présenter mes lettres de recréance à la cour d'Autriche. A dater de mon arrivée en France, j'ai cessé de coopérer aux négociations relatives aux affaires du Portugal.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

SOUVENIRS D'UNE MISSION DANS LE NORD DE L'EUROPE PENDANT LES GUERRES DE L'EMPIRE.

Des faux billets de banque.

Contrefaçon des billets de la banque d'Angleterre. — MM. de Rovigo Bourrienne, Bernard, Tamissier, Gérard et Fain, imprimeur. — Usages de la banque. — Guerre avec l'Autriche. — Napoléon à Vienne. — Sa décision au sujet de la banque autrichienne. — Ouvriers habiles envoyés de Paris. — On leur assigne pour domicile une maison abandonnée. — Ils se mettent à l'œuvre. — Précautions prises. — Moyens employés. — Envoi du matériel à Paris. — La maison du Mont-Parnasse. — Fabrication des faux billets. — Moyens ingénieux d'émission. — Sommes enlevées à l'Autriche par ce moyen. — Succès des premières opérations. — But secret. — Procès fait aux faux monnayeurs. — L'un d'eux est pendu. — MM. Bernard et Blanc échappent au danger. — Curieux oubli de ces messieurs. — Faveur dont ils sont l'objet. — Banque de Saint-Pétersbourg. — Établissement d'un troisième atelier de contrefaçon. — Les contrefacteurs profitent de l'absence de l'empereur pour étendre la fraude jusqu'aux sujets français. — Guerre de 1812. — L'armée est soldée avec ces faux billets. — Dépôt formé à Torgau. — Trente-quatre fourgons de ces billets, déposés au Kremlin, sont brûlés par ordre du duc de Trévise. — Le comte de Narbonne. — Anecdote singulière. — Découverte mystérieuse. — Le comte Pajol. — Les fraudeurs opèrent pour leur compte particulier. — M. de Bourrienne chassé de Hambourg par ordre de l'empereur. — Manœuvres frauduleuses d'un nouvel agent, le sieur Schulmeister. — Surveillance exercée sur lui. — Prix des fausses bancknotes. — Le courtier Biorn. — Plainte du sieur Castel. — Intervention des grandes puissances. — Notes de MM. Stuard de Rothsay, Pozzo di Borgo et de Bombelles. — Les alliés demandent la destruction des ateliers. — Les instruments de fabrication leur sont livrés. — Cependant la fabrication continue. — On accuse de hauts personnages. — Remarques singulières. 1 à 34

NÉGOCIATIONS RELATIVES AU DUCHÉ DE MECKLENBOURG.

Introduction. — Injures de la presse anglaise contre l'empereur. — Caricature fameuse. — Mot de l'empereur Napoléon. — Considérations. — Projet de réunion du Mecklenbourg au royaume de Westphalie. — Considérations. — Intrigues. — Résolution faussement attribuée à l'empereur. — Alarme des États et du duc. — Supplique du duc adressée à l'empereur de Russie. — Démarches de M. d'Oubril auprès de Napoléon. — Sa conversation avec l'empereur. — Négociation des États. — M. le comte Daru. — Bourrienne. — Le pot-de-vin. — Le prince d'Eckmülh et le directeur de la police. — Evénements généraux. — Instructions de l'empereur adressées au prince d'Eckmülh.—Post-scriptum d'une lettre de Napoléon. 35 à 65.

LE BARON DE GÉRAMB.

Son apparition à Londres. — Son charlatanisme. — Son arrestation. — Sa déportation sur le continent. — La police de Hambourg s'empare de lui. — Obscurité répandue sur son origine. — Il se présente au conseil aulique de Vienne. — Il offre de lever à ses frais un régiment de hussards pour marcher contre les Français. — Il en fait une spéculation qui réussit. — Déroute générale. — Il passe en Sicile. — Il offre ses services à la reine Caroline. — Jactance de cet homme. — Il jouit à Naples de la plus grande faveur. — Il est congédié. — Il est apprécié à sa juste valeur. — Il passe en Espagne. — Nouvelle jactance, nouveaux succès. — Il est nommé maréchal-de-camp et s'enfuit à Portsmouth. — Un nouvel expédient. — Il devient diplomate. — Il est arrêté à Hambourg. —Il se fait Trappiste. 67 à 100

MÉMOIRE DE LOUIS BOURQUIN.

Sur les événements qui, en 1803, ont contribué à étendre la puissance des Anglais au Bengale et dans l'Inde. — Notes préliminaires. — Départ de Perron pour l'Inde. — Il entre au service de Tippo-Saïb. — Passe à celui de Maradjy-Scindiah par la protection de M. Hosteneau, fils adoptif de ce prince. — M. de Boigne remplace M. Hosteneau en 1790. — Court aperçu sur M. de Boigne. — Son départ d'Europe. — Son arrivée aux Indes. — Importantes améliorations qu'il opère dans les armées de Maradjy-Scindiah. — Ses conquêtes. — Son retour en Europe. — Il est remplacé par Perron. — Ce dernier prend une influence énorme sur son souverain. — Il a le commandement de toutes ses troupes. — Favorise sourdement les Anglais. — S'établit à portée de leur territoire. — Prise des villes de Delhi, Agrah et Jageré. — Perron gouverne en prince absolu — Prise de Jagogor et du fort d'Agémir. — Fortier, officier français, propose à Perron de rejoindre Bonaparte en Egypte et d'abattre le pouvoir

naissant des Anglais. — Refus de Perron. — Trait de courage de ce dernier. — Perron fait passer ses trésors chez les Anglais. — Succès des Anglais favorisés par Perron. — Evaluation des forces dont pouvait disposer Perron et de celles des Anglais. — Sa cupidité. — Trahison infâme de Perron. — Marche assurée de l'armée anglaise. — Bulletin mensonger du gouvernement anglais. — Retraite de Perron. — Il consomme avec sa honte la perte des troupes et des États que lui avait confiés Scindiah. — Il passe aux Anglais. — Il propose au capitaine Laguerinière de brûler la cervelle au colonel Bourquin. — Funestes résultats de sa trahison. — Démoralisation des Indiens. — Ils voient un traître dans chaque Européen. — Insubordination dans l'armée des Indiens. — Delly, Agrah et tout le pays tombent au pouvoir de l'armée anglaise. — Terribles conséquences de la cupidité de Perron. — Invasion générale de l'armée anglaise. — Anéantissement des princes indiens. 101 à 143

MÉMOIRE SUR L'INSURRECTION ROYALISTE DANS LE MIDI DE LA FRANCE, PAR LE BARON ROUGE.

État des populations du Midi et particulièrement du département de la Haute-Garonne en 1799. — Véhicule puissant du soulèvement venu du dehors. — On y reconnaît la volonté ferme de Louis XVIII. — Plan tracé par lui, *institut philanthropique*. — Sous l'apparence de secourir les malheureux, il organise une seconde Vendée. — Lyon, chef-lieu d'opération. — L'armée de l'*institut*. — Sa composition. — Détails curieux d'organisation. — M. de La Pourguerie, commissaire du roi. — Ses exploits galants dans un monastère. — Incapacité des chefs. — Espion du Directoire. — Mon plan d'opérations. — Obstacles. — Sinistres révélations. — Pusillanimité et couardise de quelques-uns. — Embarras du Directoire. — Espoir d'être secondés par l'armée Austro-Russe. — Plan d'insurrection à Toulouse. — Révélation. — Un traître. — Le sieur De Launay. — Signal, rassemblements. — Faiblesse des royalistes toulousains. — Mesures prises par les Jacobins. — Je tiens seul la campagne. — Combat. — Déroute des républicains. — Je les poursuis jusque dans Toulouse. — Nous sommes refoulés dans la montagne. — Le comte Jules de Pérulo. — Insurrection du département de l'Ariége. — Marche des républicains contre nous. — Epouvante et déroute. — Retraite. — Je tombe au milieu des gendarmes. — Ruse au moyen de laquelle je leur échappe. — Ils jurent que nous avons bien mérité de la république. — Je les emmène pour prendre le général Rougé. — Ils parlent de le fusiller, et je les approuve. — Ils sont entourés par les nôtres, pris et garrottés. — Pillage de Lille-en-Jourdain. — Mort de M. de Puybusque. — Héroïsme de sa fille. — La *garnison* d'un château royaliste, composée d'un chef, M. d'Olive Quinquiry, d'un domestique et de deux jeunes filles, soutient un siége. — Elle est sommée de se rendre, et refuse. — La garnison est sauvée. — Succès inespéré. — Lettre à Charles III. — Confiance funeste. —

Défaite. — Fuite en Espagne. — Lâcheté du gouvernement espagnol. — Les moines de Castel-Léon. — Un fanfaron républicain. — Périlleux voyage à travers l'Espagne. — Arrivée à Lisbonne. — Le duc *de Coigny*. — Mon voyage en Angleterre. — Conclusion. — Note curieuse. 145 à 220

ÉCLAIRCISSEMENTS DONNÉS PAR LE CITOYEN TALLEYRAND A SES CONCITOYENS.

M. Talleyrand est ardent républicain. — L'on ne peut, suivant lui, sans délire chercher la liberté hors de la république. — Le *ci-devant clergé* et la *ci-devant noblesse*. — Explication de son voyage en Angleterre. — Il nie avoir porté la cocarde blanche. — On l'accuse de perversité, il se disculpe. — On lui reproche l'expédition d'Égypte, bien que résolue avant son ministère. — Lord Granville. — M. de Talleyrand énumère dans un discours les services qu'il a rendus à la république. 221 à 253

ÉVÉNEMENTS DE GIRONE.

Procès-verbal de la nomination de saint Narcisse comme généralissime de l'armée catalane. 254 à 265

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES DU MARQUIS DE REZENDE.

Don Jean VI déclare formellement qu'il reconnaît son fils aîné don Pèdre en la double qualité d'empereur du Brésil et de prince royal du Portugal. — Il charge du gouvernement du royaume, pendant sa maladie, dona Isabelle-Maria jusqu'à ce que le légitime héritier et successeur ait pu pourvoir à ce sujet. — Don Pèdre reconnaît la régence créée par son père. — Il nomme reine souveraine du Portugal, quelque temps après, dona Maria da Gloria, sa fille. — Don Miguel prête serment et déclare attendre les dispenses du pape pour épouser dona Maria. — Les fiançailles se célèbrent à Vienne. — Entrevue de M. de Rezende avec MM. Canning et Metternich. — Il proteste contre toute lésion des droits imprescriptibles de don Pèdre. — Don Miguel est nommé lieutenant du royaume par son frère. — Il permet aux rebelles réfugiés en Espagne de rentrer en Portugal. — Il dissout les cortès et fait de nouvelles instructions pour l'élection des députés. — Il s'assure de l'armée. — Casse les chefs supérieurs suspects. — Démet tous les gouverneurs des provinces nommés par don Pèdre. — Se fait déclarer roi par la noblesse. — Protestation de don Pèdre. — Abandon de ses droits en faveur de dona Maria. — Conseil de régence. 267 à 416.

FIN DE LA TABLE.

PUBLICATIONS SOUS PRESSE, A LA MÊME LIBRAIRIE.

DEUXIÈME ET DERNIÈRE LIVRAISON

DES VIEILLES ET NOUVELLES

HISTOIRES.

2 vol. in-8. — 15 fr.

VALIDA,

OU

LA RÉPUTATION D'UNE FEMME:

PAR MADAME LA MARQUISE D'E....

TROISIÈME ÉDITION.

2 vol. in-8. — 15 fr.

OBSERVATIONS MORALES

ET PHYSIOLOGIQUES,

PAR M. ROSIER,

AUTEUR DE LA MORT EN FACE.

UNE MÈRE DU GRAND MONDE.

PAR L'AUTEUR DE VALIDA

ET DE LA PIERRE DE TOUCHE.

UN NOUVEAU ROMAN,

PAR LE Cte ALFRED DE VIGNY.

Paris, Decourchant, imprimeur, rue d'Erfurth, 1.

This book should be re
the Library on or before the
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

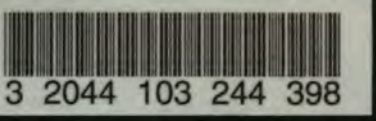
3 2044 103 244 398